

Sites naturels



1229_1
ENV



**LES SITES NATURELS
DE L'ORNE TOME 1**

DREAL NORMANDIE
SMCAP/BARDO
N° d'inventaire : 7025

LES SITES NATURELS DE L'ORNE

TOME 1



Date : 14/11/91
N° inv. 2816

107.05-05/5105

Coordination - bibliographie - rédaction Association Faune Flore de l'Orne
Bruno DUMEIGE

Dessins Jean-François LAUNAY

Conception et maquettage Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement
Gérard CLOUET
Catherine HAMEL
Patrick GALINEAU

Edition Conseil Général de l'Orne
2e trimestre 1989

H. d'ANDIGNE
Président du Conseil Général de l'Orne

Le patrimoine culturel est un terme connu et accepté de tous. Nous imaginons bien ce qu'il recouvre : églises, manoirs, châteaux, musées, peintures, sculptures, musique... Il s'agit là de richesses auxquelles nous sommes attachés par des liens historiques et affectifs, et pour lesquelles les efforts entrepris sont constants et conséquents.

Mais il est un autre patrimoine mal connu et mésestimé : LE PATRIMOINE NATUREL. Dans ce domaine, du fait de sa situation à la frontière du Massif armoricain et du Bassin parisien, l'Orne recèle une flore et une faune diversifiées. Ce sont ces richesses et les milieux qui les abritent que l'Association Faune et Flore de l'Orne a entrepris de commencer à recenser pour les faire mieux connaître.

Le Conseil Général de l'Orne souhaite, au travers de sa commission départementale de l'environnement, agir en faveur de la nature, des paysages, de notre patrimoine naturel sans renier la nécessité du développement économique de notre département.

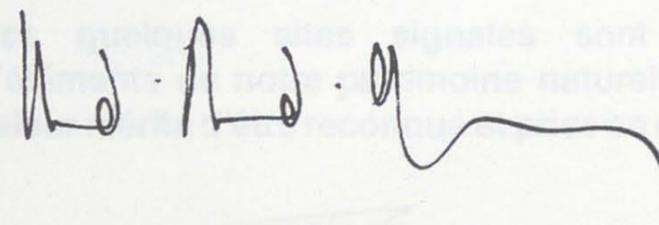
C'est pourquoi, le Conseil Général a souhaité mettre à la disposition de ceux qui ont à prendre la nature en compte, cet inventaire réalisé par l'AFFO à la demande de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement. Pour rendre ce document attrayant, l'AFFO et le Parc Normandie Maine ont accepté de prêter des illustrations réalisées pour eux par Jean-François LAUNAY.

Tel quel, ce document est un outil précieux, riche de renseignements, qui apporte les premiers éléments pour une meilleure connaissance du patrimoine naturel de l'Orne et qui doit contribuer à sa préservation. C'est ainsi que le marais du Grand Hazé a pu faire l'objet d'un arrêté de biotope assurant sa protection légale.

La Commission Départementale de l'Environnement s'est déplacée sur le terrain, guidée par des membres de l'AFFO, pour visiter quelques uns des sites indiqués dans cette étude. Elle a pu constater le réel intérêt de ces stations, de leur flore ou de leur faune, dont bien des éléments sont peu fréquents ou rares dans notre département et même en Basse-Normandie.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour saluer l'action de l'AFFO, dont la discrétion n'est pas la moindre des qualités, qui a pris l'initiative de protéger deux des sites mentionnés dans ce document ; le premier à CANAPVILLE qu'elle a acquis grâce à une souscription, le second à AUBRY en EXMES pour lequel elle a sollicité et obtenu une convention de gestion des propriétaires. Elle a entrepris sur ces deux sites des travaux de restauration et de nettoyage en mobilisant l'énergie de ces adhérents.

Ainsi, peu à peu naissent des actions en faveur du patrimoine naturel que le Conseil Général entend bien contribuer à soutenir et à promouvoir.



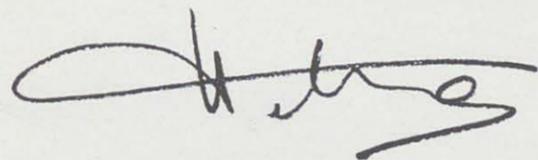
H. d'ANDIGNE
Président du Conseil Général de
l'Orne

Toute politique de préservation des milieux naturels mais au-delà, toute politique de gestion du patrimoine naturel, ne peuvent l'une et l'autre se fonder et trouver leur légitimité qu'à partir du moment où l'on peut disposer d'outils permettant d'en assurer la connaissance, d'en apprécier l'intérêt et d'évaluer les évolutions.

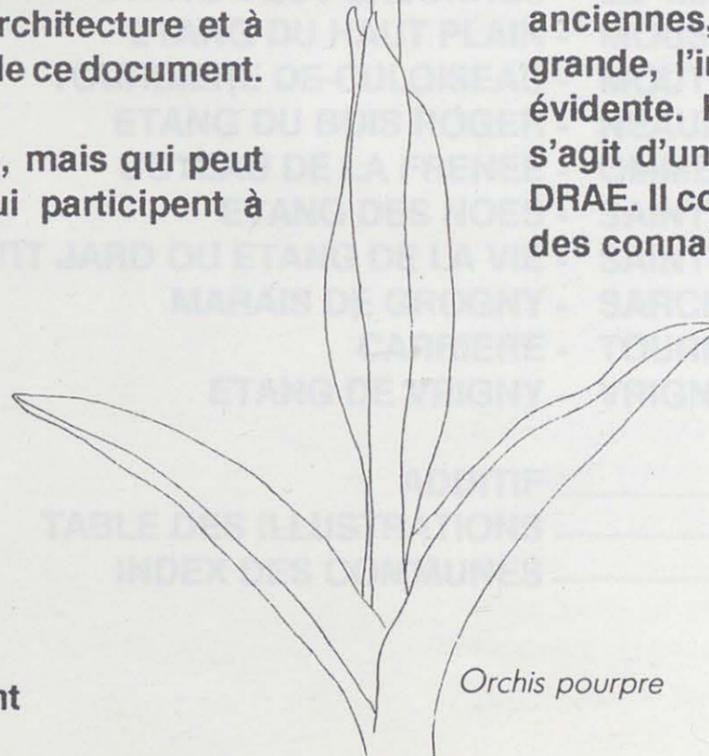
C'est tout le sens des politiques d'inventaires qui sont entreprises au plan national et régional depuis quelques années souvent à l'initiative du mouvement associatif et du Ministère de l'Environnement.

Dans l'Orne, c'est une jeune association de l'environnement, l'Association Faune et Flore de l'Orne, mieux connue sous le sigle AFFO, qui s'est attelée avec compétence et dynamisme à cette tâche. Rassemblant les observations de terrain effectuées par ceux de ses adhérents qui se consacrent à cette action, elle a très vite disposé d'un matériel intéressant qui méritait d'être mis en valeur, même s'il n'avait aucune prétention à l'exhaustivité. Il y avait, là, matière à la production d'un document constituant un premier apport concret pour une meilleure connaissance du patrimoine naturel de l'Orne, c'est pourquoi, la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement a passé commande à l'AFFO de ce document.

Tel quel, il est un outil appelé à être dépassé, mais qui peut d'ores et déjà être utilisé par tous ceux qui participent à l'aménagement de l'espace.



A. HELIAS
Déléguee Régionale à
l'Architecture et à l'Environnement



Orchis pourpre

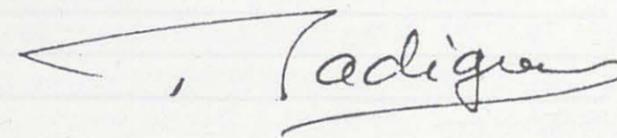
Connaître la Nature pour la protéger, tel était l'un des objectifs majeurs qui a présidé à la création de l'AFFO (Association Faune et Flore de l'Orne) née en Septembre 1980 de l'initiative d'une poignée de naturalistes de terrain.

Depuis LETACQ à la fin du XIXème et début du XXème, LEMEE 1930-1940, peu d'observations nouvelles avaient été effectuées et consignées dans le département. C'est à partir de ces éléments anciens mais fondamentaux que l'AFFO allait pouvoir asseoir en partie son action d'inventaire. Les archives accessibles ont été dépouillées. Les sites d'intérêt scientifique signalés dans ces archives ont été visités.

Peu à peu, ces données anciennes, auxquelles sont venues s'ajouter les observations effectuées dans des domaines divers par les membres de l'AFFO, mais aussi du Groupe Ornithologique Normand, du Groupe Mammalogique Normand, ont permis de dresser un premier inventaire rapide des sites remarquables du département.

Landes, marais, tourbières, étangs, côteaux secs, carrières anciennes, grottes, la diversité des milieux répertoriés est grande, l'intérêt de ces sites est important et leur fragilité évidente. Pourtant, tous n'y sont pas répertoriés puisqu'il s'agit d'un inventaire rédigé en 1983 pour le compte de la DRAE. Il constitue donc un état des lieux provisoire et un état des connaissances à une date donnée.

Ces quelques sites signalés sont autant d'éléments de notre patrimoine naturel dont la valeur mérite d'être reconnue et prise en compte.



F. RADIGUE
Président de l'AFFO

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p 9
CARRIERE DU HAMEAU DES TROIS VILLAGES - AUBRY EN EXMES.....	p 11
CARRIERE "LA TOURELLE" - AUBRY EN EXMES.....	p 13
COTEAU DES CHAMPS GENETS - AUBRY LE PANTHOU.....	p 15
VALLEE DU BOURGEL - AVERNES SAINT GOURGON.....	p 17
LE VAUBODIN OU LES GORGES DU MEILLON - BAILLEUL.....	p 19
MARAIS DU GRAND HAZE - BELLOU EN HOULME - BRIOUZE.....	p 21
TOURBIERES DU RUISSEAU DES VALLEES - LE CERCUEIL - MONTMERREI.....	p 23
LA BUTTE CHAUMONT - CUISSAI - LIVAIE - SAINT-DENIS-SUR - SARTHON - SAINT-NICOLAS-DES-BOIS.....	p 25
BRUYERES DE LA COUDRAIE - FLEURE - FRANCHEVILLE.....	p 27
CARRIERES - JOUE DU PLAIN.....	p 29
TOURBIERES DU BOIS DE GOULT - LA LANDE DE GOULT - ROUPERROUX - SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGES.....	p 31
LES GRANDES LOGES - LONGNY AU PERCHE.....	p 33
TERTRE BIZET - LONLAY-L'ABBAYE.....	p 35
ETANG DES PERSONNES - LE MAGE.....	p 37
ETANG DU HAUT PLAIN - MOUSSONVILLIERS.....	p 39
TOURBIERE DE CULOISEAU - MOUTIERS-AU-PERCHE.....	p 41
ETANG DU BOIS ROGER - NEAUPHE SOUS ESSAI.....	p 43
COTEAU DE LA FRENEE - OMMEEL.....	p 45
ETANG DES NOES - SAINT MARTIN DES LANDES.....	p 47
ETANG DU PETIT JARD OU ETANG DE LA VIE - SAINT-PATRICE-DU-DESERT.....	p 49
MARAIS DE GROGNY - SARCEAUX.....	p 51
CARRIERE - TOURNAY SUR DIVES.....	p 53
ETANG DE VRIGNY - VRIGNY.....	p 55
ADDITIF	p 57
TABLE DES ILLUSTRATIONS	p 59
INDEX DES COMMUNES	p 61

LISTE DES OBSERVATEURS

• DEPAGNE M. - DUMEIGE B. - HENRY JP. - LEBOSSE A.
LEVELS G. - LORANDON A. - MOREAU G. et J. - PROVOST M.
RADIQUE F. - REBOUX R. - RIVIERE J. - WETTON JB.

INTRODUCTION

Ce document a pour but de présenter les sites naturels riches du Département de l'Orne avec les caractéristiques physico-chimiques, géologiques, faunistiques, floristiques et paysagères montrant leur originalité.

Comme tous les inventaires de ce type, ce document n'est pas une fin en soi. C'est une photographie à un moment donné de la connaissance qu'ont les naturalistes des milieux naturels. De même que les milieux naturels, cette connaissance a une dynamique qui fait que, dès la parution du document, elle se trouve dépassée du simple fait de nouvelles découvertes et de l'évolution rapide de certains milieux. Cette publication n'est donc pas exhaustive de tous les sites naturels riches de l'Orne, ni de toutes les espèces qu'on peut y rencontrer. Certaines disciplines de la faune (Araignées, Entomologie à l'exception des papillons...) ou de la flore (algues, mousses, lichens...) n'ont pas encore fait l'objet d'investigation. Si un spécialiste des araignées venait à étudier le département de l'Orne, il pourrait découvrir des sites importants pour ce groupe faunistique, qui n'ont pas encore été décelés.

Il est souhaitable que les utilisateurs fassent preuve de discernement quant à la divulgation de certaines observations contenues dans ce document, en vue de prévenir des pillages de sites. La seule station de Haute-Normandie d'une fougère a disparu suite au pillage des collectionneurs.

Ce document est donc le premier rapport détaillé sur les milieux naturels riches qu'il convient de protéger. Il a été réalisé à partir d'observations effectuées entre 1978 et 1982. Il serait opportun de prolonger cette étude par une actualisation régulière (à définir) qui permettrait à tous les partenaires de l'aménagement du département de prendre en compte un patrimoine naturel qui reste à protéger.

LISTE DES OBSERVATEURS

- DEPAGNE M. - DUMEIGE B. - HENRY JP. - LEBOSSE A. -
LEVIELS G. - LORANDON A. - MOREAU G. et J. - PROVOST M. -
RADIGUE F. - REBOUX R.- RIVIERE J. - WETTON JB.

CARRIERE DU HAMEAU DES TROIS VILLAGES

AUBRY-en-EXMES



Milieu physique

C'est une ancienne carrière à ciel ouvert de la plaine de Chambois exploitant le calcaire.

L'ensemble de la carrière présente un affleurement continu du calcaire du Bathonien moyen.

Au nord-ouest, la carrière est limitée par une paroi de 3 à 4 mètres de hauteur. Un petit plan d'eau (40 m x 20 m) de faible profondeur alimenté par une source se situe dans la partie la plus basse.

Végétation

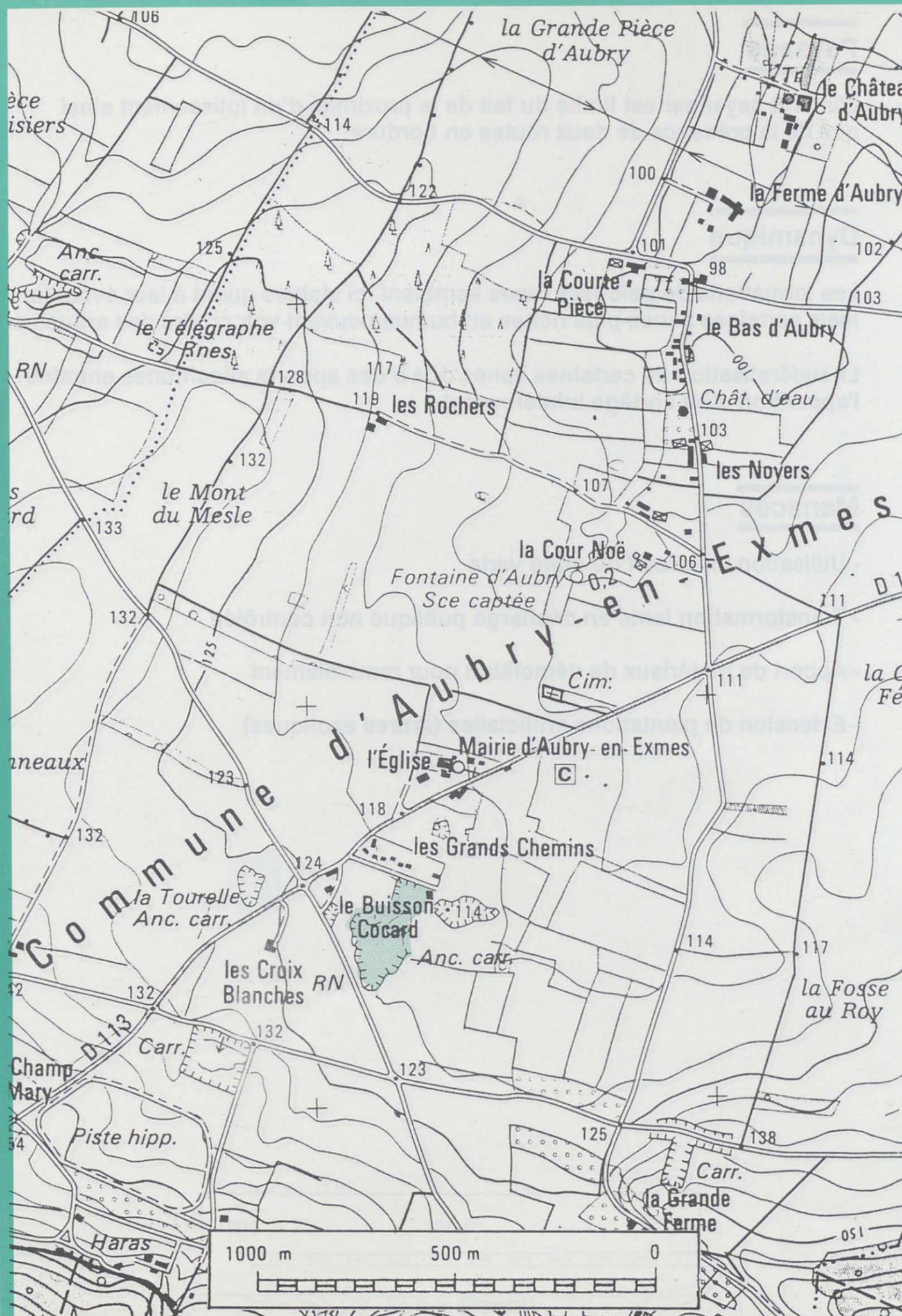
Cette carrière est dominée par une végétation de pelouse rase calcicole avec, par endroits, des buissons.

La faible profondeur de la mare, avec sur ses berges des suintements d'eau réguliers, en fait un marais alcalin intéressant.

Sur le pourtour de cette mare, on trouve des zones colonisées par les joncs avec, çà et là, des buissons de saules.

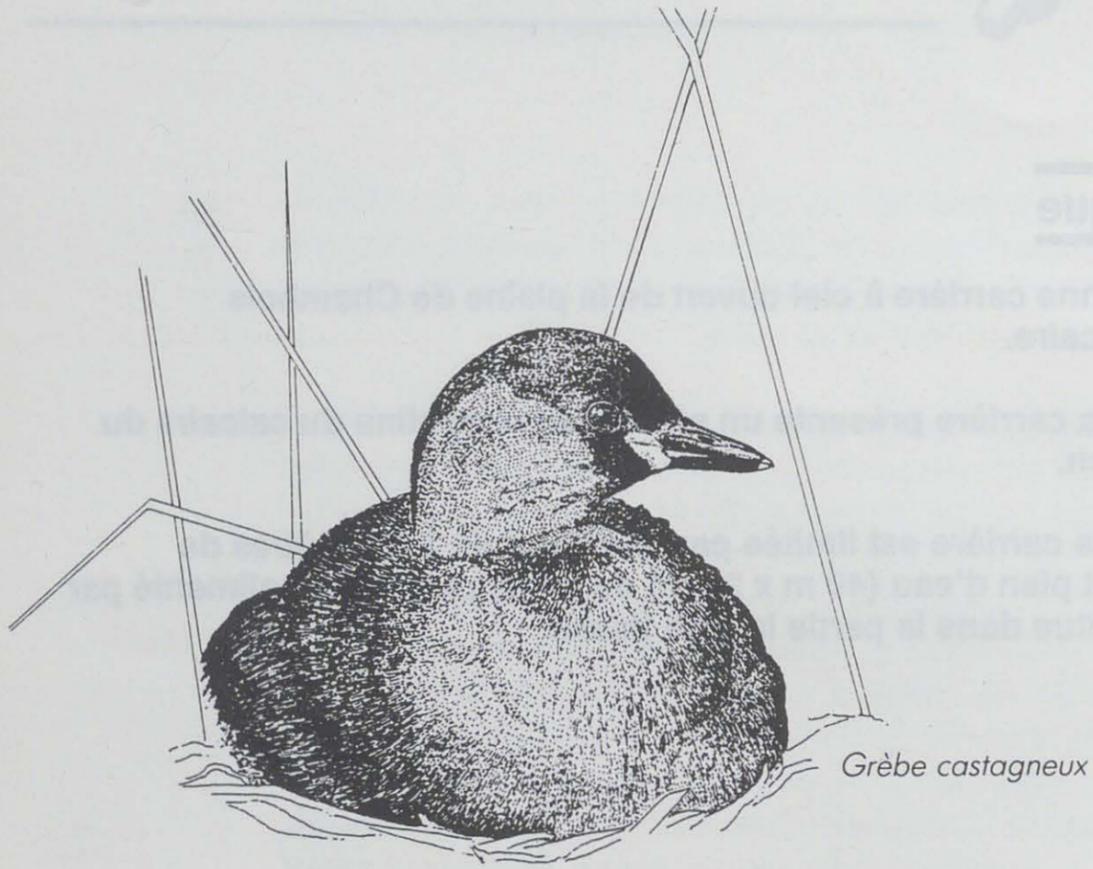
Ce type de carrière, s'il ne recèle pas de plante rare, présente pourtant deux écosystèmes qui deviennent rares surtout en ce qui concerne ce type de marais alcalin de fond de dépression.

Grand intérêt comme milieu "refuge" pour les plantes.



Faune

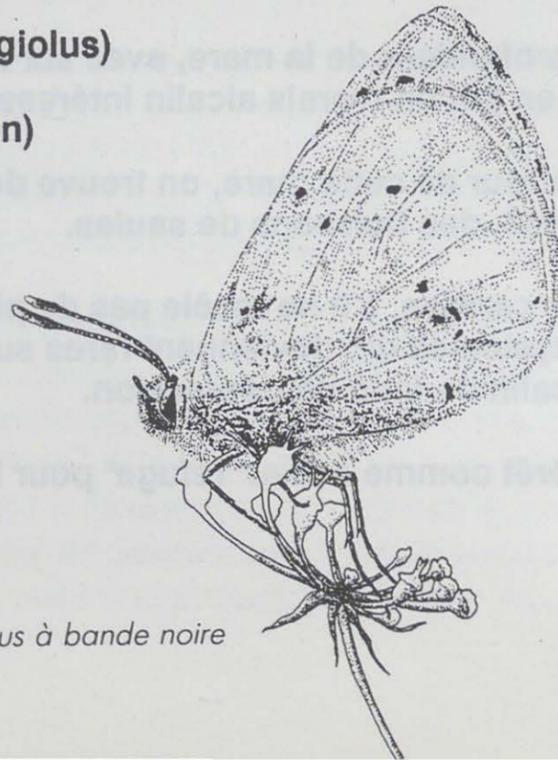
Le biotope marécageux permet la nidification du Grèbe castagneux. Le Rossignol a été entendu dans les zones buissonnantes.



Grèbe castagneux

Seul le groupe des lépidoptères a été étudié pour l'entomofaune. Les pelouses rases sont toujours colonisées par la famille des Lycaenidae, qui présente ici trois espèces à répartition assez limitée :

- l'Argus à bande noire (*Celastrina argiolus*)
- l'Argus bleu nacré (*Lysandra coridon*)
- l'Argus minime (*Cupido minimus*) voit ici sa deuxième station ornaise.



Argus à bande noire

Paysage

L'intérêt paysager est limité du fait de la proximité d'un lotissement ainsi que de la présence de deux routes en bordure.

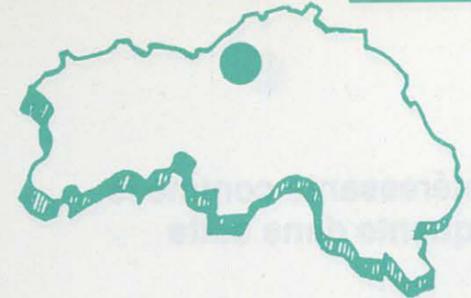
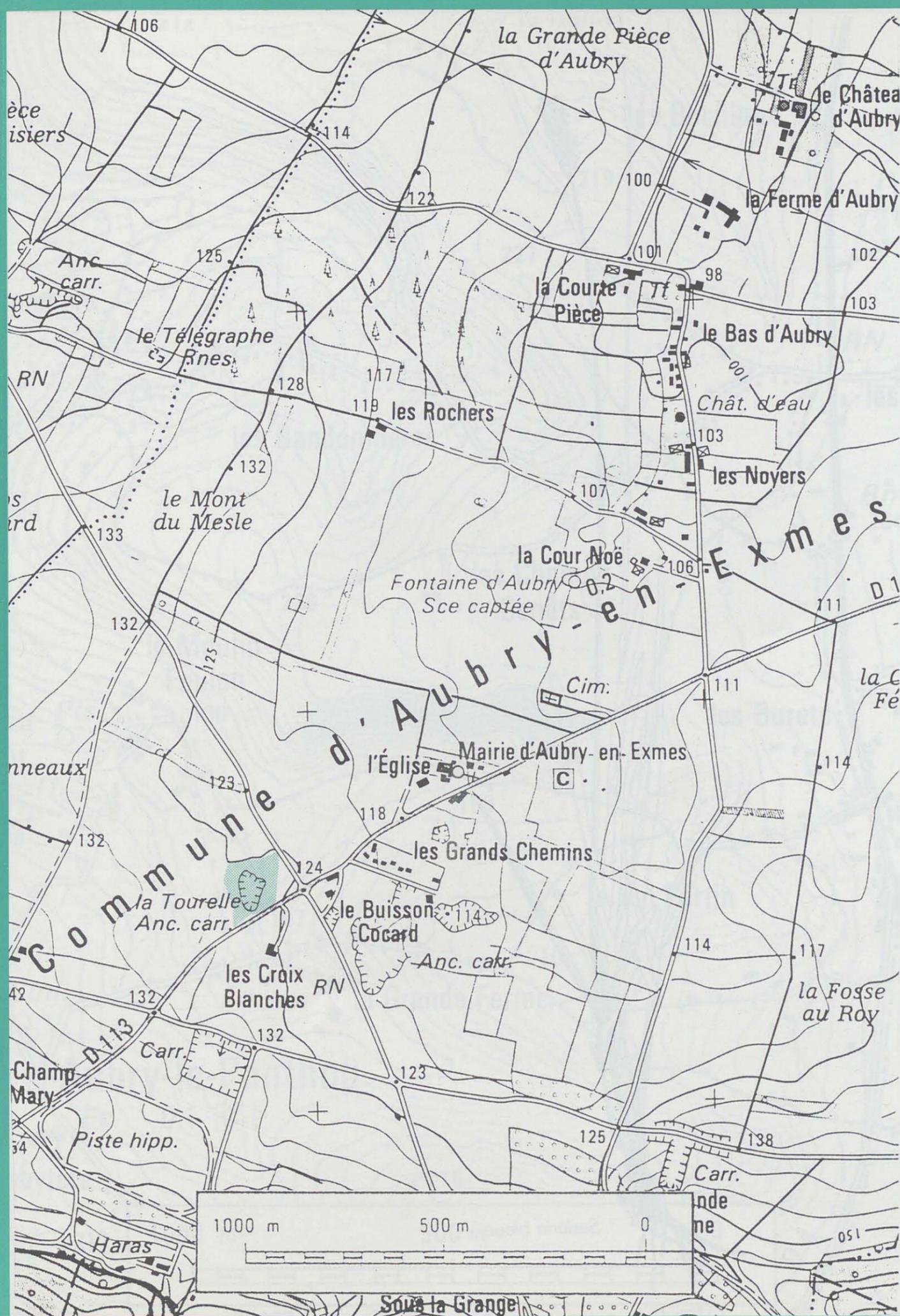
Dynamique

Les formations de pelouses rases semblent ici stables quant à leur évolution mais certaines zones plus riches en humus peuvent voir croître des arbustes.

La rudéralisation de certaines zones due à des apports allochtones entraîne l'apparition d'un cortège inintéressant.

Menaces

- Utilisation en circuit de moto verte
- Transformation lente en décharge publique non contrôlée
- Apport de matériaux de démolition pour remblaiement
- Extension de plantations artificielles (arbres exotiques)



CARRIÈRE "LA TOURELLE"

AUBRY-en-EXMES

Milieu physique

Située dans la plaine de Chambois, cette carrière d'une profondeur de 10 à 15 mètres présente des parois verticales sur presque tout son pourtour.

Ces parois montrent une belle discordance entre les calcaires du Bathonien moyen au sommet et le grès armoricain en-dessous.

Un plan d'eau occupe l'ensemble de la carrière à l'exception des éboulis au pied des parois.

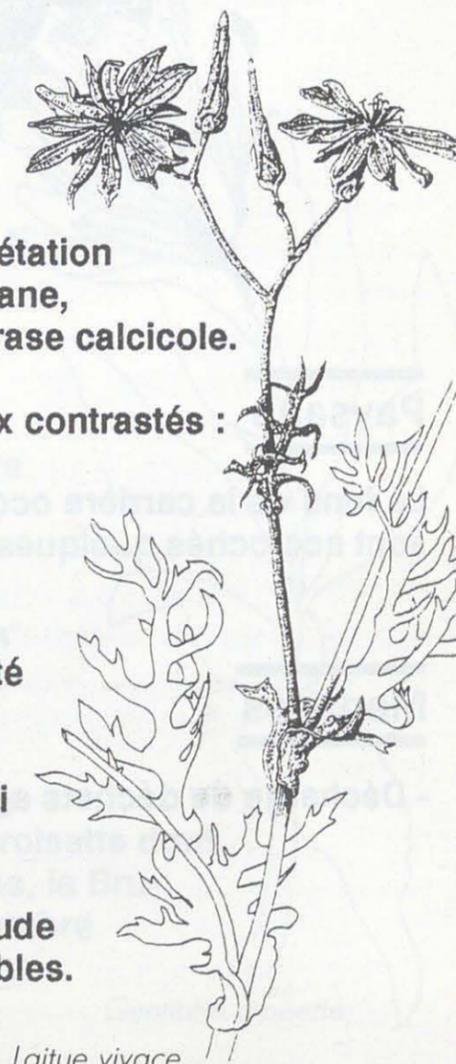
Végétation

Les abords de la carrière présentent d'un côté, une végétation arbustive et arborescente (Troëne commun, Viorne lantane, Merisier) et, de l'autre, une végétation de type pelouse rase calcicole.

La carrière elle-même présente des ensembles végétaux contrastés :

- le chemin d'accès est bordé par des affleurements calcaires où pousse une végétation de type pelouse avec quelques arbustes,
- une saulaie "les pieds dans l'eau" occupe une extrémité du plan d'eau,
- l'étang est colonisé par une végétation aquatique ainsi que par des plantes des berges sur ses abords.

Les potentialités de ce milieu laisse présager qu'une étude approfondie révélerait la présence d'espèces remarquables.



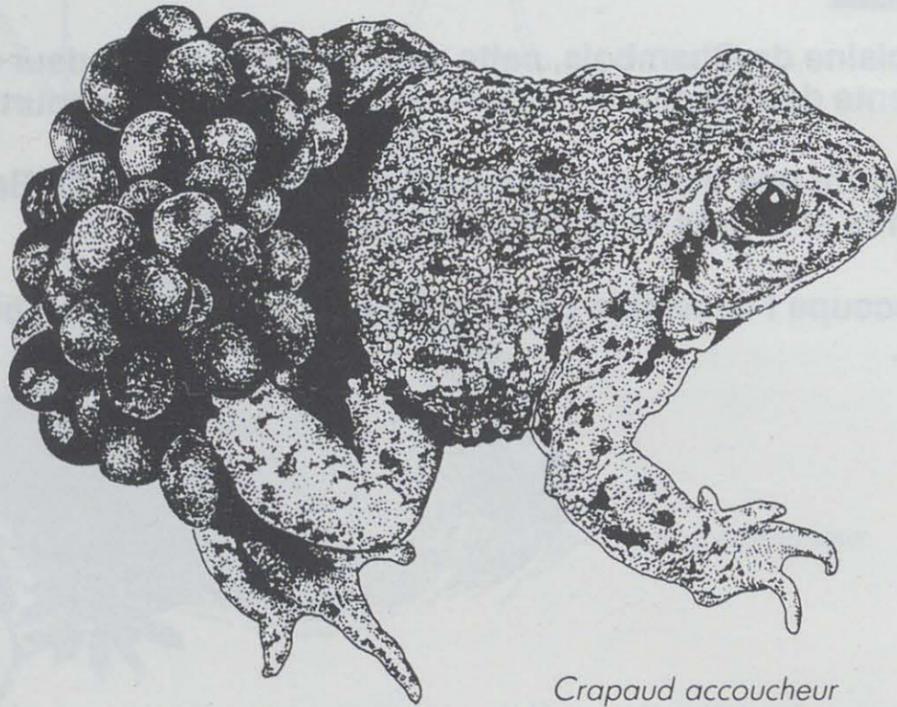
Laitue vivace

VIMOUTIERS XVII - 14 5 6

Faune

Cette station montre quelques reptiles et amphibiens intéressants comme le Crapaud accoucheur et le Lézard des murailles peu fréquents dans cette région.

L'entomofaune est caractérisée par des lépidoptères de la famille des Lycaenidae qui fréquentent la pelouse calcaire.



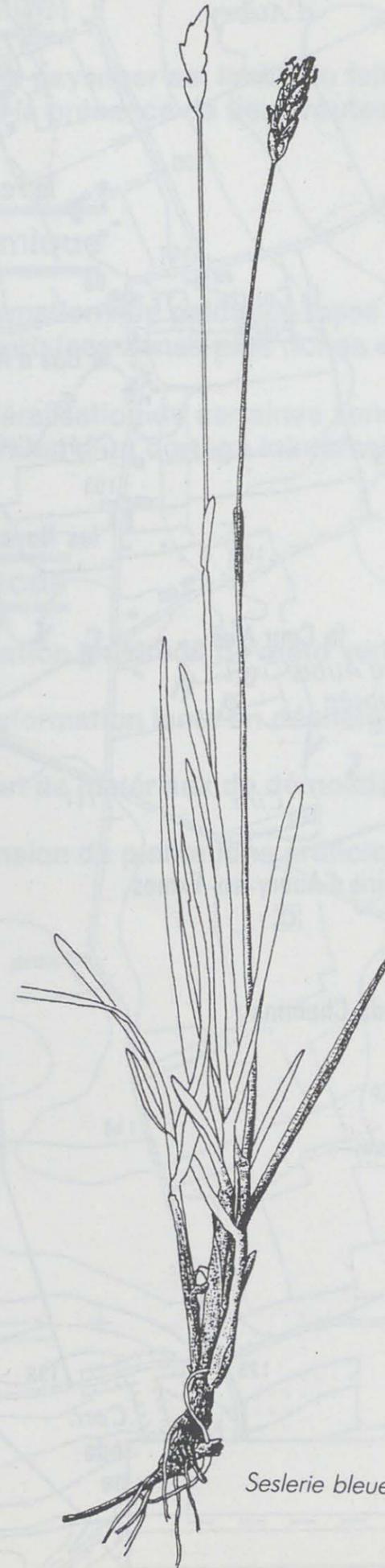
Crapaud accoucheur

Paysage

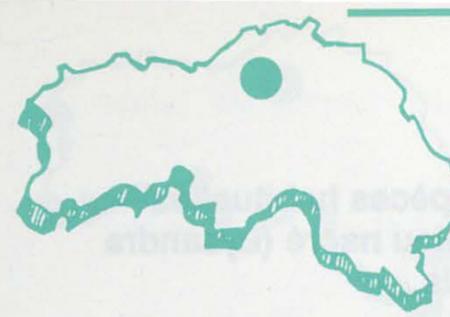
Le fond de la carrière occupé par l'étang entouré de parois verticales où sont accrochés quelques Genévriers communs délimite un paysage intime.

Menaces

- Décharge de déchets agricoles sur le côté Nord



Seslerie bleue



Milieu physique

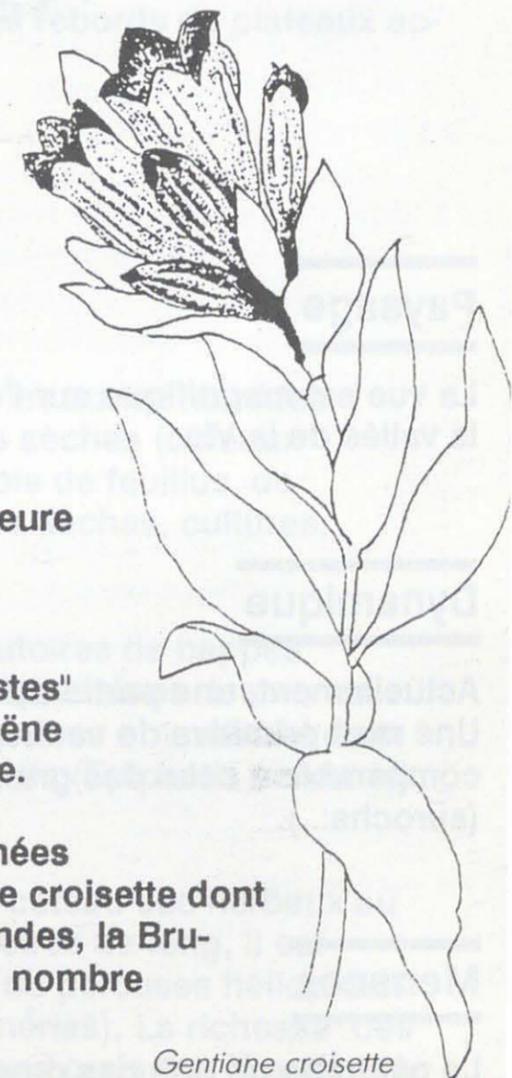
Le coteau des Champs Genêts se localise sur le flanc d'un vallon exposé au Sud, affluent de la vallée de la Vie. Il présente, comme la plupart des coteaux du Pays d'Auge, un gradient croissant de sécheresse du bas vers le haut de la craie cénomanienne pour atteindre un niveau plus humide au sommet lié à la présence des argiles à silex.

Flore

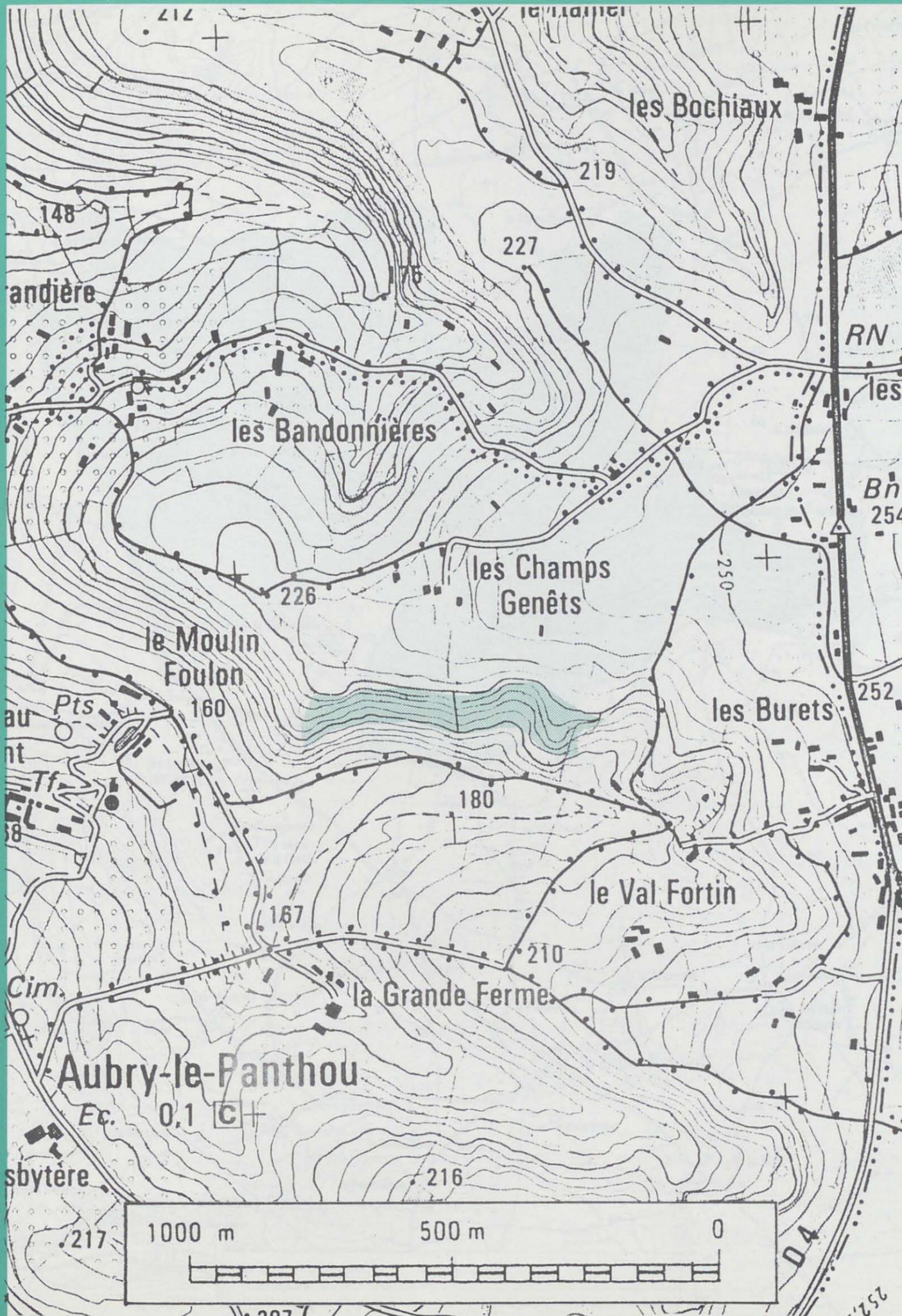
Trois types de formations végétales se partagent le coteau :

- une zone buissonnante au sud-est, dominée par les génévriers entre lesquels subsistent des zones herbeuses ;
- une pelouse xérophytique présentant les espèces remarquables de cette région et qui constitue la majeure partie du coteau ;
- une partie boisée au sommet qui tend à gagner du terrain vers le bas par l'intermédiaire "d'avant-postes" constitués d'espèces calcicoles (Viorne lantane, Troëne commun, Fusain d'Europe...) limitées par le pâturage.

Quelques plantes remarquables ont pu être déterminées essentiellement au niveau de la pelouse : la Gentiane croisette dont c'est actuellement une des trois stations bas-normandes, la Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*), ainsi qu'un certain nombre d'orchidées caractéristiques de ces milieux.



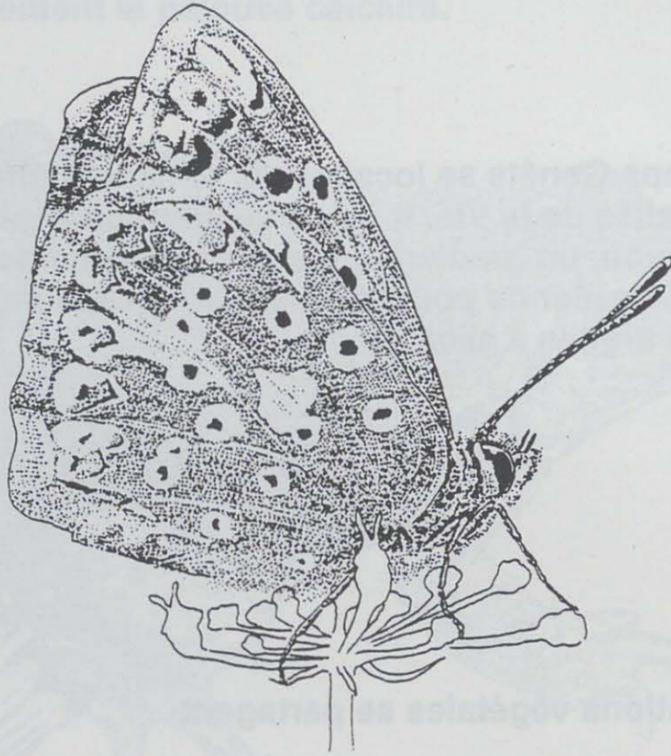
Gentiane croisette



VIMOUTIERS xiii 1478

Faune

Les lépidoptères rencontrés sur cette station sont les espèces habituelles de ces milieux avec une mention spéciale pour l'Argus bleu nacré (*Lysandra coridon*) dont c'est la seule station du Pays d'Auge ornais.



Argus bleu nacré

Paysage

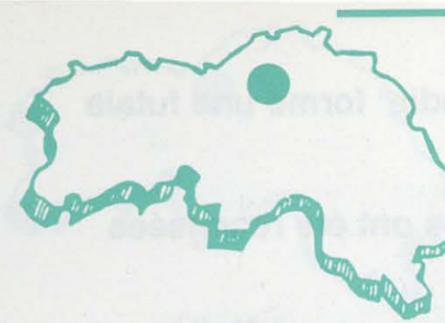
La vue est magnifique sur l'ensemble du vallon ainsi que sur une partie de la vallée de la Vie.

Dynamique

Actuellement, une partie du coteau est utilisée en pâturage semi-extensif. Une race primitive de vache, la Galloway, assure ici un entretien quasi comparable à celui des grands herbivores primitifs de notre région (aurochs...).

Menaces

Le pâturage ne doit pas devenir intensif et il serait même préférable de diminuer la charge de bétail à l'hectare.



Milieu physique

Affluente de la vallée de la Touques, la vallée du Bourgel est une vallée humide du Pays d'Auge où serpente un gros ruisseau clair et rapide.

Cette vallée entaille la craie glauconieuse du Cénomaniens. Ses parties basses sont occupées par des argiles Calloviennes recouvertes de remblais alluvionnaires du Quaternaire.

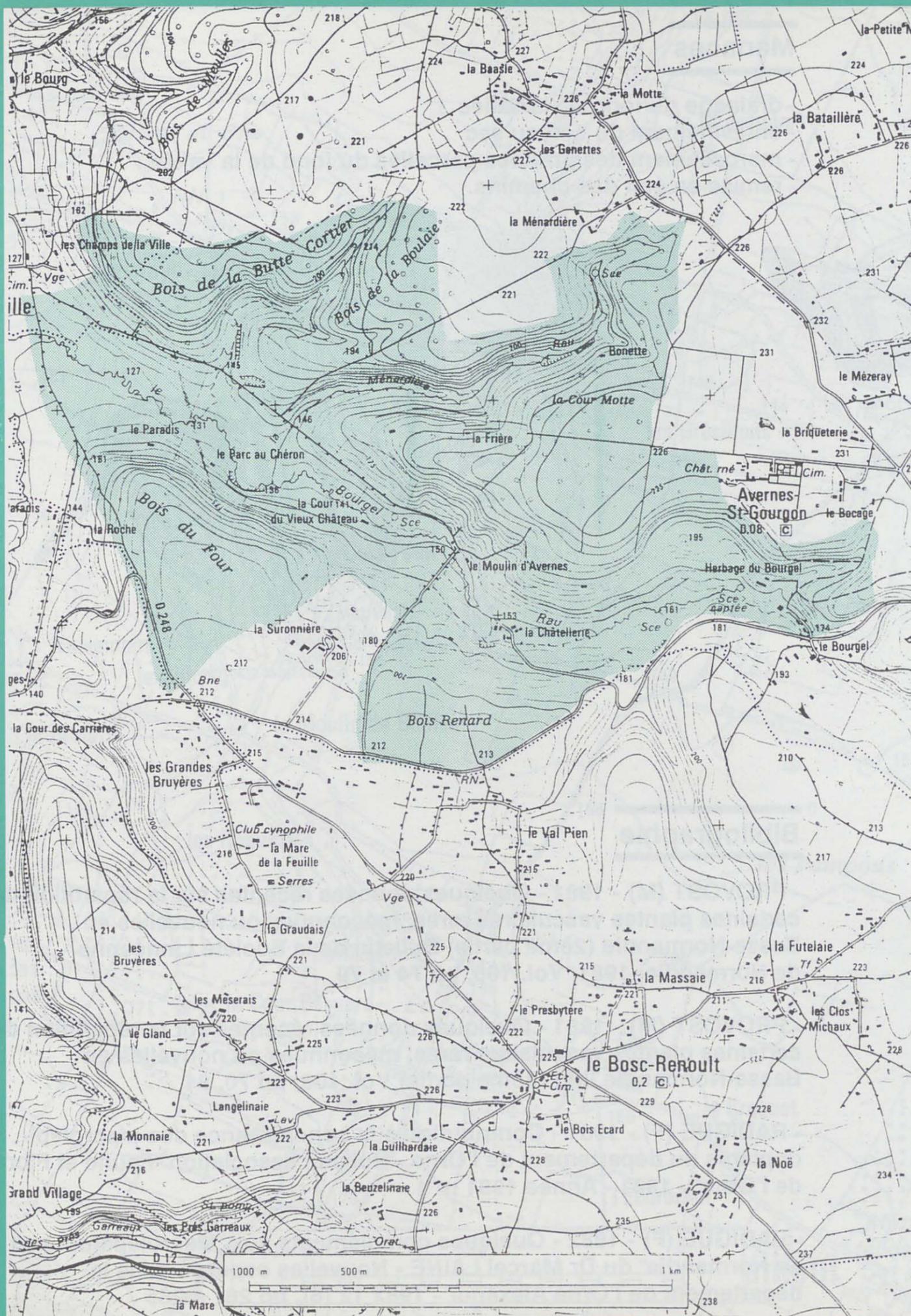
Une des spécificités du site est son extrême tranquillité : entre Canapville et "La Chatellerie", il n'existe aucune maison habitée régulièrement, aucune voie de communication importante. Les bois sur les rebords de plateaux accentuent l'isolement et la quiétude du site.

Végétation

Cette vallée présente tous les intermédiaires entre les zones humides (prairies marécageuses, petits étangs) et les zones sèches (côteaux calcaires). La diversité des milieux est extrême : bois de feuillus, de conifères, prairies humides, cours plantées, prairies sèches, cultures, côteau aride, broussaille, grottes...).

Les flancs de la vallée présentent de nombreux exutoires de nappes phréatiques qui engendrent au niveau de petites dépressions des zones tourbeuses alcalines. Le cortège végétal y est riche avec notamment deux orchidées des zones humides : l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) et l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*)

Sur le flanc du vallon exposé au Sud, se trouve un coteau sec herbeux au niveau du Moulin d'Avernes. S'étendant sur 500 mètres de long, il est colonisé par des faciés de pelouses marneuses et de pelouses héliophiles denses calcicoles sur rendzine (typologie de Bournérias). La richesse des espèces végétales y est très importante : la Gentiane croisettes (*Gentiana cruciata*) montre ici sa plus belle population de Basse-Normandie ; douze espèces d'orchidées y ont été recensées.



Sur le rebord du plateau, un bois de "sapins de Normandie" forme une futaie âgée remarquable.

Sur l'ensemble du vallon, plus de 250 espèces végétales ont été recensées comprenant dix huit espèces d'orchidées.

Faune

Corrélativement à la diversité botanique, le nombre d'espèces animales rencontrées témoigne d'une richesse exceptionnelle.

Sur les 69 espèces de papillons diurnes qui ont été déterminées récemment dans l'Orne, 48 ont été trouvées dans cette vallée avec une des quatre stations ornaïses de Euphydryas aurinia et du Damier athalie (Melicta athalia), la présence du rare Sylvain asuré (Limenitis reducta) et l'unique station normande d'un papillon nocturne : Rhyparia purpurata.

Sur les 55 espèces de mammifères terrestres de Normandie, 41 ont été répertoriées sur cette localité avec notamment le Mulet à collier (Apodemus flavicollis) dont c'est une des deux stations normandes connues actuellement; 12 espèces de chauves-souris fréquentent les cavités souterraines dont la très rare Barbastelle.

La classe des oiseaux est bien représentée tant du point de vue de la nidification (Bondrée apivore, Faucon hobereau, Martin-pêcheur, Pie grièche, Hypolaïs polyglotte, Locustelle tachetée, Chouette chevêche,...) que pour l'hivernage ou le stationnement de migrants. En effet, la tranquillité du site permet à une quinzaine de Hérons cendrés de séjourner dans la vallée de juillet à mars. C'est aussi un site régulier d'hivernage pour la Bécassine sourde.

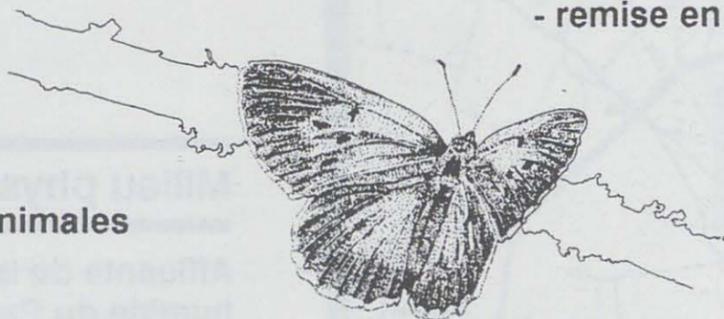
L'utilisation du site comme escale pour les migrants a permis d'observer des espèces peu fréquentes : Grue cendrée, Torcol fourmilier, Traquet tarier, Cigogne noire...

Intérêt paysager

La vallée du Bourgel ainsi que le vallon de la Ménardière constituent une zone où la pression humaine est très faible. Le paysage est magnifique et conserve encore un caractère "sauvage".

Menaces

- drainage du fond de la vallée
- enrésinement du coteau sec
- morcellement des grandes parcelles du fond de la vallée
- remise en état des chemins.



Protée (le)



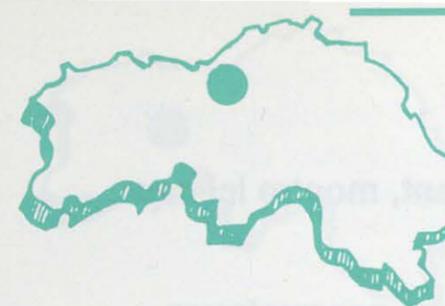
Bécassine sourde

Bibliographie

- PROVOST (M) - 1981 - Quelques données récentes sur la répartition de certaines plantes vasculaires rares, méconnues ou nouvelles en Basse-Normandie (2ème partie) Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 1981, Vol. 108, pp 74 et 79
- PROVOST (M) - 1981 - Quelques données récentes sur la répartition de certaines plantes vasculaires rares, méconnues ou nouvelles en Basse-Normandie Ibid.(3ème partie) Vol. 109, pp 70, 81
- RADIGUE (F) - 1981 - Contribution à la connaissance des macrolépidoptères du département de l'Orne - Bulletin association "Faune et Flore de l'Orne" - 1981 - Année 1981 n° 1
- RADIGUE (F) - 1982 - Quelques compléments aux "Macrolépidoptères de Normandie" du Dr Marcel LAINE - Nouvelles espèces dans le département de l'Orne Alexanor - 1982 12 (6), pp 261 à 265

LE VAUDOBIN OU LES GORGES DU MEILLON

BAILLEUL



Milieu physique

Le site du Vaudobin correspond à une crête de grès armoricain (quartzite).

Cette barre est traversée par un petit ruisseau. L'entaille ainsi créée forme une cluse : les Gorges du Meillon.

L'intérêt du site et son attrait touristique sont liés à la présence d'escarpements rocheux et de pierriers surmontés de landes.

A l'entrée du site, une carrière à ciel ouvert, envahie par l'eau est colonisée par une végétation des bords des eaux ; plus loin, une galerie de mine avait pour but la recherche de minéraux rares (ZIRCON).

A un endroit, une plaque de grès basculée est classée du fait de la présence à sa surface d'empreintes de Bilobites surnommées "Pas de boeufs". (site inscrit du 17-11-1931)

Bruyère cendrée

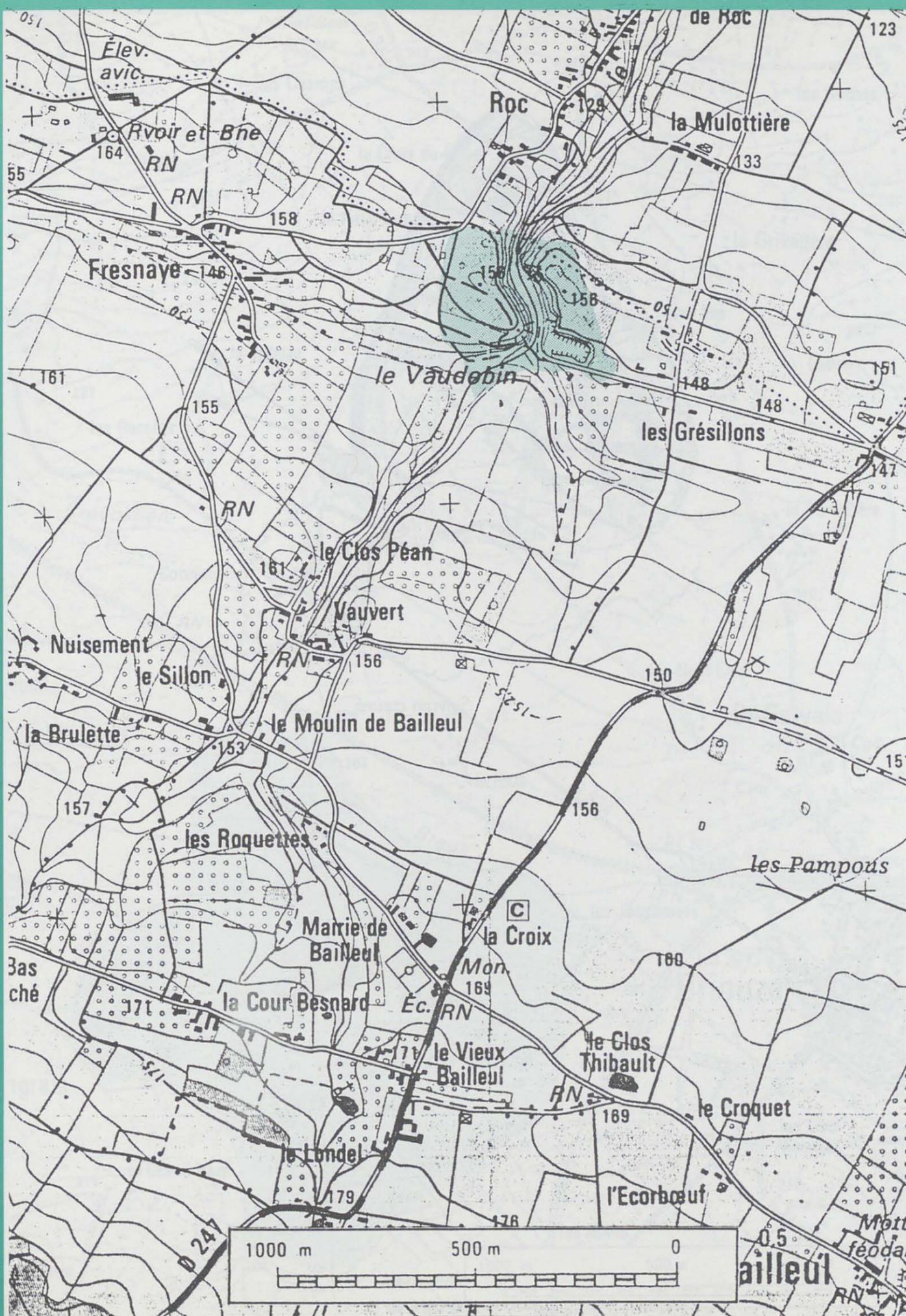
Végétation

De part et d'autre de ces gorges, se développent, sur les hauteurs, des landes dominées à l'Est par des ajoncs (*Ulex europaeus*). A l'Ouest le substrat est colonisé par des bruyères (*Calluna*, *Erica*...).

Comme dans la majorité des cas, les landes sèches ne présentent pas d'espèces rares ; ici seul le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*) sort du commun.

Les flancs des gorges sont boisés d'un taillis maigre et de chênes rabougris. Le bas-fond présente une couche d'humus plus importante et permet l'apparition de beaucoup d'espèces de sous-bois frais (*Fraxino-carpin*).

La prairie humide en amont du site montre une belle cariçaie avec d'autres herbacées des lieux humides.



Faune

Le Sylvain azuré (*Limenitis reducta*), papillon peu fréquent, montre ici sa station la plus au nord-ouest de la France.

La carrière souterraine est utilisée comme site d'hivernage par quelques espèces de chauves-souris, mais avec des effectifs faibles.

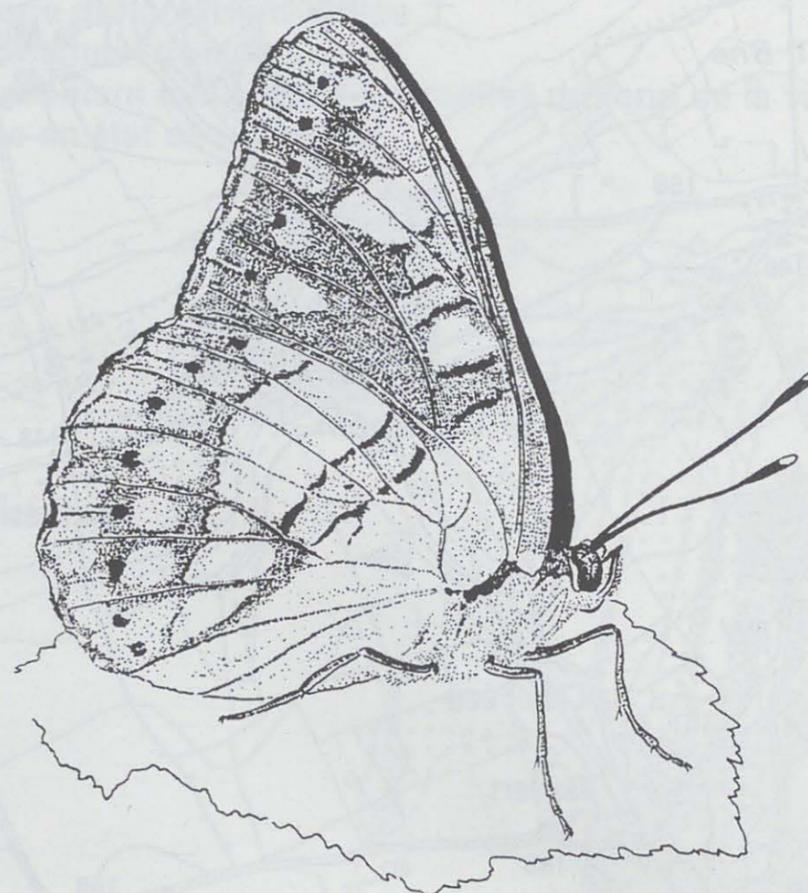
Paysage

Ce paysage plus typique du bocage ornais rompt la monotonie de la campagne de TRUN-FALAISE.

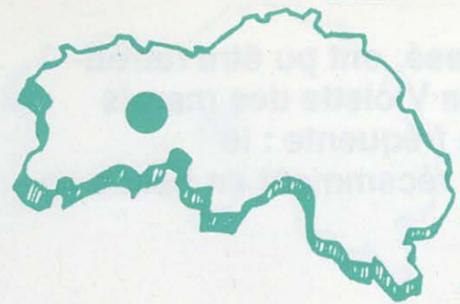
Le charme de ces gorges est certain et fait l'objet de nombreuses visites dominicales. Le site est un lieu de légende du Moyen-Age (dragon du Vaux d'Obin).

Menaces

- Dégradations du fait d'un grand nombre de promeneurs et de l'absence de gestion.
- Grignotement au sud-est par des constructions de type bungalow à limiter.
- Dépôt d'ordures



Sylvain azuré



MARAIS DU GRAND HAZÉ

BRIOUZE - BELLOU-en-HOULME

Milieu physique

Le marais du Grand Hazé occupe une dépression à l'Ouest de BRIOUZE constituant la plus grande zone marécageuse du département.

Le fond de cette dépression creusée par le réseau hydrographique dans un substrat schisto-gréseux précambrien est colmaté par des argiles bleues à passées sablo-graveleuses

Les eaux de deux ruisseaux et de leurs affluents s'accumulaient autrefois, dans cette cuvette générant un sol tourbeux. Aujourd'hui, elle recueille toujours les eaux pluviales et subit des inondations hivernales importantes.

Le creusement de mares et de canaux à des fins cynégétiques a modifié le régime hydrique conduisant à un assèchement.

Flore

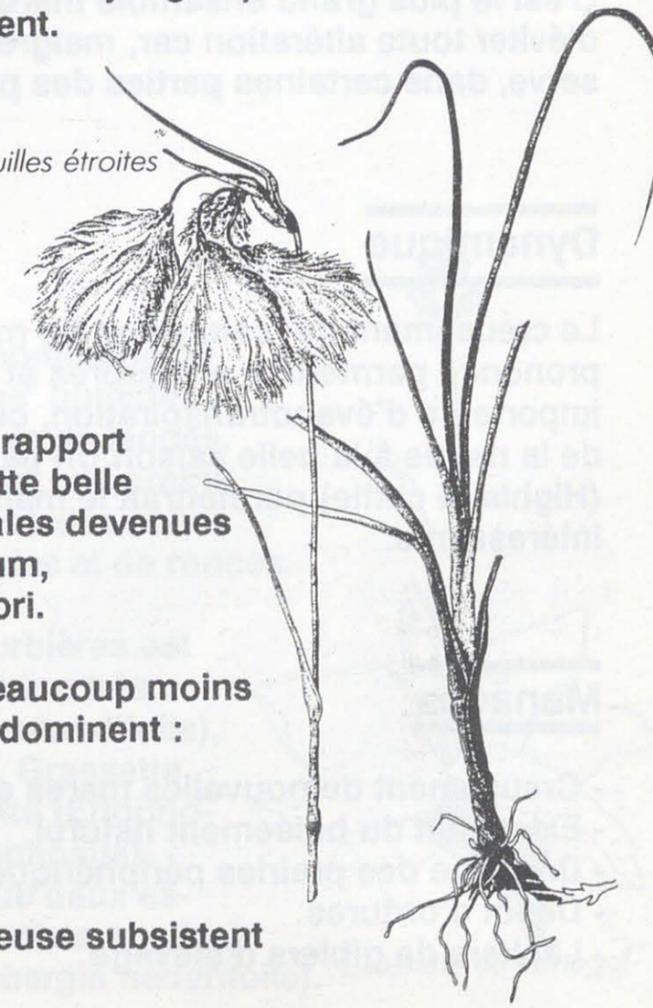
Les recherches récentes ont montré une dégradation des associations végétales par rapport aux études réalisées au début du siècle : cette belle tourbière présentait des associations végétales devenues très rares dans l'Orne : Schoenetum-juncetum, Rhynchosporetum albae, Scirpetum pauciflori.

Actuellement, deux stades de végétation, beaucoup moins riches et caractérisant un assèchement, prédominent :

- l'aulnaie acidiphile à sphaignes
- la moliniaie tourbeuse

Des prairies humides à végétation marécageuse subsistent tout de même sur le pourtour.

Linaigrette à feuilles étroites



Seules deux espèces intéressantes, citées dans le passé, ont pu être retrouvées : une Linaigrette (*Eriophorum angustifolium*) et la Violette des marais (*Viola palustris*). A noter qu'une nouvelle espèce, peu fréquente : le Comaret palustre (*Comarum palustre*) y a été trouvée récemment en belles populations.

Faune

Les couples de courlis qui nichaient encore récemment sur le marais l'ont abandonné comme site de nidification.

La faune entomologique semble très riche surtout en ce qui concerne les Odonates (libellules).

En fait, aucune étude complète et récente de ce marais n'a été réalisée, ce qui ne permet pas de le juger réellement.

Paysage

C'est le plus grand ensemble marécageux du département. Il serait bon d'éviter toute altération car, malgré l'envahissement des arbres, il conserve, dans certaines parties des paysages typiques des lieux marécageux.

Dynamique

Le creusement de "canaux" et de mares a entraîné un assèchement estival plus prononcé permettant aux arbres et arbustes de s'installer. Par leur capacité importante d'évapotranspiration, ces végétaux contribuent à un abaissement de la nappe à la belle saison. Un pâturage extensif par des bovins rustiques (Highland cattle) permettrait le maintien des groupements végétaux intéressants.

Menaces

- Creusement de nouvelles mares et de nouveaux canaux
- Extension du boisement naturel
- Drainage des prairies périphériques
- Dépôt d'ordures
- Lâchers de gibiers d'élevage



Phragmite des joncs

Bibliographie

- CEREAS-ENVIRONNEMENT - 1977 - Constat d'état du marais de BRIOUZE
- LEMEE (G) - 1937 - Recherches écologiques sur la végétation du Perche (thèse) - Paris. 1937, Librairie Générale de l'Enseignement.
- LETACQ (A.L) - 1892 - Compte rendu des excursions botaniques de la Société Linnéenne de Normandie dans les marais de BRIOUZE et aux environs de BAGNOLES - Bulletin Société Linnéenne de Normandie, 1892, IV, 6ème volume
- LETACQ (A.L) - 1905 - Notice botanique agricole sur le marais de BRIOUZE, Annuaire Normand, 1905, pp 151 à 161.
- LETACQ, HUSNOT, SAVOURE - 1909 - Observations sur la flore du marais de BRIOUZE faites par MM. HUSNOT, SAVOURE et L'Abbé LETACQ lors d'une excursion qui a eu lieu le 6 Septembre 1909 - Bulletin de la Société des Amis des Sciences Naturelles de Rouen, 1909, 2ème semestre.
- LETACQ, CHEVALLIER - 1921 - Excursions botaniques dans le bocage ornais : Marais de la Lande Pourrie à LONLAY-L'ABBAYE (18 Août) et du Grand Hazé à BRIOUZE (5 Septembre) - Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 1921, VII, 4ème volume.



TOURBIÈRES DU RUISSEAU DES VALLÉES DES VALLEES

LE CERCUEIL - MONTMERREI

Milieu physique

Les tourbières du ruisseau des Vallées appartiennent à l'ensemble des tourbières périphériques de la Forêt d'Ecouvès situées dans les vallées issues du massif d'Ecouvès. Elles sont localisées :

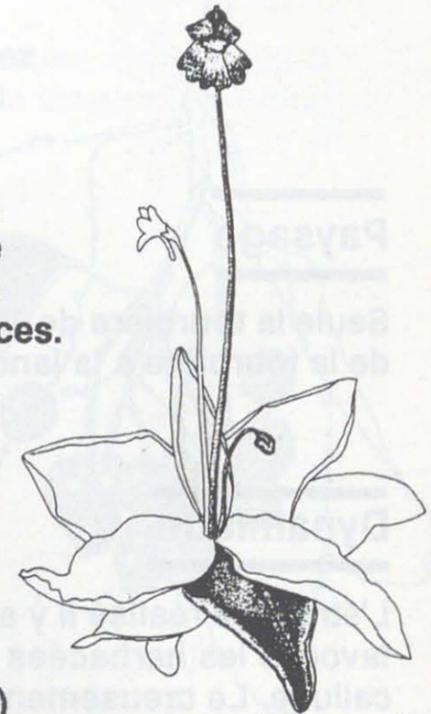
- sur le flanc sud de la vallée, à mi-pente, à la faveur de suintements pour la partie sur la commune du CERCUEIL ;
- au pied du flanc nord de la vallée, au niveau d'une légère dépression avec des flaques d'eau stagnantes pour la partie sur la commune de MONTMERREI.

Le substrat géologique est une alternance de bancs de grès et de schistes ordoviciens.

Végétation

Ce sont deux tourbières acides. Celle de la commune de MONTMERREI est entourée par des "bryères" humides (*Erica*, *Calluna*) reliques d'une grande étendue de landes. La tourbière de la commune du CERCUEIL est une prairie tourbeuse encore paturée très hydrophile avec des zones herbacées entrecoupées de buissons de saules et de ronces.

Le cortège floristique caractéristique des tourbières est ici assez complet avec des espèces à répartition très limitée : Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), Ossifrage brise-os (*Narthecium ossifragum*), Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), Linaigrette (*Eriophorum angustifolium*), un Scirpe (*Scirpus coespitosus*), Osmonde royale (*Osmunda regalis*), ainsi que deux espèces des landes : le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*) et la Walhenberge à feuille de lierre (*Walhenbergia hederifolia*).

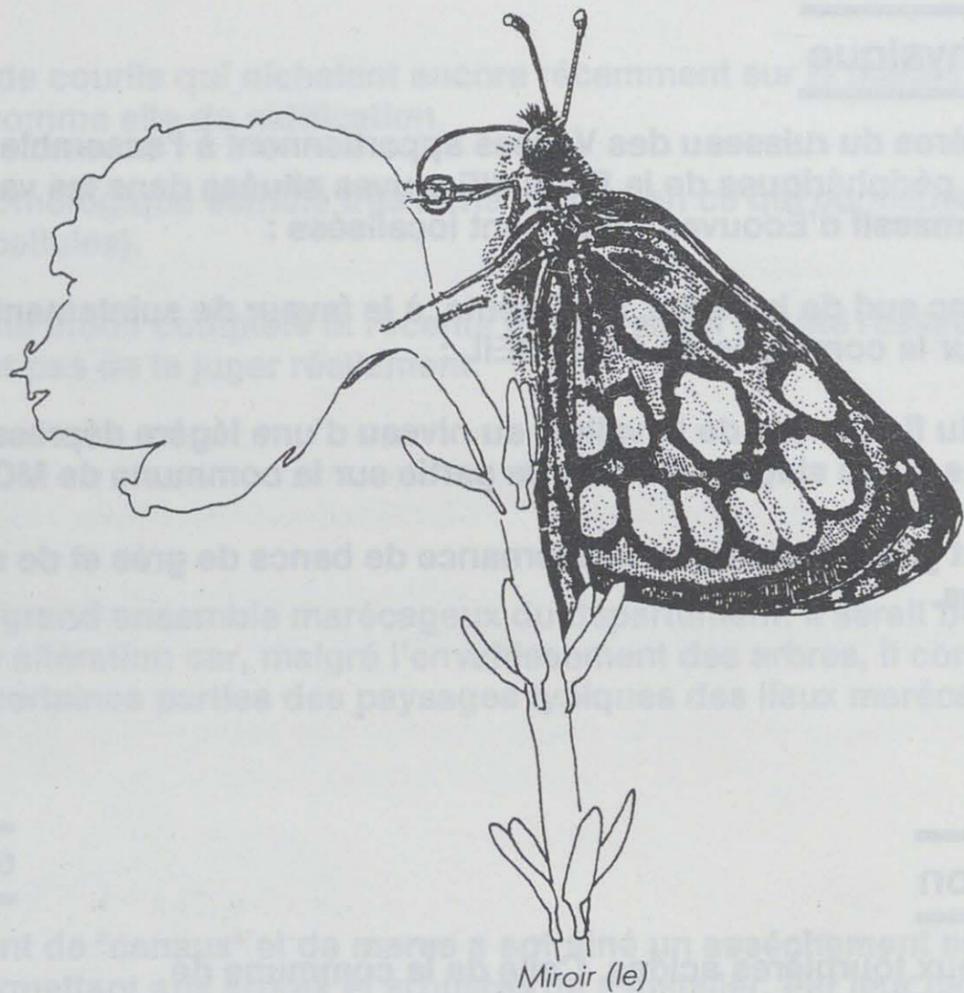


Grassette du Portugal

SÈS XVI - 15 56

Faune

L'étendue du site étant très limitée, la diversité faunistique n'est pas très importante. Seul un petit papillon diurne des landes : le Miroir (*Heteropterus morpheus*) y a été trouvé. Les spécialistes nous manquent pour la détermination des araignées des tourbières.



Miroir (le)

Paysage

Seule la tourbière de MONTMERREI présente un paysage "naturel" avec passage de la tourbière à la lande et a une petite zone boisée.

Dynamique

L'étrepage réalisé il y a trois ans semble dans un premier temps avoir favorisé les herbacées (surtout l'ossifrage) qui étaient étouffées par la callune. Le creusement très important ne sera peut-être pas favorable à la tourbière de MONTMERREI à long terme.

LA BUTTE CHAUMONT

CUISSAI - ST-DENIS-sur-SARTHON
LIVAIE - ST-NICOLAS-des-BOIS

Milieu physique

Située à l'extrême limite méridionale de la forêt d'Ecouves, la Butte Chaumont constitue néanmoins un élément nettement individualisé. Elle a une forme régulière et son point culminant (378 m) domine de plus de 150 m la campagne environnante.

Le grès armoricain, qui affleure à cet endroit est le même niveau stratigraphique que celui qui constitue les reliefs de la forêt d'Ecouves.

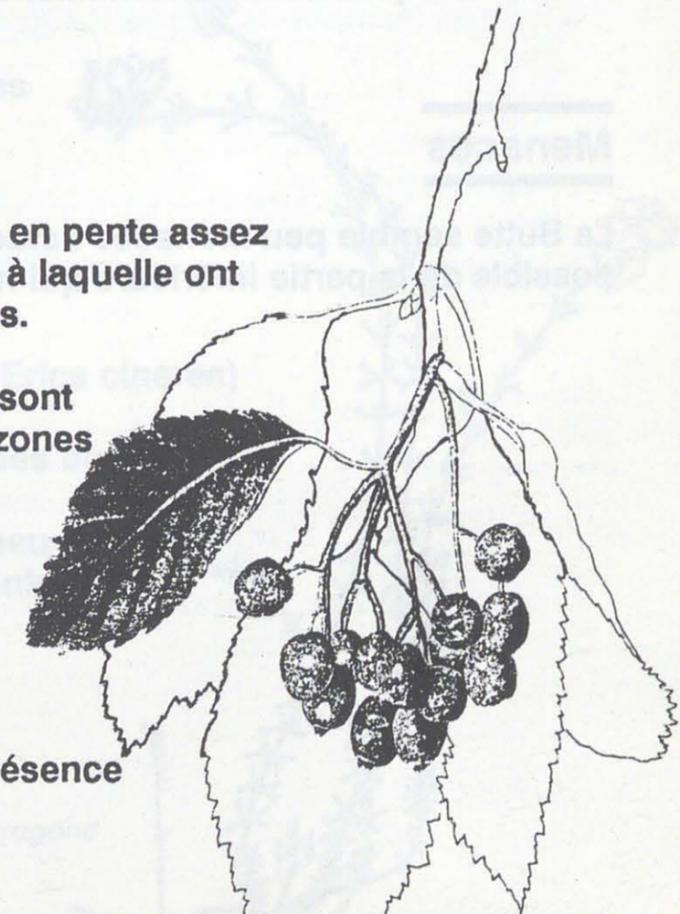
L'originalité du site est due à la présence de pierriers pentus composés de blocs de quartzites sur les faces Ouest et Nord de la Butte.

Flore

Milieu forestier diversifié ; la partie inférieure en pente assez douce est recouverte d'une futaie de chênes à laquelle ont été ajoutés quelques hêtres et Pins sylvestres.

Les flancs proprement dits, à forte déclivité, sont boisés d'un taillis de chênes rabougris. Les zones les plus basses sont couvertes de callunes (*Calluna vulgaris*) avec des niveaux ras de lichens (*Cladonia sp.*).

Peu d'espèces remarquables à l'exception de quelques pieds d'Alisiers blancs (*Sorbus aria*) dont la spontanéité n'est pas certaine (seule station ornaise connue). A noter, la présence de l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*).



Alisier blanc



Faune

Ce site a été décrit au début du siècle par l'Abbé LETACQ comme rassemblant les 12 espèces de reptiles du département ; des prospections récentes des membres de l'association Faune et Flore de l'Orne n'ont pas permis de retrouver la totalité de cette ancienne richesse.

Paysage

De l'oppidum qui se trouve au sommet, on découvre la campagne en contrebas. Vue magnifique.

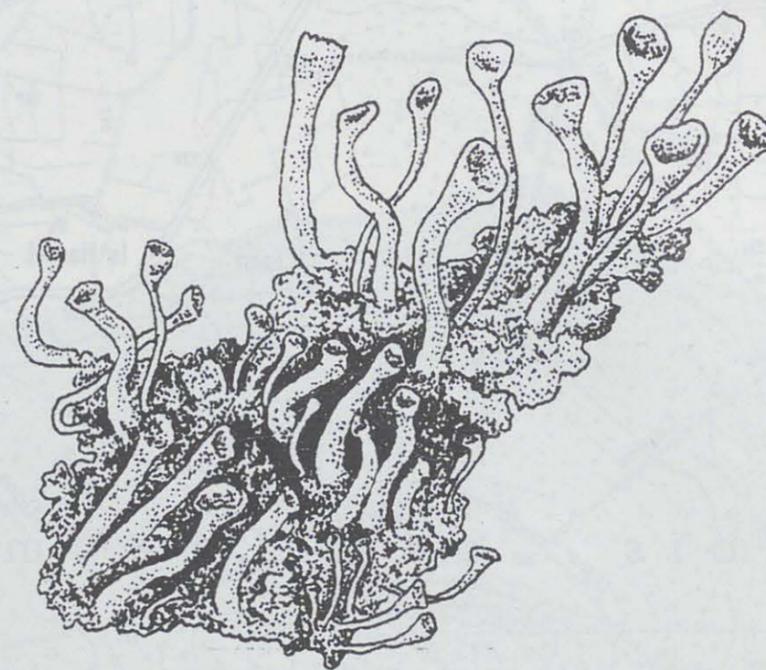
Les pierriers sont une formation géomorphologique peu fréquente dans l'Orne et l'amplitude de ce phénomène sur la Butte n'a pas d'autre équivalent dans le Département.

Dynamique

Les flancs de la Butte ne sont guère exploités du point de vue sylvicole et doivent être proches des formations climaciques originelles.

Menaces

La Butte semble peu menacée actuellement ; il faudrait éviter l'enrésinement possible de la partie inférieure qui nuirait à la qualité du site.



Cladonie

Bibliographie

- LETACQ (A.L) - 1902 - Découverte du Lézard des souches (*Lacerta stirpium*) sur la Butte Chaumont près d'ALENCON - Bulletin de la Société des Amis des Sciences Naturelles de Rouen, 1er Septembre 1902
- LETACQ (A.L) - 1911 - Les reptiles de la Butte Chaumont - Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Orne, 1er semestre 1911



Milieu physique

Situées au Nord du massif d'Ecouvès, les Bruyères de la Coudraie présentent un faciès que l'on rencontre bien souvent en périphérie de cette forêt.

Le sous-sol est constitué de grès armoricain (Ordovicien) qui est, comme c'est souvent le cas, recouvert d'une faible couche d'humus.

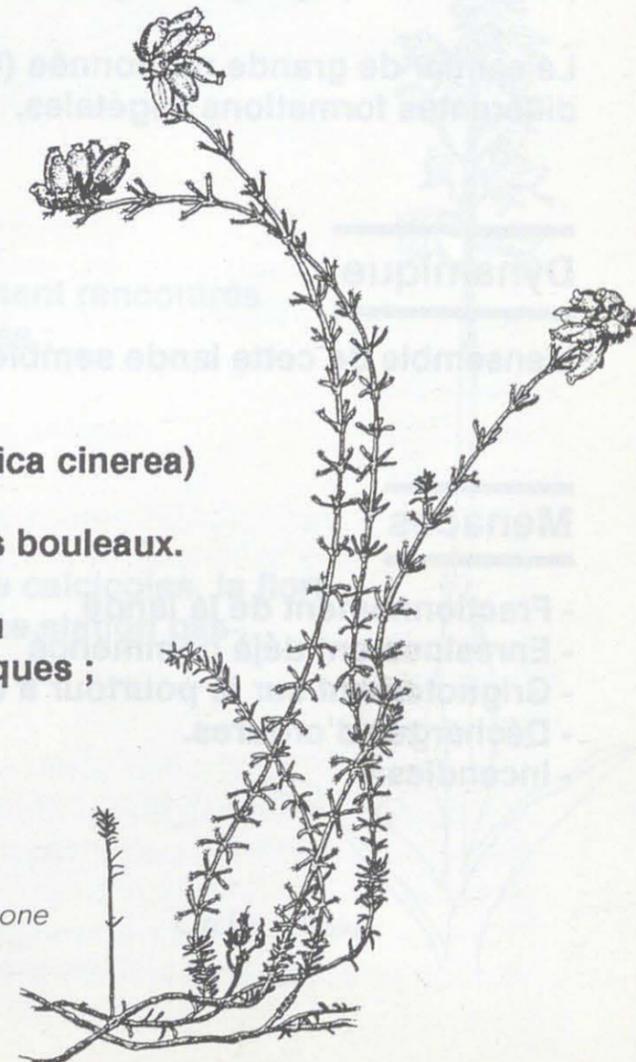
Le terrain est sensiblement plat avec une légère pente sur la partie Ouest.

Végétation

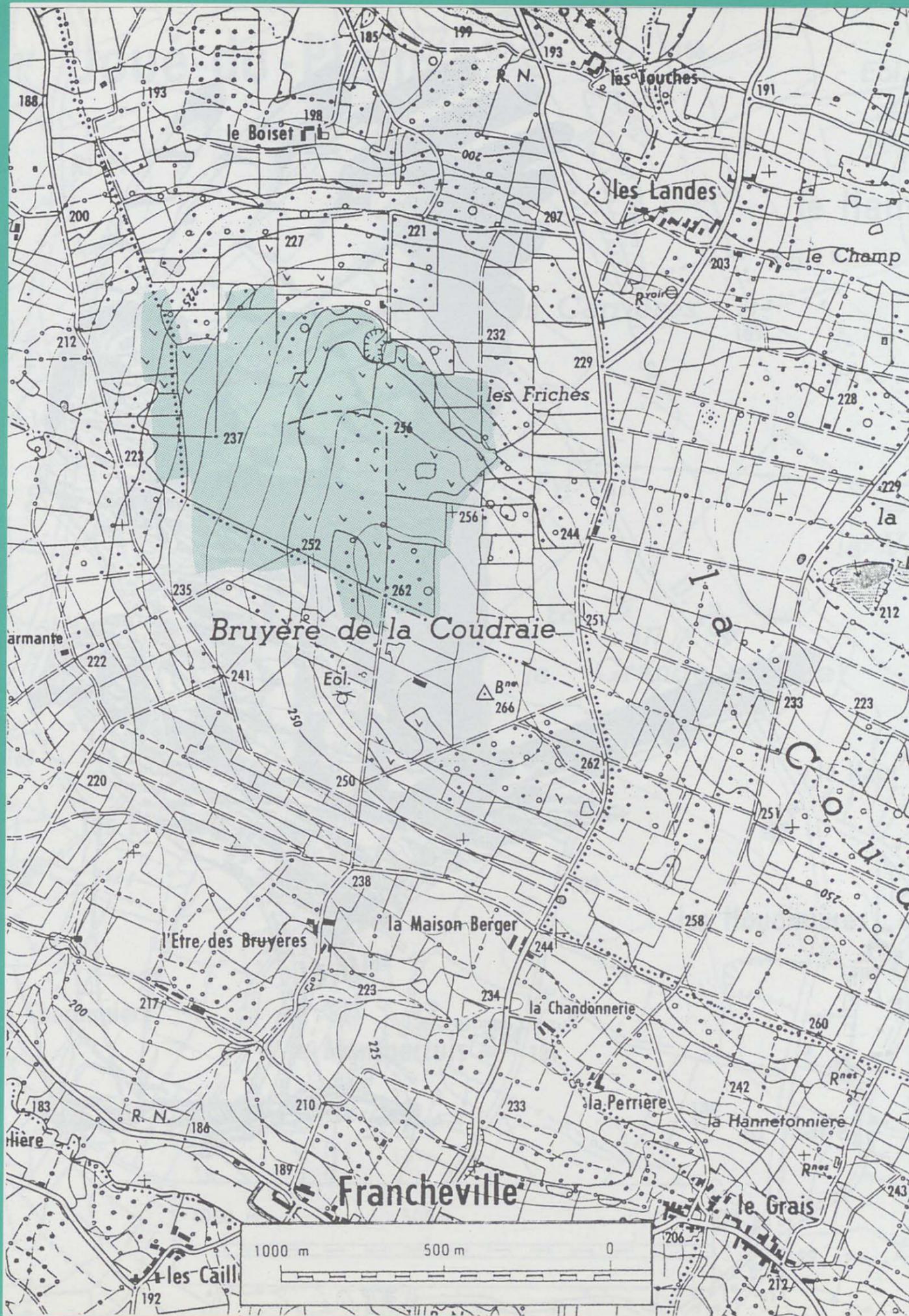
Sur cette zone pauvre en humus, seules des espèces rustiques subsistent. On trouve différents faciès de landes :

- zones à Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*) en forte densité
- zones plus basses à "bruyères" (*Calluna*, *Erica cinerea*)
- zones plus hautes avec essentiellement des bouleaux.

Les landes sèches présentent en général peu d'espèces et encore moins de raretés botaniques ; ce site ne déroge pas à cette règle.



Bryère tétragone



Faune

Site exceptionnel, le plus riche du département pour l'avifaune des landes. La surface assez importante permet la nidification d'espèces très localisées en Normandie comme la Fauvette pitchou et le Busard cendré. D'autres espèces moins rares occupent ici leur milieu originel : Busard Saint-Martin, Alouette lulu, Hibou moyen-duc.

Des espèces ont été observées sur ce site en halte migratoire : Cisticole, Pie grièche-écorcheur, Milan royal, Gobe-mouche noir, Huppe fasciée.

La pauvreté du cortège végétal n'est pas favorable à une grande diversité de l'entomofaune. Seul l'Echiquier (*Carterocephalus palaemon*), et le Miroir (*Heteropterus morpheus*), deux Hesperidae, ont été notés comme papillons intéressants.

Paysage

Les landes constituent des écosystèmes en voie de disparition, ce sont pourtant des paysages originaux dont il convient de conserver des éléments.

Le sentier de grande randonnée (GR 36) qui traverse la lande parcourt les différentes formations végétales.

Dynamique

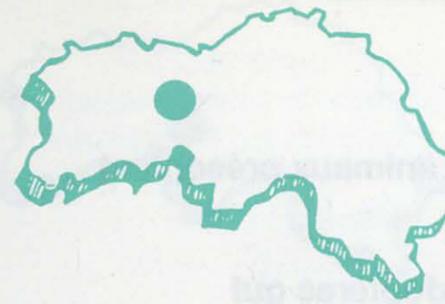
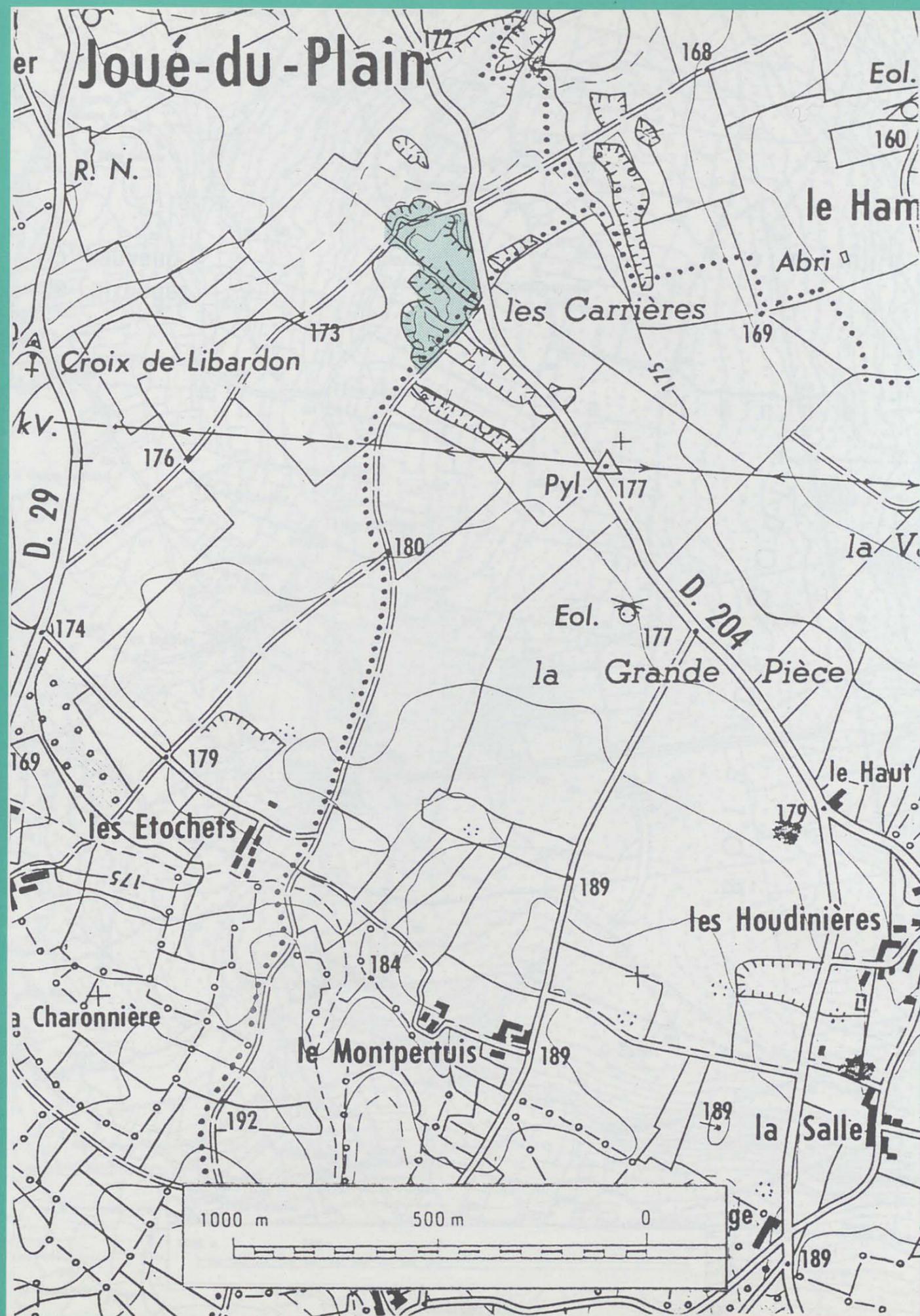
L'ensemble de cette lande semble évoluer lentement vers la betulaie.

Menaces

- Fractionnement de la lande
- Enrésinement déjà commencé
- Grignotement sur le pourtour à des fins agricoles
- Décharges d'ordures.
- Incendies



Busard cendre



Milieu physique

Ce groupe de carrières, proche de la limite entre le bassin parisien et le massif armoricain, est creusé dans le Bathonien moyen et dans une certaine mesure le Bajocien.

Les deux carrières intéressantes, les autres étant comblées par des ordures, sont limitées sur leur pourtour par un talus qui, escarpé ou en pente douce selon les endroits, passe localement à une paroi verticale dans le calcaire.

A deux endroits de cette paroi, des carrières souterraines ont été creusées dont l'une d'elles présente un intérêt pour la faune cavernicole.

Flore

Les types de végétation sont ceux habituellement rencontrés dans les milieux calcaires avec différents faciès :

- la pelouse rase
- les fourrés arbustifs
- la zone arborée

En dehors des espèces typiques des pelouses calcicoles, la flore riche d'orchidées est mise en relief par l'unique station bas-normande d'*Orchis militaire* (*Orchis militaris*).



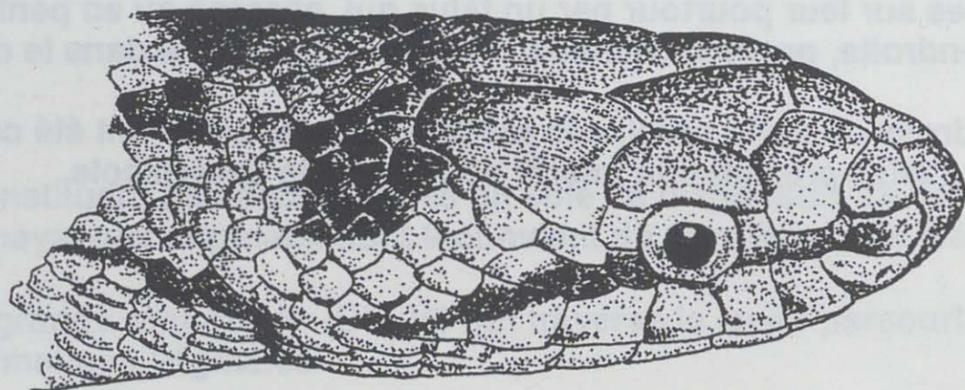
Orchis militaire

Faune

Malgré la petite taille de cet ensemble, divers groupes animaux présentent des espèces rares sur ce site :

- l'entomofaune est caractérisée par la famille des lépidoptères qui colonise ces milieux : les Lycaenidae. Deux espèces peu communes y ont été répertoriées : l'Argus (*Plebejus argus*) et l'Argus minime (*Cupido minimus*) dont c'est la deuxième station ornaise.

- La recherche des reptiles a permis de trouver la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), cette station constituant le quatrième site du département pour cette espèce.



Coronelle lisse

Paysage

L'intérêt est limité actuellement par l'exploitation du calcaire.

Menaces

- Comblement par les ordures
- Exploitation anarchique du calcaire
- Apports de matériaux allochtones (déblais, matériaux de démolition)
- Moto-verte
- Ball-trap entraînant l'accumulation dans la carrière d'étuis de cartouches et de "pigeons d'argile".



TOURBIERES DU BOIS DE GOULT

LA LANDE-de-GOULT - ROUPERROUX SAINT-SAUVEUR-de-CARROUGES

Milieu physique

Les bois de Goult couronnent le dernier massif gréseux de l'ouest du massif d'Ecouves.

Le sommet de cette barre de grès armoricain, orientée sud-nord, est assez plat et présente des dépressions humides occupées par des tourbières. Plus généralement, l'ensemble de cette barre est humide et des zones tourbeuses existent partout où le milieu est favorable.

Un incendie s'est déclaré il y a une vingtaine d'années sur l'ensemble des bois.

Végétation

Les bois de Goult constituent une masse presque uniformément boisée avec des trouées au niveau desquelles les zones les plus tourbeuses n'ont pas permis aux arbres de s'installer.

Les zones tourbeuses les plus intéressantes se situent à deux niveaux :

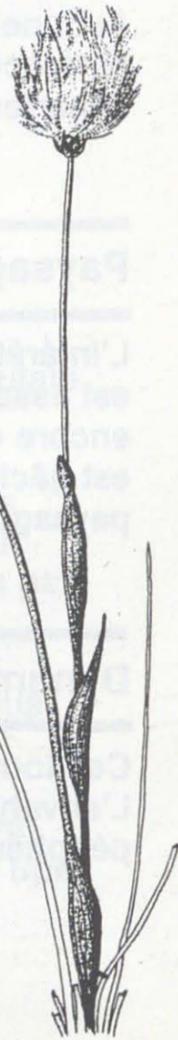
- les dépressions sommitales et le flanc est du massif (commune de la Lande-de-Goult)
- les petites vallées périphériques où s'écoulent les eaux pluviales (communes de Saint-Sauveur-de-Carrouges et Ruperroux).

L'enrésinement a été massif après l'incendie qui a détruit une grande partie des tourbières du sommet et du flanc est des bois de Goult.

Ces tourbières présentent trois types de formations végétales:

- des zones à sphaignes et plantes herbacées qui sont le plus souvent caractéristiques des tourbières (Ossifrage, Drosera, Linaigrette...) = tourbières actives.

Linaigrette vaginée



- des niveaux d'assèchement envahis par des bruyères et callunes où l'on peut néanmoins observer de petites zones humides relictuelles intéressantes (Rouperroux, Saint-Sauveur-de-Carrouges) = tourbières en voie de boisement.

- des zones à sphaignes en sous-bois avec des saules - bouleaux ne présentant pas d'herbacées caractéristiques = tourbières boisées.

Les plantes intéressantes ont du fortement régresser avec l'évolution naturelle, l'incendie, et l'enrésinement : on peut tout de même citer :

- le Scirpe cespiteux (*Scirpus cespitosus*) (Rouperroux)
- l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) (les 3 communes)
- la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) (la Lande de Goult, Rouperroux)
- l'Ossifrage brise-os (*Narthecium ossifragum*) (Rouperroux)
- le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*) (la Lande de Goult)
- une Linaigrette (*Eriophorum vaginatum*) (Saint-Sauveur-de-Carrouges, la Lande de Goult).

Faune

Aucune espèce remarquable n'a été notée exceptés certains lépidoptères hétérocères d'origine montagnarde dont c'est la seule station connue dans le département ; les espèces habituelles d'amphibiens y ont été observées.

Paysage

L'intérêt esthétique est limité dans la mesure où la taille des tourbières est assez minime. Seule la tourbière de Saint-Sauveur-de-Carrouges est encore en état de présenter un intérêt. Sur la Lande de Goult, le paysage est gâché par l'enrésinement qui tend à devenir omniprésent et qui donne au paysage une grande monotonie.

Dynamique

Ces tourbières sont en général au stade ultime de leur évolution. L'envahissement par les "bruyères" et le boisement se font spontanément à la périphérie de ces tourbières et tendent à gagner vers le centre.

L'incendie a-t-il accéléré le processus d'assèchement ? Toujours est-il que l'enrésinement qui l'a suivi sur ces bois privés a entraîné l'isolement de tourbières qui devaient antérieurement s'étendre sur une plus grande surface.

Menaces

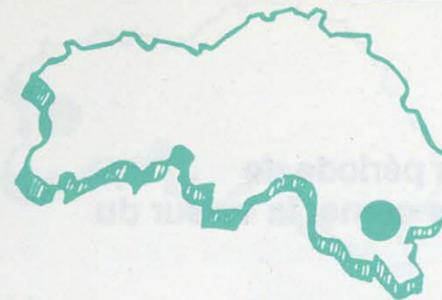
- Enrésinement total
- Importants travaux hydrauliques de drainage surtout sur la partie est de la barre au nord de la nationale Sées/Carrouges.



Osmunde royale

Bibliographie

- LEMEE (1934) - Inventaire des plantes phanérogames et cryptogames vasculaires... - Département de l'Orne par l'Abbé LETACQ - Second supplément - Bulletin des Amis des Sciences Naturelles de Rouen, 1934 - p. 139 à 159
- LEMEE (1937) - Recherches sur la végétation du Perche - Thèse - Librairie Générale de l'Enseignement - Paris



Milieu physique

Située sur les collines du Perche à une altitude de 230 m, la propriété des Grandes Loges est un massif boisé dont les dépressions sont occupées par une série d'étangs de tailles variables.

Les parties hautes sont couronnées par des argiles à silex tandis que dans les bas-fonds se sont accumulées les alluvions récentes du quaternaire.

La propriété d'une étendue d'environ 550 ha a un relief peu marqué.

Flore

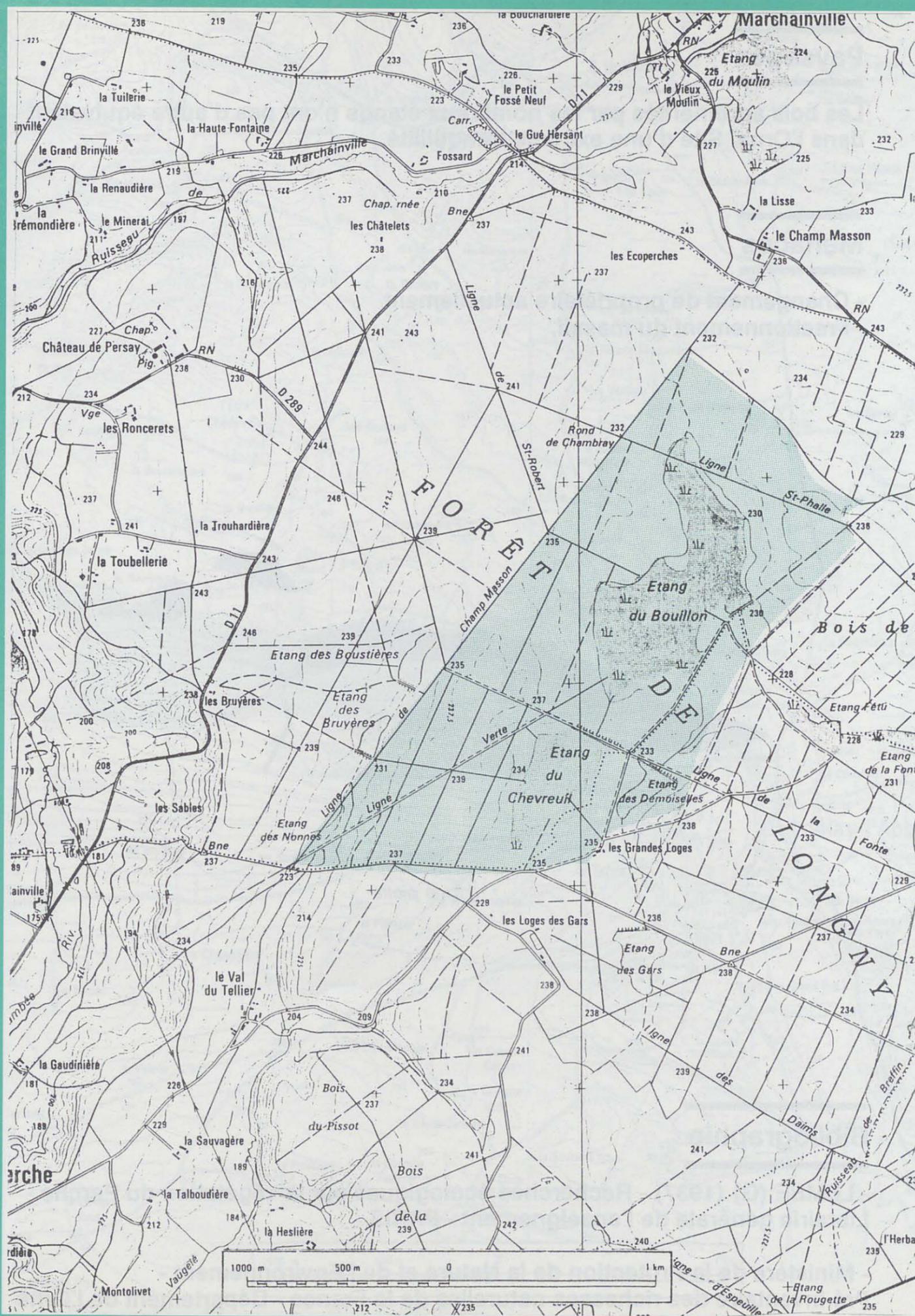
Ce site présente deux formations végétales d'intérêts différents :

- une végétation palustre sur le pourtour des étangs,
- une grande surface boisée essentiellement composée de taillis sous futaie (chênes - bouleaux) de moindre intérêt.

Des différents étangs, deux sont remarquables et mériteraient une étude approfondie : l'étang du Bouillon (environ 80 ha) et l'étang du Chevreuil (30 ha). Les berges de ces deux étangs présentent des parties envahies par les joncs et d'autres boisées de saules arbustifs.

Les autres étangs, de dimensions plus modestes, ont une végétation plus diversifiée avec notamment des zones à laïches.

L'ensemble des étangs recèle des plantes aquatiques intéressantes dont l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), l'Elodès (*Hypericum elodes*), une plante carnivore immergée : l'Utriculaire vulgaire (*Utricularia vulgaris*), ainsi qu'un scirpe intéressant : *Scirpus lacustris*.



LA LOUPE XIX - 16 1 2

Faune

L'avifaune a fait l'objet de décomptes réguliers, tant en période de nidification qu'en période d'hivernage, et ont permis de cerner la valeur du site pour les oiseaux.

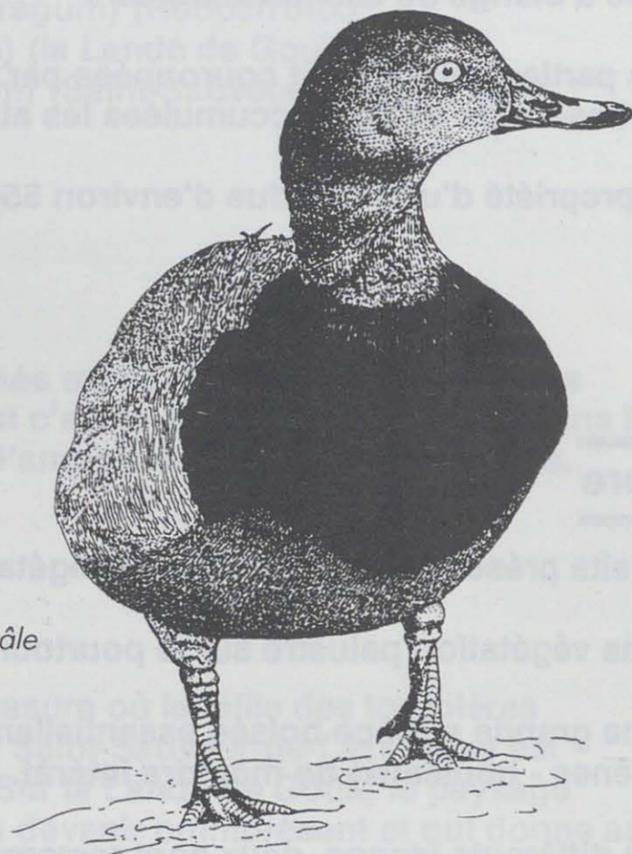
Les étangs du Bouillon et du Chevreuil reçoivent à eux seuls le tiers des effectifs hivernants d'oiseaux d'eau dans l'Orne avec un total de 1 800 oiseaux.

Sur ces deux étangs, certaines espèces, dont la nidification n'est pas fréquente dans l'Orne, s'y installent au printemps pour nicher :

- Sarcelle d'hiver : 3 à 5 couples
- Fuligule milouin : 5 à 10 couples
- Râle d'eau : 3 à 5 couples

D'autres espèces, plus fréquentes, ont des effectifs importants :

- Colvert : 20 à 50 couples
- Foulque : 20 à 30 couples
- Grèbe huppé : 7 à 12 couples



Fuligule milouin mâle

A noter en 1981 l'installation d'une colonie de Mouettes rieuses de 90 couples environ.

La forêt a été enclose par des clôtures élevées ne permettant pas aux Cervidés de contact avec l'extérieur. Une quarantaine de cerfs vivent à l'intérieur de l'enclos ainsi que deux autres espèces qui y ont été introduites : le Mouflon de Corse (une trentaine environ) et le Daim (une dizaine environ).

Aucune prospection n'a été faite sur les autres groupes zoologiques.

Paysages

Les bois agrémentés par les nombreux étangs n'ont pas d'autre équivalent dans l'Orne. Site d'une extrême tranquillité.

Menaces

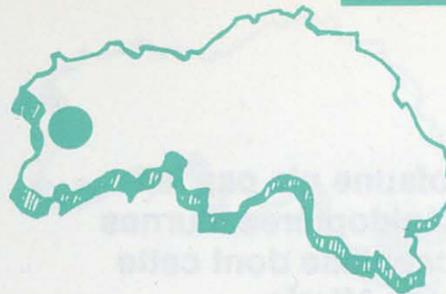
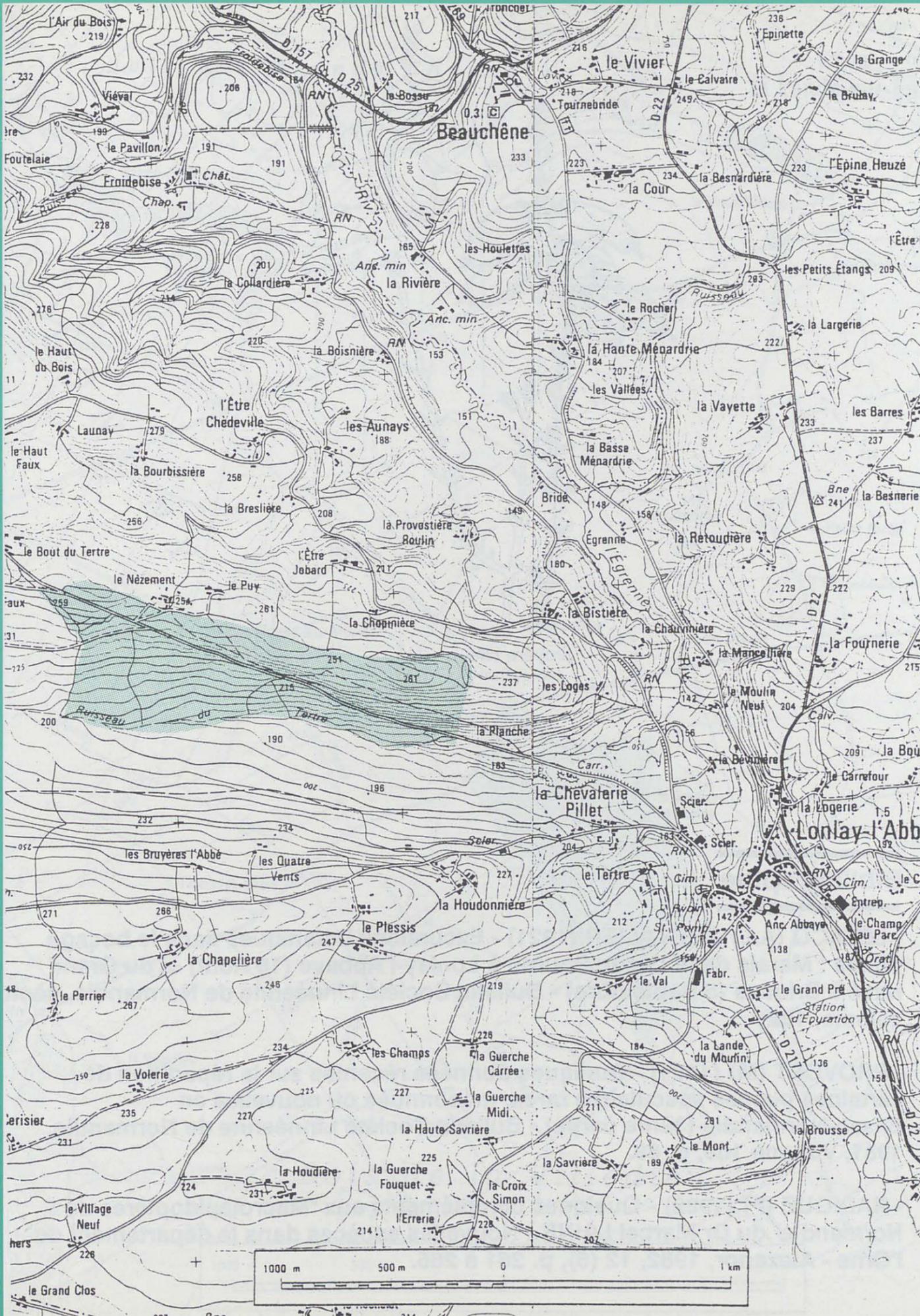
- Changement de propriétaire actuellement
- Fractionnement du massif.



Harle piette

Bibliographie

- LEMEE (G) (1937) - Recherches écologiques sur la végétation du Perche - Librairie générale de l'enseignement - PARIS
- Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement - Pré-inventaire des richesses naturelles de la France - Département de l'Orne



TERTRE BIZET

LONLAY-L'ABBAYE

Milieu physique

Prolongeant à l'Est la forêt de la Lande Pourrie, la Lande du Tertre Bizet occupe le versant d'une vallée du massif armoricain.

La végétation recouvre sur le versant les grès de May constitués d'une alternance de lits gréseux et schisteux. Le fond du vallon est au niveau de l'étage Silurien représenté ici par des grès.

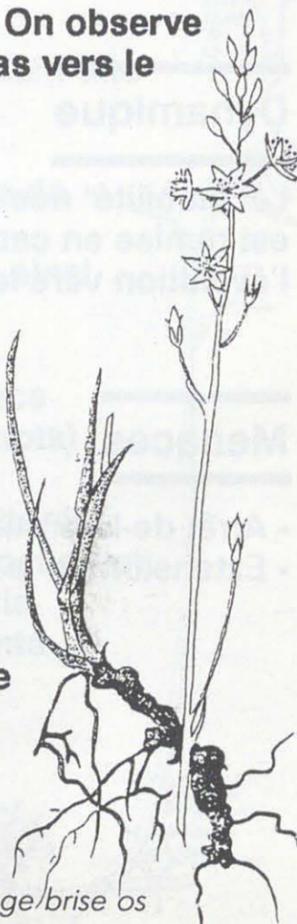
Végétation

C'est une des dernières véritables landes "sauvages" de l'Orne. On observe sur le flanc du vallon une gradation de la végétation avec, du bas vers le haut :

- un petit cours d'eau avec sa frange boisée
- une tourbière acide à sphaignes
- une lande à bruyère
- une lande à Ajonc d'Europe

Ces différents types de milieux sur substrat acide contiennent une densité importante d'espèces rares ou peu communes :

- milieu boisé : Osmonde royale (*Osmunda regalis*)
- milieu tourbeux : Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), Lobelie brûlante (*Lobelia urens*), Ossifrage brise-os (*Narthecium ossifragum*). Peut-être une Linaigrette rare (*Eriophorum Vaginatum*)
- milieu de lande : la plus belle station bas-normande de Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) ainsi que le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*).



Ossifrage brise os

MORTAIN XIV - 1578 FLEES XV - 1556

Faune

La faune rencontrée est liée au milieu de lande. L'entomofaune n'a pas fait l'objet d'une étude systématique mais deux espèces de lépidoptères diurnes sont quand même à noter : *Lycaena armoricana*, petit lycaenidae dont cette localité constitue la deuxième station normande ainsi que le Miroir (*Heteropterus morpheus*) un Hesperidae dont la chenille se développe sur la Molinie.

On y trouve une avifaune caractéristique des milieux de lande : le Busard Saint-Martin, la Fauvette pitchou et l'Engoulevent d'Europe qui sont peu fréquents, surtout la deuxième espèce dans le département.

La recherche des reptiles a permis de noter les espèces habituelles de ces milieux : Lézard vivipare, Couleuvre à collier, Orvet, Vipère péliade et une espèce plus rare : la Couleuvre d'Esculape.

Paysage

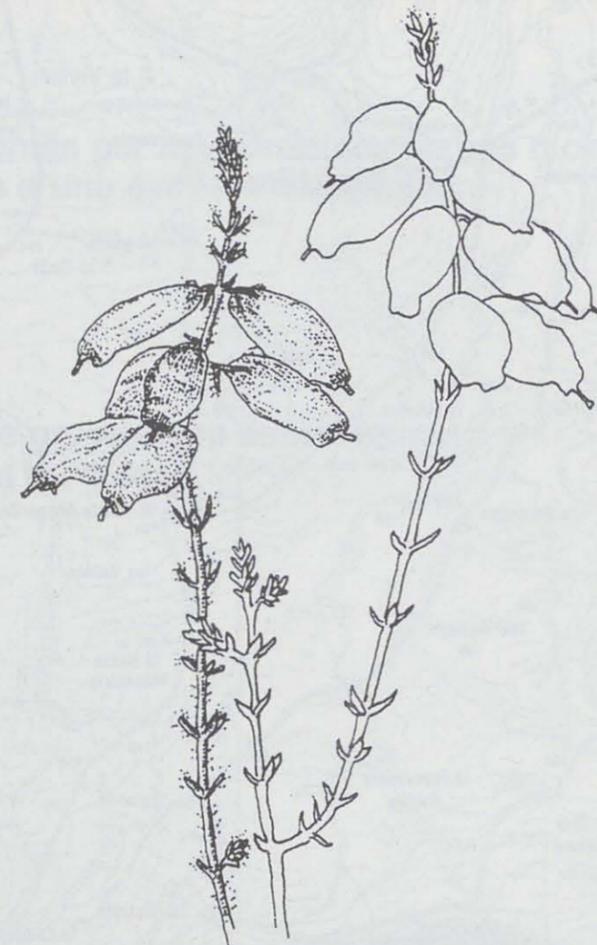
Les paysages de landes sont, quand ils présentent une grande surface comme ici, très esthétiques surtout lors de la floraison des ajoncs et des bruyères.

Dynamique

La "stabilité" des formations végétales qui semblait exister sur cette lande est remise en cause par des travaux de drainage dans la partie basse et l'évolution vers le boisement.

Menaces

- Arrêt de la pratique de la fauche
- Extension de la Fougère-Aigle.



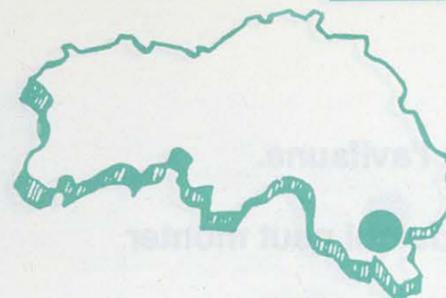
Bruyère cillé

Bibliographie

- LETACQ (A.L) CHEVALIER (1921) - Excursions botaniques dans le bocage ornais : Marais de la Lande Pourrie à Lonlay-l'Abbaye (18 Août) et du Grand Hazé à Briouze (5 Septembre) - Bulletin Société Linnéenne de Normandie, 4ème volume, 1921
- PROVOST (M) (1981) - Quelques données récentes sur la répartition de certaines plantes vasculaires rares, méconnues ou nouvelles en Basse-Normandie (3ème partie) - Bulletin Société Linnéenne de Normandie, 1981, Volume 109, p. 69.
- RADIGUE (F) (1982) - Quelques compléments aux "Macrolépidoptères de Normandie" du Dr Marcel LAINE - Nouvelles espèces dans le département de l'Orne - Alexanor, 1982, 12 (6), p. 261 à 265.

ETANG DES PERSONNES

LE MAGE



Milieu physique

Situé à l'est de la forêt de Longny, l'étang des Personnes est à la source de la rivière "l'Eure". L'étang occupe une dépression comblée en partie par des alluvions du quaternaire. Le contexte général est celui des argiles à silex qui recouvrent les hauteurs de cette région.

L'étang n'est pas très profond (excepté à la bonde) et présente dans sa queue une zone arbustive inondée.

Végétation

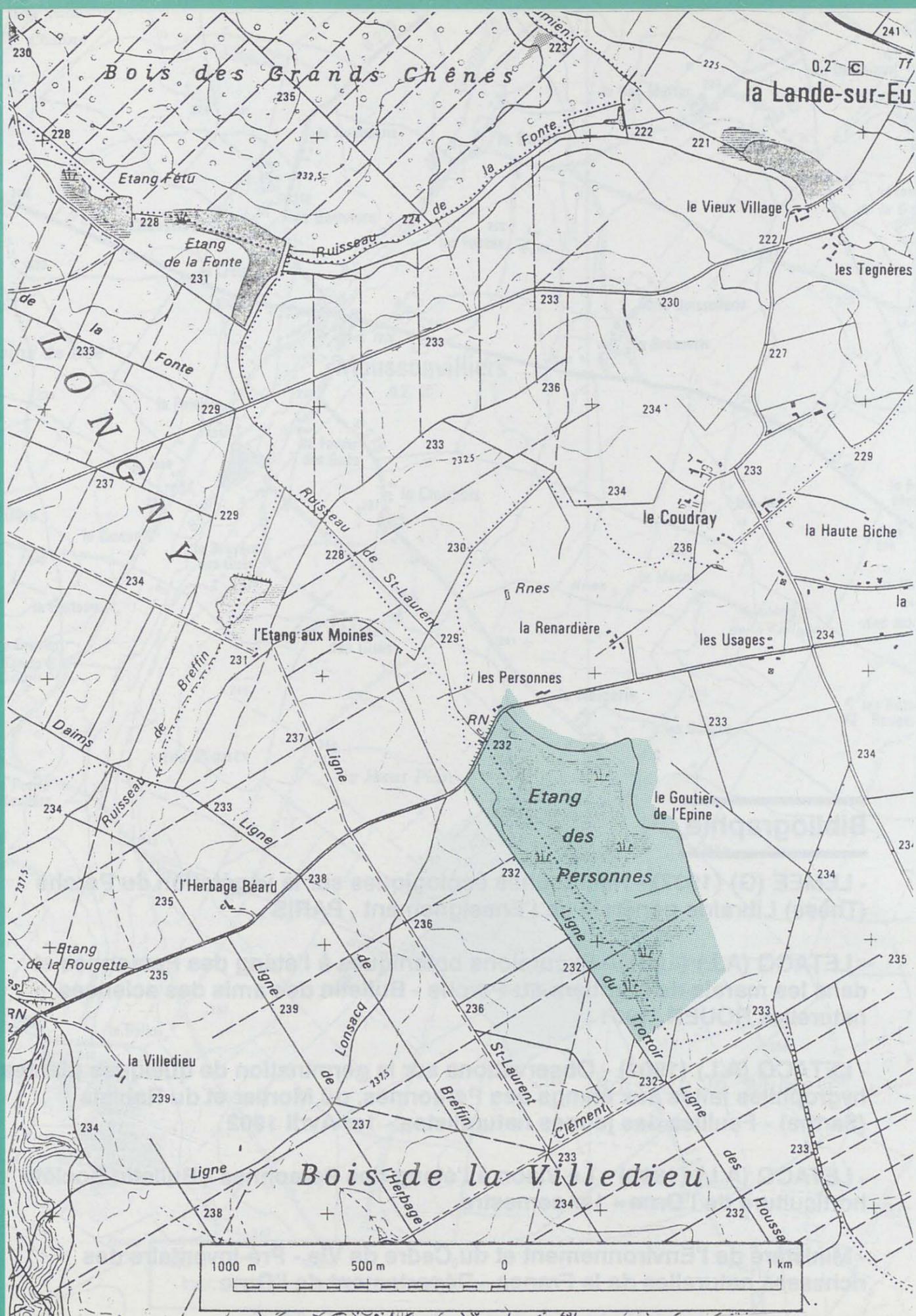
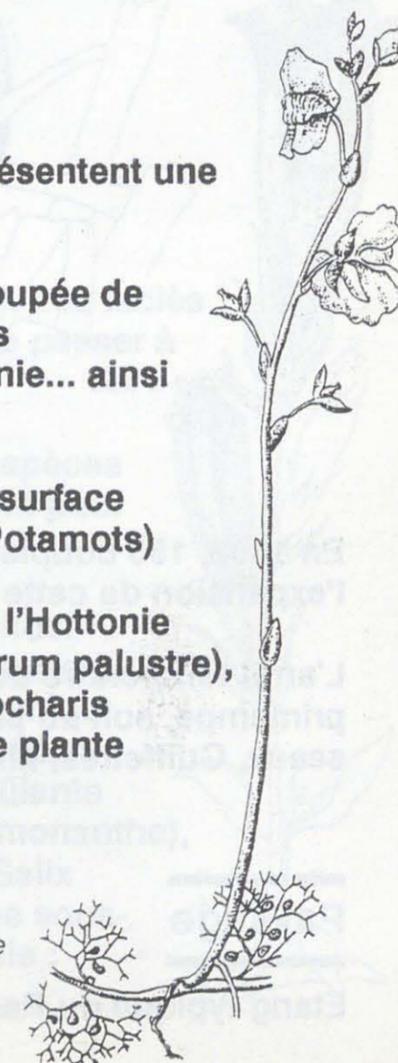
Les berges de l'étang ainsi que les zones peu profondes présentent une grande diversité dans les associations végétales.

Une saulaie inondée borde l'étang sur son pourtour entrecoupée de "clairières" colonisées par des herbacées aquatiques hautes (Helophytes) : Joncs, Scirpes, Phragmites, Massettes, Molinie... ainsi que des touradons de Laïches (*Carex elata*).

On note une végétation amphibie importante aussi bien de surface (Lentilles, Nénuphars) qu'immergée (Myriophylle, Elodée, Potamots)

Cet étang possède une grande diversité de *Carex* ainsi que l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), le Comaret palustre (*Comarum palustre*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), *Eleocharis ovata*, dont c'est l'une des rares stations normandes, et une plante carnivore aquatique : l'Utriculaire (*Utricularia minor*)

Utriculaire



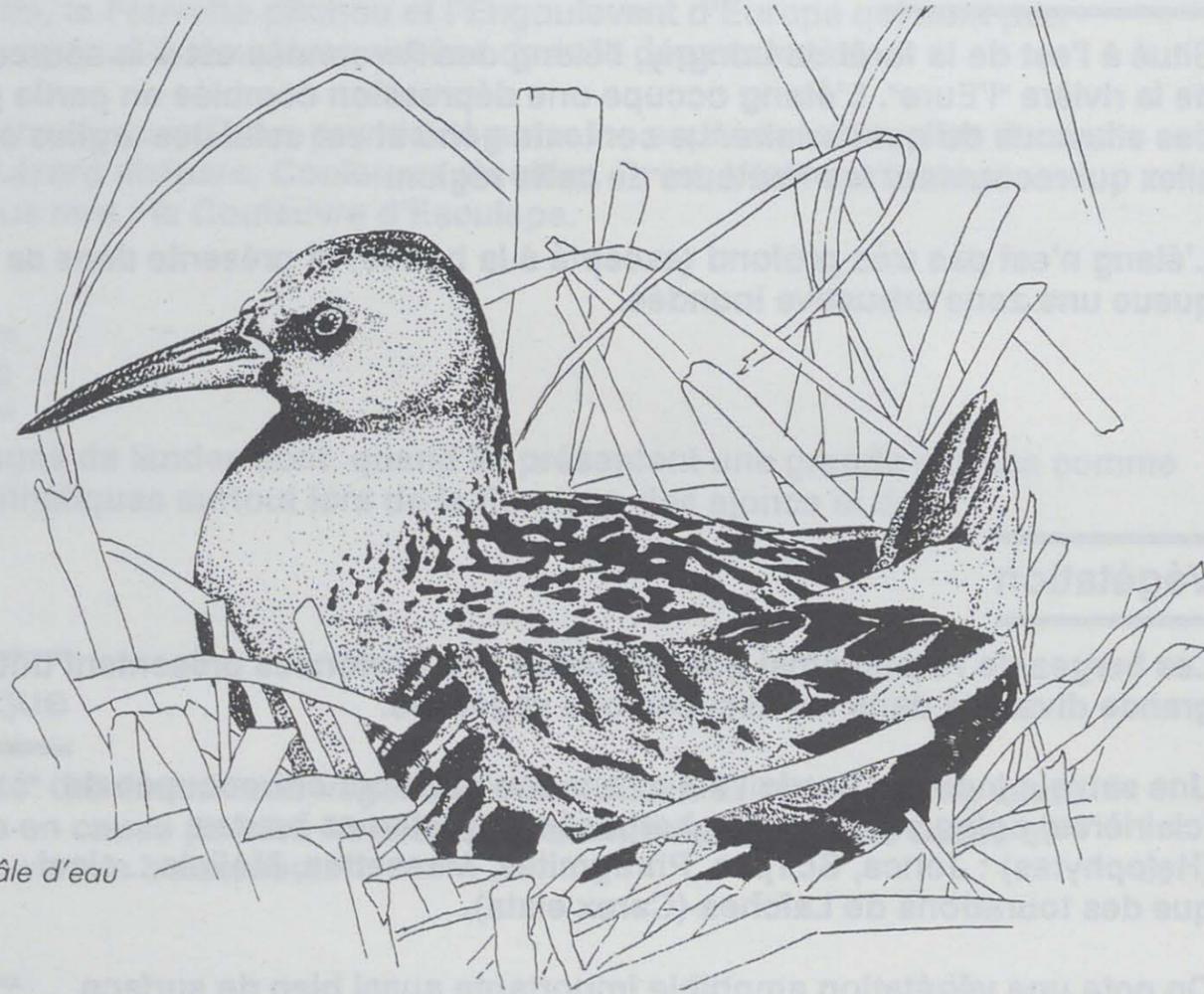
LA LOUPE XIX - 16 1 2

Faune

Du point de vue faunistique, l'intérêt de ce site est lié à l'avifaune.

Il existe un hivernage régulier d'une centaine de canards qui peut monter jusqu'à 400 individus lors des vagues de froid.

Les espèces habituelles des étangs nichent sur le site : Foulque macroule, Grèbes huppé et castagneux, Rousserolle effarvate, Phragmite des joncs, Bruant des roseaux, Râle d'eau.



Râle d'eau

En 1982, 150 couples de Mouettes rieuses y ont niché à la suite de l'expansion de cette espèce en France.

L'arrêt temporaire de migrants permet d'observer soit au passage du printemps, soit au passage d'automne, les Oies, Balbuzard, Busard des roseaux, Guiffettes, Milans...

Paysage

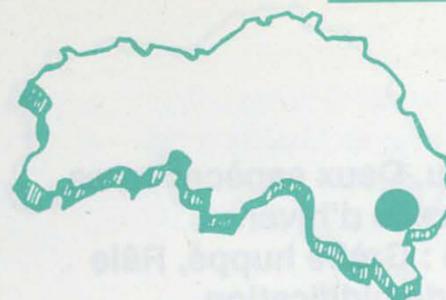
Étang typique du Perche d'une grande qualité esthétique.

Bibliographie

- LEMEE (G) (1937) - Recherches écologiques sur la végétation du Perche (Thèse) Librairie générale de l'Enseignement, PARIS
- LETACQ (A.L) (1901) - Excursions botaniques à l'étang des Personnes et dans les marais de Moutiers-au-Perche - Bulletin des amis des sciences naturelles ROUEN, 1901
- LETACQ (A.L) (1902) - Observations sur la germination de quelques plantes hygrophiles faites aux étangs des Personnes, du Mortier et du Rablais (Sarthe) - Feuilles des jeunes naturalistes - 1er Avril 1902
- LETACQ (A.L) (1898) - Le Vison à l'étang des Personnes - Bulletin Société horticulture de l'Orne - 1er semestre
- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie - Pré-inventaire des richesses naturelles de la France - Département de l'Orne

ETANG DU HAUT PLAIN

MOUSSONVILLIERS



Milieu physique

L'Etang du Haut-Plain fait partie du groupe des étangs forestiers du Perche.

L'étang et la lande humide qui le borde sont localisés sur les argiles à silex provenant de la décalcification de la craie cénomaniennne.

Les deux milieux sont limités sur leur pourtour par des bois.

Végétation

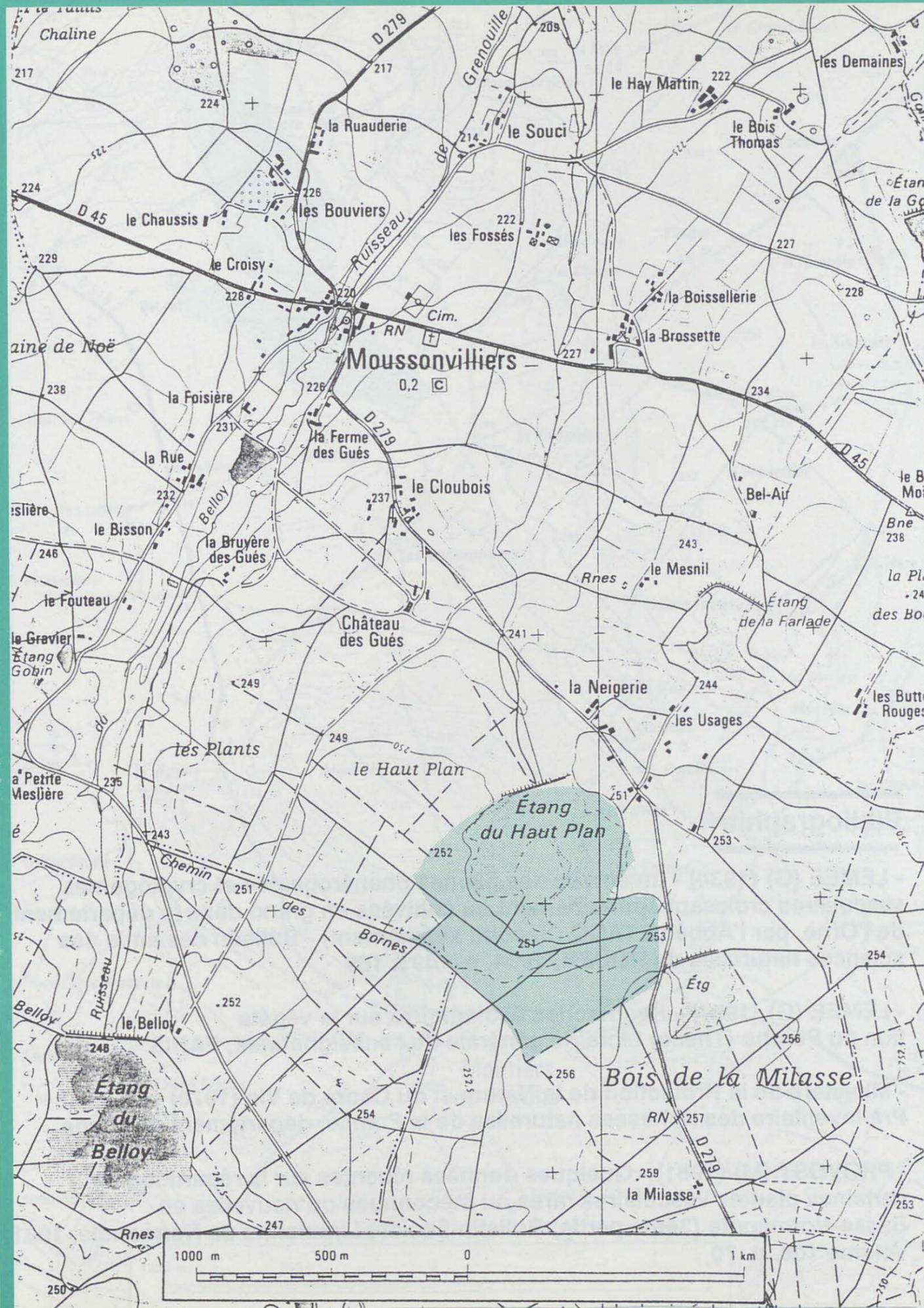
Ce site est constitué de deux milieux différents contigus :

- un étang avec sa ceinture de végétation
- une lande oligotrophe mésophile à Ajonc nain (*Ulex minor*). Les faciès sont différents selon la proximité de l'étang et voient la lande passer à la jonchaie.

Cette station botanique présente un grand intérêt pour les espèces de marais : c'est la seule station ornaise connue actuellement pour la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*).

La flore des landes tourbeuses présente ici les espèces habituellement rencontrées : Bruyère tétragone (*Erica tetralix*), Scorzonera humilis, Carum verticillatum, Cirse anglais (*Cirsium dissectum*)..., mais l'originalité de cette station provient d'espèces moins répandues, surtout dans le Bassin Parisien ; on note la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), l'Elodès des marais (*Hypericum elodes*), le Saule rampant (*Salix repens*), le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), ainsi qu'une sous-espèce qui n'a été trouvée que deux fois en Basse-Normandie : *Calluna vulgaris* variété *hirsuta*.

Gentiane pneumonanthe



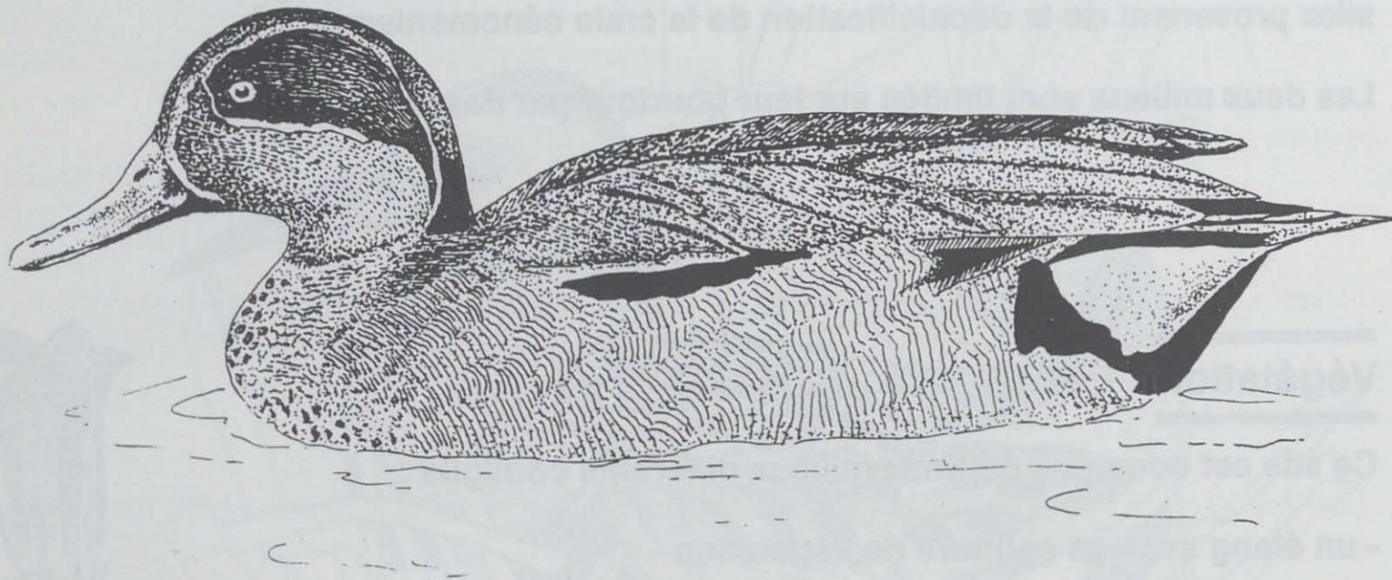
VERNEUIL sur AVRE XXV - 15 5 6

Faune

L'avifaune est surtout représentée par les oiseaux d'eau. Deux espèces rares nichent en été sur ce site : le Fuligule milouin et la Sarcelle d'hiver.

D'autres espèces plus banales nichent aussi sur le site : Grèbe huppé, Râle d'eau, Colvert, Grèbe castagneux. La lande est un site de nidification potentiel pour le Busard Saint-Martin.

L'étude des lépidoptères n'a pas été approfondie et seules deux espèces très rares de Lycaenidae : *Maculina alcon*, vivant sur la *Gentiane pneumonanthe* et *Everes argiades* ont été observées



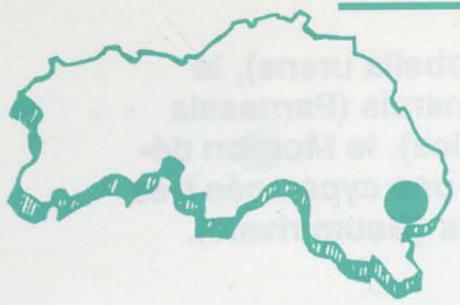
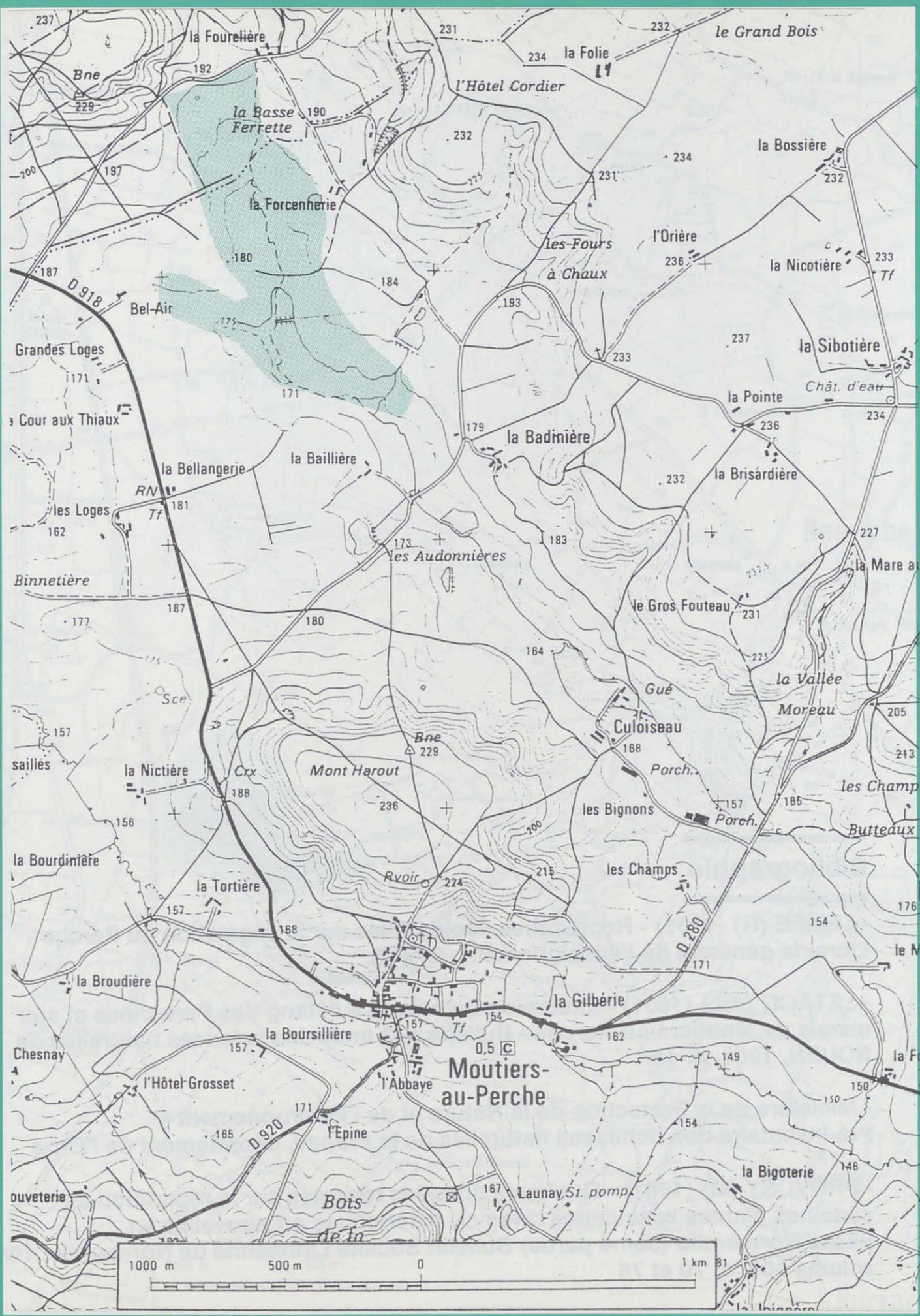
Sarcelle d'hiver mâle

Menaces

- Reboisement sur la lande
- Changement de propriétaire ?

Bibliographie

- LEMEE (G) (1934) - Inventaire des plantes phanérogames et cryptogames vasculaires croissant spontanément ou cultivées en grand dans le département de l'Orne, par l'Abbé LETACQ (Second supplément) - Bulletin des amis des sciences naturelles de ROUEN, 1934, p. 149 à 169
- LEMEE (G) (1937) - Recherches écologiques sur la végétation du Perche (Thèse) Librairie générale de l'enseignement, PARIS
- Ministère de la Protection de la Nature et du Cadre de Vie (1970) - Pré-inventaire des richesses naturelles de la France, département de l'Orne
- PROVOST (M) (1981) - Quelques données récentes sur la répartition de certaines plantes vasculaires rares ou méconnues ou nouvelles en Basse-Normandie (3ème partie) Bulletin Société Linnéenne de Normandie, 1981, volume 109, p. 70



TOURBIERE DE CULOISEAU

MOUTIERS-au-PERCHE

Milieu physique

Cette vallée tourbeuse, d'une ampleur exceptionnelle pour la région, présente différents niveaux géologiques qui auront une influence sur les microfaciès botaniques.

Le fond de la vallée est constitué d'alluvions modernes qui se prolongent sur les flancs par des coulées de solifluxion limoneuses et caillouteuses qui en adoucissent la pente.

Les flancs correspondent au niveau des sables du Perche (Cénomaniens) couronnés par les argiles à silex de décalcification.

Végétation

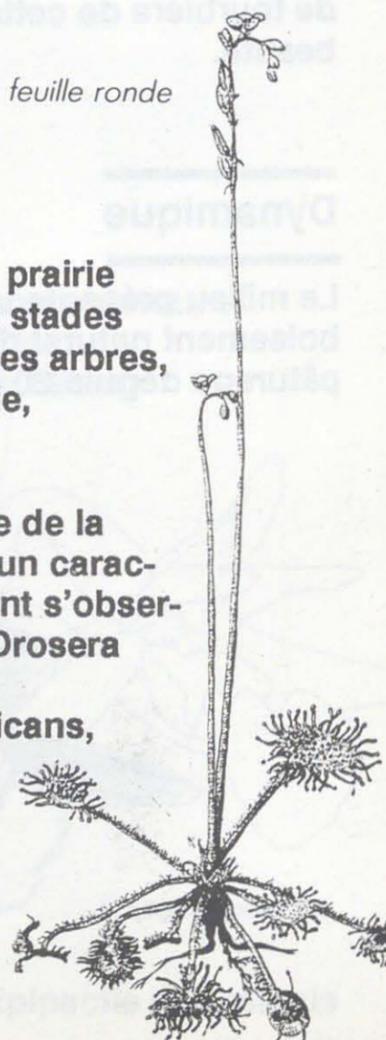
Ce milieu tourbeux présente divers stades d'évolution de la prairie tourbeuse à herbacées, aux zones boisées tourbeuses. Aux stades évolutifs intermédiaires, liés à l'apparition des arbustes et des arbres, s'ajoute une diversité des associations herbacées : moliniaie, cladiaie, phragmitaie, cariçaie...

On note en plus des différents caractères de la physionomie de la végétation une variété des pH qui confère à cette tourbière un caractère remarquable. On y rencontre des microfaciès où peuvent s'observer presque en contiguïté des espèces de tourbière acide (*Drosera rotundifolia*, *Genista anglica*, *Eriophorum angustifolium*...) et des espèces de tourbière neutro-alkaline (*Schoenus nigricans*, *Eriophorum latifolium*, *Genista tinctoria*...).

A ces espèces intéressantes, s'ajoutent d'autres espèces remarquables caractéristiques du milieu tourbeux ou non :

- l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), le Millepertuis

Rossolis à feuille ronde



des marais (*Hypericum elodes*), la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), le Mouron délicat (*Anagallis tenella*), ainsi que *Rhynchospora alba*, une cyperacée très rare dans le Bassin Parisien et la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*).

Faune

Excepté la nidification de la Locustelle tachetée, du Râle d'eau et de la Mésange boréale, l'avifaune ne diffère pas de celle des zones buissonnantes de la région.

L'entomofaune n'a pas fait l'objet d'une recherche systématique, mais la variété des milieux et leur richesse botanique devraient révéler un certain nombre d'espèces intéressantes.

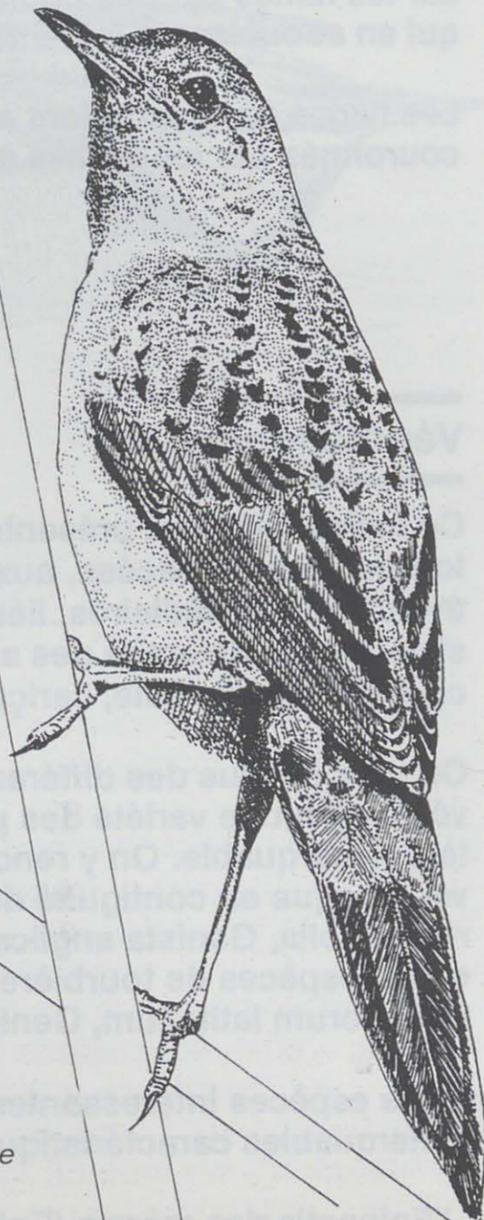
Paysage

Ce site est le seul du Bassin Parisien ornaï où l'on peut observer un paysage de tourbière de cette ampleur et de cette beauté.

Dynamique

Le milieu présente une évolution tendant au boisement naturel du fait de l'abandon du pâturage depuis 20 ans.

Locustelle tachetée



Bibliographie

- LEMEE (G) (1937) - Recherches écologiques sur la végétation du Perche - Librairie générale de l'enseignement - PARIS

- LETACQ (A.L) (1901) - Excursion botanique à l'étang des Personnes et aux marais de Moutiers-au-Perche - Bulletin des amis des sciences naturelles de ROUEN, 1901, p. 124

- Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement - Pré-inventaire des richesses naturelles de la France, département de l'Orne

- PROVOST (M) (1981) - Quelques données récentes sur la répartition de certaines plantes vasculaires rares ou méconnues ou nouvelles en Basse-Normandie (3ème partie) Bulletin Société Linnéenne de Normandie, 1981, volume 109, p. 70 et 76

ETANG DU BOIS ROGER

NEAUPHE-sous-ESSAI



Milieu physique

L'étang est situé sur la bordure orientale du massif armoricain, à l'extrémité de l'anticlinal du Bouillon. Le niveau paléozoïque représenté à cet endroit est le grès armoricain.

L'étang occupe une dépression en partie comblée par des alluvions modernes.

Au nord, à proximité de l'étang, le substrat est constitué par le Bathonien moyen recouvert par des cultures.

Si le milieu est à dominante acide, les prairies au nord subissent une influence alcaline très décelable dans la végétation.

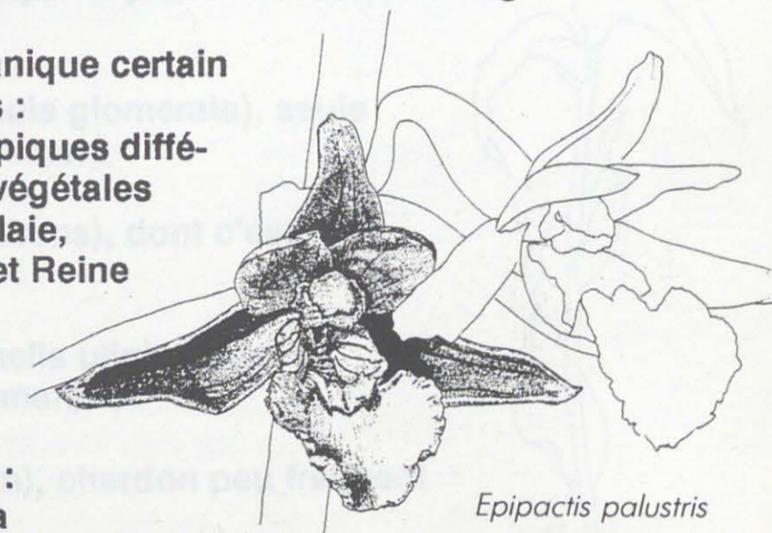
Végétation

Grand étang avec deux types de formations végétales sur son pourtour :

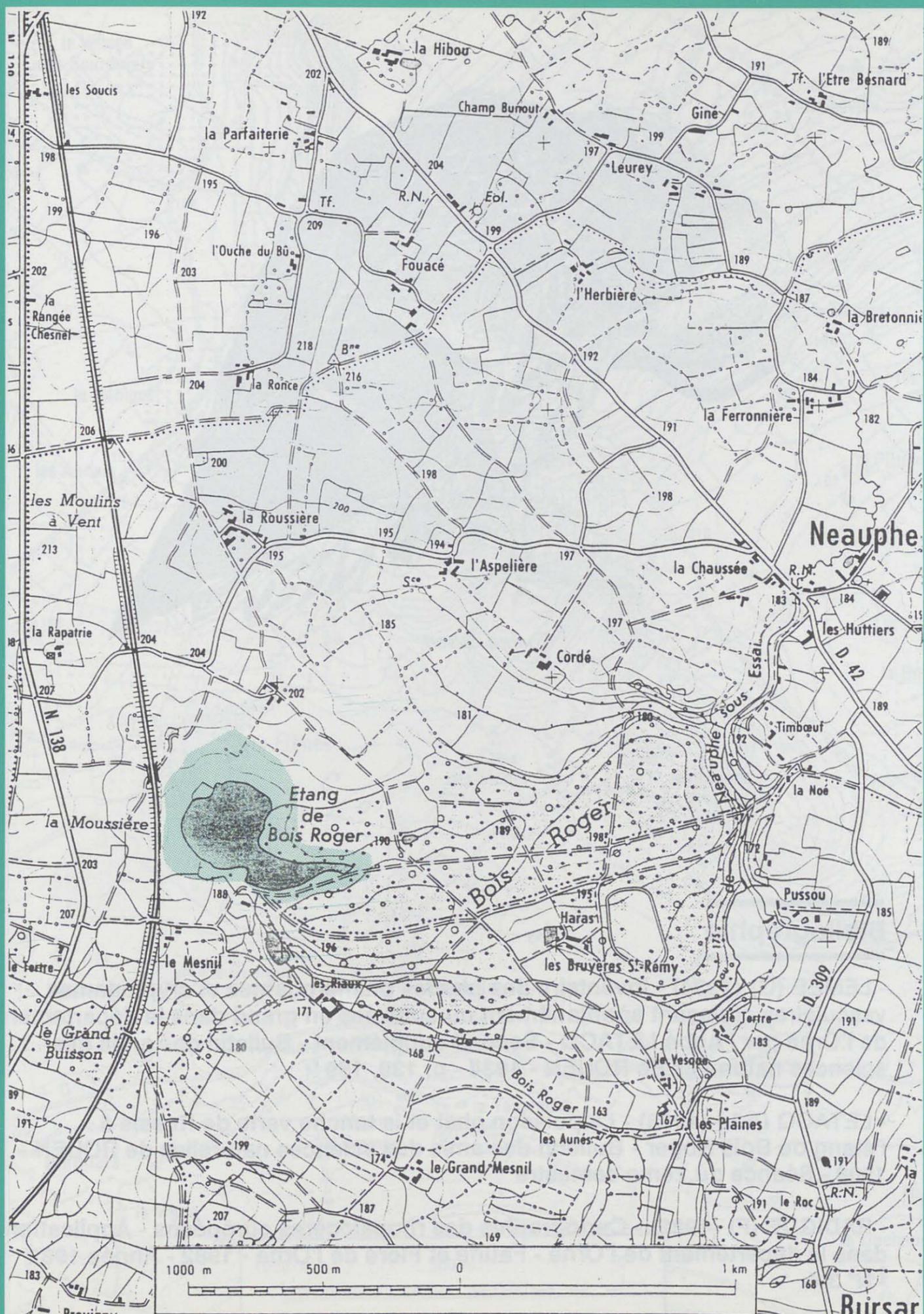
- la lisière du Bois Roger qui passe presque directement à l'étang
- une zone de prairies marécageuses au nord et à l'ouest de l'étang

Cette station présente un intérêt botanique certain au niveau des prairies marécageuses : des conditions édaphiques et anthropiques différentes engendrent des associations végétales variées (phragmitaie, zone à Iris, saulaie, cariçaie, jonchaie, zone à Eupatoire et Reine des prés...).

Ces diverses associations végétales renferment des espèces à répartition limitée pour notre département : la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), le Mouron délicat (*Anagallis tenella*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) et l'Epipactis des marais



Epipactis palustris



ALÉNÇON XVII. 16 1.2.3.4

Deux espèces très rares dans le département sont présentes au Bois Roger. Il s'agit de la Grande douve (*Ranunculus lingua*) et d'une Orchidée : l'Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*).

Faune

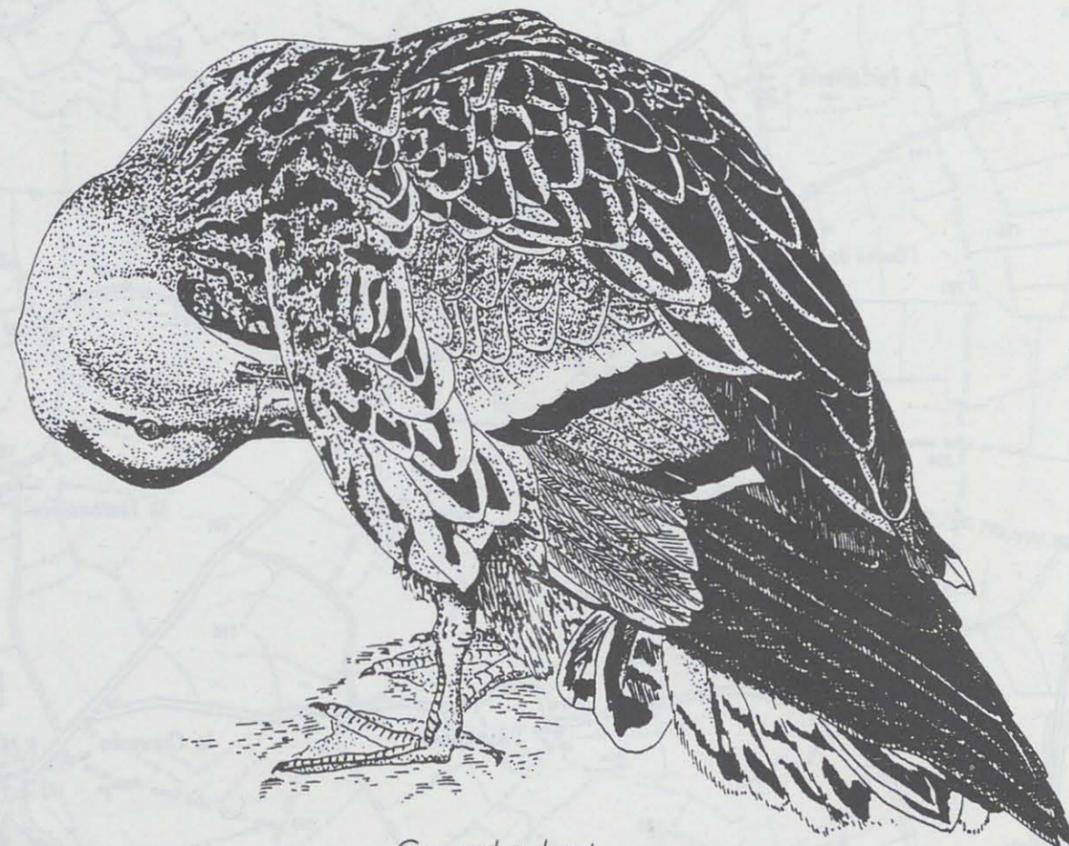
L'étang est un site intéressant comme escale pour les oiseaux d'eau migrateurs (Balbuzard, Guiffette, canard...). De même, des canards de surface et quelques canards plongeurs passent l'hiver sur le site (Colvert, Sarcelle, Milouin...).

Les nidifications du Râle d'eau, de la Bouscarle, du Grèbe huppé, de la Foulque macroule et du Canard colvert y ont été notées.

L'entomofaune est très diversifiée surtout en ce qui concerne les odonates (libellules). Une espèce de lépidoptère peu commune : *Euphydryas aurinia* a été déterminée sur cet étang.

Paysage

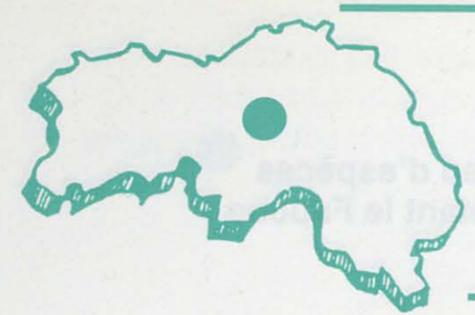
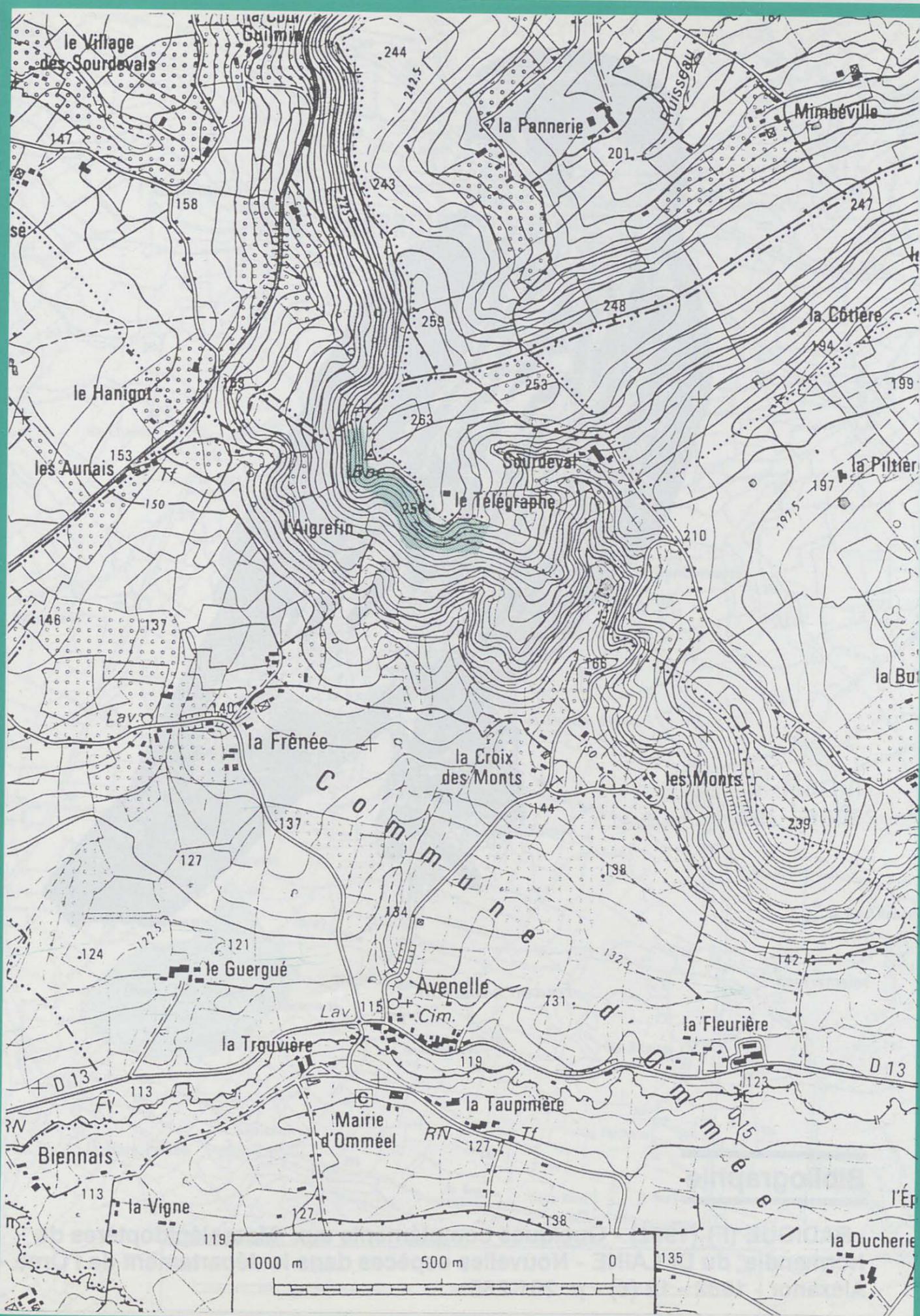
L'étang est assez isolé et possède une valeur esthétique à préserver. La tranquillité du site est liée à une pression de chasse modérée et à l'absence de pêche à la ligne.



Canard colvert

Bibliographie

- LEMEE (G) (1934) - Inventaire des plantes phanérogames et cryptogames vasculaires croissant spontanément ou cultivées en grand dans le département de l'Orne par l'Abbé LETACQ - Second supplément - Bulletin des amis des sciences naturelles de ROUEN - 1934 - p. 139, 159
- LETACQ (A.L) (1908) - Le poisson chat et la tanche verte de Russie à l'étang de Bois Roger - Bulletin des amis des sciences naturelles de ROUEN - 1908 - Séance du 2ème semestre
- RADIGUE (F) (1982) - Cartographie des rhopalocères européens - Application dans le département de l'Orne - Faune et Flore de l'Orne - 1982 - Année 1982 - N° 3-4



COTEAU DE LA FRENEE

OMMEEL

Milieu physique

Le côteau de la Frénée se localise à la partie sommitale de la Cuesta du Pays d'Auge.

Ce côteau fait partie de la ligne des coteaux démarquant brutalement les régions naturelles du Pays d'Auge et de la plaine de Trun - Chambois.

Le sous-sol est constitué par la craie cénomaniennne qui affleure par endroits et qui est limitée dans sa partie supérieure par des argiles à silex pouvant glisser sur la pente par des coulées de solifluxion.

Végétation

Le milieu est une pelouse mésoxérophile à xérophile qui se poursuit vers le haut par un pré-bois calcicole puis un bois.

Le cortège végétal rencontré est typique des pelouses ensoleillées pentues mais présente une originalité par la présence d'espèces peu fréquentes :

- la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*), seule station bas-normande connue actuellement
- l'Epipactis pourpre (*Epipactis atrorubens*), dont c'est l'une des rares stations ornaises
- une petite Gentiane mauve (*Gentianella uliginosa*) extrêmement menacée en Basse-Normandie
- le Cirse laineux (*Cirsium eriophorum*), chardon peu fréquent

Dix espèces d'orchidées et trente cinq d'arbres et d'arbustes ont été recensées sur ce site.

Campanule agglomérée



Faune

A l'exception de la faune entomologique, on trouve peu d'espèces remarquables sur cette station ; la plus intéressante étant le Faucon hobereau.

Cette station est l'une des plus riches du département pour les lépidoptères. On note en effet la présence de plusieurs espèces de Lycaenidae et trois Zygaenidae. En ce qui concerne ce dernier groupe, Zygaena hippocrepidis n'est présente dans l'Orne que sur cette station. Il en est de même pour une espèce de papillon nocturne : Chlorisa viridata.

Paysage

Le site se trouvant au sommet de la Cuesta, la vue est magnifique sur la forêt de Gouffern, la plaine de Trun - Chambois ainsi que, plus loin, sur la campagne de Falaise.

Dynamique

La station fait partie d'un herbage plus grand dont les parties basses ont une valeur agronomique plus élevée. Le propriétaire y fait paître de manière extensive des bestiaux qui limitent l'extension du pré-bois.

Menaces

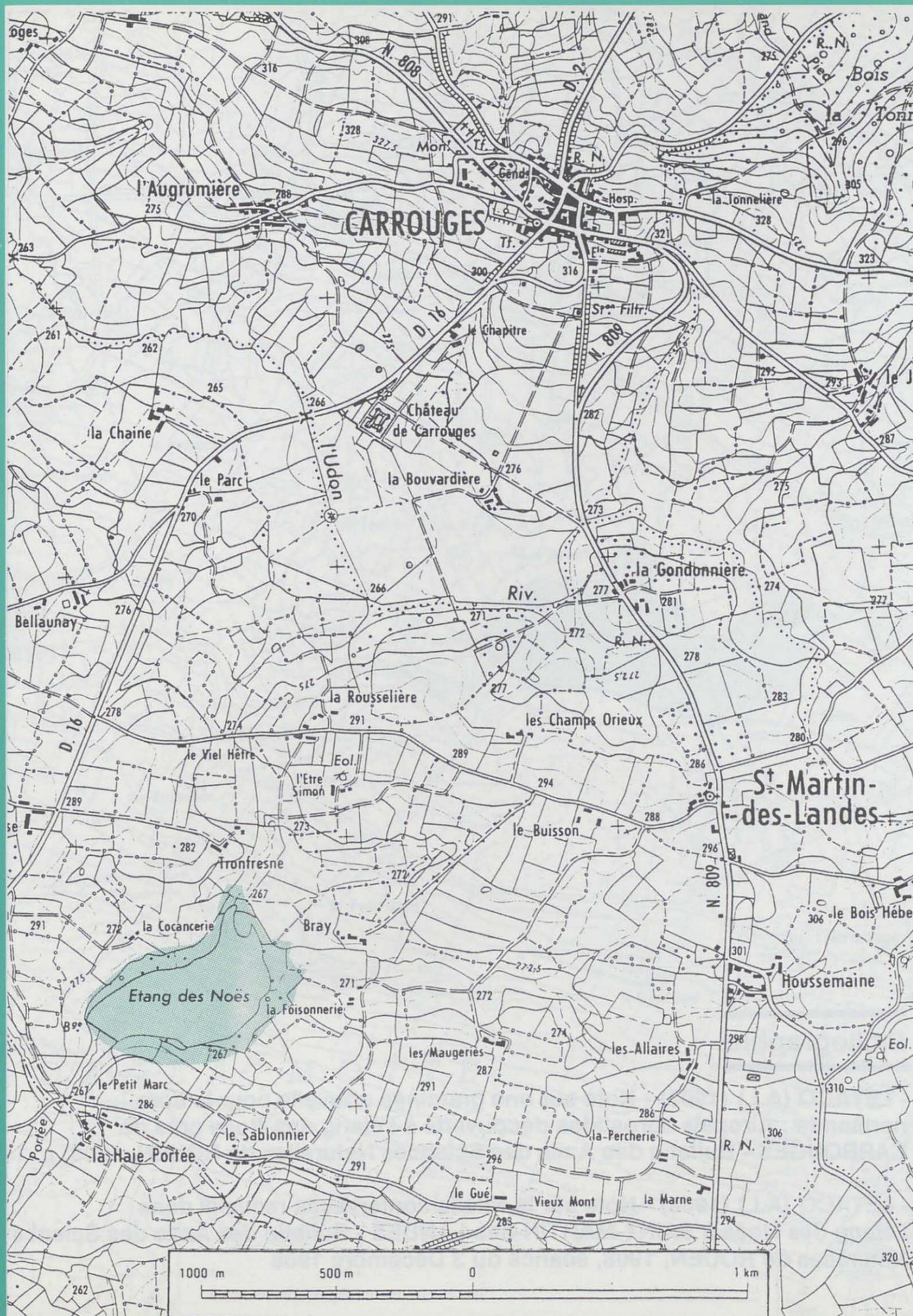
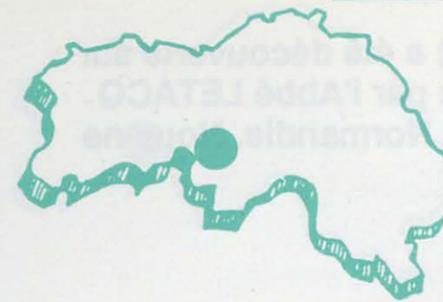
- Le pâturage ne doit pas devenir intensif
- Menace de reboisement systématique de ces coteaux



Faucon hobereau

Bibliographie

- RADIGUE (F) (1982) - Quelques compléments aux "Macrolépidoptères de Normandie" du Dr LAINE - Nouvelles espèces dans le département de l'Orne - Alexanor - 1982 - 12 (6) - p. 261-265



Milieu physique

L'étang des Noës occupe une dépression du massif armoricain à la limite de la Mayenne.

Le substrat au niveau de l'étang est constitué de schistes précambriens légèrement métamorphisés en schistes tachetés au contact d'un massif granitique.

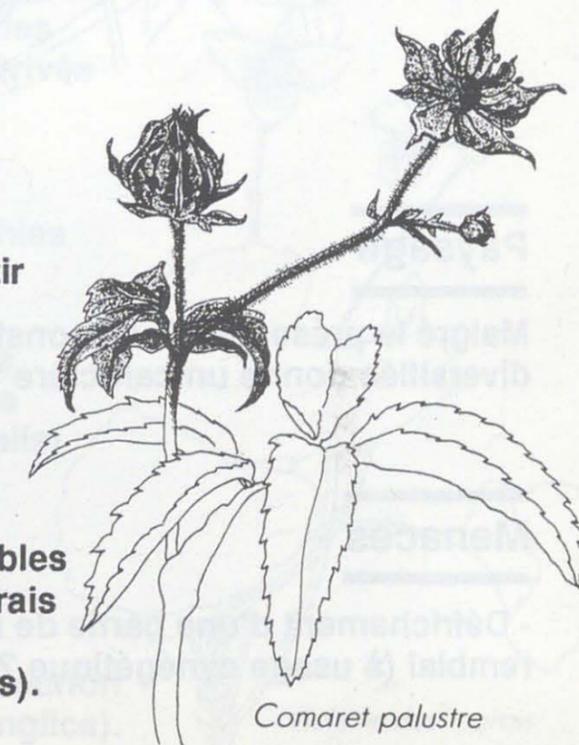
Végétation

L'étang est entouré d'une couronne de végétation au-delà de laquelle font suite immédiatement des prairies et des cultures. La ceinture de végétation montre différentes formations végétales au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'eau :

- zone à joncs
- zone à phragmites (à un endroit)
- zone arbustive basse à saules
- zone arbustive haute à saules
- zone arborée (chênaie)

On note une influence tourbeuse qui se fait sentir dans les zones les plus humides (sphaignes), alors que sur la bordure ouest de l'étang, une zone plus sèche présente un faciès de lande à Ajonc nain avec la Molinie et la Callune.

L'inventaire exhaustif des plantes de cet étang n'a pas été réalisé, mais quelques espèces notables méritent d'être mentionnées : la Violette des marais (*Viola palustris*), le Comaret palustre (*Comarum palustre*), l'Elodés des marais (*Hypericum elodes*).



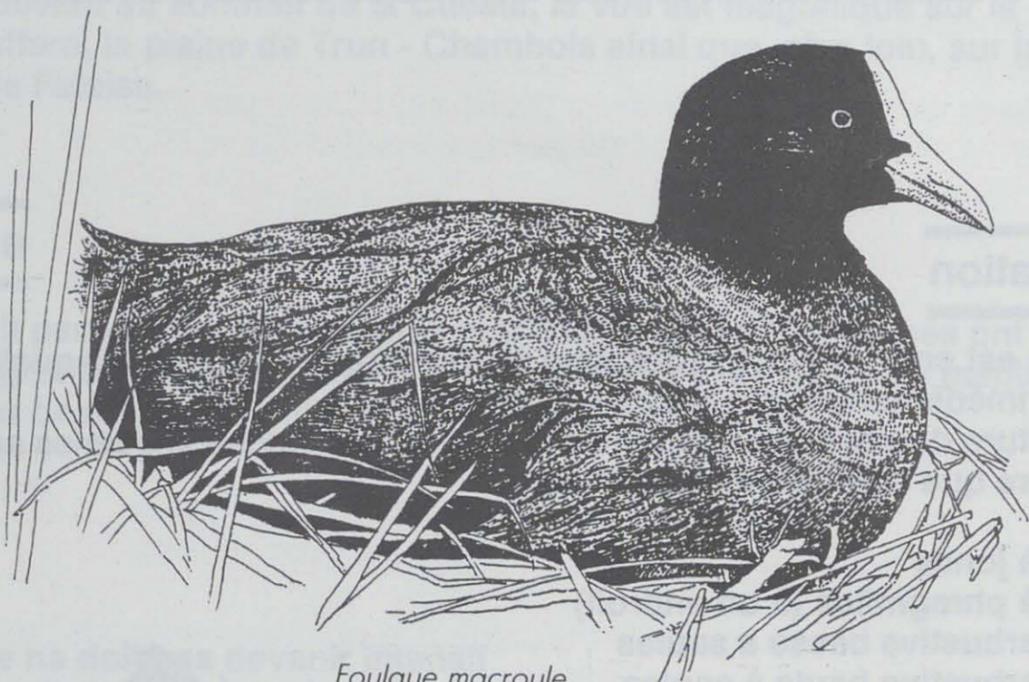
Comaret palustre

Au début du siècle, une graminée (*Airopsis agrostidea*) a été découverte sur cet étang. Un article a été consacré à cette observation par l'Abbé LETACQ puisque c'était la première mention de cette espèce en Normandie. Nous ne l'avons pas recherchée récemment.

Faune

Comme pour la botanique, la zoologie n'a pas fait l'objet d'étude systématique. Un recueil d'observations irrégulières de l'avifaune a quand même permis de noter l'importance du site comme relai pour les migrateurs aquatiques et comme zone de repli pour les oiseaux d'eau lors des vagues de froid (tous les canards de surface, Harles, Garrots, Plongeurs).

Les espèces nicheuses sont moins bien connues.



Foule macroule

Paysage

Malgré la présence d'une construction à l'entrée, la ceinture de végétation diversifiée donne un caractère "sauvage" à cet étang.

Menaces

- Défrichage d'une partie de la chênaie et réalisation d'un chemin sur remblai (à usage cynégétique ?).

Bibliographie

- LETACQ (A.L) (1903) - Note sur une graminée nouvelle pour la flore normande : *Airopsis agrostidea* découverte à l'étang des Noës près de CARROUGES - Bulletin des Amis des Sciences Naturelles de ROUEN, 1903, p. 131
- LETACQ (A.L) (1908) - Note sur le *Nitella confervacca* recueilli dans l'étang des Noës à SAINT-MARTIN-des-LANDES - Bulletin des Amis des Sciences Naturelles de ROUEN, 1908, séance du 3 Décembre 1908

ETANG DU PETIT JARD OU ETANG DE LA VIE

SAINT-PATRICE-du-DESERT



Milieu physique

L'étang de la Vie est un des rares grands étangs de l'Ouest de l'Orne. Bordé sur la majeure partie de ses rives par des bois, il se localise dans le contexte géologique paléozoïque de l'Ouest de l'Orne. Cependant, un lambeau de tertiaire constitué de grès grossier de l'Eocène occupe le secteur au Nord de l'étang.

Cet étang est alimenté par un gros ruisseau au Nord et par un plus petit dans les sous-bois à l'Est.

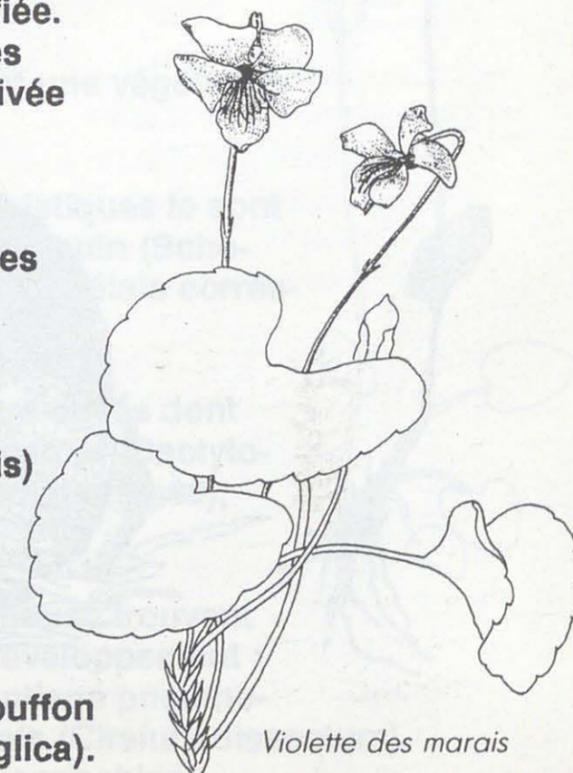
Végétation

Les bois venant presque au bord de l'eau, la végétation des berges de l'étang n'est pas très diversifiée. La ripisylve est constituée d'une bordure de saules assez étroite et c'est seulement au niveau de l'arrivée du ruisseau alimentant l'étang qu'on trouve une végétation herbacée.

En sous-bois, des zones à sphaignes sont envahies par l'aulne et les saules.

En bordure de l'étang, l'intérêt botanique semble assez limité, seules deux espèces méritent d'être mentionnées : l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et le Comaret palustre (*Comarum palustre*).

Au sud-est, au-delà de la couronne boisée, des prairies humides renferment une végétation basse comprenant des éléments intéressants : la Violette des marais (*Viola palustris*), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*).



Violette des marais

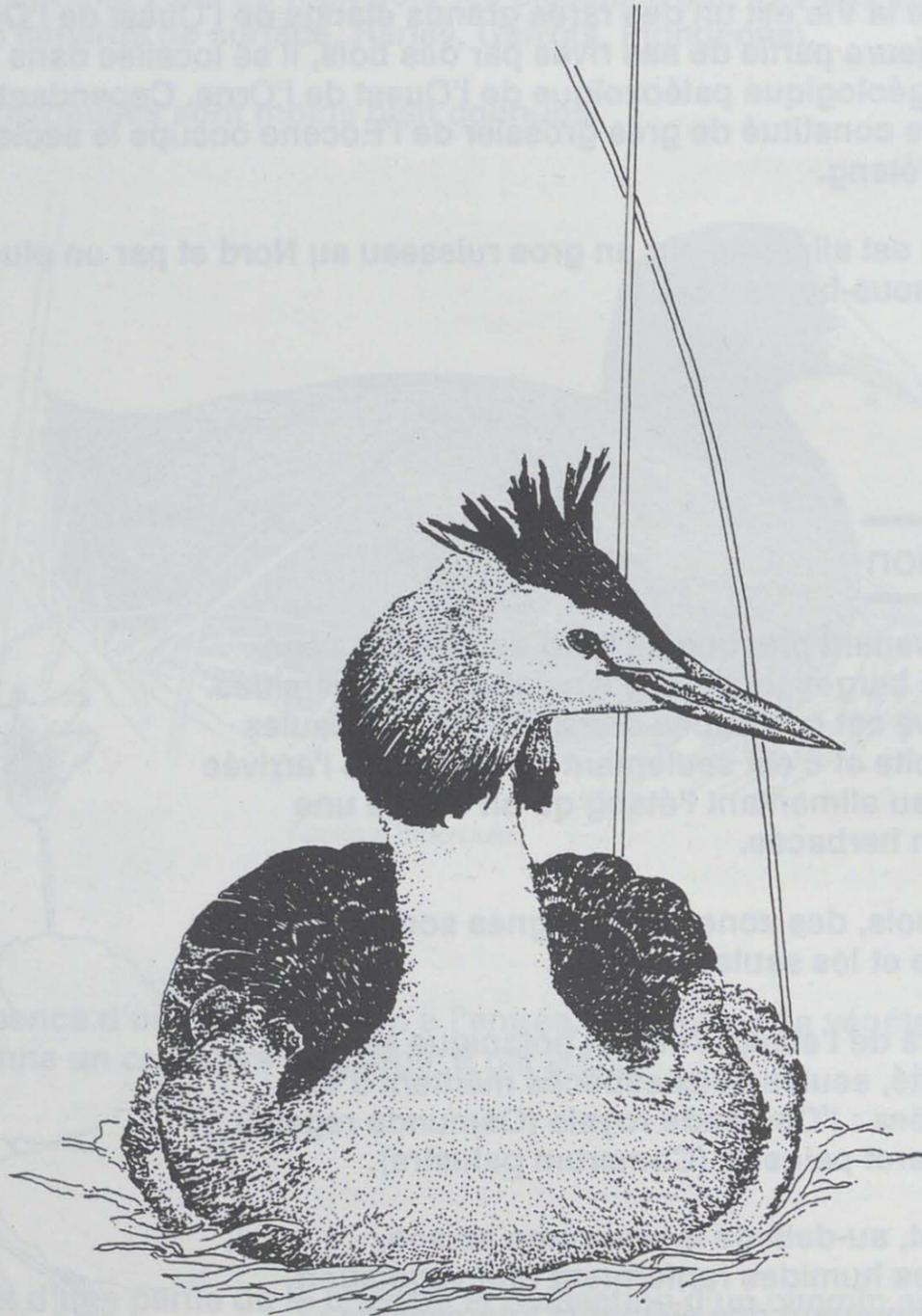


LA FERTÉ-MACÉ XVII - 1612

Faune

L'intérêt faunistique est surtout lié au rôle attractif de l'étang comme escale pour les migrateurs (Guiffette noire, Milan, Courlis, Sterne pierre-garin, Canards...), ainsi que comme site d'hivernage pour les anatidés lors des vagues de froid.

Les Grèbes huppés et castagneux, le Phragmite des joncs, le Râle d'eau et la Mésange boréale nichent sur ce site.



Grèbe huppé



Milieu physique

Le marais et les prairies humides de Grogny constituent une des zones humides majeures de la plaine d'ARGENTAN.

Le sous-sol est constitué par le niveau dominant de la plaine d'ARGENTAN et de FALAISE, le calcaire en plaquettes du Bathonien supérieur. Ces calcaires sont recouverts en surface par des alluvions modernes.

Végétation

Mosaïque de milieux à tendances générales alcalines et humides avec :

- des prairies tourbeuses alcalines
- des fourrés et bois humides
- des zones à grands héliophytes (phragmites)

Mais il existe aussi une zone plus sèche présentant une végétation de pelouse calcicole.

Les marais alcalins étant rares, les plantes caractéristiques le sont aussi. A cette occasion, on notera la présence du Chouin (*Schoenus nigricans*) qui donne son nom à l'association végétale correspondante et dont c'est l'une des deux stations ornaïses.

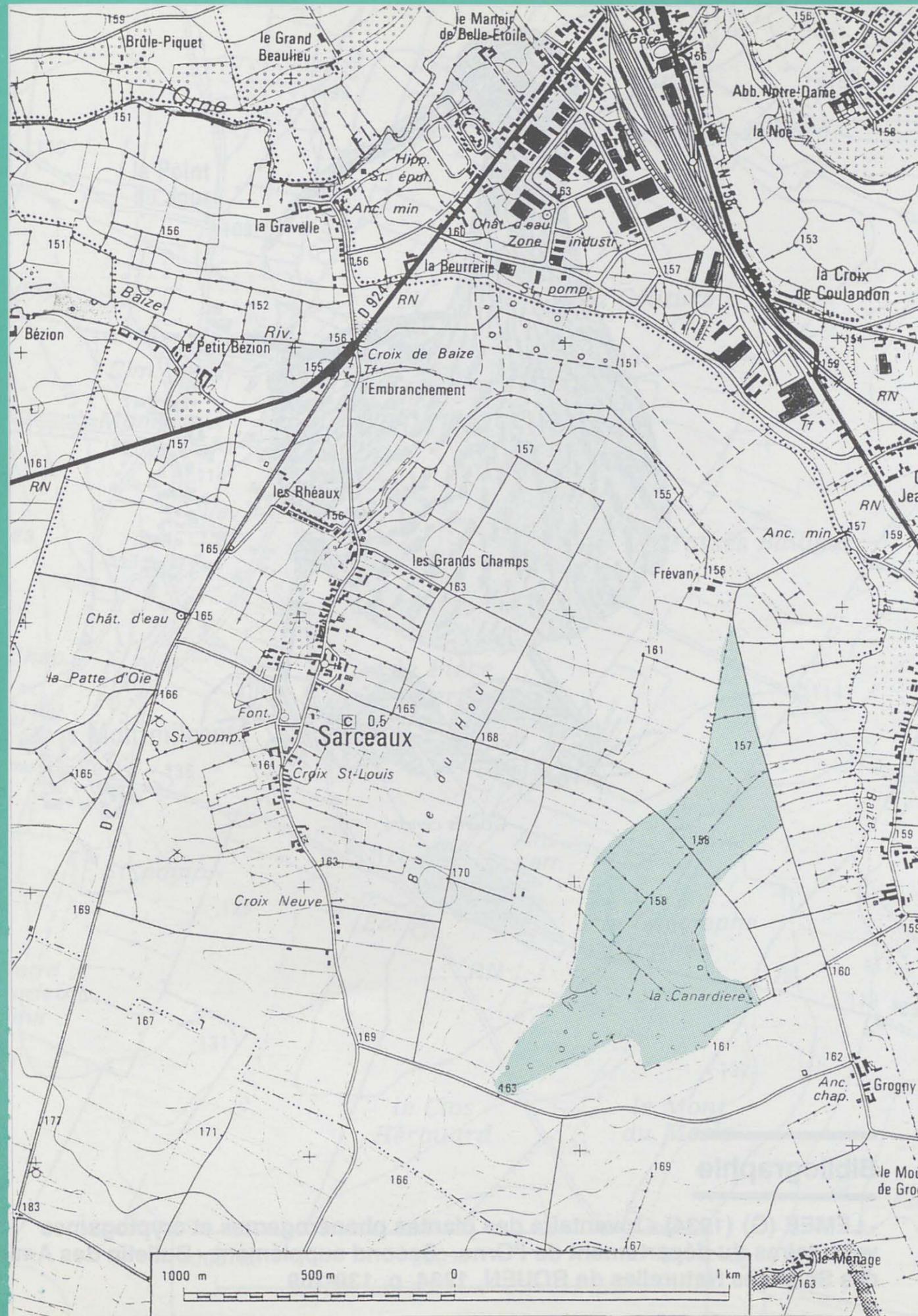
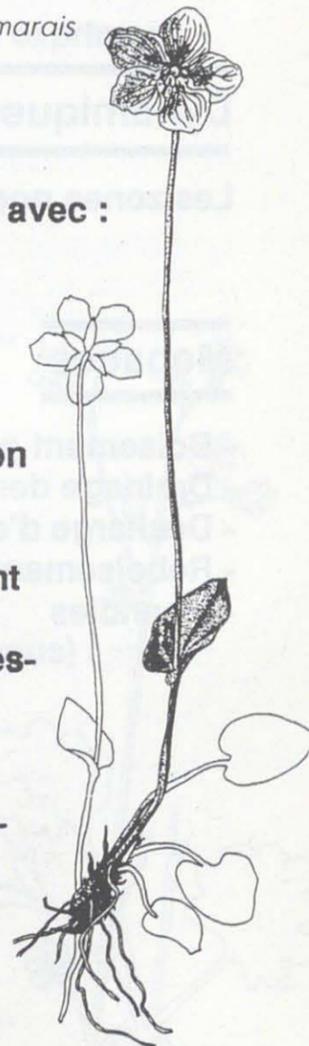
D'autres plantes de cette association méritent d'être citées dont les deux orchidées des lieux humides : l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) et l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), dont les pieds se comptent par centaines.

Quelques espèces appartenant à la moliniaie tourbeuse trouvent ici des conditions écologiques favorables à leur développement : une Linaigrette (*Eriophorum angustifolium*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) et le Cirse anglais (*Cirsium dissectum*).

ARGENTAN XVI - 1534

51 Une autre espèce sort de la banalité : *Asperula cyananchica*.

Parnassie des marais



Faune

La surface assez importante des prairies humides permet la nidification du Courlis cendré, du Vanneau huppé ainsi que du Râle de genêts en 1981 (seule nidification récente pour l'Orne).

Les oiseaux prédateurs sont représentés par le Faucon hobereau, l'Epervier ainsi que le discret Hibou moyen-duc.

L'inventaire des lépidoptères est assez complet et a révélé la présence de deux Damiers peu communs : Brenthis ino (la grande violette), station la plus occidentale du Nord-Ouest de la France et Euphydryas aurinia.

Paysage

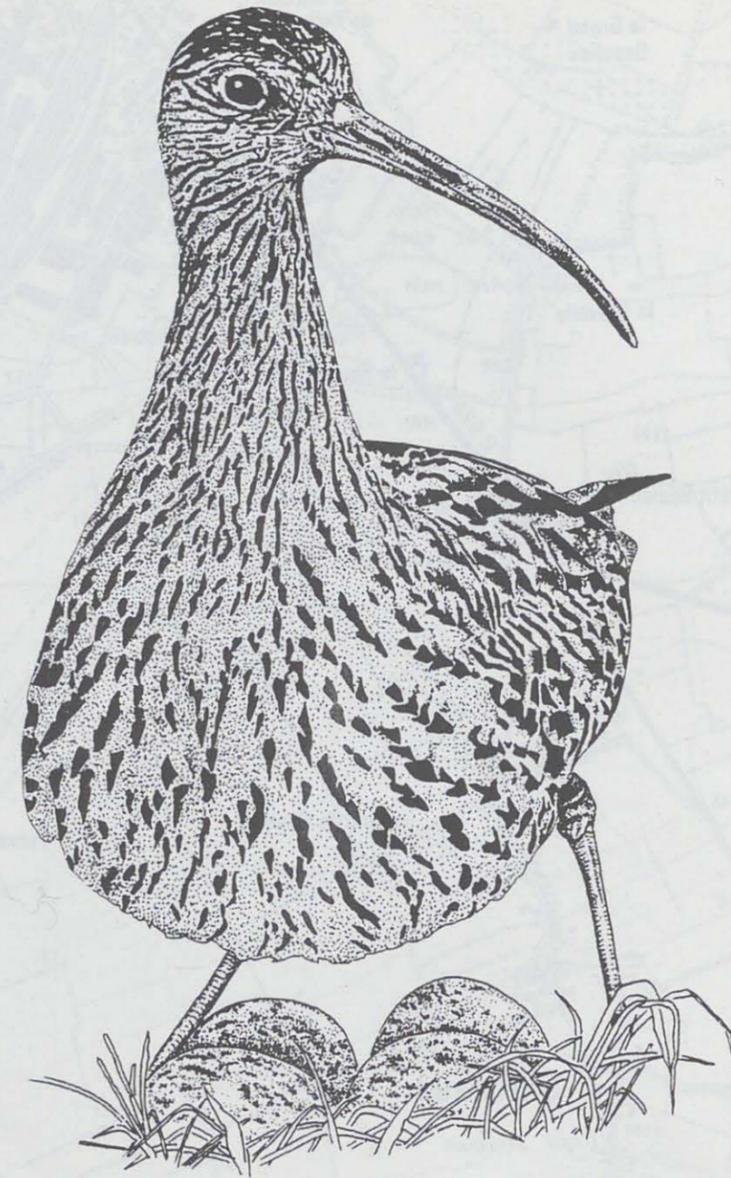
Paysages de prairies humides ; intérêt limité du fait de l'enclavement du site au milieu des cultures.

Dynamique

Les zones non pâturées ont tendance à se boiser.

Menaces

- Boisement par arrêté de pâturage
- Drainage des parcelles
- Décharge d'ordures en limite Ouest
- Reboisement
- Incendies



Courlis cendré

Bibliographie

- LEMEE (G) (1934) - Inventaire des plantes phanérogames et cryptogames vasculaires du département de l'Orne - Second supplément - Bulletin des Amis des Sciences Naturelles de ROUEN, 1934, p. 139-159



Milieu physique

Située au milieu des cultures de la plaine de CHAMBOIS, cette carrière est profonde d'environ cinq mètres par rapport aux terrains environnants.

Elle présente un aspect intéressant lié à la nature du substrat exploité. La partie à l'ouest du chemin qui traverse la carrière ainsi qu'une petite zone au sud-est de ce chemin ont été des lieux d'extraction du grès armoricain dont une crête affleure ici. La zone de la carrière à l'est de ce chemin voit son pourtour constitué d'affleurements du Bathonien moyen.

Du point de vue pédologique, les tendances acides et alcalines s'expriment donc sur ce site.

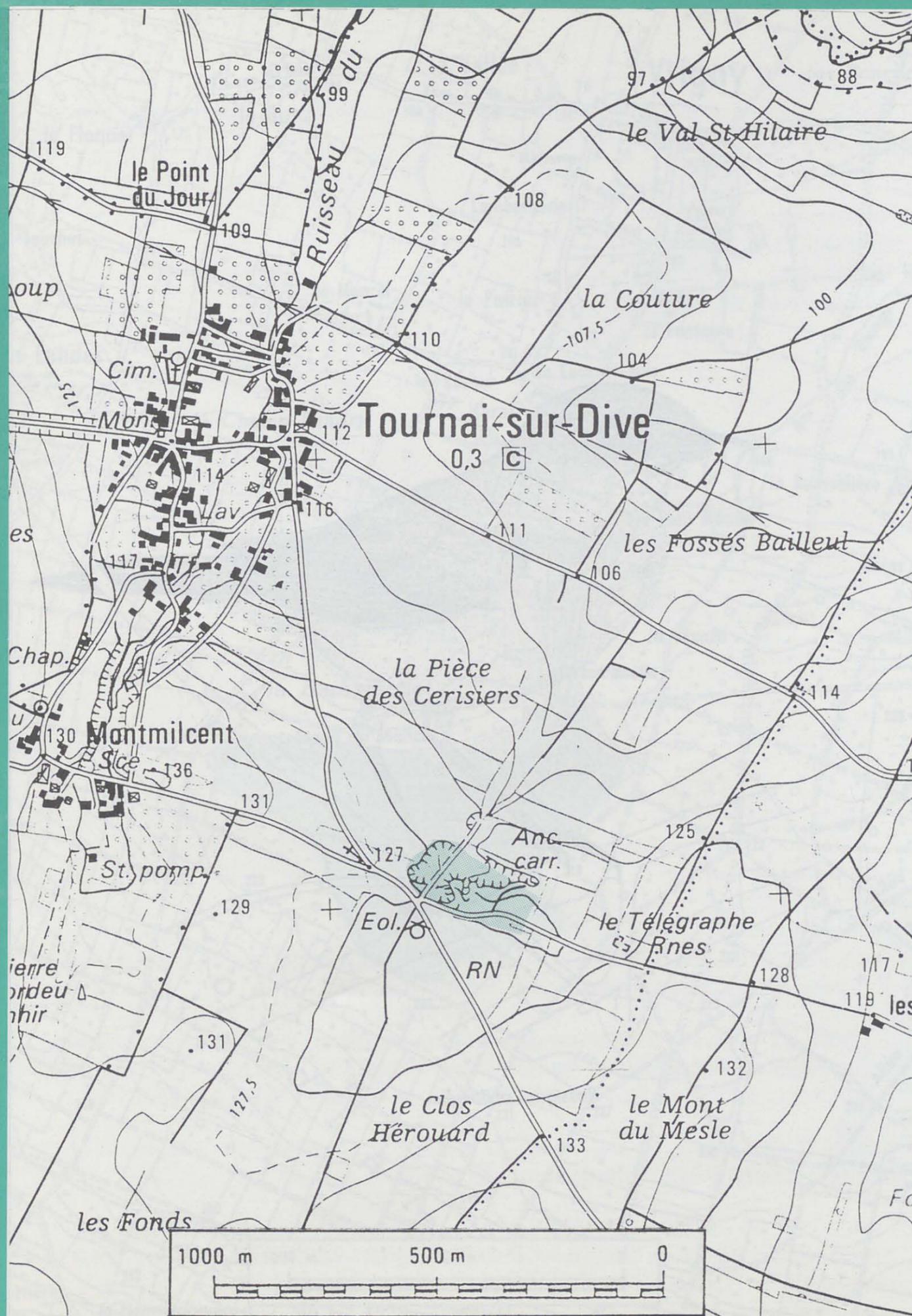
Végétation

Corrélativement à la dualité des pH des deux parties de la carrière, il se développe deux types de végétation :

- Le milieu acide du grès armoricain est occupé au fond de la carrière par une pelouse et présente sur les rebords, ainsi qu'au pied du front de taille, des zones d'Ajoncs d'Europe (*Ulex europaeus*) et d'arbustes qui tendent à envahir l'ensemble de la carrière. Une plante des pelouses siliceuses en grande raréfaction actuellement (*Saxifraga granulata*) trouve ici les conditions écologiques favorables à son développement.

- Le milieu calcaire de la carrière ainsi que le pré sec qui la prolonge à l'est, sont occupés par une végétation des pelouses avec par endroits des zones buissonnantes. L'association végétale de cette pelouse est le Mesobrometum qui, en plus des espèces habituelles, présente ici une des quatre stations ornaïses de l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*).

Saxifraga granulata



Cette carrière est intéressante du point de vue pédagogique pour la compréhension des relations entre les plantes et la nature du sol.

Faune

En liaison avec la pelouse calcaire, ont été recensées diverses espèces de papillons diurnes : *Lysandra bellargus* et autres *Lycaenidae*.

Deux chanteurs de Rossignol ont été entendus dans les zones les plus buissonnantes de la carrière. C'est une espèce intéressante car sa répartition est irrégulière dans le département.

Un chanteur de Fauvette babillarde a aussi été noté au printemps 82.

Paysage

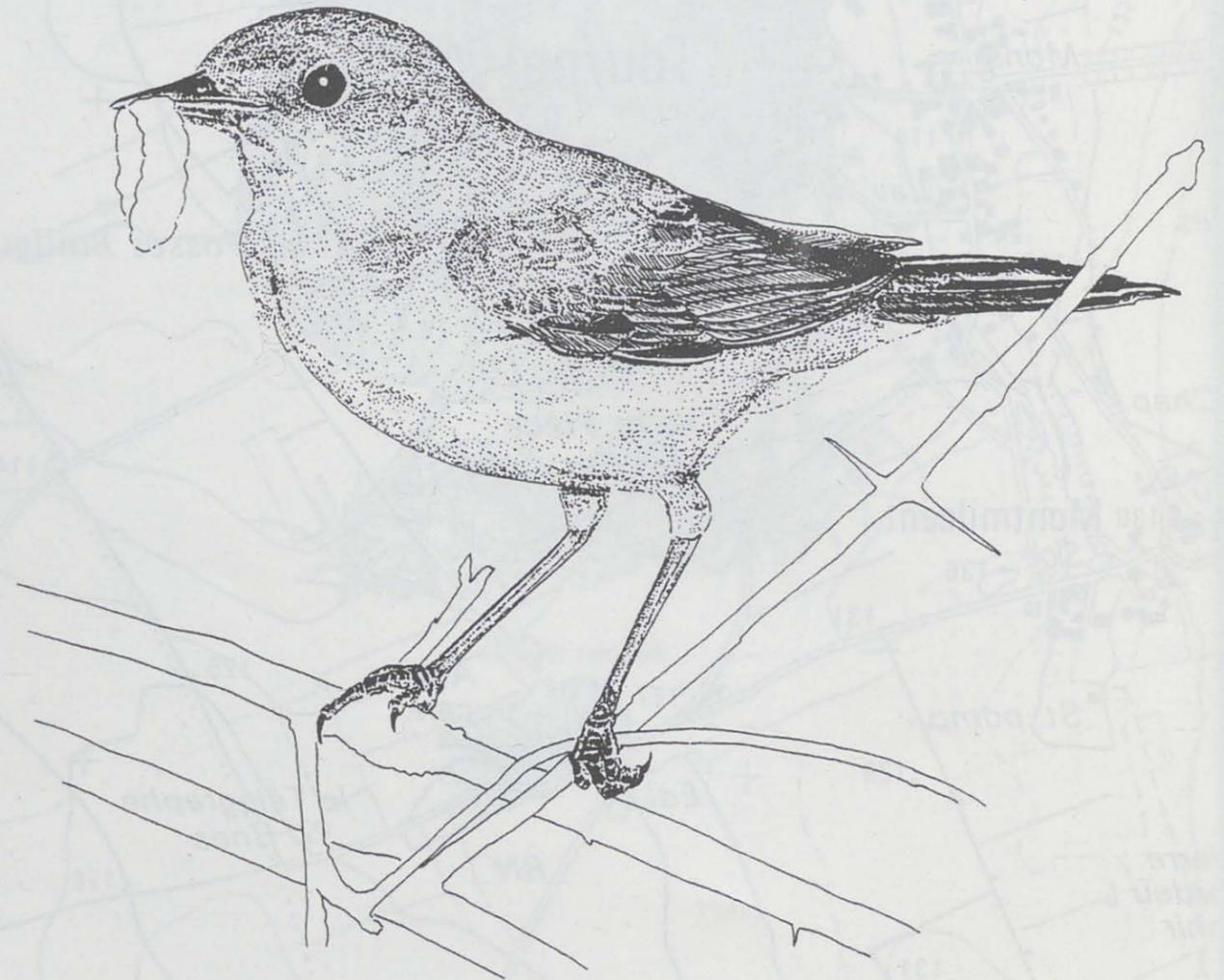
Un aspect esthétique nettement limité.

Dynamique

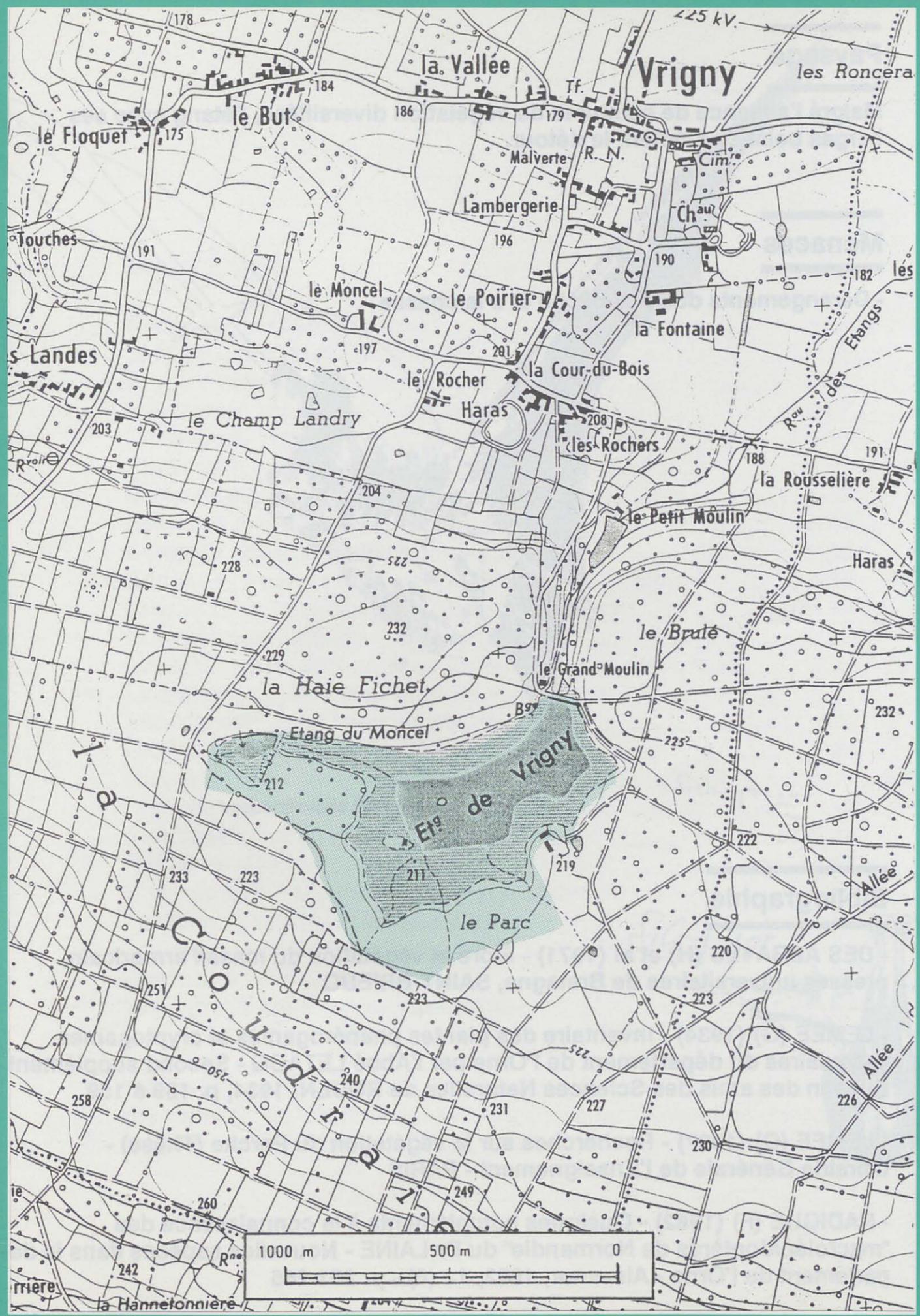
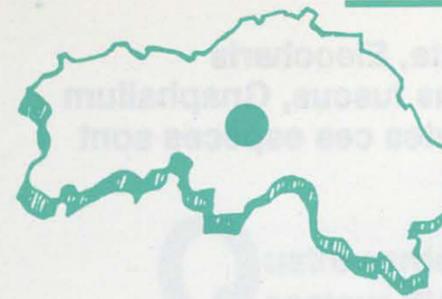
Le boisement naturel par les arbustes gagne l'ensemble de la partie siliceuse et la partie occidentale de la carrière calcaire.

Menaces

- Dépôt d'ordures dans la carrière et dégradation du pré sec qui y mène par les véhicules de transport d'ordures
- Circuit moto-verte



Rossignol philomèle



Milieu physique

L'étang de Vriigny est l'un des grands étangs du département. Il se trouve entre la plaine d'ARGENTAN et la forêt d'Ecouves. Cet étang inclus au milieu des bois s'étend sur le coeur du synclinal paléozoïque de Vriigny. Les niveaux représentés sont le grès de May au centre avec, de part et d'autre, les schistes à calymènes.

Les berges étant très planes, le niveau de l'eau varie beaucoup au cours de l'année laissant de grandes plages exondées lors de l'étiage.

Végétation

Malgré la pente douce des berges, il n'y a pas de plantes herbacées moyennes à hautes enracinées au fond de l'eau (Iris, Phragmite, Jonc...).

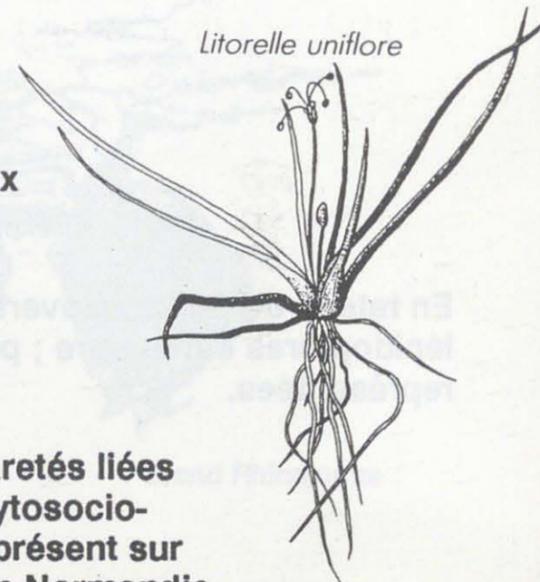
C'est seulement au contact des prairies bordant l'étang dans sa partie sud et sud-ouest qu'une végétation herbacée de marais se développe plus franchement sur des alluvions au niveau d'une des "queues" de l'étang.

On distingue sur cet étang :

- une végétation immergée importante
- sur le pourtour une couronne de vase et de cailloux exondée l'été
- une végétation à herbacées avec des arbustes se développant sur la partie sud et sud-ouest
- une formation boisée des forêts périphériques colonisant jusqu'aux limites de ses possibilités.

L'étude de la végétation a montré bon nombre de raretés liées à l'existence d'un niveau exondé l'été. La classe phytosociologique est la Litorelletea venant du genre Litorella présent sur ce site. Litorella lacustris est une espèce très rare en Normandie.

Litorelle uniflore



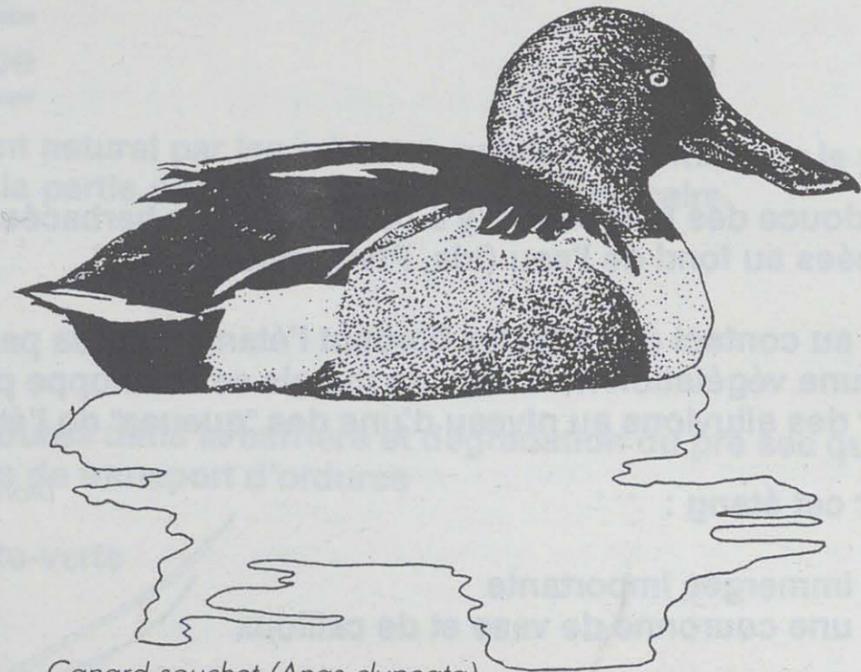
On note de même : *Pilularia globulifera*, *Eleocharis ovata*, *Eleocharis acicularis*, *Elatine hexandra*, *Polygonum minus*, *Cyperus fuscus*, *Gnaphalium luteoalbum*, *Juncus tenageia* et *Juncus pygmaeus*. Toutes ces espèces sont extrêmement rares en Normandie.

Faune

Intérêt surtout ornithologique : c'est une halte migratoire pour de nombreux oiseaux d'eau dont certaines espèces peu fréquentes : Plongeon catmarin, Grèbe jougris, Héron bihoreau, Balbuzard, Cisticole, Sterne pierre-garin, Grand Cormoran, Guiffette noire, Cormoran huppé, Harle piette, Harle huppé...

Très peu d'oiseaux passent l'hiver sur ce site du fait du dérangement lié à la chasse, mais sa potentialité est importante.

La faiblesse du couvert végétal des berges n'est pas favorable à la nidification d'oiseaux d'eau ; seuls le Grèbe huppé et la Foulque macroule nichent régulièrement. A noter que le Canard souchet a peut-être niché en 1980 sur le petit étang en amont.



Canard souchet (*Anas clypeata*)

En raison du faible couvert végétal herbacé, le nombre d'espèces de lépidoptères est maigre ; par contre, les libellules semblent être bien représentées.

Paysage

Malgré l'absence de ceintures de végétation diversifiées, l'étang avec ses berges boisées méritent le détour.

Menaces

- Dérangements dus à la pêche et à la chasse

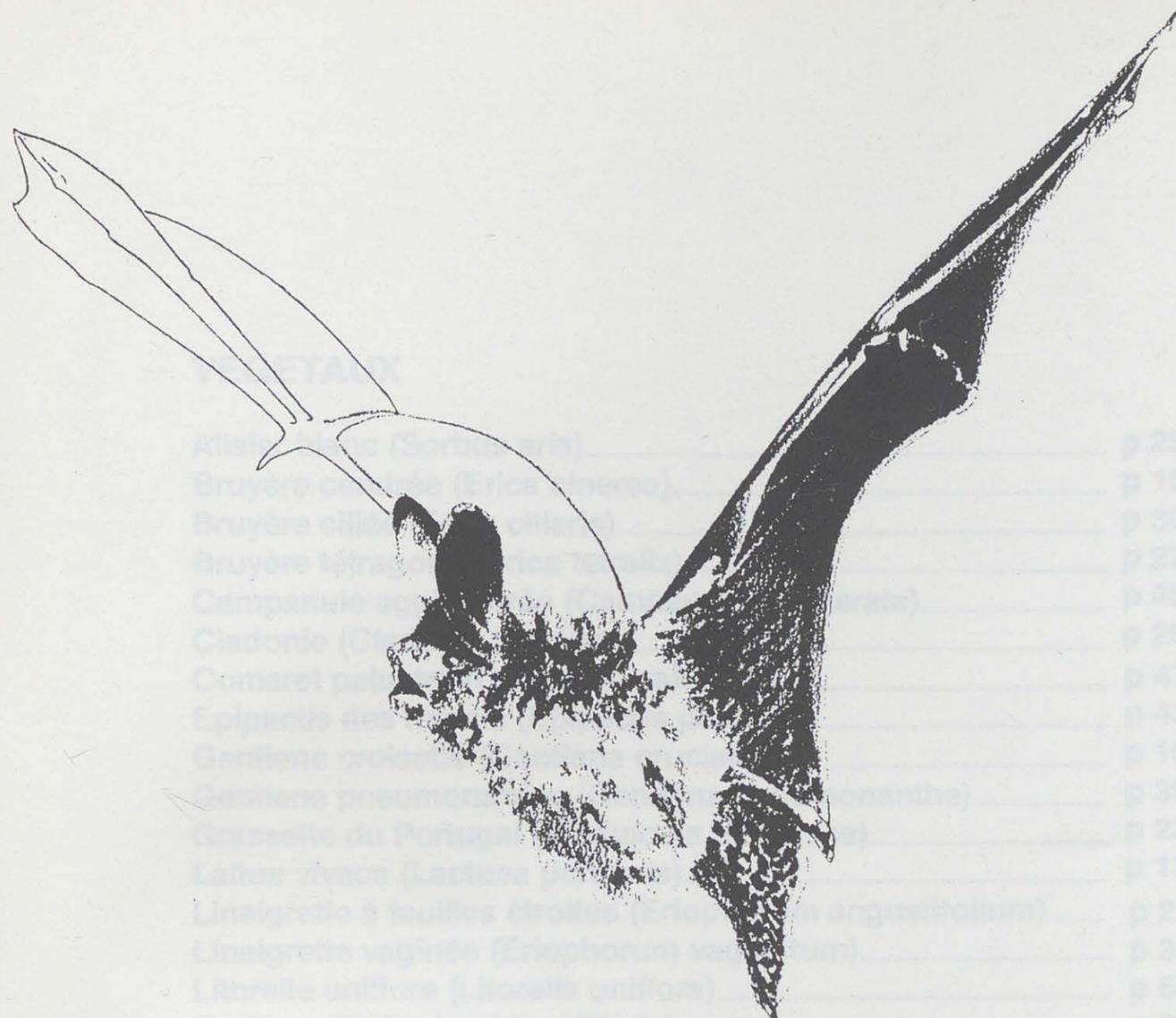
Bibliographie

- DES ABBAYES (H) et al (1971) - Flore et végétation du massif armoricain, presses universitaires de Bretagne, SAINT-BRIEUC

- LEMEE (G) (1934) - Inventaire des plantes phanérogames et cryptogames vasculaires du département de l'Orne par l'Abbé LETACQ - Second supplément - Bulletin des amis des Sciences Naturelles de ROUEN, 1934, p. 139 à 159

- LEMEE (G) (1937) - Recherches sur la végétation du Perche (Thèse) - Librairie Générale de l'Enseignement - PARIS

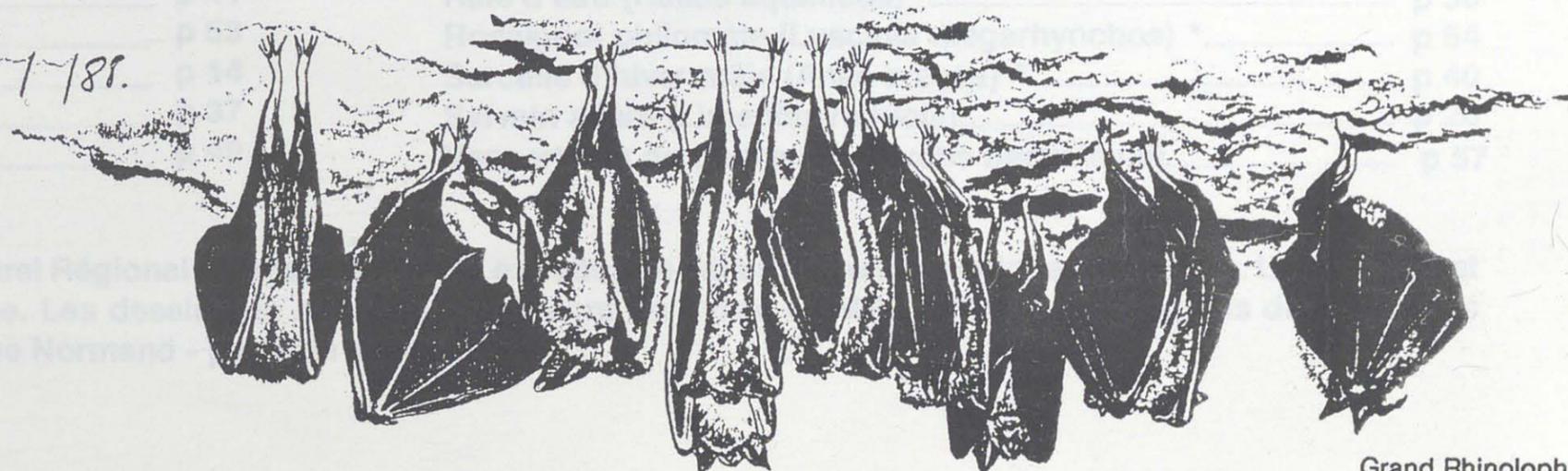
- RADIGUE (F) (1982) - Quelques compléments à la connaissance des "macrolépidoptères de Normandie" du Dr LAINE - Nouvelles espèces dans le département de l'Orne - Alexanor, 1982, 12 (6) - p. 261-265



Vespertillon de Bechstein

Silv. 188.

Silv. 188.



Grand Rhinolophe

Q quatre carrières souterraines localisées dans le Perche, le secteur d'Argentan, et le Pays d'Auge, comportent des gîtes à Chauve-souris dont les effectifs les classent au tout premier plan des sites à Chiroptères pour la Normandie.

Les populations qui y ont été observées comptent en moyenne 100 à 200 individus se rapportant à 10 espèces :

- Grand Rhinolophe
- Petit Rhinolophe
- Murin à moustaches
- Murin de Daubenton
- Murin à oreilles échancrées
- Murin de Natterer
- Grand Murin
- Oreillard doré
- Oreillard gris
- Barbastelle
- Vespertillon de Bechstein

Pour éviter que des destructions involontaires ou volontaires se reproduisent, la localisation précise de ces sites n'est pas apparue opportune. Dans la mesure où des projets concernant des carrières souterraines se feraient jour, l'AFFO peut être à même de communiquer ses observations.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

d'après les dessins originaux de Jean-François LAUNAY

VEGETAUX

Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>).....	p 25
Bruyère cendrée (<i>Erica cinerea</i>).....	p 19
Bruyère ciliée (<i>Erica ciliaris</i>).....	p 36
Bruyère tétragone (<i>Erica tetralix</i>).....	p 27
Campanule agglomérée (<i>Campanula glomerata</i>).....	p 45
Cladonie (<i>Cladonia fimbriata</i>).....	p 26
Comaret palustre (<i>Comarum palustris</i>).....	p 47
Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>).....	p 43
Gentiane croisette (<i>Gentiana cruciata</i>).....	p 15
Gentiane pneumonanthe (<i>Gentiana pneumonanthe</i>).....	p 39
Grassette du Portugal (<i>Pinguicula lusitanica</i>).....	p 23
Laitue vivace (<i>Lactuea perennis</i>).....	p 13
Linaigrette à feuilles étroites (<i>Eriophorum angustifolium</i>).....	p 21
Linaigrette vaginée (<i>Eriophorum vaginatum</i>).....	p 31
Litorelle uniflore (<i>Litorella uniflora</i>).....	p 55
Orchis militaire (<i>orchis militaris</i>).....	p 29
Orchis pourpre (<i>orchis purpurea</i>).....	p 5
Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>).....	p 32
Ossifrage brise os (<i>Narthecium ossifragum</i>).....	p 35
Parnassie des marais (<i>Parnassia palustris</i>).....	p 51
Rosolis à feuille ronde (<i>Drosera rotundifolia</i>).....	p 41
Saxifrage granuleux (<i>Saxifraga granulata</i>).....	p 53
Seslerie bleue (<i>Sesleria coerulea</i>).....	p 14
Utriculaire (<i>utricularia sp.</i>).....	p 37
Violette des marais (<i>Viola palustris</i>).....	p 49

ANIMAUX

Argus à bande noire (<i>Celastrina argiolus</i>).....	p 12
Argus bleu nacré (<i>Lysandra coridon</i>).....	p 16
Becassine sourde (<i>Lymnocyrtus minimus</i>).....	p 18
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) *.....	p 28
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>) *.....	p 44
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>).....	p 56
Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>).....	p 30
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>) *.....	p 52
Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>).....	p 14
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>) *.....	p 46
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>) *.....	p 48
Fuligule milouin male (<i>Aythya ferina</i>) *.....	p 34
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>).....	p 57
Grèbe castagneux (<i>Podiceps ruficollis</i>) *.....	p 12
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>) *.....	p 50
Harle piette (<i>Mergus albellus</i>).....	p 34
Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>) *.....	p 42
Miroir (le) (<i>heteropterus morpheus</i>).....	p 24
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>) *.....	p 22
Protée (le) (<i>Maculinea alcon</i>).....	p 18
Rale d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>) *.....	p 38
Rosignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>) *.....	p 54
Sarcelle d'hiver mâle (<i>Anas crecca</i>) *.....	p 40
Sylvain azuré (<i>Limenitis reducta</i>).....	p 20
Vespertillon de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>).....	p 57

* Illustrations aimablement prêtées par le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, extraites de l'atlas des oiseaux nicheurs du Parc. Les autres ont été prêtées par l'Association Faune Flore de l'Orne. Les dessins de chauves-souris sont de Sylvie CAMPOURCY et sont extraits de l'atlas des mammifères de Normandie (Groupe Mammalogique Normand - parution 1989)

Les fonds de plans figurant dans cette étude proviennent des cartes IGN au 1/25000. Elles ont pu être utilisées avec l'aimable autorisation de l'Institut Géographique National (autorisation N° 880042)

Alençon XVII-16 1.2 3.4
 Argentan XVI-15 3.4 7.8
 Falaise XVI-14 7.8
 Flers XV-15 3.4 5.6
 La Ferté-Macé XVI-16 1.2 3.4 7.8
 La Loupe XIX-16 1.2 5.6
 Mortain XIV-15 7.8
 Sées XVII-15 5.6
 Verneuil sur Avre XIX-15 5.6
 Vimoutiers XVII-14 3.4 5.6 7.8

Aubry en Exmes	p 11-13
Aubry le Panthou	p 15
Avernes Saint-Gourgon.....	p 17
Bailleul	p 19
Bellou en Houlme.....	p 21
Briouze.....	p 21
Cercueil (le).....	p 23
Cuissai.....	p 25
Fleuré.....	p 27
Francheville	p 27
Joué du Plain.....	p 29
La Lande de Gault.....	p 31
Livaie.....	p 25
Longny au Perche.....	p 33
Lonlay l'Abbaye.....	p 35
Mage (le).....	p 37
Montmerrei.....	p 23
Moussonvilliers.....	p 39
Moutiers au Perche.....	p 41
Neauphe sous Essai.....	p 43
Ommeel.....	p 45
Rouperroux.....	p 31
Saint-Denis sur Sarthon.....	p 25
Saint-Martin des Landes.....	p 47
Saint-Nicolas des Bois.....	p 25
Saint-Patrice du Désert.....	p 49
Saint-Sauveur de Carrouges.....	p 31
Sarceaux.....	p 51
Tournai sur Dives.....	p 53
Vrigny.....	p 55

INDEX DES COMMUNES

p 11-13	Aubry en Exmes
p 18	Aubry le Parthou
p 17	Asnières Saint-Gougon
p 19	Baillif
p 21	Baillet en Houlms
p 21	Bihouze
p 22	Cercueil (le)
p 22	Crazeil
p 27	Fleury
p 27	Francheville
p 28	Joué du Plain
p 21	La Lande de Gouff
p 28	Livais
p 33	Longny au Perche
p 38	Louisy l'Abbaye
p 37	Mage (le)
p 23	Montmerle
p 38	Moussonvilliers
p 41	Moulins au Perche
p 43	Neauphe sous Essai
p 48	Ommesil
p 37	Poupreux
p 22	Saint-Denis au Barthon
p 47	Saint-Martin des Landes
p 22	Saint-Nicolas des Bois
p 49	Saint-Pierre du Désert
p 31	Saint-Sauveur de Canouges
p 31	Sarceaux
p 33	Tournai sur Dives
p 28	Virgny

Les fonds de plan figurent dans cette table proviennent des cartes IGN au 1:25000. Elles ont pu être actualisées avec l'annuaire administratif de l'Institut Géographique National (édition 1982).

Alençon XV-12 1:25000
 Argentan XV-12 2:25000
 Falaise XV-12 1:25000
 Le Mans XV-12 2:25000
 La Ferté-Macé XV-12 1:25000
 La Flèche XV-12 1:25000
 Mortain XV-12 1:25000
 Sées XV-12 2:25000
 Vieux sur Avre XV-12 2:25000
 Vimoutiers XV-12 2:25000



Les sites naturels de l'Orne

Tome 2



1229_2
ENV



Les sites naturels de l'Orne

Tome 2



N° inventaire 3464
date 18/01/95

07.55

Coordination : *Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO)*
François RADIGUE

Rédaction : *François BISSON,*
Daniel CHURIN,
Gilbert COTTEREAU,
Bruno DUMEIGE,
Gilles GUILLEMOT,
Charles-Erick LABADILLE,
Alain LEBOSSÉ,
Pierre LEGOT,
François et Evelyne RADIGUE-MOINET,
Françoise THOUIN

Dessins : *Claire FELLONI,*
Jean-François LAUNAY,
Evelyne RADIGUE-MOINET,
Philippe RADIGUE

Conception et Maquette : *Atelier de reprographie du Département de l'Orne,*
Bureau de l'Environnement du Conseil Général

Édition : *Conseil Général de l'Orne,*
4^e trimestre 1992.

Les observateurs

Francis BISSON
Daniel CHURIN
Gérard CLOUET
Gilbert COTTEREAU
Bruno DUMEIGE
Charles-Erick LABADILLE
Alain LEBOSSÉ
Sylvie MAHLER
Jeanne et Gaston MOREAU
Michel PROVOST
François et Evelyne RADIGUE-MOINET
René REBOUX
Françoise THOUIN
Jean-Baptiste WETTON

Concilier un développement économique harmonieux avec la protection active de l'environnement constitue un enjeu essentiel de cette fin de siècle. L'Orne est riche d'un patrimoine naturel encore préservé qu'elle souhaite protéger et mettre en valeur. Dans cette perspective, une bonne connaissance de la faune et de la flore que recèle le département et des milieux qui les abritent s'avère nécessaire. En 1989 paraissait le tome 1 du Répertoire des Sites Naturels de l'Orne. L'édition des tomes 2 et 3 vient aujourd'hui compléter ce précieux inventaire.

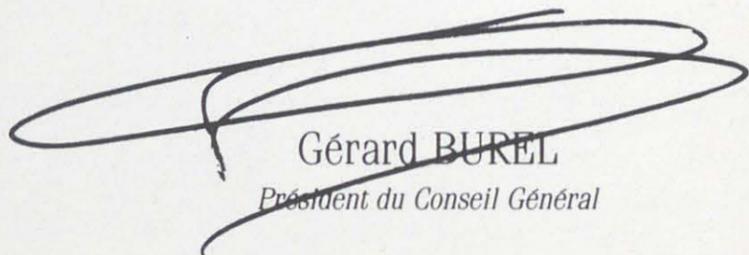
Fruit du travail minutieux des membres de l'Association Faune et Flore de l'Orne, ces ouvrages savamment illustrés fournissent une somme d'informations précises et utiles sur les milieux naturels du département.

A l'usage des passionnés et des chercheurs, ils intéresseront aussi les décideurs qui ont en charge l'aménagement de l'espace rural et la politique de protection de l'Environnement. Parmi eux, le Conseil Général en fait d'ores et déjà un support pour l'action qu'il mène.

En ce sens la Taxe Départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), instaurée en 1991, permet au Département d'acquérir, gérer et aménager de façon prioritaire, des sites naturels menacés comme le marais du Grand-Hazé. Des actions sont ainsi définies et mises en œuvre pour restaurer la richesse écologique originelle de ces milieux naturels. Parmi celles-ci les méthodes agricoles traditionnelles peuvent être mises à profit. Les sites acquis doivent enfin être aménagés afin de permettre au public de les découvrir dans de bonnes conditions et sans risquer de les dégrader.

Protéger les milieux naturels et les paysages, inciter le public à mieux les connaître et à les respecter, telles sont les directions essentielles de la politique du Conseil Général de l'Orne en matière d'Environnement. Cette action de protection et de valorisation du patrimoine naturel ne pourra être mise en œuvre qu'avec l'accord et le soutien des collectivités locales concernées.

Dans ce contexte, je ne peux que me féliciter de la parution des tomes 2 et 3 du répertoire des sites naturels de l'Orne. Sur le terrain, avec discrétion et efficacité, les membres de l'A.F.F.O. continuent inventaires et prospections. Nul doute qu'ils nous feront connaître de nouveaux sites remarquables.



Gérard BUREL
Président du Conseil Général

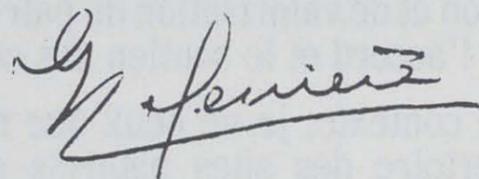
Depuis 1982, sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle, le Ministère de l'Environnement mène un inventaire du patrimoine naturel.

Cet inventaire a pour objectif essentiel la localisation et la description des Zones Naturelles présentant un Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF). La somme de connaissances ainsi accumulées constitue pour les élus, les administrations et les professionnels de l'aménagement, un outil d'aide à la décision important, nécessaire à la prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion raisonnée du territoire.

En Basse-Normandie, l'inventaire des ZNIEFF est élaboré sous l'autorité d'un comité scientifique régional de spécialistes et grâce aux aides financières de l'Etat et de la Région ; la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) en assure la coordination technique, administrative et financière. Une présentation régionale de cet inventaire a été diffusée en mars dernier.

Dans l'Orne, dès 1983, l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) a réalisé pour le compte de la DIREN, un premier bilan de ses connaissances du patrimoine naturel du département. C'est ce document qui a été édité en 1989 par le Conseil Général en accord avec l'Etat. Depuis l'AFFO a amplifié ses connaissances et pris une part très active à l'inventaire des ZNIEFF de l'Orne. Pour ce qui concerne son territoire, le Parc Naturel Régional Normandie-Maine a apporté aussi des contributions importantes.

La publication par le Conseil Général de cette mise à jour des connaissances acquises dans l'Orne depuis 1983, répertoriées dans l'inventaire régional des ZNIEFF, constitue une illustration du partenariat indispensable entre l'Etat et les collectivités locales pour faciliter la prise en compte et la préservation d'un patrimoine d'intérêt général.



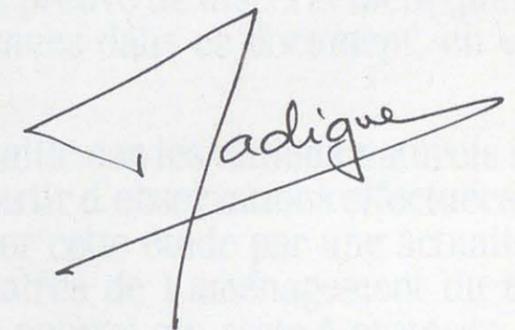
Georges LAFERRIÈRE
Préfet de l'Orne

Complétant le premier tome édité en 1989, ces tomes 2 et 3 de l'Inventaire des Sites Naturels de l'Orne nous permettent de disposer pour la première fois d'un outil irremplaçable pour la connaissance de notre patrimoine naturel ornais. L'Association Faune et Flore de l'Orne est heureuse d'avoir, avec l'aide du Conseil Général et du Ministère de l'Environnement, mené à terme ce programme d'études et d'inventaire. Ce travail de grande ampleur a été réalisé par des bénévoles, ce qui n'oblitére en rien son sérieux et sa qualité. Sauf à mettre en jeu des conditions financières et de durée impressionnantes, un bureau d'études privé n'aurait pu y parvenir.

La quasi totalité des sites naturels d'intérêt départemental est ici référencée, ce qui représente une superficie de 3 400 hectares. Cela équivaut à 0,55 % du territoire ornais ; c'est dire combien la surface qu'occupent ces sites est réduite et que par conséquent envisager leur protection ne relève pas de l'utopie.

C'est maintenant à nous tous, propriétaires, décideurs politiques, administratifs, associations de protection de la nature, chasseurs, pêcheurs, particuliers, d'agir pour préserver ces milieux extraordinaires. Pour ce faire, des outils existent déjà : réserve naturelle, arrêté de biotope, convention de gestion. Mais à notre sens, la structure la mieux adaptée pour réunir efficacement toutes les énergies devrait prendre la forme d'un Conservatoire Départemental du Patrimoine Naturel Ornais, qui reste à créer. Nous nous y emploierons.

Notre souhait est que l'Orne sache assurer la pérennité de ce patrimoine naturel unique dont la richesse et la diversité n'ont d'égaux que leur extrême fragilité.

A handwritten signature in black ink, reading 'Radigue', is written over a stylized graphic element consisting of several intersecting lines forming a triangular shape.

François RADIGUE

Président Association Faune et Flore de l'Orne

Sommaire

Introduction	7
Carrière de Belle-Eau	8
Prairies de l'Herbage du Pont et coteau du Hameau des Vesques	10
Marais de Boire	12
Prairie de la Vandre	14
Coteau de la Butte	16
Prairies humides de la Vallée de l'Orne	18
Etang de la Cour	20
Gorges de Saint-Aubert	22
Tourbière du Tordouet	24
Marais du Mottey et du Douit	26
Tourbière de Goult	28
Gorges de Villiers	30
Bois et prairies de Charlemagne	32
Prairies du Bas Epauley	34
Coteau de la Fosse	36
Bois des Brousses	38
Coteaux de la Gorgerie	40
Prairie et friche des Quatre Favrils	42
Le Val des Roches d'Oëtre	44
Rochers de Mesnil-Glaise	46
Pelouses et bois calcicoles	48
Tourbières des Noës, du Champ-Germain, des Ménages	50
Etang de Tessé-Froulay	52
Coteau du Gland	54
Carrière de Villedieu-lès-Bailleul	56
Table des illustrations	57
Index des communes	58

Introduction

Ce document a pour but de présenter les sites naturels riches du Département de l'Orne avec les caractéristiques physico-chimiques, géologiques, faunistiques, floristiques et paysagères montrant leur originalité.

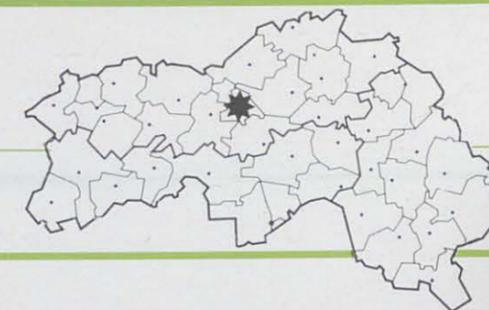
Comme tous les inventaires de ce type, ce document n'est pas une fin en soi. C'est une photographie à un moment donné de la connaissance qu'ont les naturalistes des milieux naturels. De même que les milieux naturels, cette connaissance a une dynamique qui fait que, dès la parution du document, elle se trouve dépassée du simple fait de nouvelles découvertes et de l'évolution rapide de certains milieux. Cette publication n'est donc pas exhaustive de tous les sites naturels riches de l'Orne, ni de toutes les espèces qu'on peut y rencontrer. Certaines disciplines de la faune (Araignées, Entomologie à l'exception des papillons...) ou de la flore (algues, mousses, lichens...) n'ont pas encore fait l'objet d'investigation. Si un spécialiste des araignées venait à étudier le département de l'Orne, il pourrait découvrir des sites importants pour ce groupe faunistique, qui n'ont pas encore été décelés.

Il est souhaitable que les utilisateurs fassent preuve de discernement quant à la divulgation de certaines observations contenues dans ce document, en vue de prévenir des pillages de sites.

Ce document est donc le premier rapport détaillé sur les milieux naturels riches qu'il convient de protéger. Il a été réalisé à partir d'observations effectuées entre 1978 et 1991. Il serait opportun de prolonger cette étude par une actualisation régulière qui permettrait à tous les partenaires de l'aménagement du département de prendre en compte un patrimoine naturel qui reste à protéger.

Carrière de Belle-Eau

Argentan



Milieu physique

Implantée sur le calcaire de Sarceaux, la carrière de Belle-Eau a fourni essentiellement des matériaux pour les routes et les chemins. L'exploitation a cessé il y a quelques années.

Le milieu environnant, presque plat, est consacré aux labours. Quelques haies très isolées subsistent.

Végétation

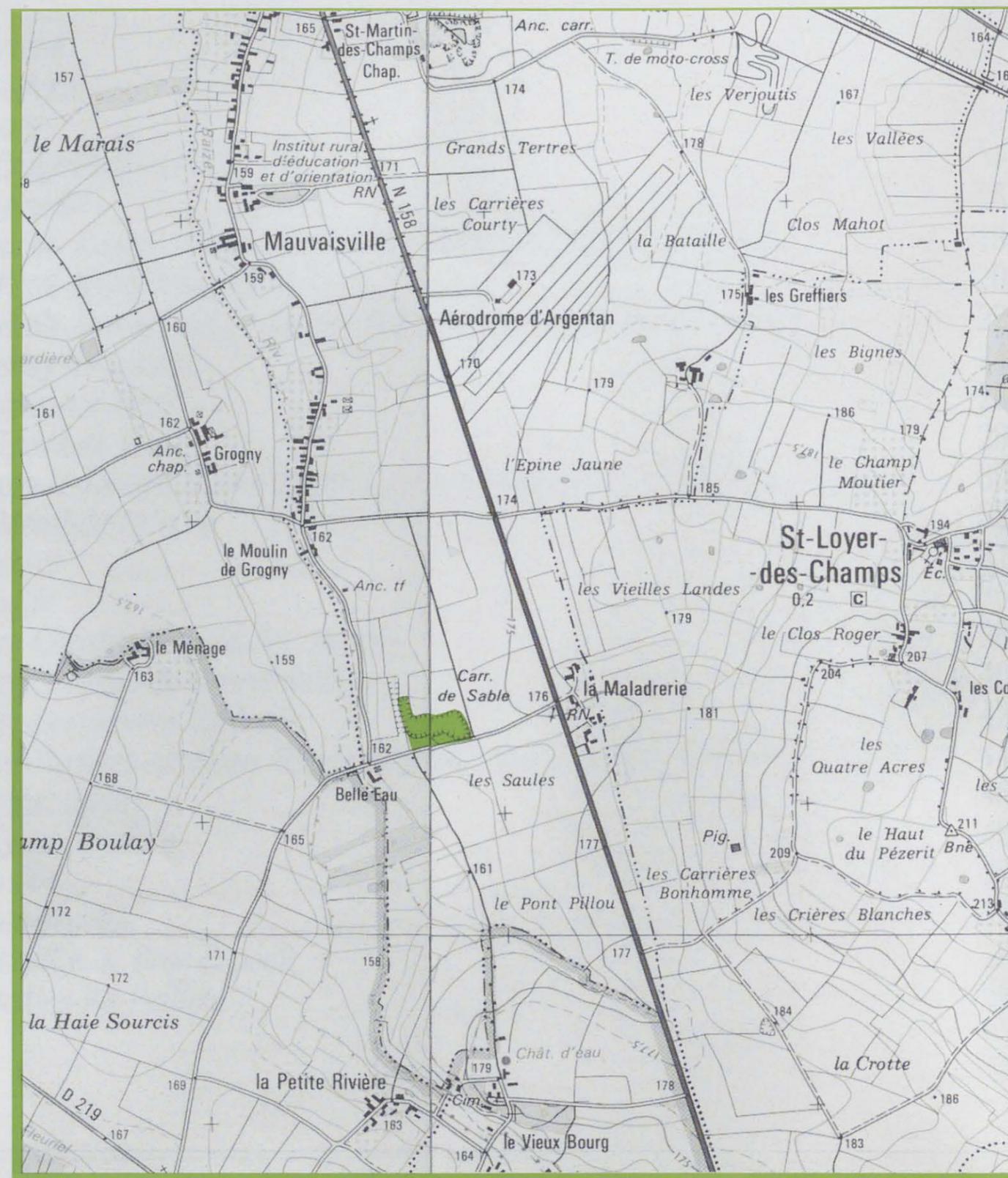
Pendant l'exploitation du site, la végétation était inexistante sauf sur la périphérie de la fosse d'extraction.

Aujourd'hui, des plantes pionnières caractéristiques des milieux calcaires s'installent peu à peu sur ce sol privé d'humus. Beaucoup sont rares dans l'Orne et la Basse-Normandie du fait de la disparition des milieux naturels faiblement soumis aux activités humaines.

Les espèces les plus remarquables sont : le Bugle jaune (*Ajuga chamaepitys*), la Sarriette des champs (*Acinos arvensis*), la Laitue vivace (*Lactuca perennis*), le Bleuets des champs (*Centaurea cyanus*) et, plus étonnant dans ce site, l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) qui affectionne en temps ordinaire les prairies fraîches et qui pousse ici dans les dépressions du fond de carrière retenant un peu d'eau au printemps.



Bugle jaune (*Ajuga Chamaepitys*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1615 est + 1715 ouest)

1km
500m

Faune

Le milieu est exigü; il ne présente ainsi qu'un faible attrait pour les animaux à l'exception de l'entomofaune héliophile.

Notons à titre d'exemple la présence de deux lycènes en voie de disparition dans l'Orne et à l'écologie très particulière, puisque les chenilles sont transportées par des fourmis dans les fourmillières où elles passeront la mauvaise saison avant d'y éclore; ce sont l'Argus bleu-nacré (*Lysandra coridon*) et l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*).

Paysage

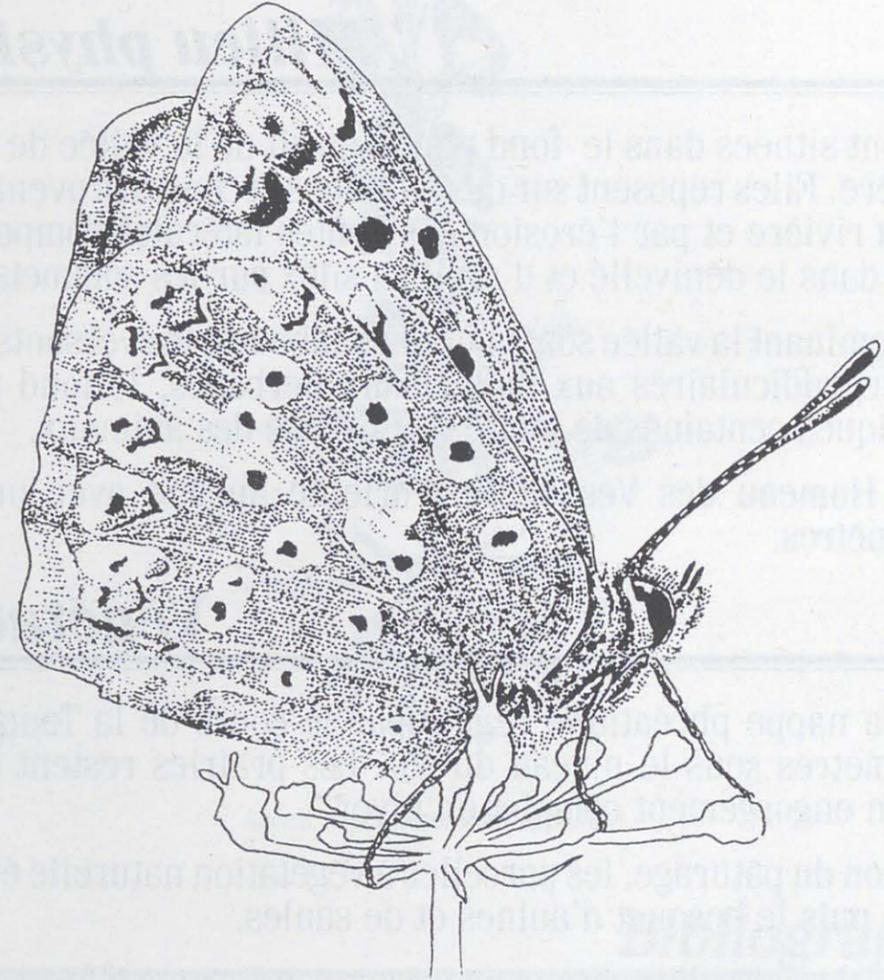
Le paysage environnant est assez monotone et voué à la culture céréalière. A proximité, une ancienne carrière est utilisée encore aujourd'hui comme décharge au statut mal défini.

Dynamique

L'évolution du milieu sera très lente et donc permettra de conserver pendant longtemps le patrimoine biologique présent. Une gestion appropriée, facile à mettre en oeuvre, conserverait durablement l'intérêt naturel de ce milieu.

Menaces

Le site risque d'être sollicité par des particuliers ou des collectivités publiques comme zone de "dépôts".



Argus bleu nacré (*Lysandra coridon*)

Prairies de l'herbage du pont et Coteau du hameau des Vesques

Canapville



Milieu physique

Les prairies sont situées dans le fond plat et étroit de la vallée de la Touques, et bordent la rivière. Elles reposent sur des alluvions récentes provenant d'éléments apportés par la rivière et par l'érosion des pentes latérales composées de craie cénomaniennne dans le dénivelé et d'argile à silex sur les sommets.

Les plateaux dominant la vallée sont voués aux labours, les versants de la vallée et des vallons perpendiculaires aux bois et aux herbages, le fond plat large de seulement quelques centaines de mètres au pacage des animaux.

Le coteau du Hameau des Vesques est orienté au sud avec un dénivelé de quatre-vingts mètres.

Végétation

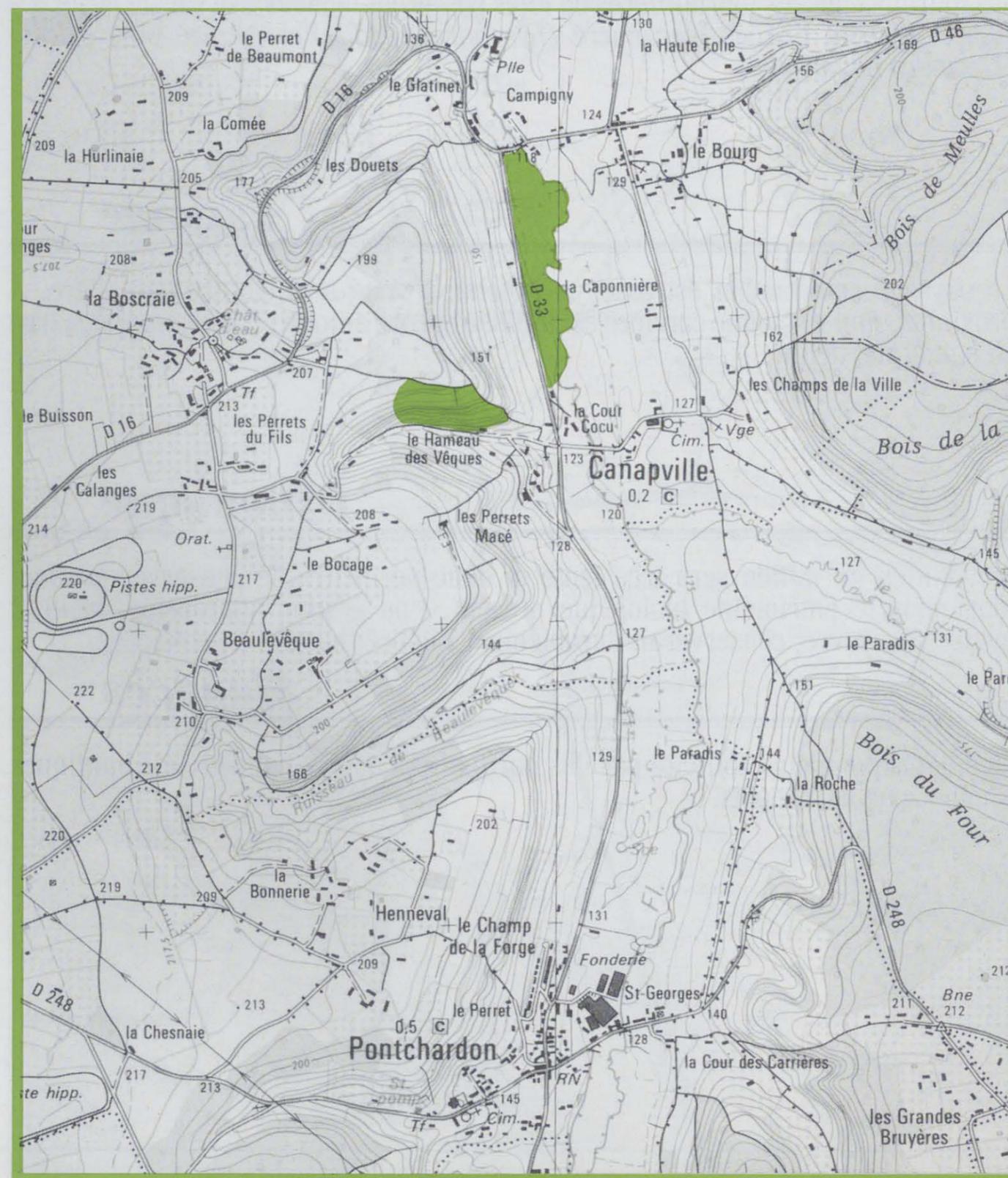
Le niveau de la nappe phréatique régulé par le cours de la Touques se situe à quelques décimètres sous le niveau du sol. Les prairies restent humides toute l'année avec un engorgement complet en hiver.

En cas d'abandon du pâturage, les parcelles à végétation naturelle évoluent vers la mégaphorbiaie puis le bosquet d'aulnes et de saules.

La grande taille des parcelles permet un pacage semi-extensif favorable à une flore spécifique accueillant des espèces rares dans le département de l'Orne : le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), l'Aconit napel (*Aconitum napellus*), la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), le Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*).

La végétation du coteau du hameau Des Vesques est radicalement différente puisqu'elle correspond à des pelouses sèches pentues exposées au Sud.

Un grand nombre de plantes remarquables et rares dans l'Orne y trouvent refuge, parmi lesquelles : le Céphalanthère pâle (*Cephalanthera damasonium*), la Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*), la Goodyère rampante (*Goodyera repens*), le Genévrier commun (*Juniperus communis*), le Bois gentil (*Daphne mezereum*).



N° autorisation IGN : 43-20044 (1714 est)

Faune

La rivière la Touques est considérée comme une des plus intéressantes rivières de France pour la Truite de mer.

L'avifaune des prairies et du coteau est diversifiée, en liaison directe avec la variété des strates végétales et de l'abondance de la nourriture. La Bécasse des bois, le Râle d'eau y sont de passage régulier, ainsi que de nombreux petits passereaux.

L'entomofaune est remarquable et plus particulièrement les papillons qui ont fait l'objet de recherches particulières. Citons : l'Ecu (*Polychrysis moneta*) petite noctuelle dont la chenille se nourrit de l'inflorescence de l'Aconit napel, le Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*) pour les prairies, et le Céphale (*Coenonympha arcania*) et la Lucine (*Hamearis lucina*) pour le coteau.

Paysage

Le site est magnifique et caractéristique de l'image que l'on se fait du Pays d'Auge composé par les deux vallées de la Touques et de la Dives.

Dynamique

Les prairies doivent être impérativement entretenues par un pacage extensif surveillé.

Le coteau est aujourd'hui envahi par des arbustes (prunelliers, viornes lantanes, genévriers...) il est nécessaire d'y organiser rapidement des travaux de dégagement des pelouses.

Menaces

- boisement spontané
- retournement des prairies humides en cultures



Aconit napel (*Aconitum napellus*)

Bibliographie

- LETACQ (AL) (1905) - Inventaire des plantes phanérogames et cryptogames vasculaires croissant spontanément ou cultivées en grand dans le département de l'Orne - Bull. Soc. amis Sc. nat. Rouen, 1905-06-07.
- FRILEUX (N) (1981) - Quelques données générales sur la végétation du Pays d'Auge - Actes du Museum de Rouen, 1981-8.
- RADIGUE (F) (1985) - Cartographie des papillons de l'Orne - année 1983. L'Emouchet 1984-1985
- RADIGUE (F) (1985) - Le Bois gentil dans l'Orne. L'Emouchet 1984-1985
- RADIGUE (F) (1985) - Cartographie des orchidées de l'Orne - année 1983. L'Emouchet 1984-1985

Marais de Boire

Céaucé

Milieu physique

Aujourd'hui, le marais correspond surtout à des prairies humides, localisées dans une légère dépression au sud-est du bourg de Céaucé.

Le sous-sol est constitué de matériaux récents d'origine alluviale avec des poches de sédiments d'origine lacustre sur quelques hectares. Ce sont ces sédiments basiques qui créent l'originalité de ce site constituant ainsi un îlot dans le massif armoricain à dominante acide.

Végétation

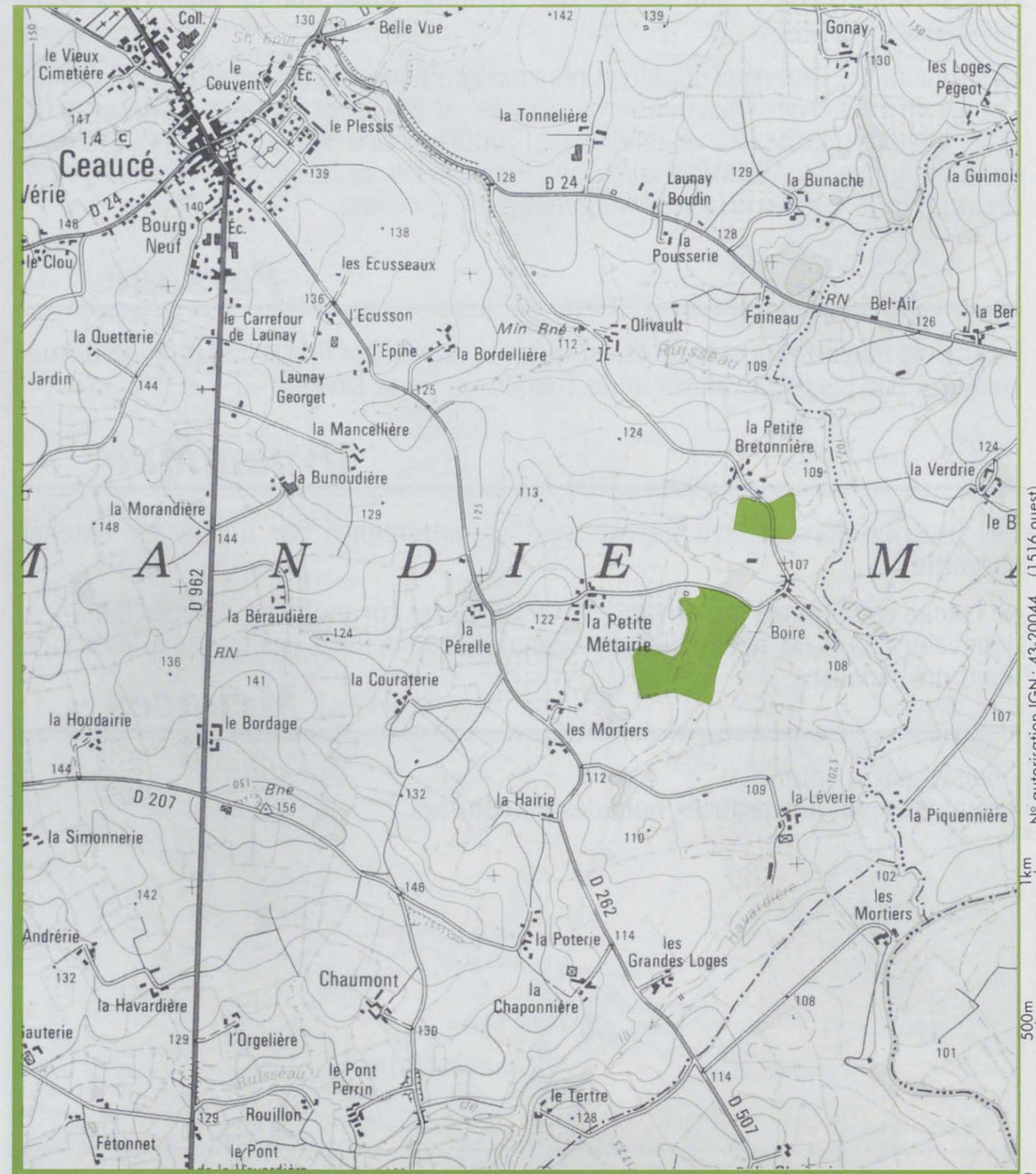
Ensemble de prairies délimitées par des alignements de saules têtards et d'anciens canaux de drainage. Les micro-dépressions sont souvent inondées et constituent ainsi des mares.

C'est la présence de plantes de sol alcalin qui est ici remarquable. Nous y avons retrouvé la Grande douve (*Ranunculus lingua*) très grande renonculacée connue seulement de quatre stations dans l'Orne, l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) et le Platanthère verdâtre (*Platanthera chlorantha*).

L'abbé Letacq au début du siècle y signalait en plus d'autres plantes franchement calcicoles et rares : l'Ellébore vert (*Helleborus occidentalis*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), le Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), le Gymnadème à long éperon (*Gymnadenia conopsea*), l'Ail des ours (*Allium ursinum*)...etc



Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1516 ouest)

Faune

Les amphibiens, très nombreux, appartiennent à des espèces communes : la Grenouille verte et la Grenouille agile envahissent les mares à l'époque de la reproduction.

Paysage

La réorganisation foncière des exploitations agricoles et une opération de drainage ont fortement oblitéré la qualité paysagère du milieu.

Dynamique

La récente mise en valeur des terres agricoles et l'aménagement de plusieurs parcelles en étangs très artificialisés ont appauvri notablement le cortège végétal originel de cet étonnant îlot sédimentaire.

Les fossés de drainage risquent d'entraîner à court terme la disparition des dernières plantes rares du milieu.

Menaces

- drainage
- prairies artificielles
- populiculture
- creusement d'étangs
- retournement des terres en culture



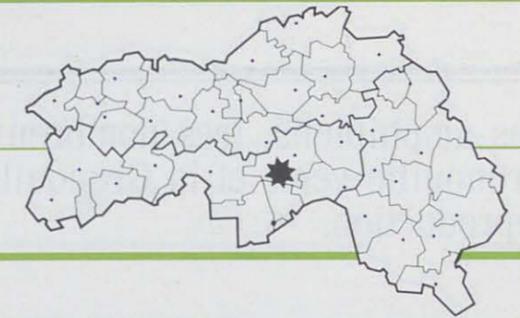
Grande douve (*Ranunculus lingua*)

Bibliographie

LETACQ (AL) (1900) - Distribution géographique des plantes dans le département de l'Orne-Bull. Soc. des Amis des Sciences Nat. de Rouen, 44^e année, 1900.

Prairie de la Vandre

La Chapelle-près-Sées



Milieu physique

Cette parcelle est située juste au pied du Massif d'Écouves sur un terrain argilo-calcaire dans sa plus grande partie. La rivière "la Vandre" qui la longe a favorisé l'accumulation d'alluvions dans sa partie basse.

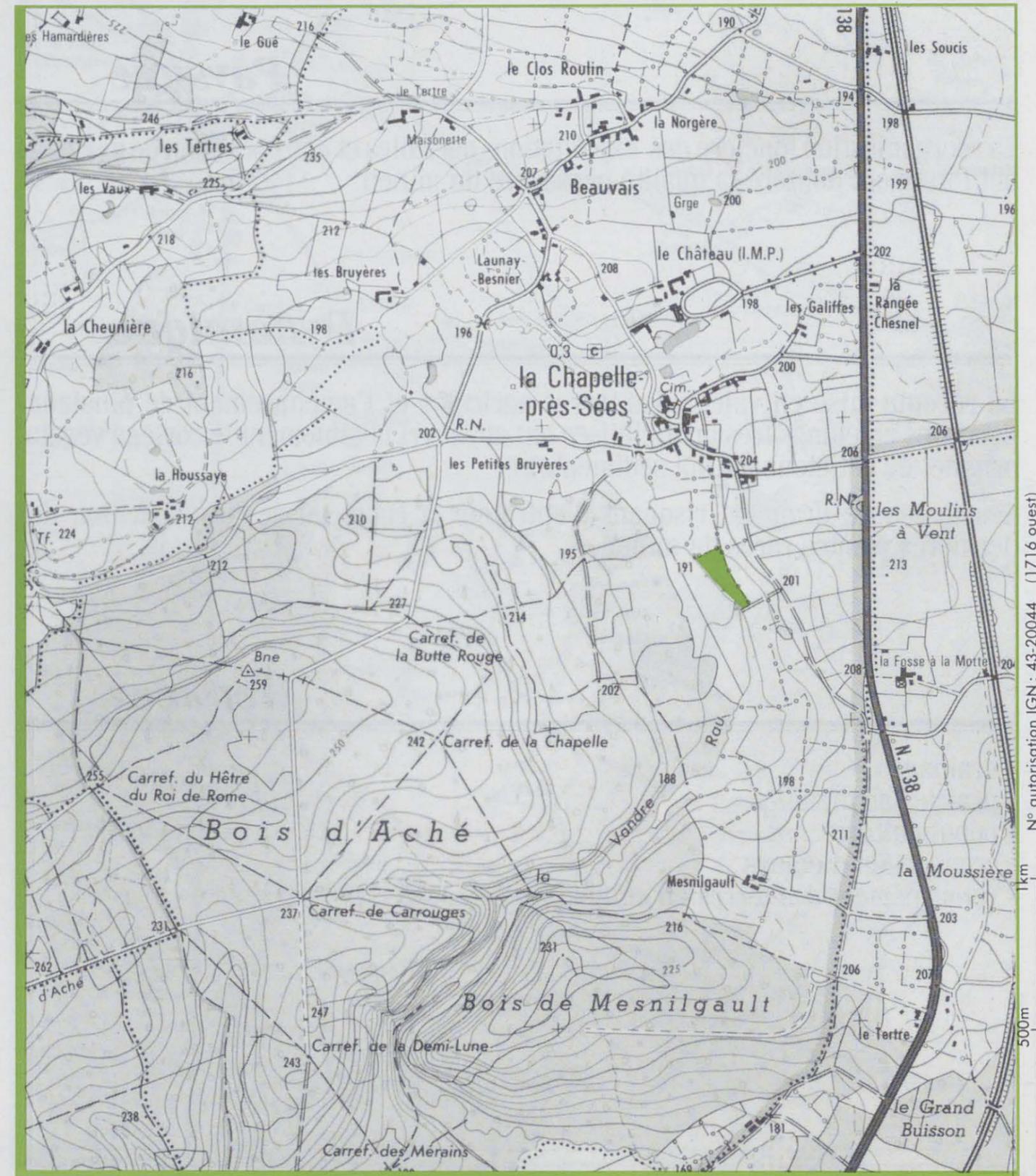
Végétation

La richesse végétale de cette parcelle se manifeste notamment par la remarquable station de Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*) bien implantée dans la partie qui longe le cours d'eau. Cette plante est localisée et est devenue rare dans l'Orne.

La prairie présente toutes les caractéristiques des prairies fraîches de fauche, abondamment fleuries. Dans sa partie sud, on notera la présence de l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*) et dans la partie la plus fraîche, de la Raiponce en épis (*Phyteuma spicatum*).



Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*)



Faune

Cette prairie fait partie d'une zone bocagère longeant le massif d'Ecouves, en transition avec la forêt et la région plus ouverte de la plaine de Sées.

Cette zone est également intéressante par la diversité de ses biotopes, servant de refuge pour bon nombre d'oiseaux et d'animaux du bocage.

Paysage

Belle prairie entourée de haies et de frênes têtards le long du cours d'eau.

Dynamique

Cette végétation spécifique des bonnes prairies mésohygrophiles disparaît aujourd'hui rapidement dans le département de l'Orne. En fonction de son exploitation, la parcelle peut évoluer vers une banalisation, voire une disparition, de sa flore spontanée.

Menaces

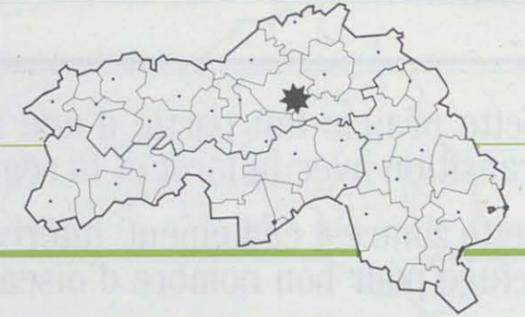
- mise en culture
- boisement
- trois des quatre prairies proches de cette parcelle ont été récemment transformées ces dernières années : plantation de peupliers pour l'une, enrésinement et culture de maïs pour les autres.



Raiponce en épis (*Phyteuma spicatum*)

Coteau de la Butte

Courménénil



Milieu physique

Le coteau de la Butte fait partie d'un ensemble de reliefs situés tout au long de la vallée de la Dives. Il forme la rive droite d'un petit affluent et borde un plateau de cultures.

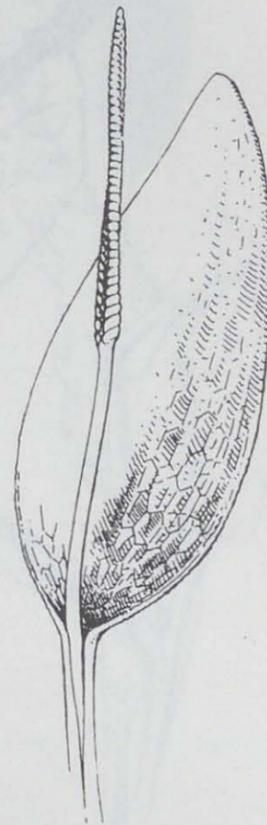
Le bas de versant est constitué par la craie cénomaniennne, sur les pentes et dans les vallées sèches se trouvent des dépôts de solifluxion.

Végétation

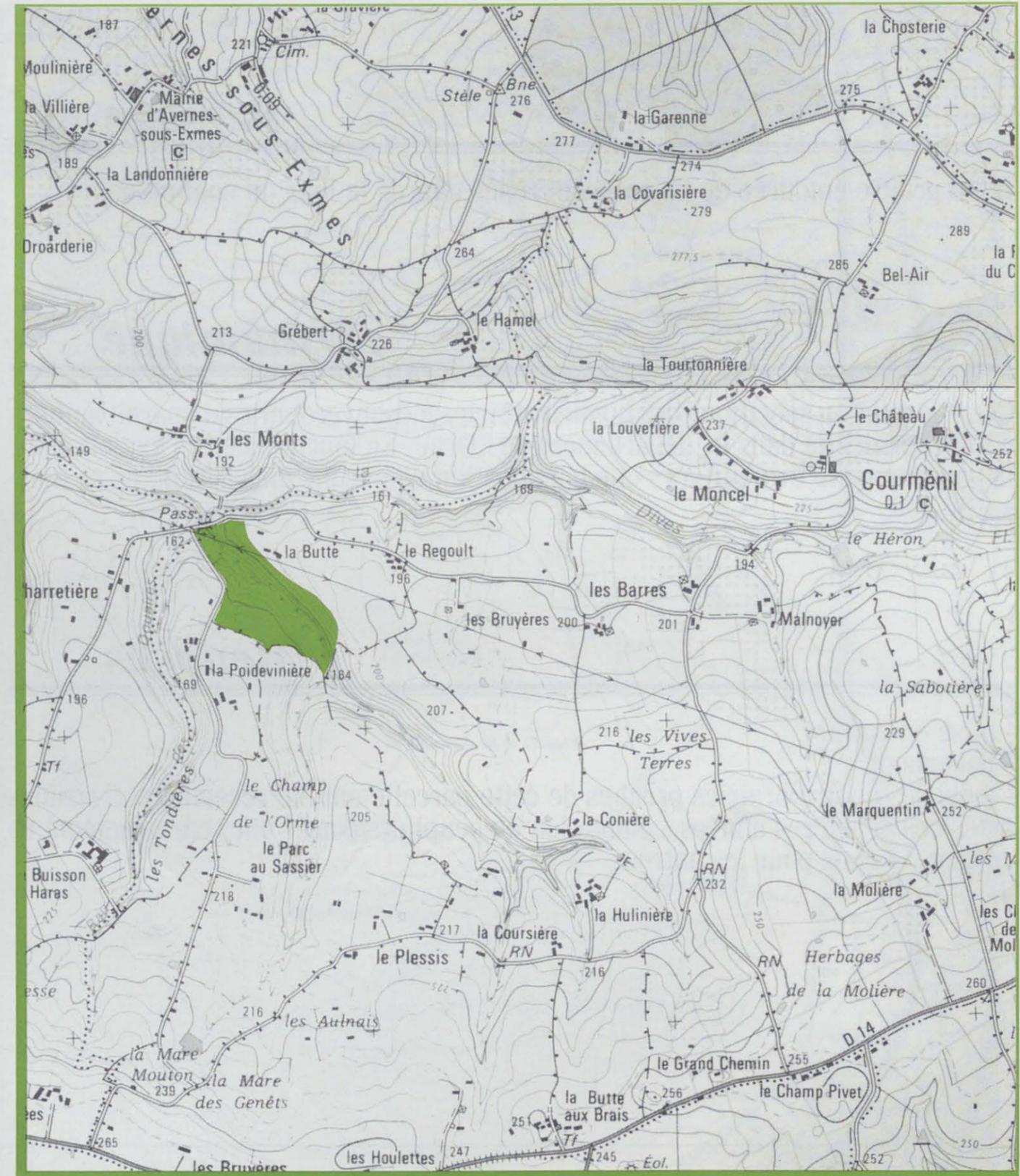
Le milieu correspond à un terrain de pacage très pentu bordé de haies champêtres le long de la crête sommitale et perpendiculairement à la pente.

Le fond de vallée, large de seulement quelques mètres est occupé par une ripisylve constituée d'aulnes, de saules et de chênes.

Le cortège végétal rencontré est caractéristique des pelouses calcicoles bien ensoleillées et comprend un grand nombre d'espèces peu fréquentes dans nos régions. Les espèces les plus remarquables des parties sèches du coteau sont nombreuses : l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), le Lin purgatif (*Linum catharticum*), l'Ellébore vert (*Helleborus viridis*), l'Ophioglosse langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*). Pas moins de dix espèces d'orchidées ont été recensées sur ce site.



Ophioglosse langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*)



N° autorisation IGN: 43-20044 (1715 est + 1714 est)

1 km
500m

Le suintement d'une source localisée dans la partie supérieure du coteau favorise la présence de plantes des milieux humides telles que la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), la Prêle géante (*Equisetum telmateia*), la Laïche faux panicum (*Carex panicea*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*).

Faune

La faune ornithologique, bien que commune, est diversifiée du fait de la richesse des différentes strates végétales : herbacées, arbustives et arborées.

C'est la faune entomologique qui est sans doute la plus remarquable. Trois papillons rares dans l'Orne y sont déjà signalés : l'Échiquier (*Carterocephalus palaemon*), le Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*) et le Céphale (*Coenonympha arcania*). Mais une étude détaillée reste à réaliser.

Paysage

Le site s'inscrit dans une région très vallonnée du Pays d'Auge, à vocation herbagère dominante. La perspective est très belle sur la vallée avec la présence de nombreuses haies et de quelques bois de feuillus.

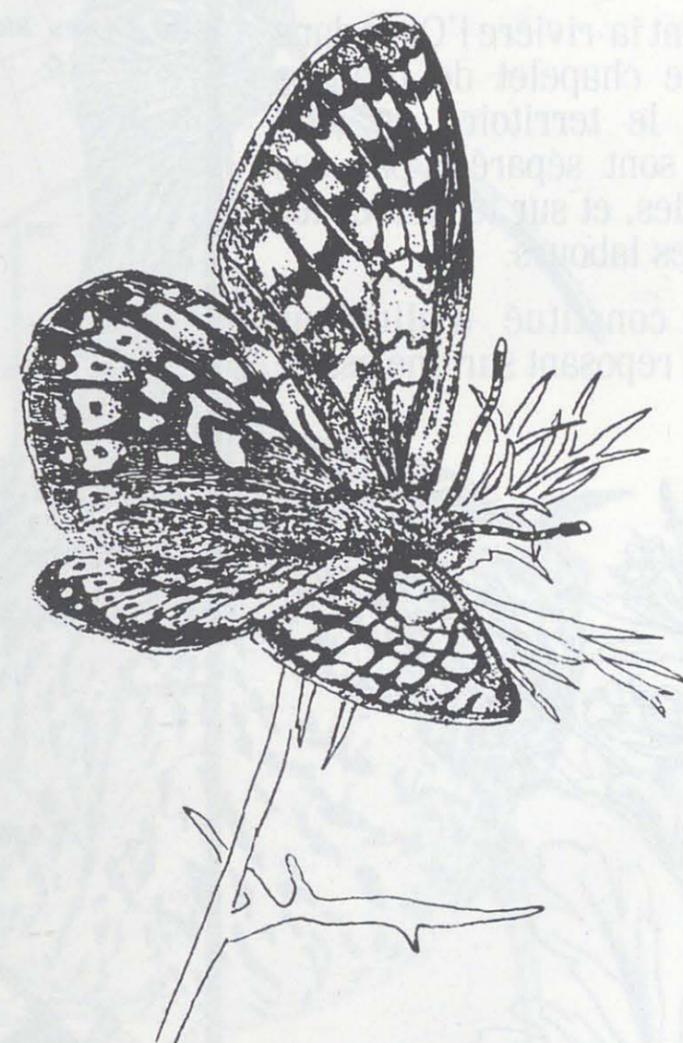
Dynamique

Le pacage est encore pratiqué aujourd'hui mais de manière trop épisodique, le coteau se recouvre rapidement d'une strate arbustive.

Le site constitue une réserve de chasse.

Menaces

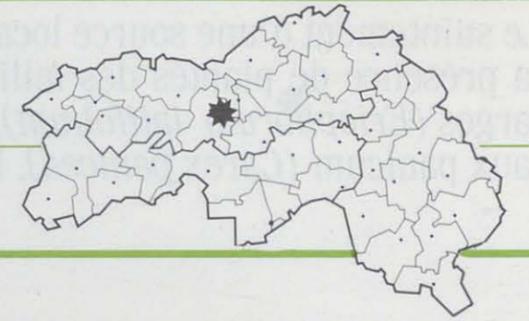
- l'abandon d'un pâturage extensif
- un reboisement naturel ou volontaire du coteau



Le Damier de la Succise (*Euradryas aurinia*)

Prairies humides de la Vallée de l'Orne

Écouché, Goulet, Fontenai-sur-Orne, Moulins-sur-Orne, Sarceaux



Milieu physique

Bordant directement la rivière l'Orne dans son lit majeur, ce chapelet de prairies humides traverse le territoire de cinq communes. Elles sont séparées par des prairies plus banales, et sur les terres les plus sèches, par des labours.

Le sous-sol est constitué d'alluvions récentes de l'Orne reposant sur une assise jurassique.



Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*)



N° autorisation IGN: 43-20044 (1615 est)

1 km
500m

Végétation

La proximité de la rivière l'Orne, la faible pente et le climat expliquent la présence de l'eau en toute saison. A certaines périodes, ces prairies peuvent être totalement inondées. La flore présente doit donc être adaptée à ces conditions particulières.

Le cortège végétal recèle des espèces rares dont six espèces de laïches : le Laïche distant (*Carex distans*), le Laïche distique (*Carex disticha*), le Laïche grêle (*Carex gracilis*), le Laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*), le Laïche vésiculeux (*Carex vesicaria*), le Laïche queue de renard (*Carex vulpina nemorosa*, *Carex vulpina vulpina*).

Faune

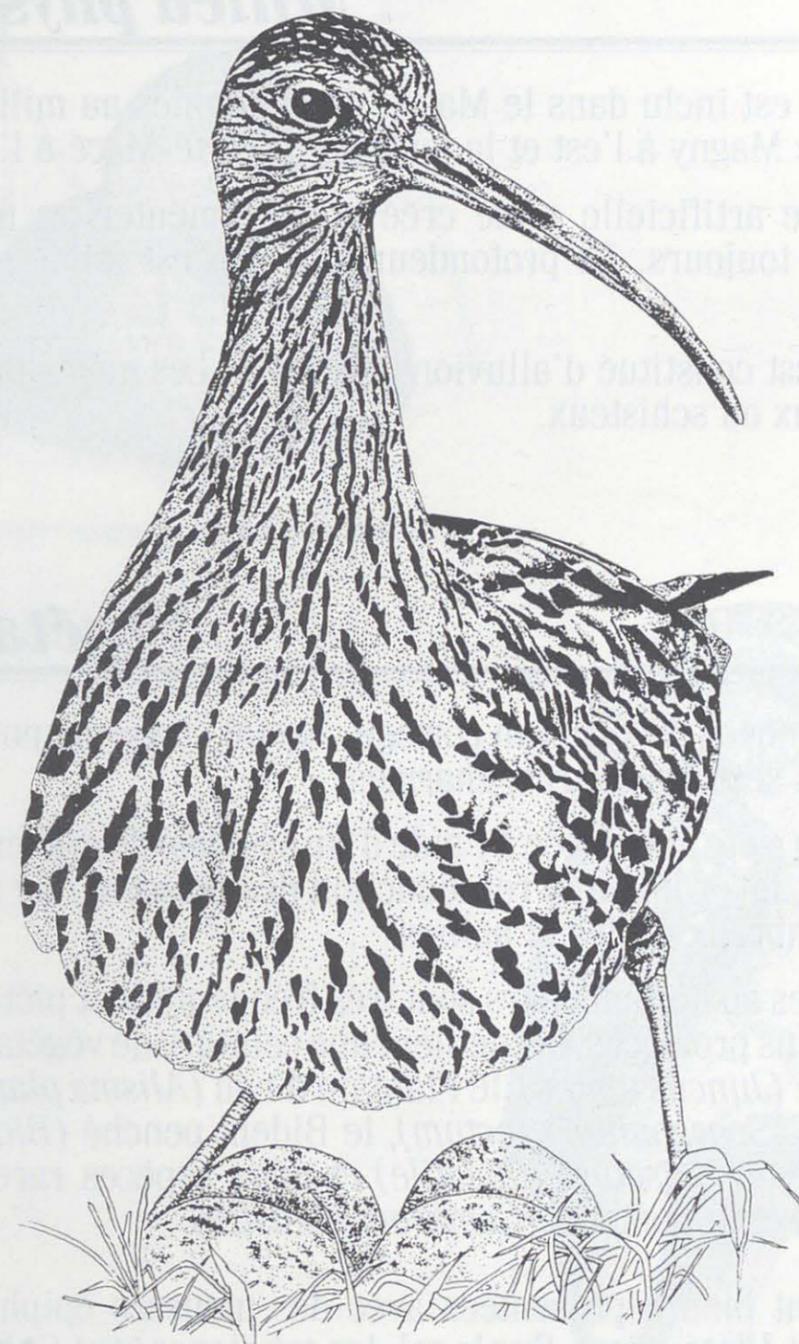
Les prairies humides de la vallée de l'Orne constituent un des principaux sites de nidification du Courlis cendré dans le département.

Paysage

Les vues sont étendues au nord jusqu'aux premiers reliefs du Calvados et au sud sur la plaine céréalière de Sarceaux.

Menaces

- creusement d'étangs pour les loisirs et la chasse
- populiculture



Courlis cendré (*Numenius arquata*)

Étang de la cour

La Ferté-Macé, Magny-le-Désert



Milieu physique

L'étang de la Cour est inclus dans le Massif des Andaines au milieu d'une gorge séparant le Bois de Magny à l'est et la forêt de la Ferté-Macé à l'ouest.

Cet étang d'origine artificielle a été créé pour alimenter un moulin dont les bâtiments existent toujours. La profondeur de l'eau est faible et l'envasement important.

Le fond de vallée est constitué d'alluvions récentes. Les matériaux des versants sont de type gréseux ou schisteux.

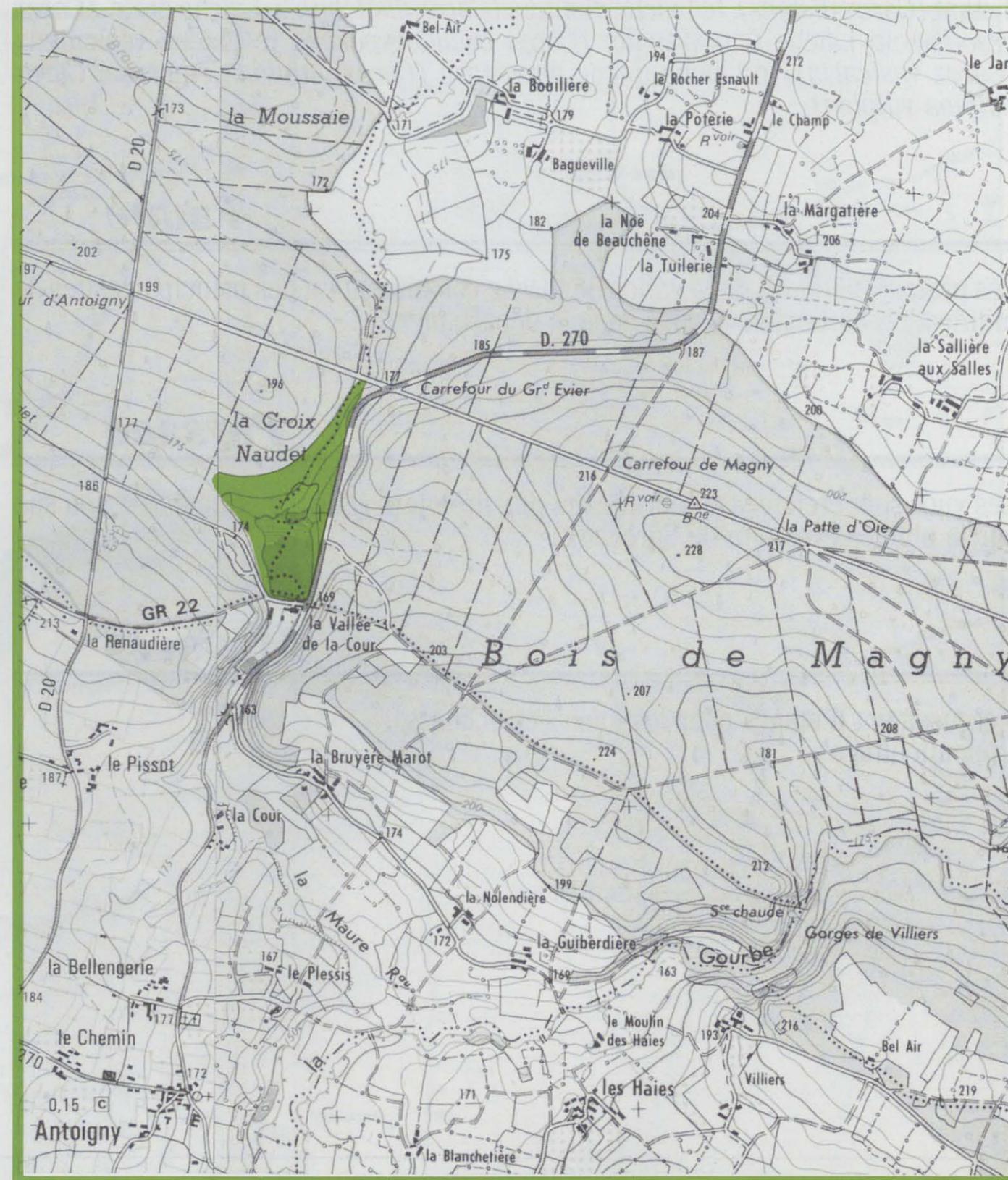
Végétation

Les prospections menées révèlent un cortège végétal classique pour les parcelles forestières : chênes sessiles, hêtres, charmes.

La queue de l'étang a été aménagée à l'aide d'un système de digues augmentant le linéaire de rives et favorable à la reproduction des poissons. Ce secteur est très arboré avec de nombreux saules et aulnes.

Les rives accessibles aux promeneurs sont très fréquentées et piétinées. Celles de la queue d'étang, plus protégées, accueillent une ceinture de végétation caractéristique : le Jonc grêle (*Juncus tenuis*), le Plantain d'eau (*Alisma plantago aquatica*), le Rubanier dressé (*Sparganium erectum*), le Bident penché (*Bidens cernua*), la Prêle des bourbiers (*Equisetum fluviatile*) et deux espèces rares : le Faux-riz (*Leersia oryzoides*) et le Comaret (*Comarum palustre*).

Les bryophytes sont bien représentées avec des mousses épiphytiques comme *Metzgeria furcata* et *Ulota crispa*. Sur le sol, les sphaignes sont *Sphagnum palustre* et *Sphagnum cuspidatum*, accompagnées de *Diplophyllum albicans* et des hépatiques du genre *Riccia*. Sous le pont de la bonde de l'étang vivent la Mousse fontinale (*Fontinalis antipyretica*) et une algue peu fréquente du genre *Lemanea*.



Faune

L'étang, malgré sa taille relativement petite, constitue une étape importante pour les oiseaux d'eau, dans une région où les plans d'eau sont rares.

De nombreuses espèces aquatiques et plus particulièrement les anatidés peuvent être régulièrement observés. Le Grèbe castagneux y est présent une bonne partie de l'année ainsi que le Martin-pêcheur et la Bergeronnette des ruisseaux.

Les parcelles forestières abritent de nombreux passereaux dont la Mésange noire.

Parmi les espèces d'odonates présentes, citons : le Sympétrum rouge sang (*Sympetrum sanguineum*), l'Aesche bleue (*Aeschna cyanea*) et l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*).

Paysage

Le site est réputé : le moulin transformé en restaurant et les rives favorables à la promenade et à la pêche accueillent à la belle saison de nombreux visiteurs.

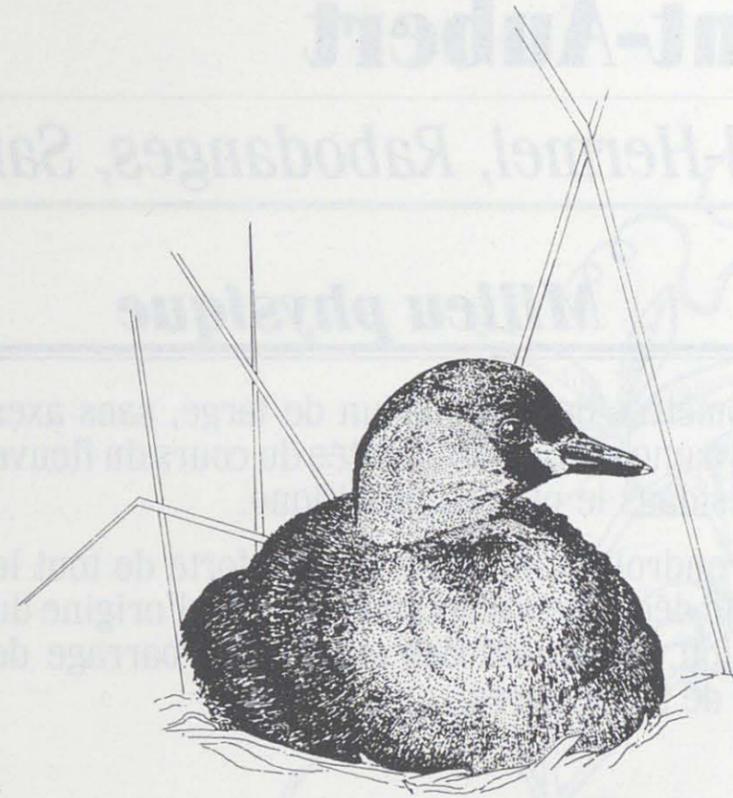
Dynamique

Le milieu peut évoluer au gré des exploitations des parcelles forestières limitrophes. Cependant les grands arbres borduriers et ceux de la queue de l'étang seront conservés.

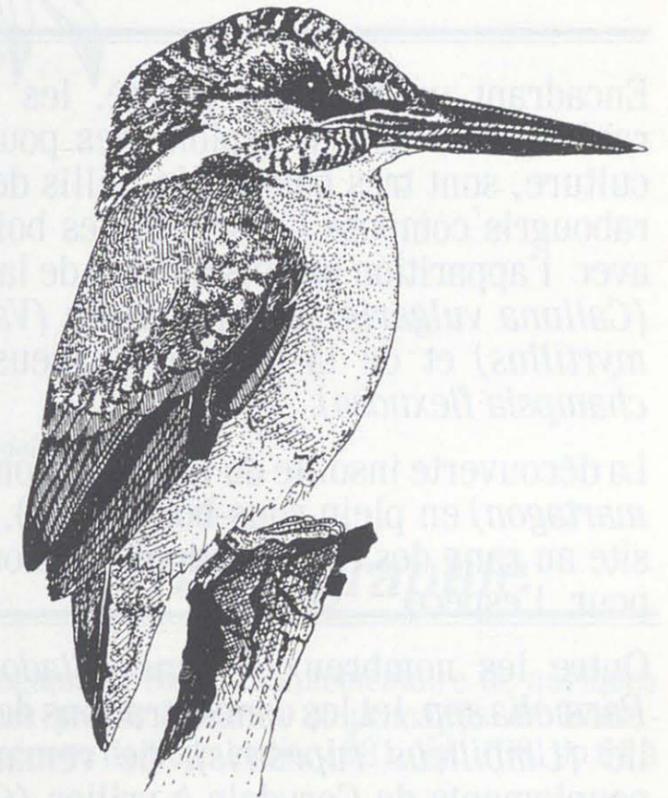
Il apparaît nécessaire de limiter l'accessibilité de la queue de l'étang par le public.

Menaces

- envasement accéléré de la cuvette
- surfréquentation touristique sur les berges et en queue d'étang malheureusement accessible.



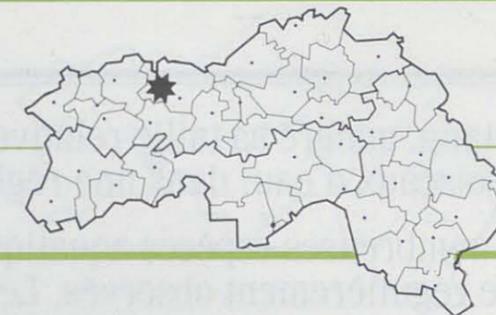
Grèbe castagneux (*Podiceps ruficollis*)



Martin-pêcheur

Gorges de Saint-Aubert

La Forêt-Auvray, Ménil-Hermei, Rabodanges, Saint-Aubert-sur-Orne



Milieu physique

Cette enclave "sauvage" de sept kilomètres de long sur un de large, sans axes routiers de fond de vallée, correspond à une section accidentée du cours du fleuve l'Orne encaissé de plus de cent mètres dans le plateau granitique.

Le cours torrentueux bénéficie à cet endroit de la pente la plus forte de tout le nord-ouest de la France ($6,5^{\circ}/100$). Cette déclivité exceptionnelle est à l'origine du lit rocheux du fleuve et de la création, à l'amont des gorges, du barrage de Rabodanges qui retient un plan d'eau de 95 hectares.

Végétation

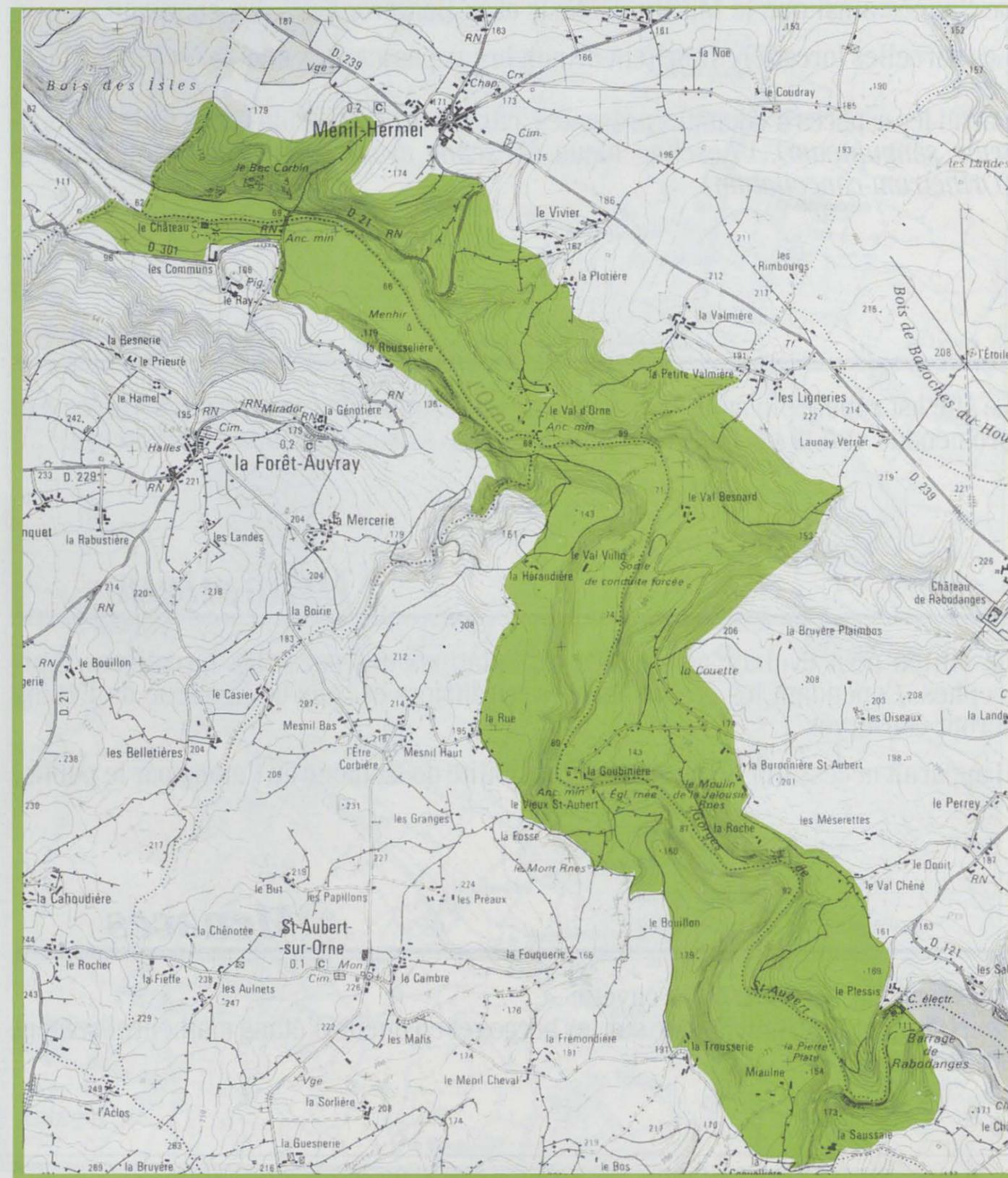
Encadrant un talweg resserré, les versants raides, difficilement exploitables pour l'agriculture, sont très boisés. Un taillis de chênes rabougris compose l'essentiel des boisements avec l'apparition parfois notable de la Callune (*Calluna vulgaris*), de la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) et de la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*).

La découverte insolite du Lis martagon (*Lilium martagon*) en plein sous-bois (1991), place le site au rang des rares stations bas-normandes pour l'espèce.

Outre les nombreux lichens (*Cladonia spp.*, *Parmelia spp.*) et les concentrations de l'Ombilic (*Umbilicus rupestris*), de remarquables peuplements de Corydale à vrilles (*Corydalis claviculata*) couvrent par endroits les escarpements granitiques.



Ombilic fleurs de Vénus (*Umbilicus rupestris*)



N° autorisation IGN: 43-20044 (1614 ouest)

1km
500m

Dans les cornéennes, les pierriers du Bec Corbin présentent une forme particulière de l'association végétale dénommée Narduretum lachenalii, due à la présence du Galéopsis des champs (*Galeopsis segetum*), caractéristique des vires schisteuses de notre région.

Le fond de vallée se partage entre la prairie humide et l'aulnaie- frênaie où se plaisent, entre autres, le Cresson doré (*Chrysosplenium oppositifolium*) et la Mercuriale (*Mercurialis perennis*).

Faune

La présence de frayères pour le Saumon et la Truite de mer confère au site un intérêt faunistique original.

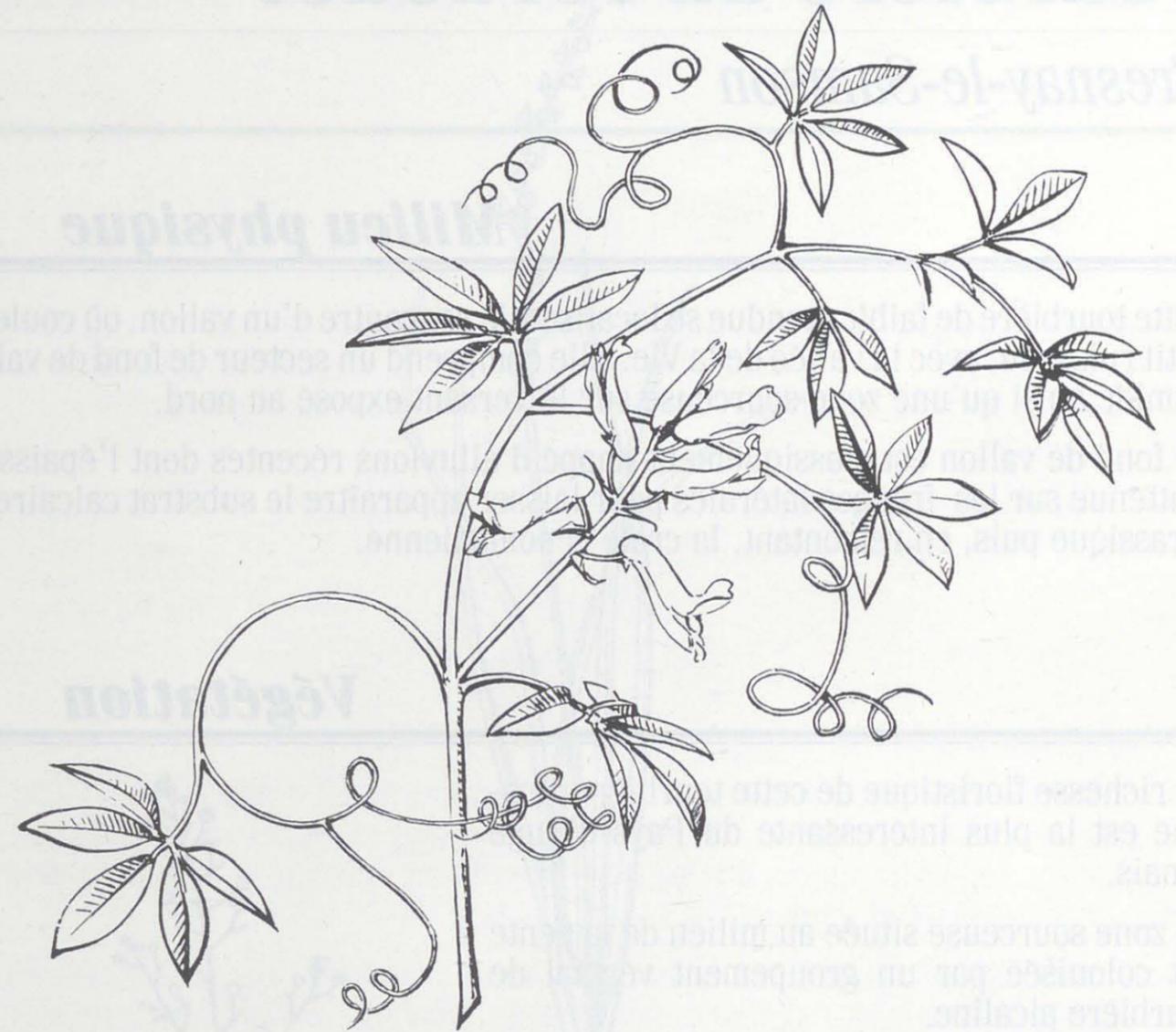
La raréfaction du Lézard vert comme la disparition du Cincle plongeur sont hélas probables.

Paysage

Cet étroit défilé marie avec bonheur un paysage granitique (tors, chaos) à un bocage à maille serrée où s'harmonisent haies vives et murets en pierres sèches.

Menaces

Elles sont principalement dues à d'importantes transformations foncières en partie engagées aujourd'hui (phénomènes de déprise, extension des friches).



Corydale à vrilles (*Corydalis claviculata*)

Bibliographie

DE FOUCAULT (B.) (1981) - Cartographie chorologique et étude complémentaire de quelques associations végétales des pointements de roches précambriennes et primaires de Basse-Normandie continentale. Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 1981, Vol. 108, pp 61 à 70.

LABADILLE (C.E.) (1989) - Découverte du Val d'Orne granitique et de sa bordure. U.F.R des sciences de la terre, Université de Caen, 1989, 137 p.

Tourbière du Tordouet

Fresnay-le-Samson



Milieu physique

Cette tourbière de faible étendue se localise à la rencontre d'un vallon, où coule un petit ruisseau, avec la vallée de la Vie. Elle comprend un secteur de fond de vallon humide ainsi qu'une zone sourceuse sur le versant exposé au nord.

Le fond de vallon est classiquement nappé d'alluvions récentes dont l'épaisseur s'atténue sur les franges latérales pour laisser apparaître le substrat calcaire du jurassique puis, en remontant, la craie cénomanienne.

Végétation

La richesse floristique de cette tourbière alcaline est la plus intéressante du Pays d'Auge ornais.

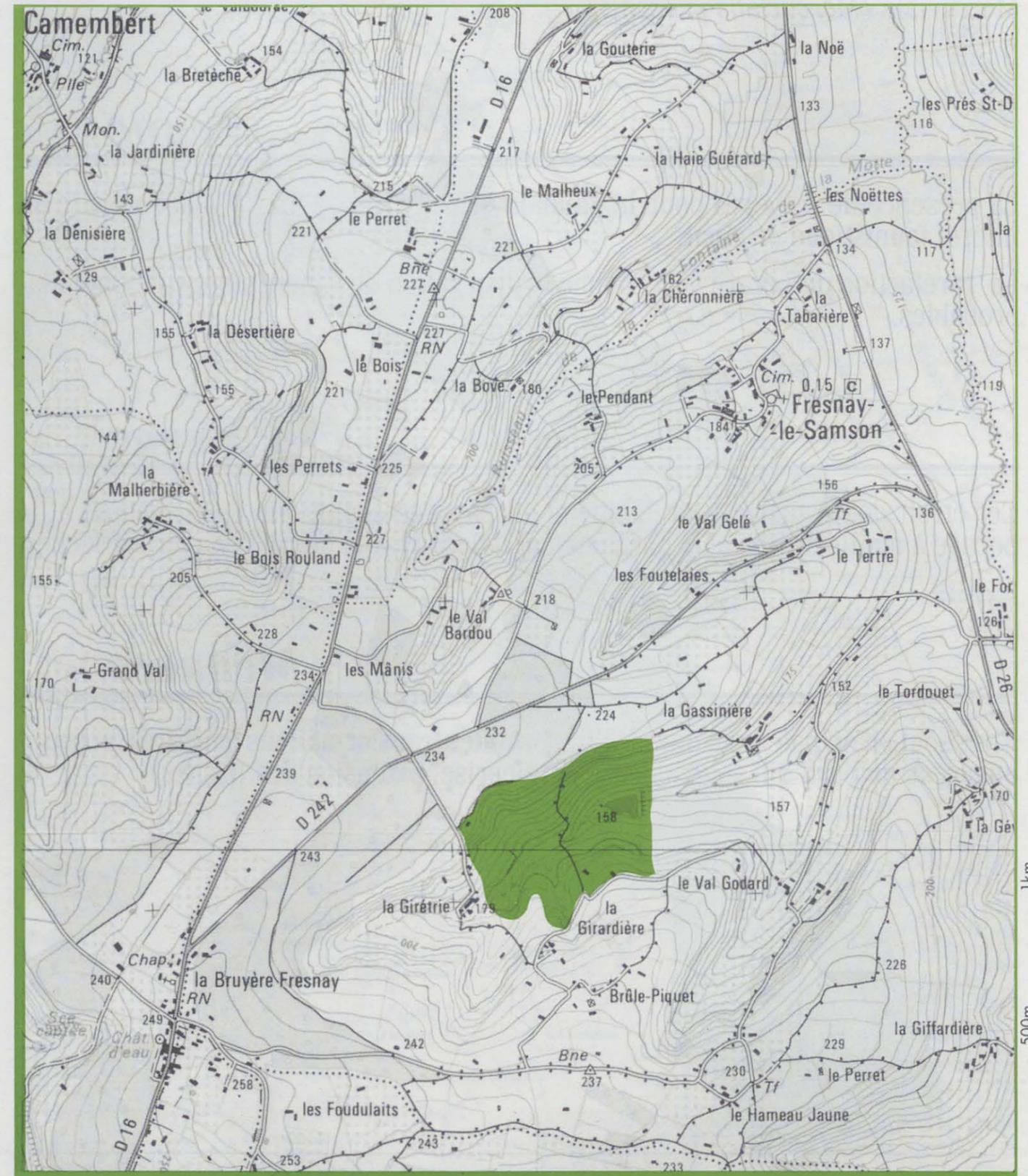
La zone sourceuse située au milieu de la pente est colonisée par un groupement végétal de tourbière alcaline.

Sur la périphérie du site on remarque, outre les espèces propres à ce groupement, la présence de quelques plantes de tourbières ou de landes acides : la Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), la Scorsonère basse (*Scorzonera humilis*). Ce phénomène constitue une particularité écologique à souligner, liée probablement à la variation du pH en relation avec l'évolution de la tourbière.

L'espèce la plus spectaculaire est la Linai-grette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*) qui couvre le site de ses toupets blancs au mois de juin.



Samole de Valérand (*Samolus valerandi*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1714 est)

1km
500m

L'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), plus discrète, est également bien représentée. Peu fréquent en Pays d'Auge, la Laïche à fruits gracieux (*Carex lepidocarpa*) est présent en petit nombre. C'est également le cas de la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*), plante délicate de la famille des primevères. Enfin, difficilement repérable, le Troscart des marais (*Triglochin palustre*) s'épanouit dans la discrétion. C'est la troisième station du département de l'Orne.

Le fond du vallon est quant à lui couvert par une végétation marécageuse présentant les caractéristiques habituelles de celles des vallées augeronnes.

Faune

La faible étendue du site ne permet pas le développement d'une faune spécifique.

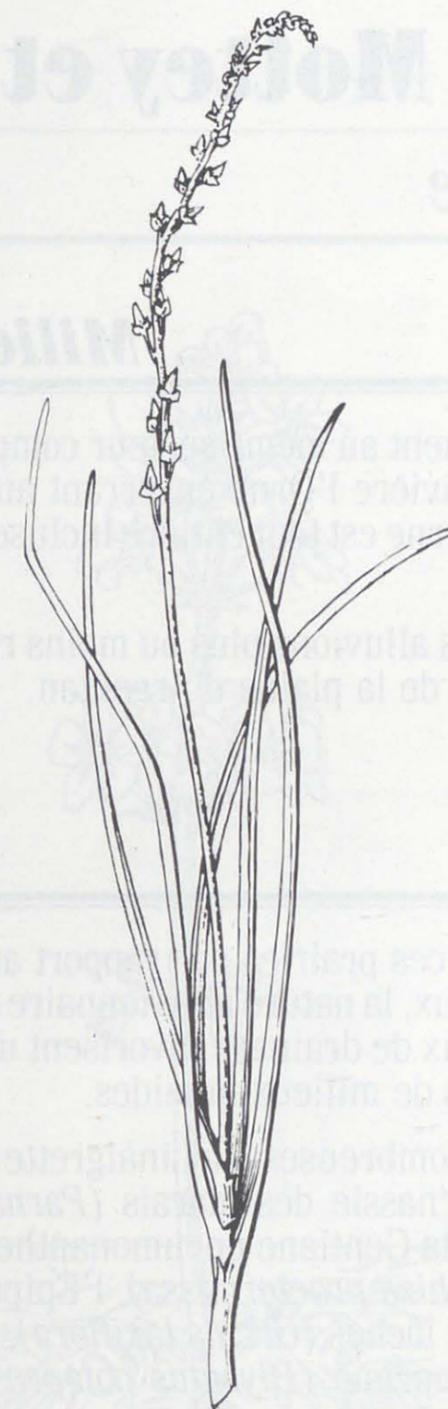
Cette remarque d'ordre général pour les vertébrés ne s'applique pas aux invertébrés. Une recherche dans ce domaine serait à même de fournir des éléments de connaissance sur la microfaune des tourbières alcalines dont nous ignorons beaucoup de choses.

Paysage

Paysage typique de l'environnement bocager du Pays d'Auge.

Menaces

- création d'un étang dans le bas-fond
- arrêt du pâturage qui serait préjudiciable à la flore
- création de fossés d'assainissement en contrebas de la tourbière



Troscart des marais (*Triglochin palustris*)

Bibliographie

- LETACQ (A.L), 1906 - Inventaire des plantes phanérogame et cryptogames croissant spontanément ou cultivées en grand dans le département de l'Orne - Bulletin des Amis des Sciences Naturelles et du Museum de Rouen.

Marais du Mottey et du Douit

Juvigny-sur-Orne



Milieu physique

Les deux marais appartiennent au même secteur compris dans une boucle formée par deux méandres de la rivière l'Orne enserrant autrefois un vaste marais. La commune de Juvigny-sur-Orne est tout entière incluse dans ces courbes de l'Orne sur la rive sud.

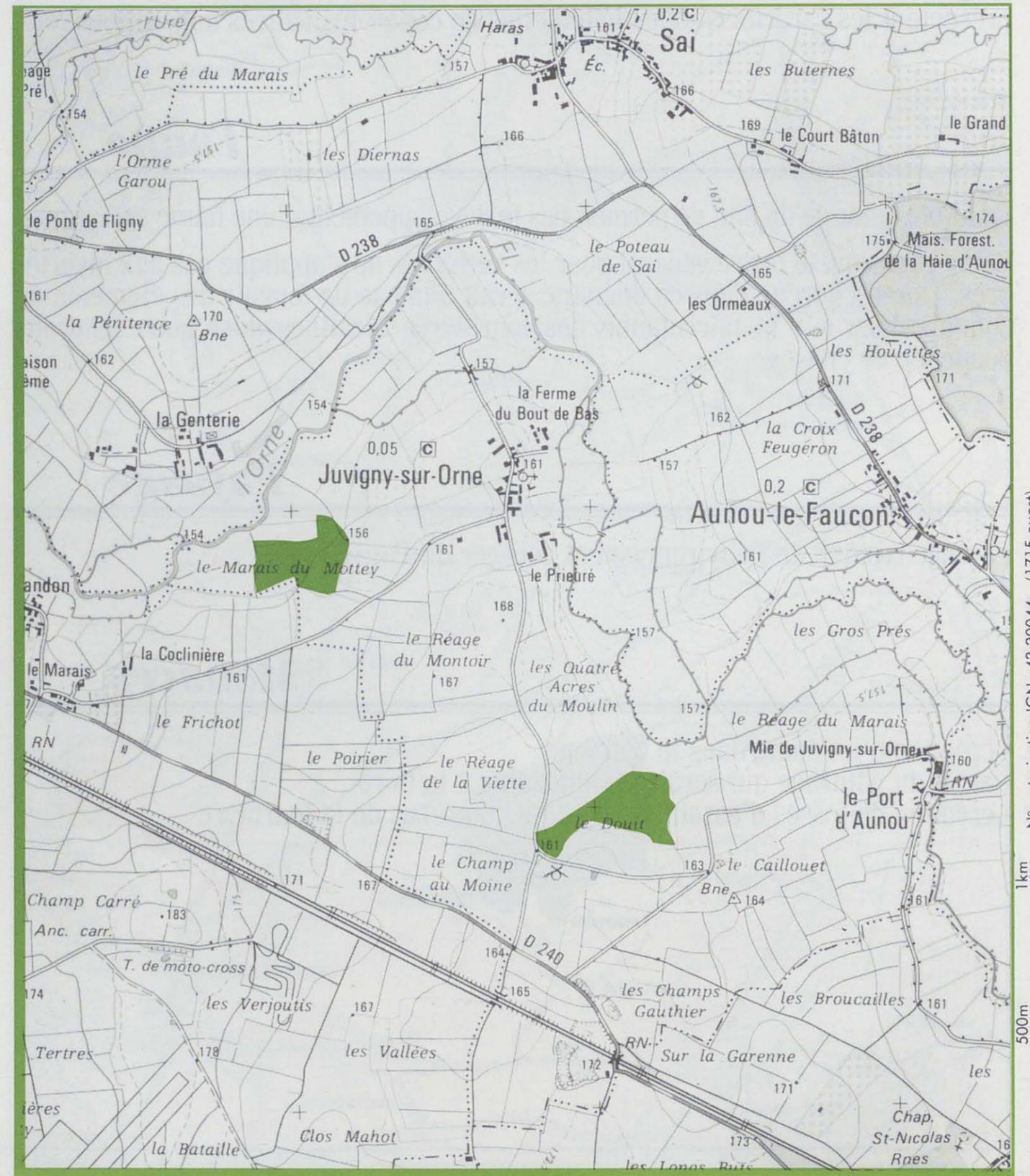
Les marais reposent sur des alluvions plus ou moins récentes de l'Orne, en limite des calcaires du Bathonien de la plaine d'Argentan.

Végétation

Le faible exhaussement de ces prairies par rapport au fil d'eau de la rivière, les crues lors des hivers pluvieux, la nature alluvionnaire et tourbeuse du sol ainsi que la présence de petits canaux de drainage favorisent un cortège végétal essentiellement constitué de plantes de milieux humides.

Des plantes rares sont ici nombreuses : la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), le Mouron délicat (*Anagallis tenella*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), l'Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*), le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et le Scirpe comprimé (*Blysmus compressus*) extrêmement rare en Basse-Normandie.

Cet ensemble de plantes, très homogène et complet, caractérise des associations végétales presque disparues dans le département de l'Orne.



N° autorisation IGN : 43-20044 (1715 ouest)

Faune

La richesse botanique d'un milieu influe directement sur le cortège faunistique.

La population entomologique n'a pas encore été étudiée et devrait réserver des surprises.

L'avifaune est bien représentée par les oiseaux spécialisés des milieux de prairies humides : vanneaux, bruants des roseaux et surtout le Courlis cendré nicheur à cet endroit.

Paysage

Le site est plat, les perspectives sont animées de temps à autre par les haies entourant encore certaines parcelles. A l'est, la forêt domaniale de Gouffern est souvent visible sur son plateau d'argile à silex légèrement surélevé.

Dynamique

Cette zone de basse terre est en mutation accélérée; l'extension des parcelles et la culture du maïs en sont les causes principales. Un remembrement est à l'étude.

Les deux marais du Mottey et du Douit appartiennent à la commune de Juvigny-sur-Orne et sont loués à des agriculteurs pour le pacage des animaux et un peu de fauche selon les années.

Menaces

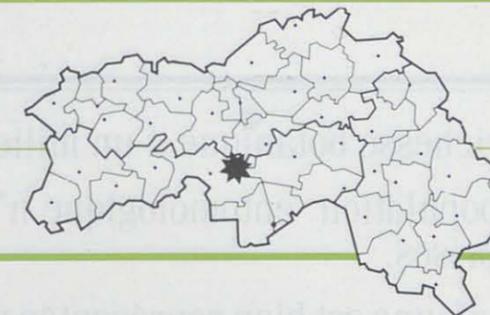
- changement des pratiques agricoles actuelles
- drainage et assainissement



Hottonie des marais (*Hottonia palustris*)

Tourbière de Goult

La Lande-de-Goult



Milieu physique

Implantée à la lisière nord du Bois de Goult, cette petite tourbière constitue la partie basse d'une pente accentuée orientée au nord.

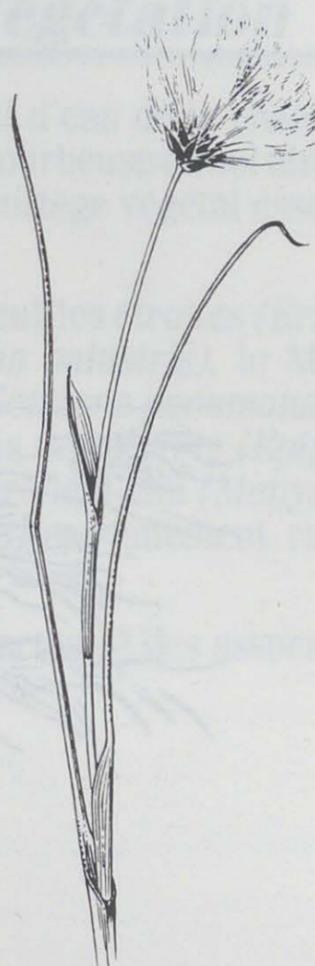
Le site repose sur des formations de solifluxion, à base de grès englobés dans une matrice sableuse.

Végétation

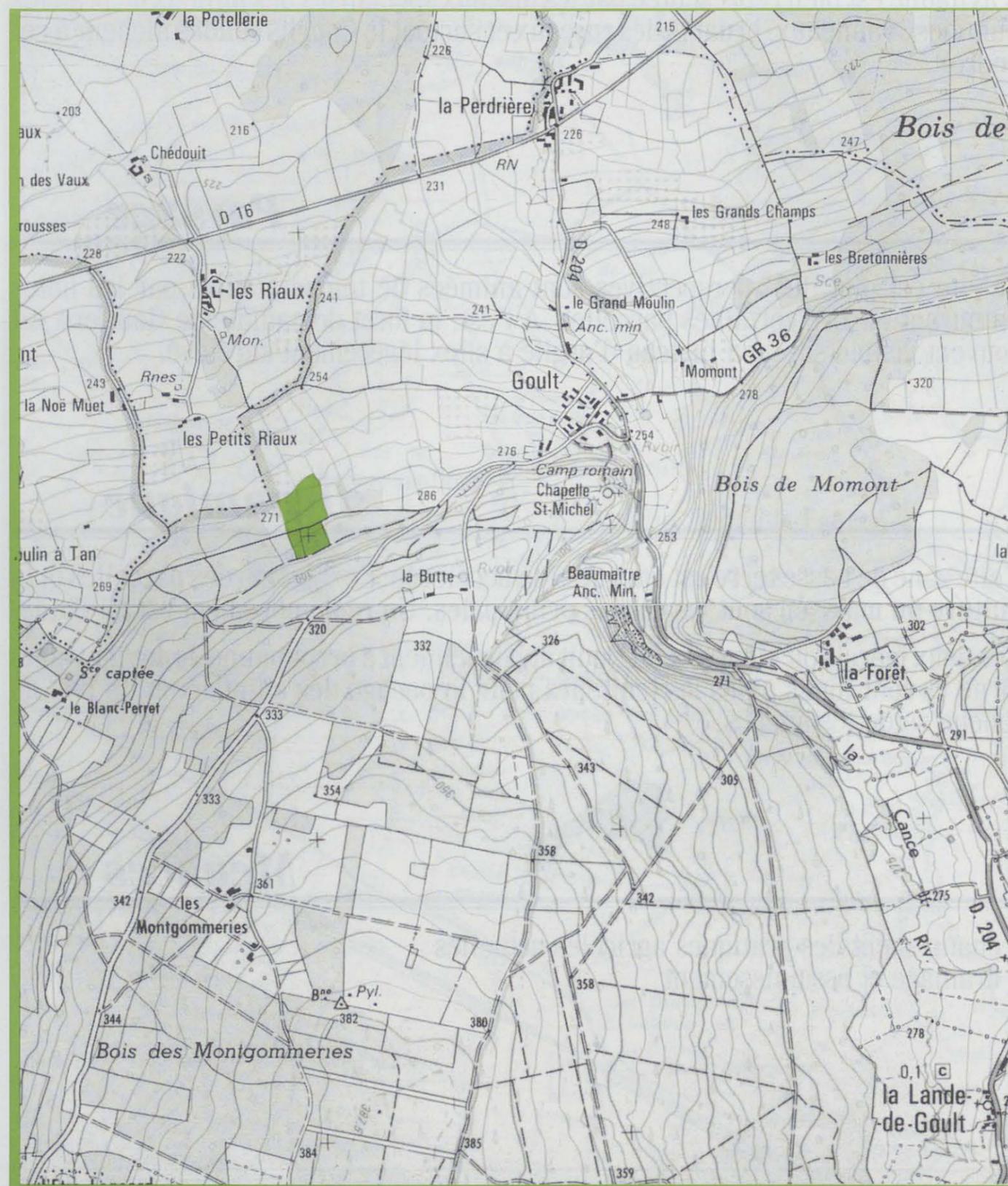
Nous sommes en présence d'une clairière dans un bois pauvre à bouleau et bourdaine.

Dans la tourbière proprement dite, les arbustes sont clairsemés et noyés dans une molinaie (*Molinia caerulea*) ponctuée de taches de Callune (*Calluna vulgaris*), de Bruyère tétragone (*Erica tetralix*) et plus rarement de Sphaignes (*Sphagnum* sp).

L'acidité du substrat, l'engorgement en eau une bonne partie de l'année expliquent la présence de tourbe et des plantes associées, dont parmi les plus rares : la Linaigrette engainée (*Eriophorum vaginatum*) connue dans seulement trois stations pour l'Orne, la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), l'Ossifrage brise-os (*Narthecium ossifragum*), la Pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*), l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*), et trois Laïches (*Carex binervis*, *Carex pilulifera* et *Carex echinata*).



Linaigrette engainée (*Eriophorum vaginatum*)



Faune

L'étude de la faune reste à mener en détail, notons toutefois la présence d'un papillon rare : le Miroir (*Heteropterus morpheus*).

Paysage

Le village de Goult est réputé pour sa chapelle romane à chapiteaux figuratifs et son "camp romain" à double enceinte. Le chemin qui part du village longe la lisière forestière et mène directement à la tourbière.

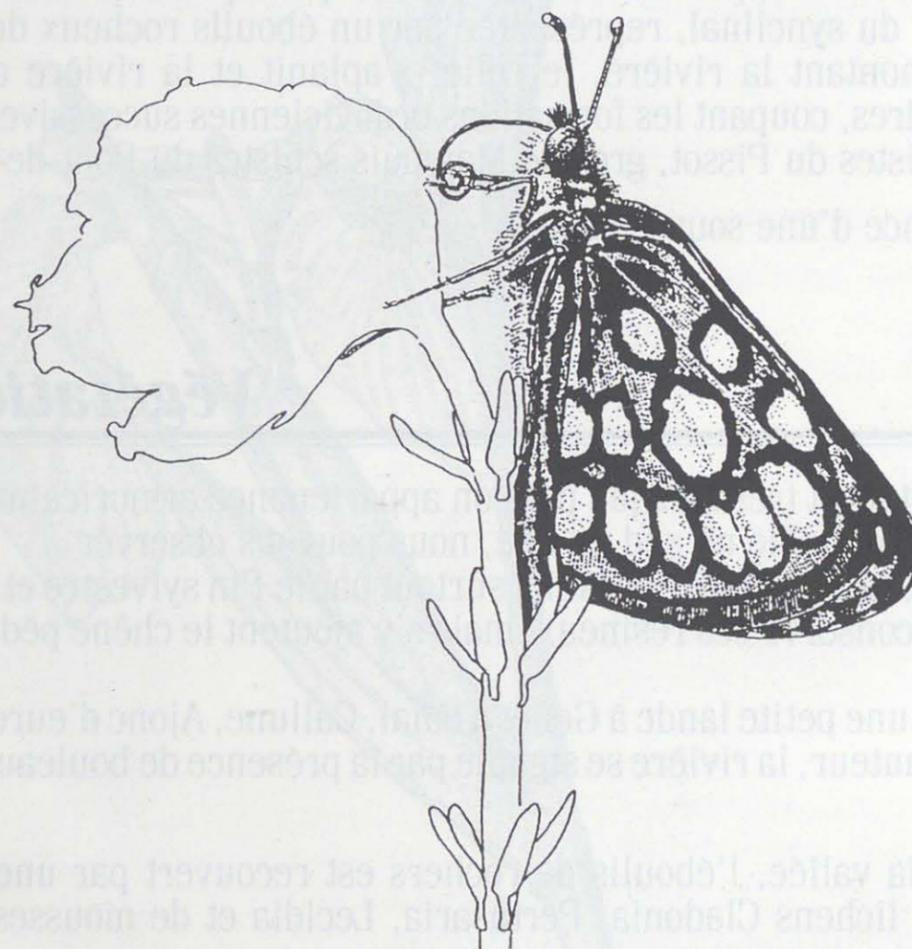
L'aspect sauvage du site est plein d'attrait.

Dynamique

Le boisement gagne très lentement sur la molinaie, il conviendrait d'arracher certains arbustes.

Menaces

- reboisement en résineux
- assainissement des terrains situés en amont



Le Miroir (*Heteropterus morpheus*)

Gorges de Villiers

Magny-le-Désert, Saint-Patrice-du-Désert, Saint-Ouen-le-Brisoult, Antoigny



Milieu physique

Les Gorges de Villiers se situent dans la partie Est de la forêt domaniale des Andaines. C'est une profonde entaille, perpendiculaire au synclinal paléozoïque Mortain-Domfront, creusée par la rivière la Gourbe.

On aperçoit tout d'abord, partant du sud, une coupe importante dans la barre de grès armoricain du synclinal, représentée par un éboulis rocheux de quartzites. Ensuite, en remontant la rivière, le relief s'aplanit et la rivière chemine en plusieurs méandres, coupant les formations ordoviciennes successives du synclinal précité : schistes du Pissot, grès de May puis schistes du Pont-de-Caen.

Notons la présence d'une source chaude.

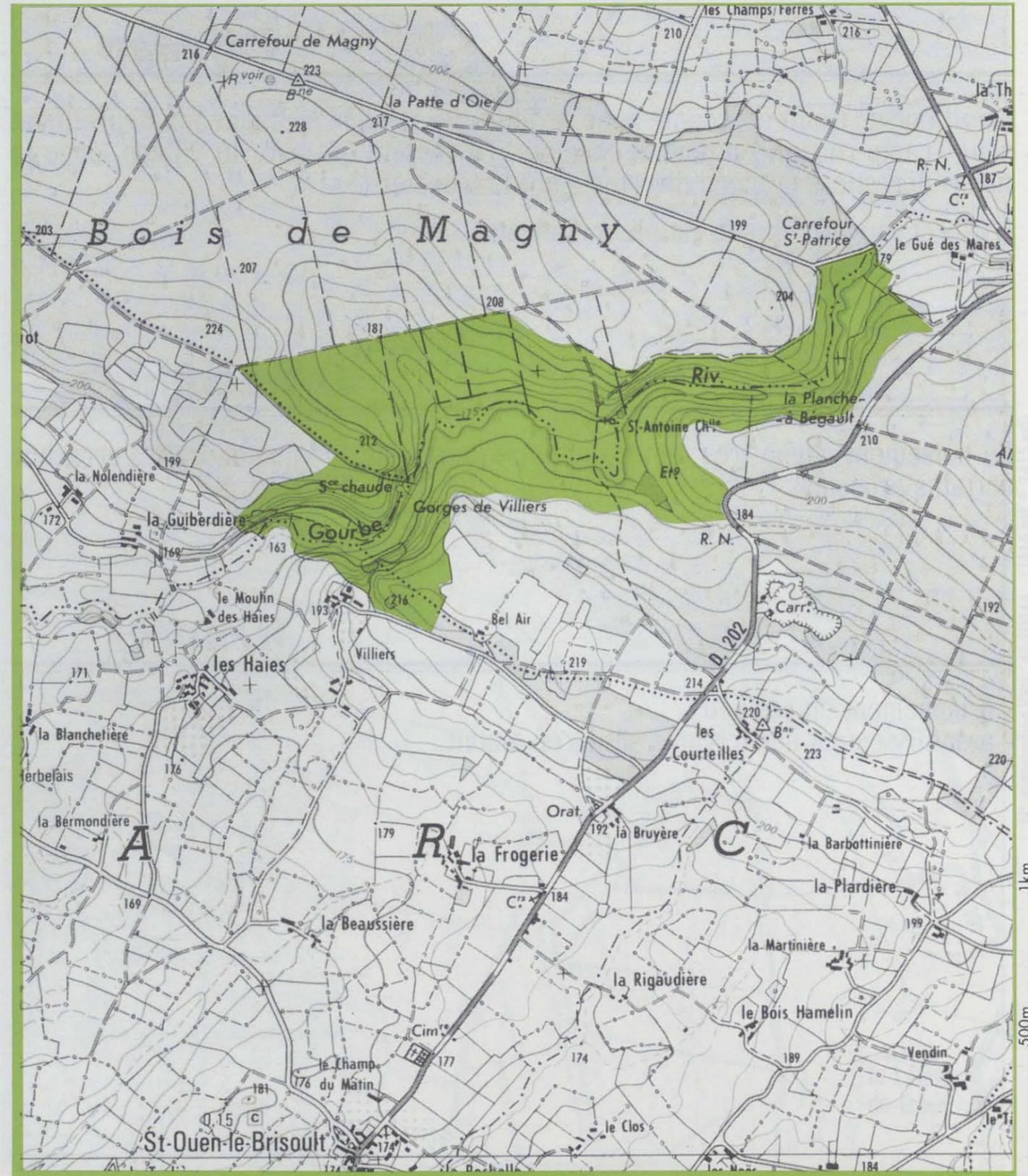
Végétation

Le paysage végétal est très marqué par son appartenance armoricaine. Depuis le point de vue remarquable au sud du site, nous pouvons observer :

- un versant de forêt nord très enrésiné, surtout par le Pin sylvestre et des Sapins.
- le versant sud conserve ces résineux, mais s'y ajoutent le chêne pédonculé et le hêtre.
- au nord-ouest, une petite lande à Genêt à balai, Callune, Ajonc d'Europe et Ajonc nain. De cette hauteur, la rivière se signale par la présence de bouleaux, trembles et peupliers.

En descendant la vallée, l'éboulis de rochers est recouvert par une végétation remarquable de lichens *Cladonia*, *Pertusaria*, *Lecidia* et de mousses *Hedwigia*, *Rhacomitrium*, etc.

Sur les bords du ruisseau s'étalent des mousses du genre *Mnium*, des hépatices à thalle et de petites plantes à fleur comme le Cresson doré (*Chrysosplenium oppositifolium*), la Moscatelline (*Adoxa moschatellina*), l'Anémone Sylvie (*Anemone nemorosa*), la Violette de Rivin (*Viola Riviniana*), de plus grandes plantes comme la Luzule élevée (*Luzula sylvatica*) et l'Iris faux-acore



N° autorisation IGN : 43-20044 (1616 ouest)

(*Iris pseudacorus*), de nombreuses fougères, des arbustes : le Fusain (*Evonymus europaeus*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), la Viorne obier (*Viburnum opulus*).

Plus haut en remontant le ruisseau apparaît l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*). Le sous-bois est également très acide comme le trahit la présence de la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), la Callune (*Calluna vulgaris*) et la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).

Faune

Les passereaux forestiers sont ici nombreux. Le reste de la faune n'a pas fait l'objet d'une étude détaillée.

Paysage

Les phénomènes géologiques et la variété de la végétation sont à l'origine de la beauté de ce site remarquable.

Les points de vue sont nombreux, que ce soit à partir des crêtes latérales ou des bords du ruisseau.

Menaces

- enrésinement
- déboisement
- constructions anarchiques



Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*)

Bois et prairies de Charlemagne

Le Menil de Briouze



Milieu physique

La forêt du Mont d'Hère est traversée par plusieurs petites vallées. Celle du Bois de Charlemagne présente des prairies marécageuses ainsi qu'un sous-bois humide très riches. Dans le fond s'écoule le ruisseau de Laurencière.

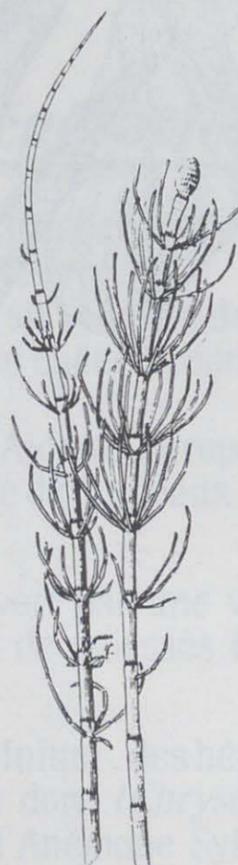
Le site est implanté en bordure d'une intrusion granitique et repose dans des cornéennes, roches dures métamorphisées d'origine briovérienne.

Végétation

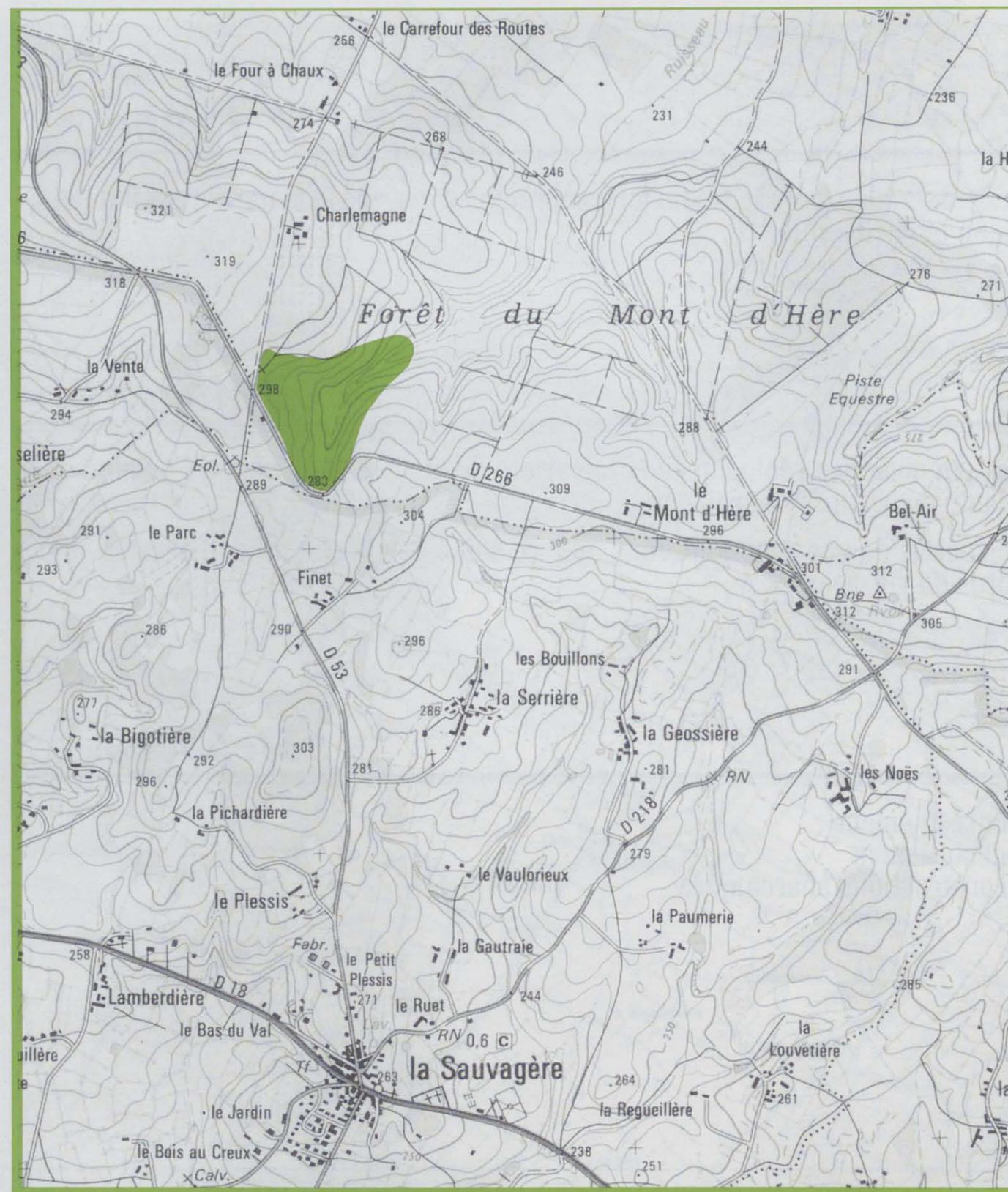
Ce sont essentiellement les plantes du sous-bois humide et des bords du ruisseau qui retiendront notre attention.

Les parties basses du sous-bois (résineux et feuillus) accueillent de nombreuses mousses dont deux espèces rares : *Hookeria lucens* et *Tetraphis pellucida* et une population prospère de la Prêle des bois (*Equisetum sylvaticum*) dont nous ne connaissons que quatre stations dans l'orne.

Les herbages humides hébergent deux autres ptéridophytes plus communes : la Prêle des marais (*Equisetum palustre*) et la Prêle des boursiers (*Equisetum fluviatile*). Les plantes à fleurs les plus remarquables sont : le Comaret (*Comarum palustre*), l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), le Gaillet fangeux (*Galium uliginosum*).



Prêle des boursiers (*Equisetum fluviatile*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1515 est)

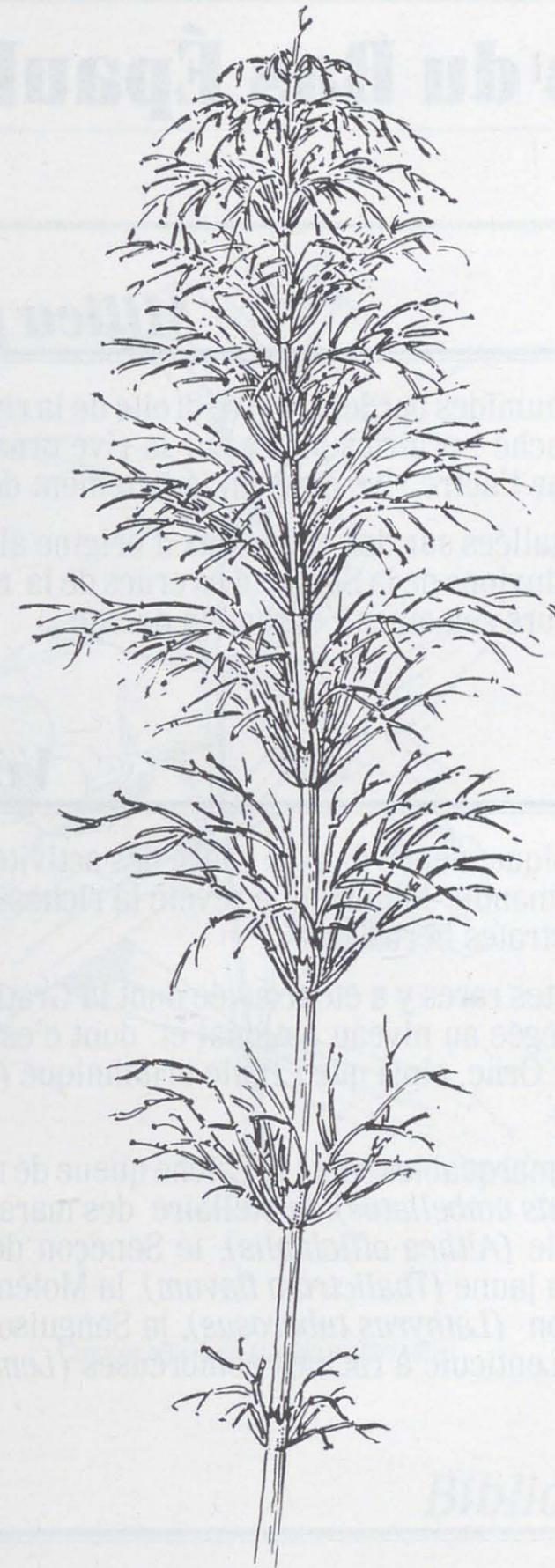
1km
500m

Paysage

Le site est sauvage, sans aucune construction. A partir des très grandes prairies s'ouvrent des perspectives sur les bois latéraux.

Menaces

- la progression de l'enrésinement des bois
- le drainage des bois et des prairies



Prêle des bois (*Equisetum sylvaticum*)

Prairies du Bas Épauley

Mieuxcé



Milieu physique

Ces grandes prairies humides bordent la rive droite de la rivière la Sarthe dans un paysage au relief tranché : prairies plates sur la rive ornaise et abrupt de vingt mètres de dénivelé sur l'autre rive dans le département de la Sarthe.

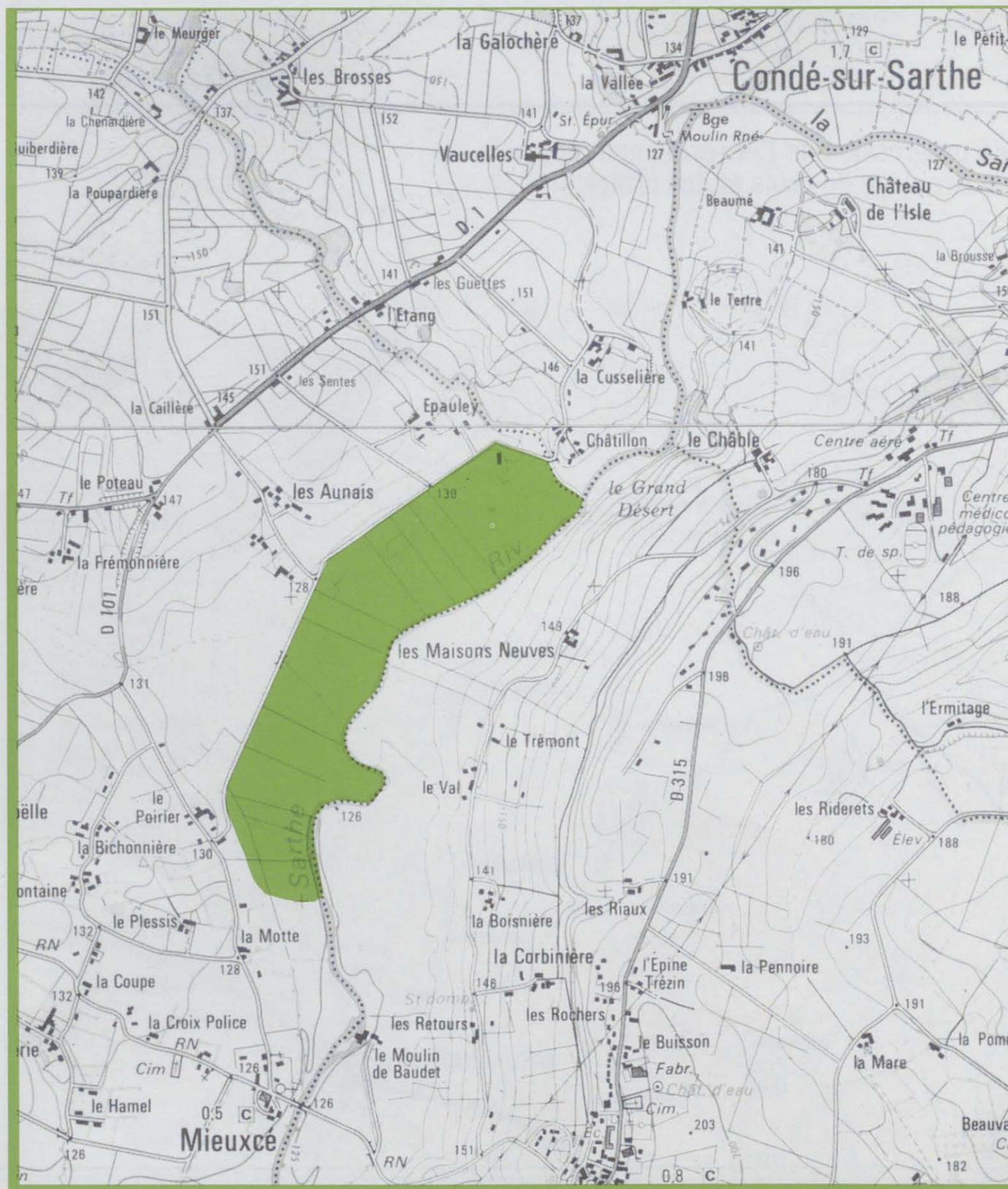
Les prairies sont installées sur des matériaux d'origine alluvio-colluviaux, avec principalement des alluvions de la Sarthe. Les crues de la rivière inondent chaque année pendant plusieurs semaines l'ensemble du site.

Végétation

C'est une étude botanique menée dans le cadre des activités d'inventaire du Parc Naturel Régional Normandie-Maine qui a révélé la richesse de ce milieu exclusivement constitué de strates herbacées.

Une douzaine de plantes rares y a été trouvée dont la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) fleur protégée au niveau national et dont c'est actuellement la seule station connue dans l'Orne, ainsi que l'Inule britannique (*Inula britannica*) seule station bas-normande.

Les autres espèces remarquables sont : la Laïche queue de renard (*Carex vulpina*), le Jonc fleuri (*Butomus umbellatus*), la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*), la Guimauve officinale (*Althea officinalis*), le Sénéçon des marécages (*Senecio palustris*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la Molène blattaire (*Verbascum blattaria*), le Macusson (*Lathyrus tuberosus*), la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*), la Lenticule à racines nombreuses (*Lemna polyrhiza*)...



N° autorisation IGN : 43-20044 (1717 ouest + 1716 ouest)

Faune

L'inventaire faunistique de ce milieu reste à réaliser.

Paysage

Le contraste du relief, la présence de la rivière, des abrupts boisés et des prairies plates forment un paysage agréable qui annonce les Alpes Mancelles.

Menaces

- mise en culture des prairies et engraissement des sols
- modification du régime hydrique, creusement de plans d'eau
- populiculture



Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*)

Bibliographie

THOUIN (F.) et MAHLER (S.) (1991) inventaire des prairies humides du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, P.N.R.N.M.

Coteau de la Fosse

Roiville



Milieu physique

C'est un coteau très pentu sur le flanc nord d'un vallon qui converge vers la vallée de la Vie.

L'exposition sud et le substrat sous-jacent filtrant, composé de craie cénomaniennne, favorisent une sécheresse marquée pendant la période estivale.

Végétation

La partie médiane du coteau est occupée par une pelouse rase.

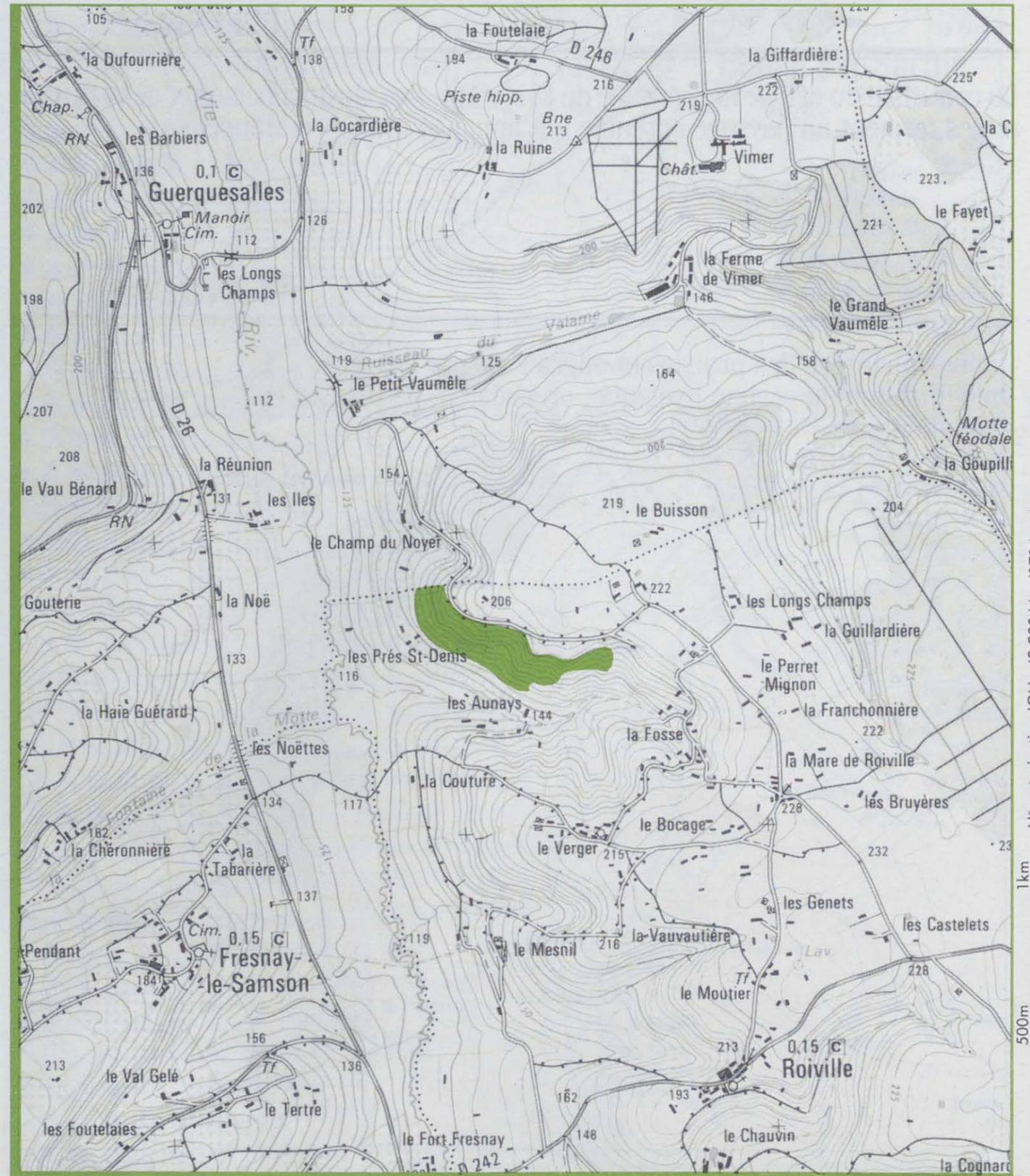
Aux extrémités sud et nord-ouest, une insuffisance de pâturage conduit à un envahissement du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et à l'apparition d'arbustes colonisateurs.

Dans le secteur de pelouse rase, on observe le cortège classique des orchidées du Pays d'Auge : l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) - moins fréquent - et surtout le Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) dont ce site constitue l'unique station en Pays d'Auge.

D'autres espèces, rares, la Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*) et la Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*) viennent enrichir cet ensemble floristique.



Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1714 est)

1 km
500m

Faune

Malgré la richesse botanique de cette pelouse, l'entomofaune est assez faiblement représentée; notons cependant la présence d'un lycène en voie de raréfaction dans l'Orne : l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*).

Paysage

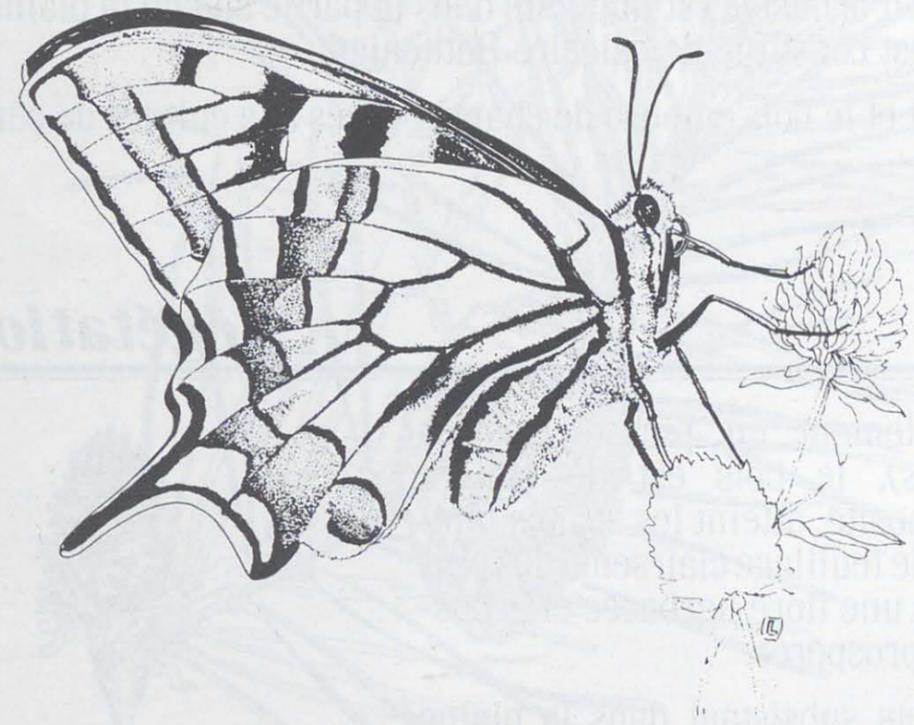
La qualité paysagère du lieu tient au panorama remarquable qui s'ouvre sur la vallée de la Vie et de l'un de ses vallons. Le dénivelé est important, quatre vingt dix mètres entre le sommet du plateau et le fond de la vallée.

Dynamique

Le maintien de la pelouse est conditionné par la poursuite d'un pâturage extensif dont l'avenir n'est pas assuré.

Menaces

- déprise agricole
- reboisement



Le Machaon (*Papilio machaon*)

Bibliographie

- ALARD (D.), 1990 - La végétation pastorale de Normandie centrale. Thèse de doctorat (relevé phytosociologique n° 083) Université de Rouen. 187 p, annexes.

Bois des Brousses

Saint Christophe-le-Jajolet, Marcei



Milieu physique

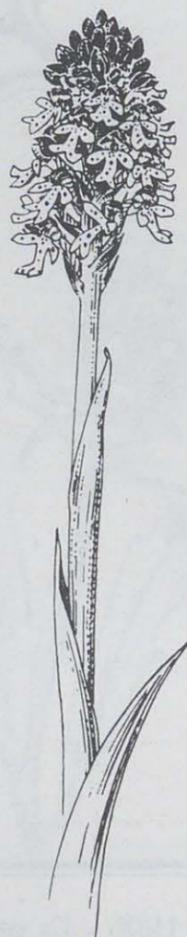
Ce bois de pins et d'arbustes est implanté dans la partie sud de la plaine d'Argentan. Le sous-sol est constitué de calcaire Bathonien.

Le terrain est plat et le bois entouré de champs voués à la culture de céréales. Les haies sont rares.

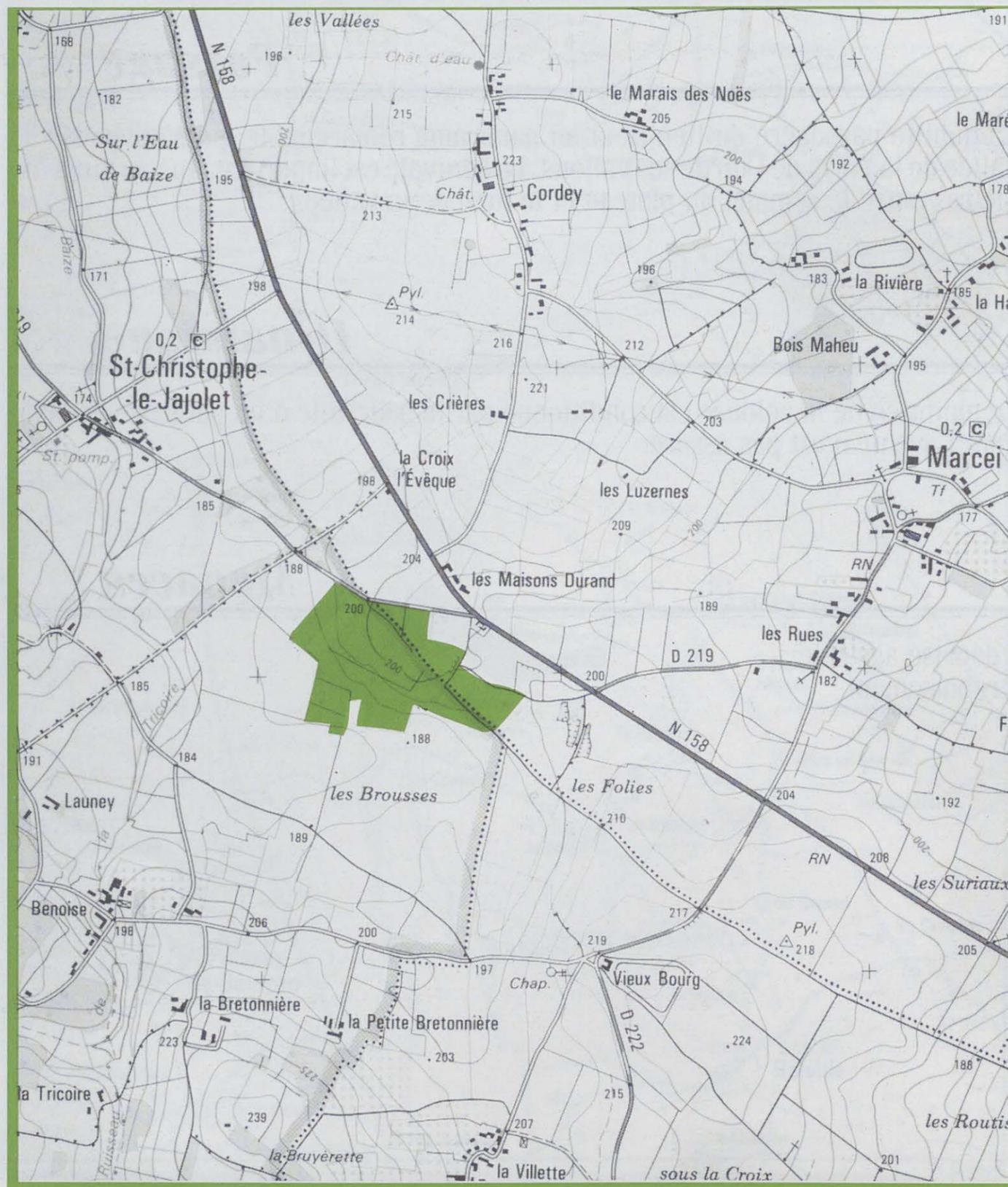
Végétation

Planté artificiellement en pins sylvestres (*Pinus sylvestris*), le bois est de maigre rapport. La luminosité atteint les strates inférieures à travers le feuillage clairsemé des pins et permet ainsi à une flore herbacée et arbus-tive calcicole de prospérer.

Les rares bosquets subsistant dans la plaine aux alentours sont autant de refuges pour une flore sauvage variée. La seule famille des orchidées illustre bien cette richesse avec dix espèces présentes : la Goodyère rampante (*Goodyera repens*), le Céphalanthère pâle (*Cephalanthera damasonium*), le Platanthère verdâtre (*Platanthera chloranta*), l'Epipactis à feuilles larges (*Epipactis helleborine*), la Listère à feuilles larges (*Listera ovata*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et l'Orchis maculé (*Orchis mascula*).



Orchis brûlé (*Orchis ustulata*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1715 ouest)

Faune

Elle est essentiellement constituée de mammifères et d'oiseaux qui vivent couramment dans notre région :

- Ecureuil, Renard, Chevreuil, Lapin, Lièvres et micromammifères.
- Faucon crécerelle, Buse variable, Pigeon ramier, et de nombreux petits passereaux (Pinson des arbres, Verdier, Linotte mélodieuses, Bruant jaune, Bruant zizi...). Le Rossignol y est noté nicheur.

La faune entomologique est certainement riche, son étude reste cependant à faire. Notons toutefois un lépidoptère rare dans l'Orne: le Céphale (*Coenonympha arcania*).

Paysage

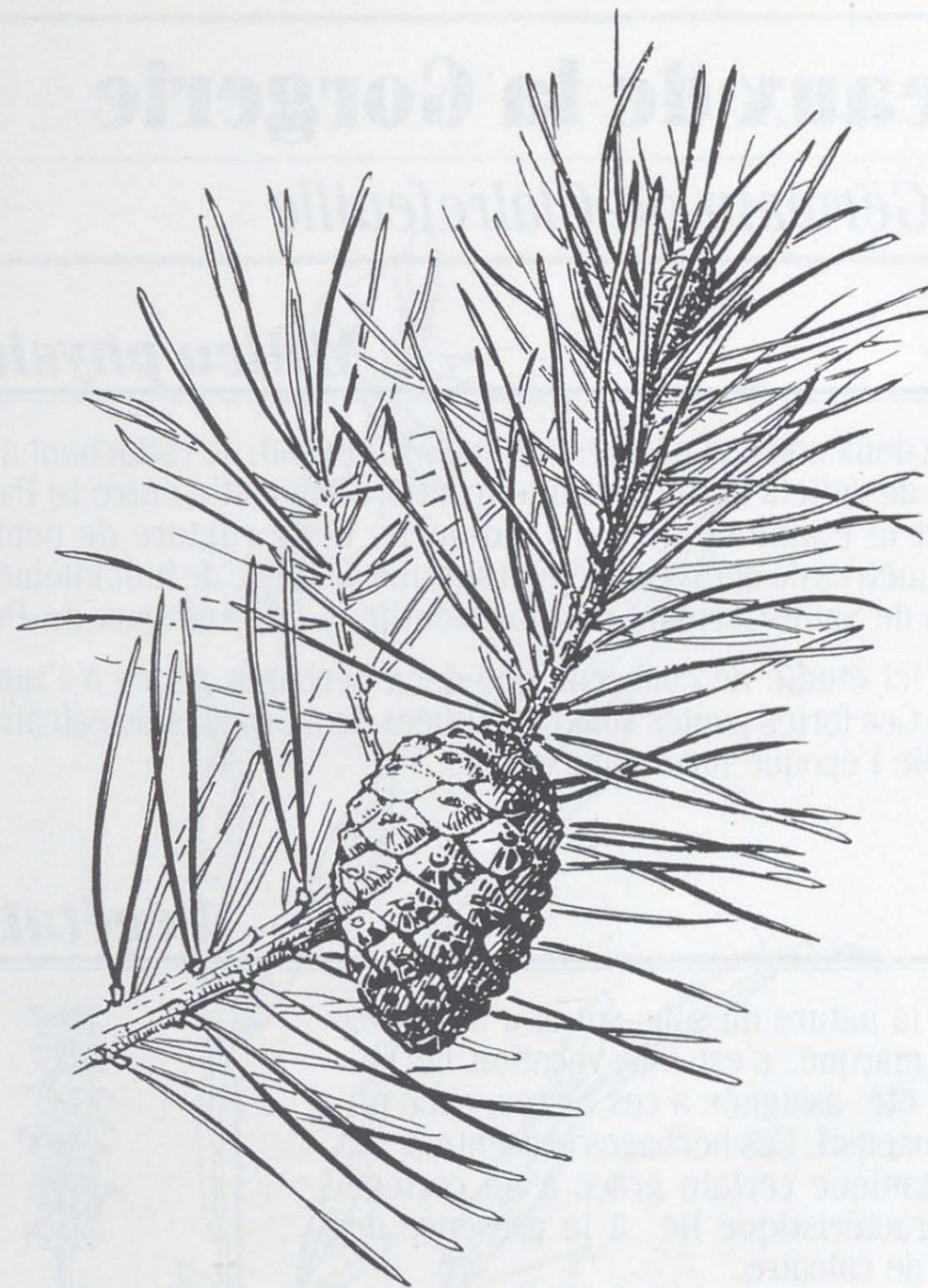
Les petits bois de pins animent agréablement les cultures de céréales de cette partie de la plaine.

Dynamique

La végétation est en équilibre. Lors de futures coupes, la strate arbustive se développera pour s'éclaircir à nouveau lors du développement de nouveaux pins.

Menaces

- coupe du bois et transformation en culture
- emploi de procédés mutilants après coupe du bois



Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)

Bibliographie

- RADIGUE (F.) (1984-85)-Cartographie des papillons de l'Orne - L'Emouchet, revue de l'Association Faune et Flore de l'Orne. Tomes 7-8

Coteaux de la Gorgerie

Saint-Germain-de-Clairefeuille

Milieu physique

Il s'agit de deux coteaux pâturés, orientés plein sud, se rattachant à un ensemble plus vaste de reliefs délimitant une frontière naturelle entre le Pays d'Auge au nord-est et la Plaine de Sées au sud-ouest. Cette rupture de pente de plus de cinquante mètres de dénivelé s'étend sur une distance de huit kilomètres entre les communes de Saint-Germain-de-Clairefeuille et Les Authieux-du-Puits.

Le milieu ici étudié ne concerne que deux herbages situés à l'intérieur de cet ensemble. Ces fortes pentes sont constituées de marnes et de calcaire du Callovo-oxfordien de l'époque jurassique.

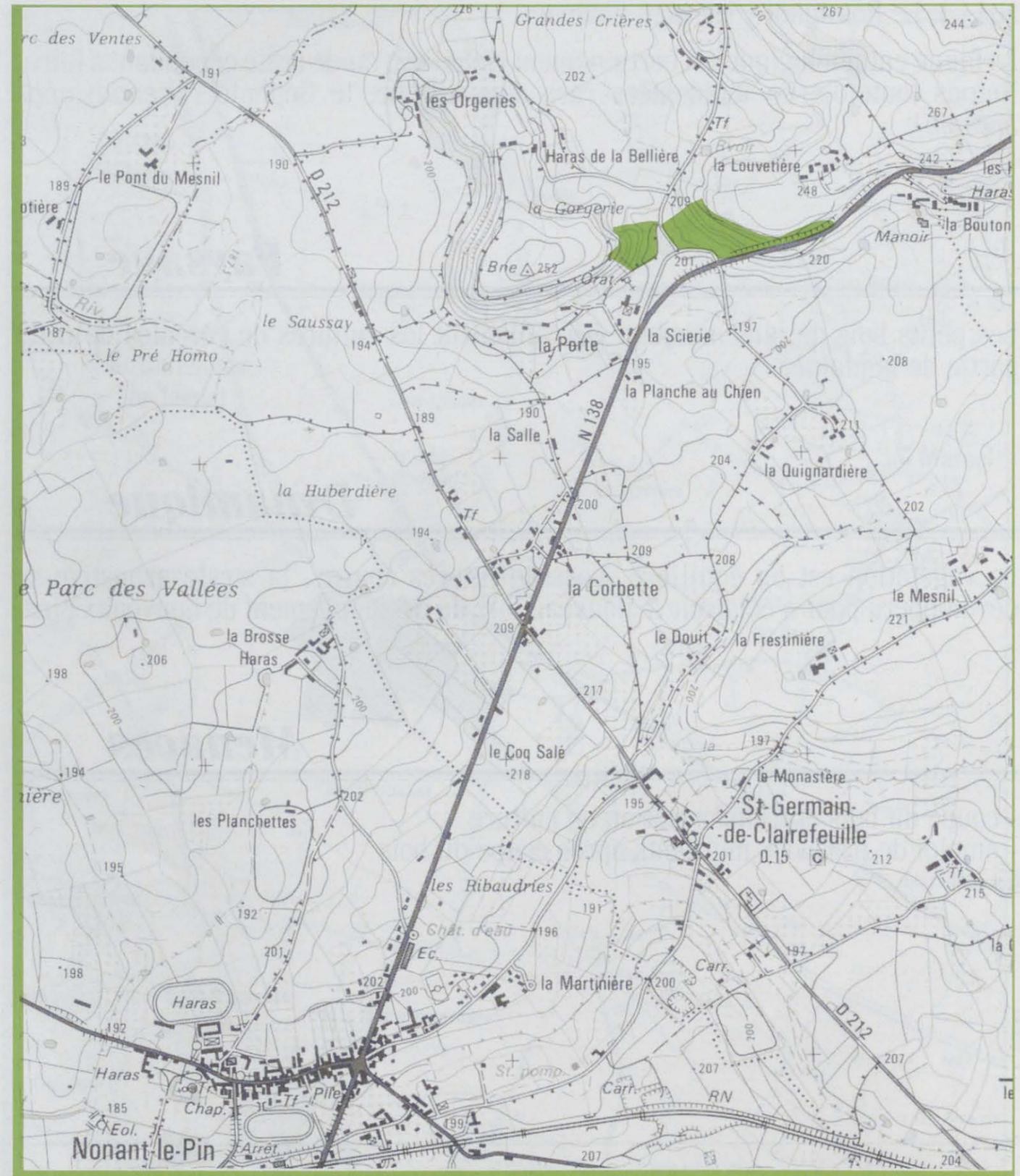
Végétation

Du fait de la nature du sous-sol et d'un relief fortement marqué, c'est une vocation herbagère qui a été assignée à ces terres, avec un pâturage extensif. Ces herbages présentent un intérêt botanique certain grâce à un cortège végétal caractéristique lié à la présence de marnes et de calcaire.

C'est ainsi que nous trouvons ici la seule population ornaise stable d'une espèce d'orchidée protégée à l'échelon national : l'Orchis punaise (*Orchis coriophora*). Neuf autres espèces de cette même famille sont également présentes, parmi elles : l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*)...



Orchis punaise (Orchis coriophora)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1715 est)

Parmi les autres plantes remarquables, nous pouvons noter : l'Ophioglosse langue-de-serpent (*Ophioglossum vulgatum*) et le Genêt ailé (*Genista sagittalis*).

Faune

Les prairies dégagées ne favorisent guère la présence d'oiseaux et encore moins celle de mammifères sauvages. Seuls le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et le Traquet pâle (*Saxicola torquata*) y nichent régulièrement.

Au contraire, l'entomofaune trouve ici un milieu très favorable. Parmi les papillons, quelques espèces peu répandues ont été observées : le Soufre (*Colias hyale*), l'Hespérie du Chiendent (*Thymelicus acteon*) et le Point de Hongrie (*Erynnis tages*).

Paysage

Le contraste de ce paysage est remarquable; la Route Nationale N° 138 passe directement au pied des coteaux et semble buter dessus.

Menaces

- pâturage intensif, apport d'engrais
- boisement
- abandon du pâturage extensif.



Genêt ailé (*Genista sagittalis*)

Prairie et friche des Quatre Favrils

Saint-Gervais-des-Sablons



Milieu physique

Cet ensemble de petits vallons de tête de bassin forme un demi-cercle dans un environnement boisé. Des zones sourceuses sur les pentes et des sources claires alimentent des rus permanents.

Végétation

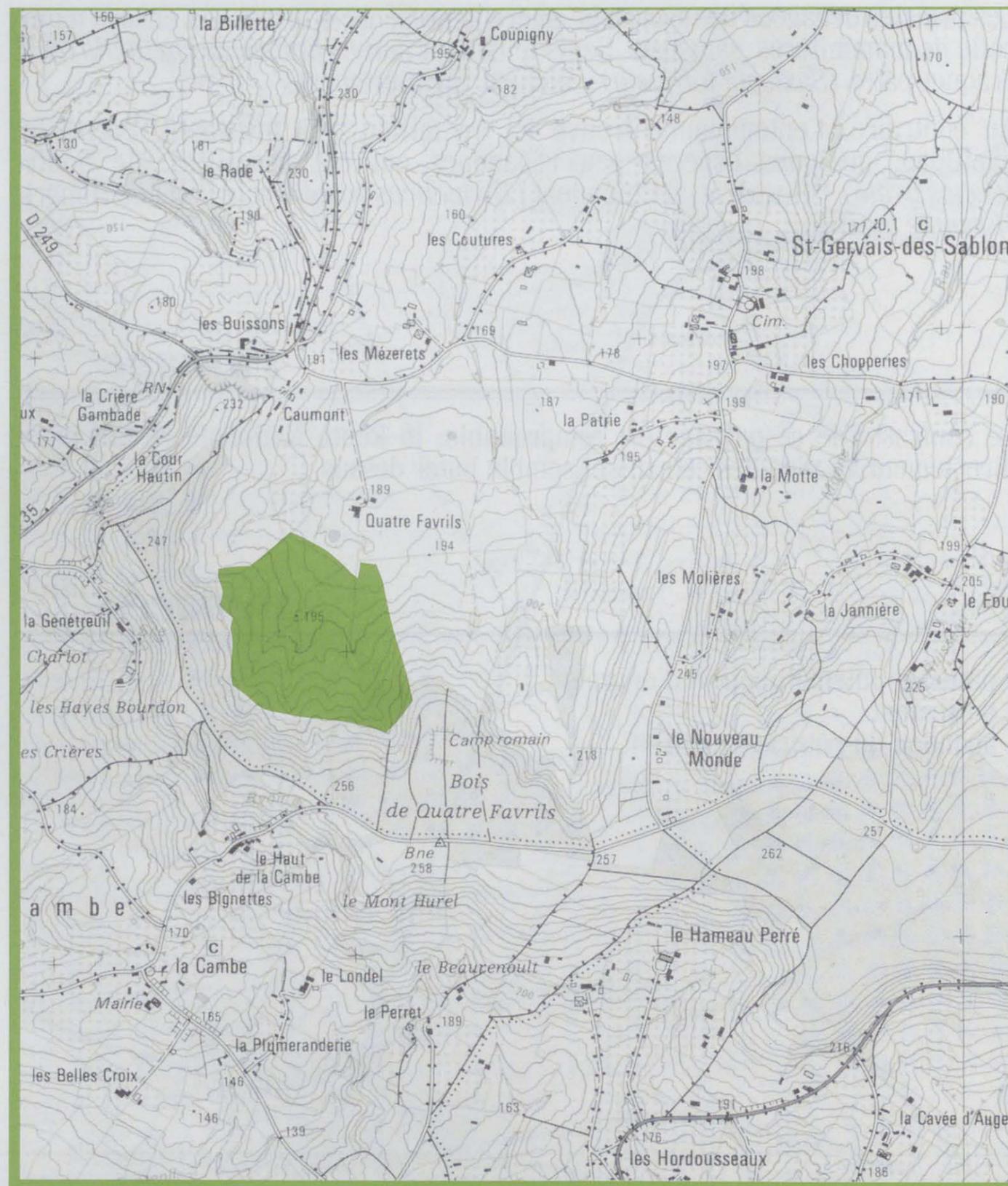
Deux types de milieux naturels se rencontrent : les parcelles abandonnées depuis plus de 15 ans et envahies par d'immenses ronciers, les parcelles de prairies ponctuées de secteurs arbustifs denses, conséquence d'une faible pression de pâturage.

Au sein des prairies se rencontrent ici et là, au niveau des zones sourceuses, des groupements hygrophiles à tendance tourbeuse.

Les groupements végétaux les plus intéressants sont soit des mégaphorbiaies (peuplement herbacé haut et dense) à affinités tourbeuses où croissent l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) et la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*) dont c'est l'une des quatre stations ornaïses, soit des groupements herbacés bas à Valériane dioïque (*Valeriana dioica*).



Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*)



N° autorisation IGN: 43-20044 (1714 ouest)

1km
500m
0

Faune

Ce site comporte un type de milieu peu fréquent qui résulte non pas de facteurs écologiques mais de facteurs humains : la prairie pâturée rase ponctuée de grosses touffes d'arbustes.

Ce milieu est particulièrement favorable à la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) en grande régression en Normandie (probablement moins de 10 couples dans l'Orne). Elle est notée en 1975 avec un effectif de trois couples. Seul un couple a été localisé en 1989.

Les zones de buissons sont également recherchées par différentes espèces de passereaux et en particulier des fauvettes terrestres qui atteignent ici des densités élevées : Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), Fauvette grisette (*S. communis*), Hypolaïs polyglotte (*Hyppolais polyglotta*). La Locustelle tachetée (*Locustella naevia*) est également présente avec deux chanteurs.

L'extrême tranquillité du site permet l'observation de mammifères dans des conditions favorables : Chevreuil, Sanglier, Blaireau, Renard.

L'étude des invertébrés reste à faire; elle devrait permettre de mettre en évidence des espèces intéressantes.

Dynamique

Les zones de ronciers se boiseront, ce qui entraînera une régression des fauvettes. Les ronciers des parcelles abandonnées sont appelés à se développer et à se boiser, s'enfermant peu à peu. Dans les prairies, l'actuel pâturage extensif maintient les touffes d'arbustes isolées.

Menaces

- boisement spontané
- abandon du pâturage extensif



Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Le val des Roches d'Oëtre

Saint-Philbert-sur-Orne, Ségrie-Fontaine, Bréel, Ménil-Hubert-sur-Orne



Milieu physique

Le val des Roches d'Oëtre, ici décrit, s'étend du bourg de Rouvrou au nord, jusqu'à celui de Bréel situé à plus de trois kilomètres au sud. C'est une vallée encaissée avec des affleurements rocheux répartis sur les versants.

Le lit de la rivière la Rouvre qui y serpente est lui-même encombré de gros blocs rocheux lui conférant un aspect de torrent. Le dénivelé entre le fil d'eau et le sommet du versant le plus haut dépasse une centaine de mètres.

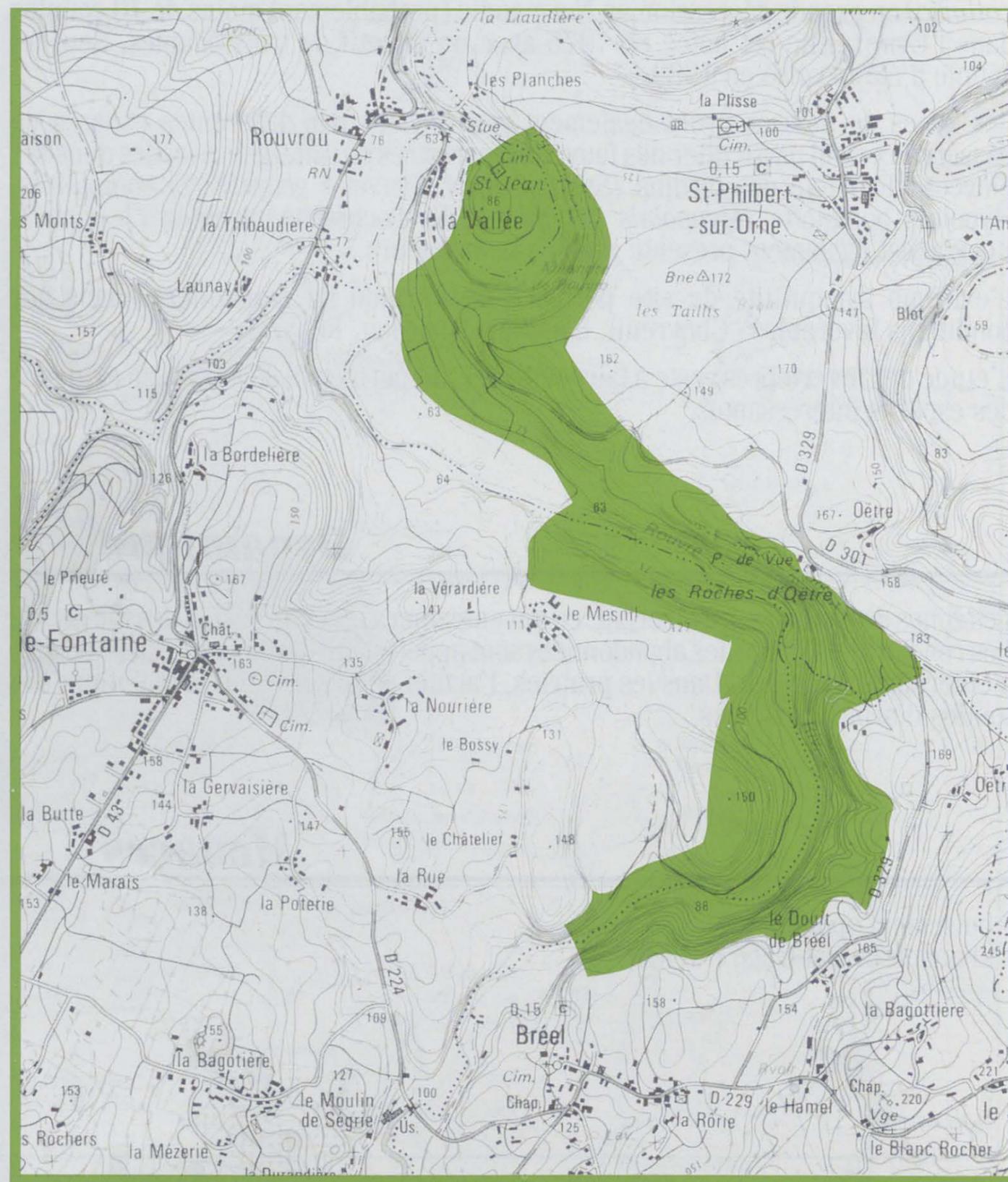
Au nord des Roches d'Oëtre, le substrat géologique est constitué de schistes métamorphisés du briovérien; au sud, c'est le granit qui compose le paysage.

Végétation

Le relief accidenté, la diversité des expositions et de l'hygrométrie impliquent une variété importante des groupements végétaux en présence : associations lichénologiques sur les rochers et les arbres, chênaie maigre sur les pentes, groupements à mousses et fougères disposés sur toute l'étendue du transect, peuplement artificiel de résineux.

Les fougères trouvent ici des milieux naturels favorables. Huit espèces sont ainsi représentées dont l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et le Capillaire noir (*Asplenium adiantum-nigrum*).

Au printemps, le sous-bois encore bien éclairé accueille de beaux tapis de Jacinthe des bois (*Endimion non-scriptus*), d'Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*) et de Jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*).



Faune

L'inventaire détaillé des animaux vertébrés et invertébrés reste à mener. Notons toutefois une population dense de Lézard des murailles (*Lacerta muralis*) sur les blocs des Roches d'Oëtre.

Paysage

L'ensemble du site est grandiose et fait l'objet d'une fréquentation ponctuelle importante.

Dynamique

Le milieu est naturellement équilibré. Seules des plantations artificielles le modifient.

Menaces

- ouverture de voies d'accès menant jusqu'à la rivière
- piétinement et dérangement occasionnés par la fréquentation touristique
- constructions anarchiques non autorisées
- extension des plantations à essences exogènes.

Une partie de cet ensemble est déjà protégée au titre des sites classés. Cette protection devrait être étendue à l'ensemble du milieu ici décrit. La rivière la Rouvre est également protégée à cet endroit par un arrêté de biotope.



Osmonde royale (*Osmunda regalis*)

Rochers de Mesnil-Glaise

Serans, Batilly



Milieu physique

Le site est constitué par un escarpement rocheux sub-vertical formant la rive nord de la rivière l'Orne. L'orientation de ces rochers est au sud avec ainsi une luminosité et un réchauffement maximum.

Le dénivelé brutal atteint trente mètres; il est taillé dans des roches cornéennes correspondant à des schistes briovériens métamorphisés.

Une route en épingle et un chemin pédestre en escalier permettent de franchir la dénivellation.

Végétation

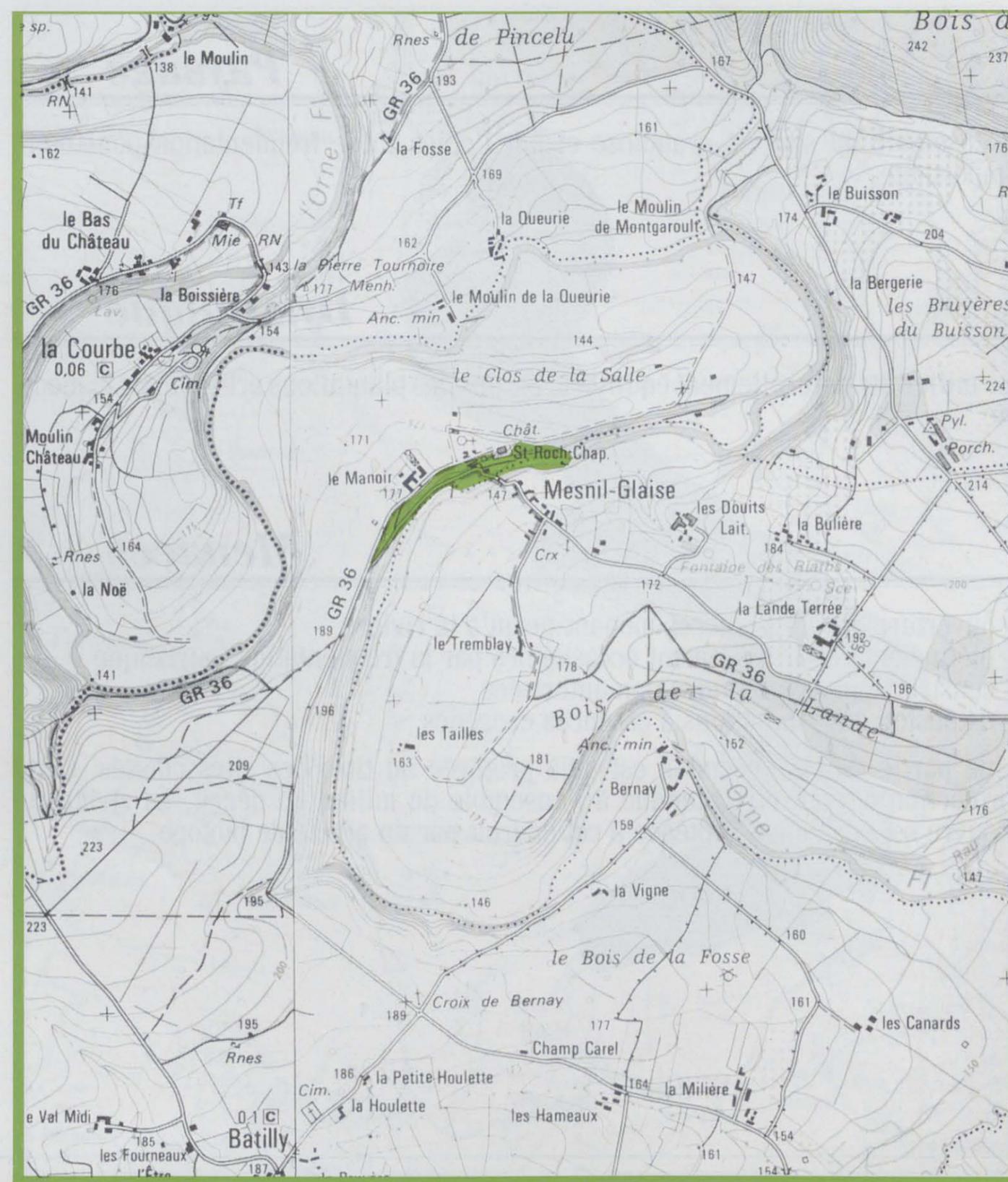
Les plantes spécifiques des milieux rocheux pentus constituent le principal attrait de ce site, ainsi que les plantes aquatiques des bords et du lit de l'Orne.

Les fougères sont ici diversifiées :
le Capillaire noir (*Asplenium adiantum-nigrum*),
le Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*),
le Polypode vulgaire (*Polypodium vulgare*),
le Faux capillaire (*Asplenium trichomanes*),
le Polystic sétifère (*Polystichum setiferum*),
la Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*) et
la Fougère grand-Aigle (*Pteridium aquilinum*).

Parmi les plantes rupestres, notons :
l'Ombilic fleur de Vénus (*Umbilicus rupestris*),
l'Orpin reprise (*Sedum telephium*),
l'Orpin réfléchi (*Sedum reflexum*),
la Linaire rampante (*Linaria repens*)...



Capillaire noir (*Asplenium adiantum-nigrum*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1615 ouest + 1615 est)

1 km
500m
0

Au bord de l'Orne, la Rorippa amphibie (*Rorippa amphibia*) et le Rumex aquatique (*Rumex aquaticus*) forment une petite population.

Plus que les raretés botaniques, c'est bien l'ensemble floristique exceptionnel pour le département de l'Orne qui est ici à prendre en considération.

Paysage

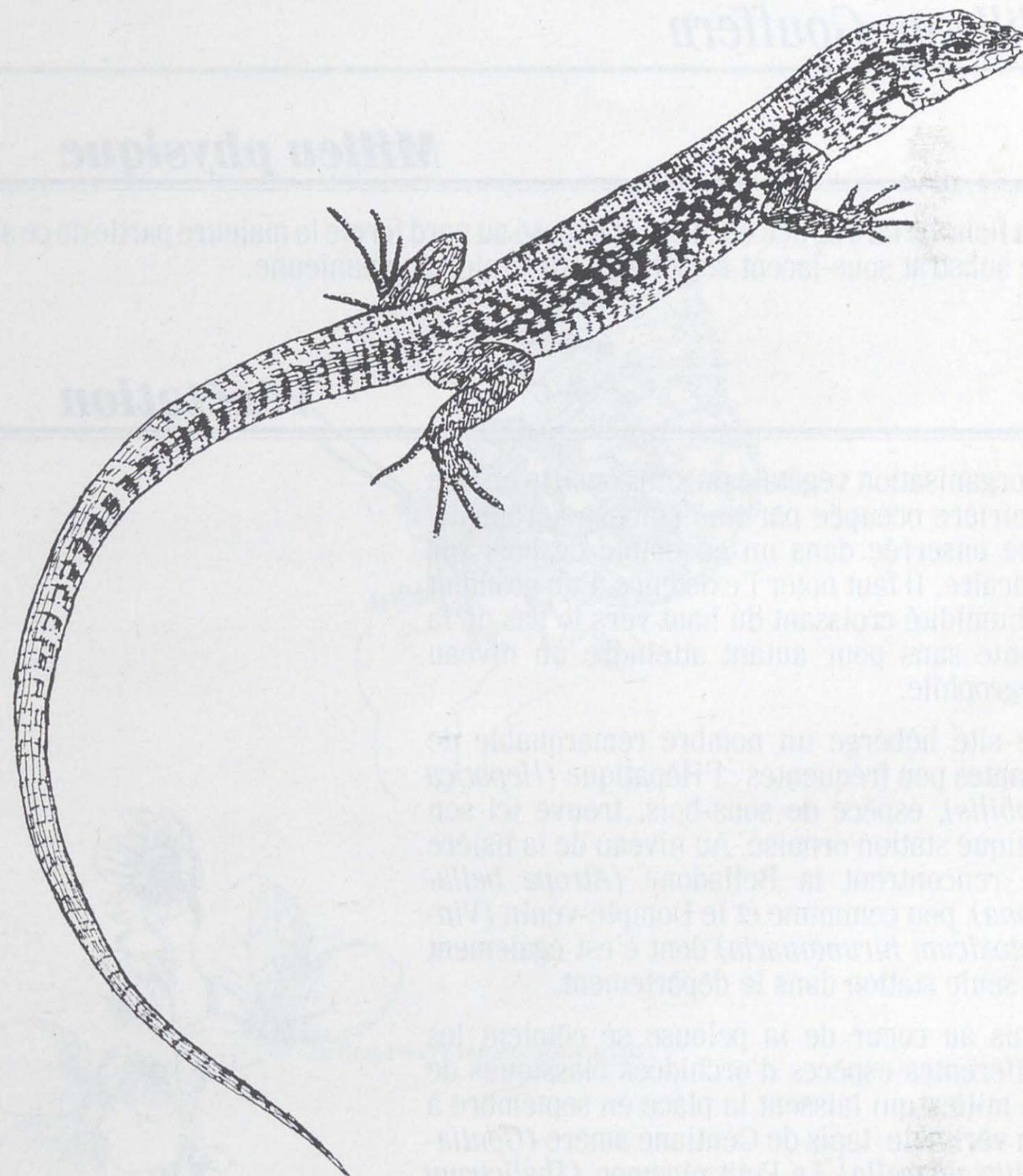
Le Val d'Orne est à cet endroit magnifique, que l'on soit au bord de la rivière ou au sommet de l'escarpement. Les vues de proximité ou éloignées sont splendides et l'endroit est très visité.

Dynamique

Cortège végétal climacique, donc stable.

Menaces

- la cueillette due à la fréquentation touristique par le sentier de randonnée.
- l'emploi d'herbicides par les services chargés de l'entretien des voies de circulation.



Lézard des murailles (*Lacerta muralis*)

Pelouses et bois calcicoles

Silly-en-Gouffern



Milieu physique

Un flanc de talweg peu encaissé et exposé au nord forme la majeure partie de ce site. Le substrat sous-jacent se compose de craie cénomanienne.

Végétation

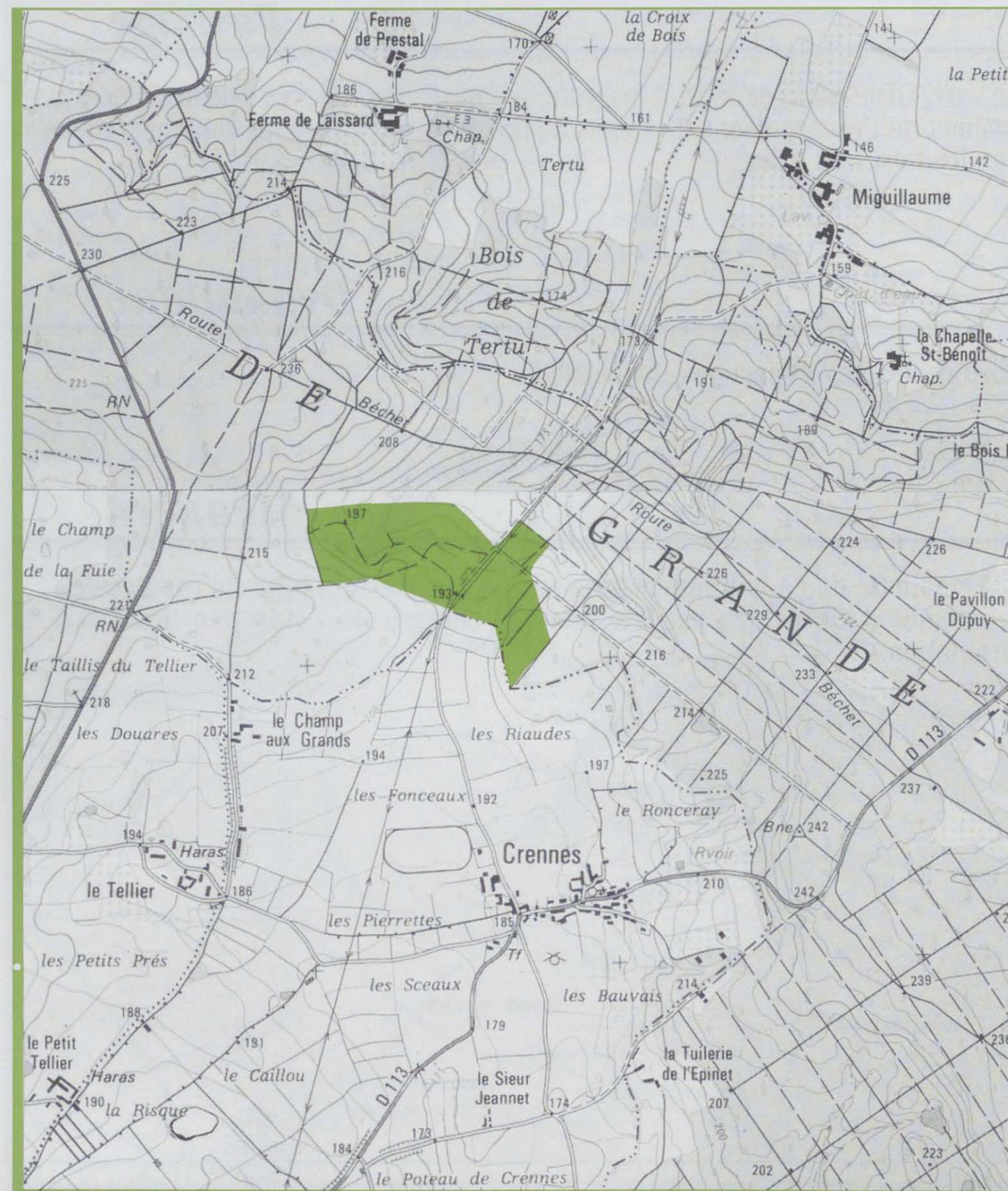
L'organisation végétale du site consiste en une clairière occupée par une pelouse xérophytique enserrée dans un ensemble de bois sur calcaire. Il faut noter l'existence d'un gradient d'humidité croissant du haut vers le bas de la pente sans pour autant atteindre un niveau hygrophile.

Ce site héberge un nombre remarquable de plantes peu fréquentes : l'Hépatique (*Hepatica nobilis*), espèce de sous-bois, trouve ici son unique station ornaise. Au niveau de la lisière se rencontrent la Belladone (*Atropa belladonna*), peu commune et le Dompte-venin (*Vincetoxicum hirundinaria*) dont c'est également la seule station dans le département.

Plus au cœur de la pelouse se côtoient les différentes espèces d'orchidées classiques de ce milieu qui laissent la place en septembre à un véritable tapis de Gentiane amère (*Gentiana amarella*). Le Petit pigamon (*Thalictrum minus*) a été observé une année; la touffe localisée en bordure de bois n'a pas été revue l'année suivante, la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ayant colonisé le secteur.



Hépatique (*Hepatica nobilis*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1714 ouest + 1715 ouest)

Le Bugle de Genève (*Ajuga genevensis*), seconde station du département et le Céraiste des champs (*Cerastium arvense*) ont été découverts en colonisateurs des affleurements caillouteux.

L'Ophioglosse langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*), petite fougère discrète, se rencontre dans les zones herbeuses.

En dehors de la principale zone de pelouse, mais le long du chemin d'accès, la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*) trouve ici sa quatrième station ornaise.

Faune

Ce sont les papillons qui caractérisent ce site. Bien que les prospections n'aient été que partielles, quelques espèces méritent d'être mentionnées, notamment : le Céphale (*Coenonympha arcania*), le Grand nacré (*Mesoacidalia aglaja*), le Petit Collier argenté (*Clossiana selene*), le Grand Collier argenté (*C. euphrosyne*) et le Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*).

Des prospections complémentaires devraient permettre de repérer d'autres groupes d'insectes intéressants.

Paysage

Sans être exceptionnel, ce site attrayant constitue un bel exemple de clairière forestière herbeuse d'une étendue notable que l'on a peu souvent l'occasion de rencontrer dans l'Orne.

Dynamique

L'absence de pâturage ou de fauche n'est pas compensée par une exploitation par les grands animaux forestiers (Chevreuil). Aussi une fermeture progressive du tapis herbacé se produit par développement en masse d'une graminée envahissante, le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*).

De place en place quelques arbustes s'installent, prélude à une colonisation arbustive croissante.

Menaces

- boisement spontané
- enrésinement
- fréquentation humaine croissante avec utilisation du site en aire de pique-nique (piétinement, circulation automobile, cueillette de plantes menacées)



Le Grand nacré (*Mesoacidalia aglaja*)

Tourbières des Noës, du Champ-Germain, des Ménages

Tanville



Milieu physique

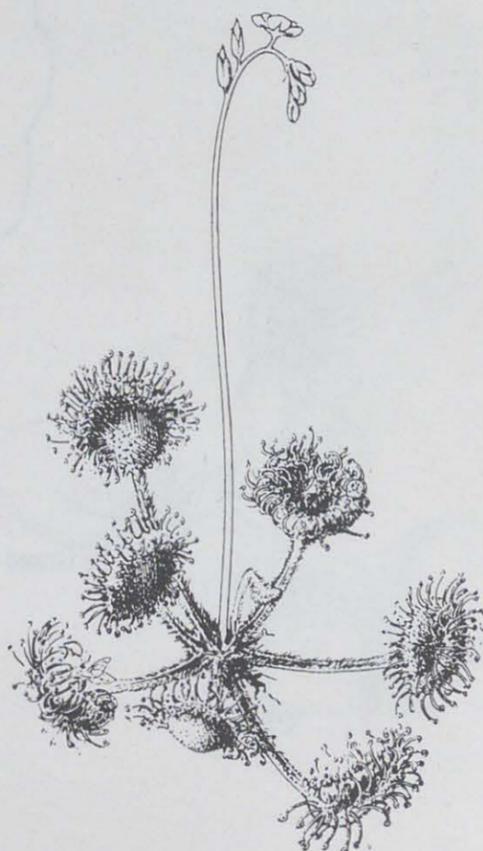
Il s'agit d'une succession de trois sites implantés à quelques centaines de mètres les uns des autres dans un ensemble d'herbages. Les fonds plus humides se transforment en friches.

Dans sa partie nord, le sous-sol du site est formé de schistes du Pont-de-Caen qui font place au sud au grès de May.

Végétation

Le sous-sol acide, la présence d'eau accumulée dans les sphaignes, le pacage des bovins expliquent l'originalité et la diversité de la flore herbacée.

Les espèces les plus typiques sont :
le Mouron délicat (*Anagallis tenella*),
la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*),
la Bruyère tétragone (*Erica tetralix*),
la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*),
le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*),
la Violette des marais (*Viola palustris*),
la Walhenberge à feuilles de lierre (*Walhenbergia hederacea*),
la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*),
l'Elodée des marais (*Hypericum elodes*),
l'Ossifrage brise-os (*Narthecium ossifragum*),
la Pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*)...



Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*)



Faune

L'étude faunistique de ce milieu reste à réaliser.

Paysage

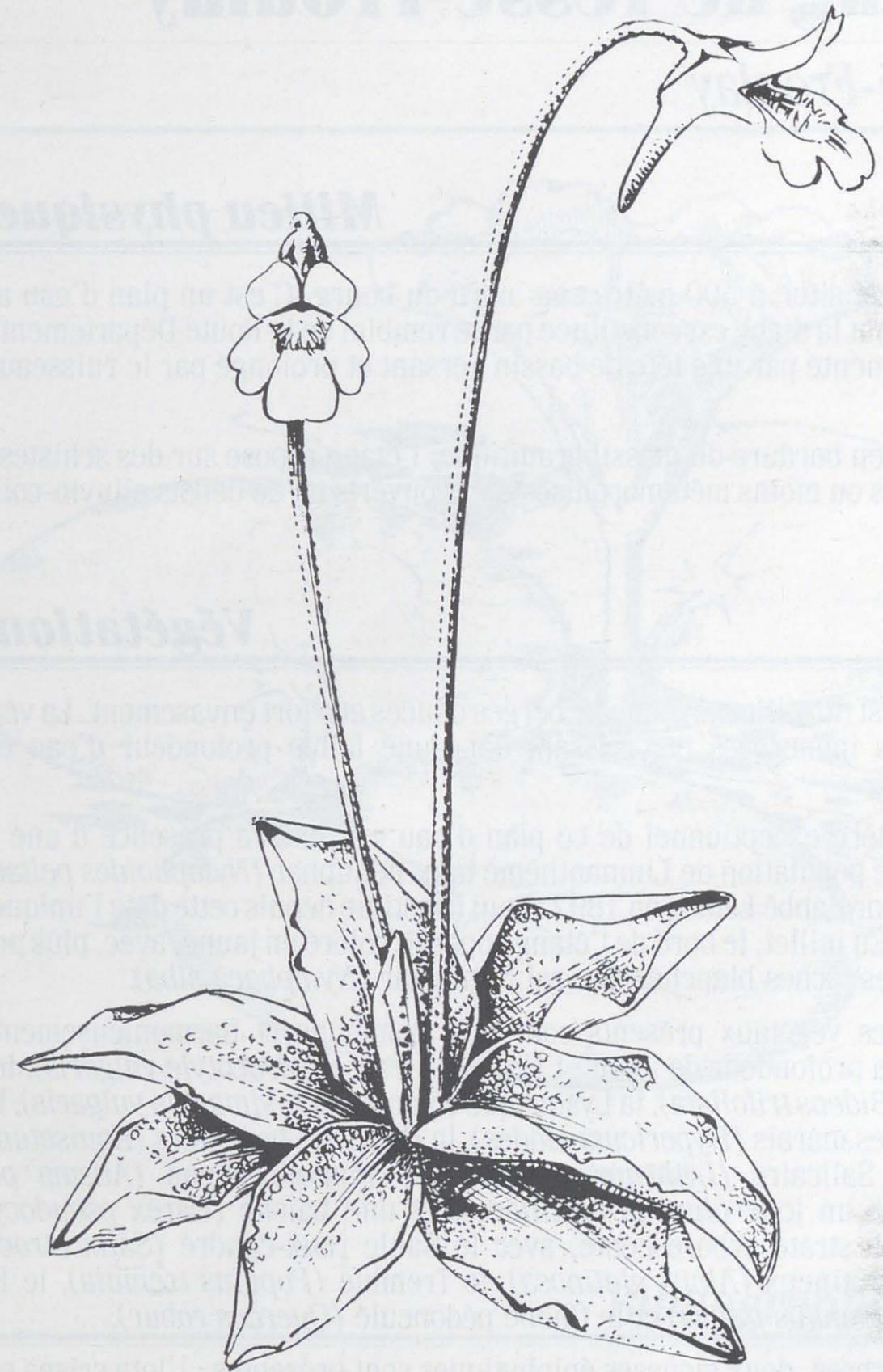
L'aspect sauvage de cette partie nord du massif d'Ecouves, la présence des bois et des grandes prairies contribuent à créer un paysage attachant.

Dynamique

Le pacage actuel préserve la richesse de ces zones tourbeuses, mais l'entretien des fonds les plus humides est de moins en moins assuré.

Menaces

- drainage
- enrésinement



Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*)

Étang de Tessé-Froulay

Tessé-Froulay



Milieu physique

L'étang est situé à 500 mètres au nord du bourg. C'est un plan d'eau artificiel ancien dont la digue est constituée par le remblai de la Route Départementale n° 3. Il est alimenté par une tête de bassin versant et prolongé par le ruisseau du Gué Bois.

Localisé en bordure du massif granitique, l'étang repose sur des schistes briovériens plus ou moins métamorphisés et recouverts ici de dépôts alluvio-colluviaux.

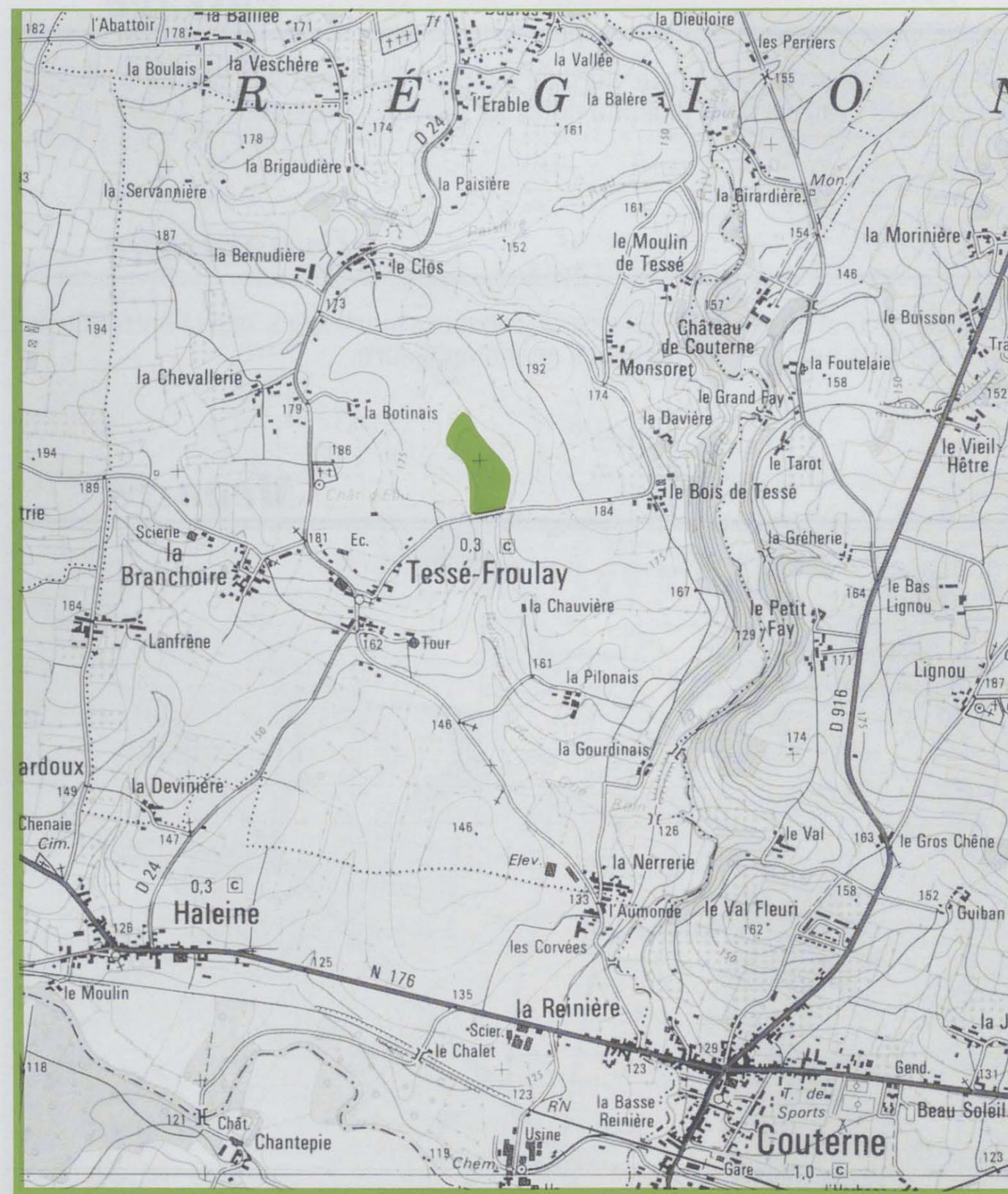
Végétation

L'étang est de taille moyenne, à berges douces et à fort envasement. La végétation à racines immergées et croissant dans une faible profondeur d'eau est ainsi favorisée.

Le caractère exceptionnel de ce plan d'eau est dû à la présence d'une impressionnante population de Limnanthème faux-nénuphar (*Nymphoides peltata*) mentionnée par l'abbé Letacq en 1892 et qui constitue depuis cette date l'unique station ornaise. En juillet, le bord de l'étang apparaît coloré en jaune, avec, plus proche du centre, les tâches blanches du vrai Nénuphar (*Nymphaea alba*).

Les autres végétaux présents sont plus communs et harmonieusement étagés suivant la profondeur de l'eau : l'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*), le Bident trifolié (*Bidens trifoliata*), la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), la Prêle des bourières (*Equisetum fluviale*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), le Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), un jonc (*Juncus acutiflorus*) et une Laïche (*Carex pseudocyperus*), jusqu'à la strate arborescente, avec le Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Tremble (*Populus tremula*), le Peuplier d'Italie (*Populus italica*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

Sur les arbres, deux mousses épiphytiques sont présentes : *Ulota crispa* et *Orthotrichum lyellii*.



N° autorisation IGN : 43-20044 (1516 est)

Faune

Le site constitue un point de refuge et de halte migratoire pour l'avifaune aquatique : anatidés, foulques, hérons cendrés.

Les batraciens y sont nombreux bien qu'appartenant à des espèces répandues : Grenouille verte, Grenouille rousse et Grenouille agile, Triton alpestre et Triton palmé.

Quatre espèces de libellules y ont été notées : le Sympétrum rouge sang (*Sympetrum sanguineum*), le Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*), l'Aeschne bleue (*Aeschna cyanea*) et l'Agrion élégant (*Ischnura elegans*).

L'Anodonte (*Anodonta cygnea*) peuple de ses grandes coquilles vertes le fond de l'étang. Dans l'eau, également, une sangsue (*Helobdella stagnalis*) et une microfaune très riche avec plusieurs cladocères, ostracodes, rotifères ...

Paysage

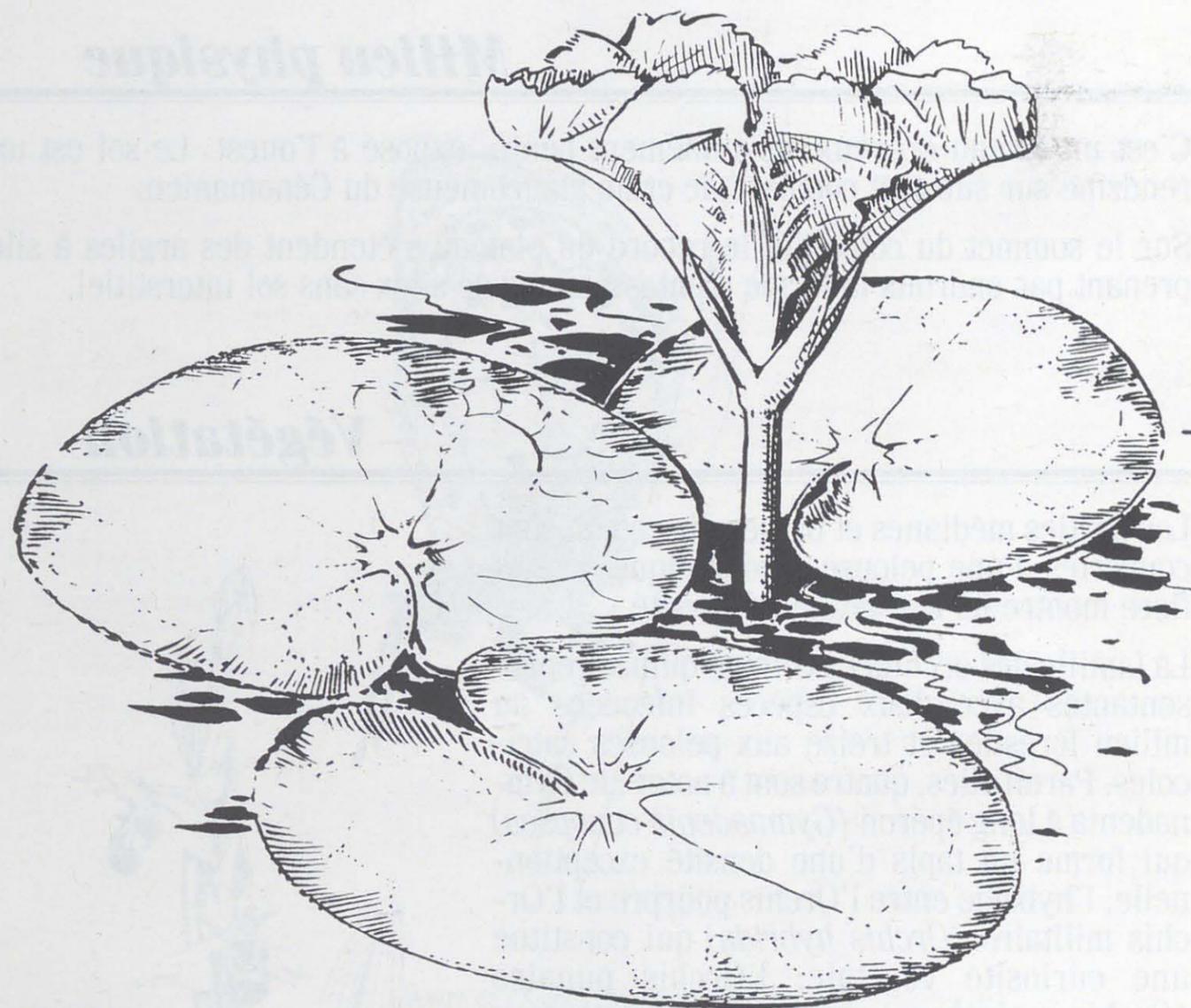
Le site est entouré d'un bocage ancien avec de vieilles haies de grande qualité esthétique. L'étang est très beau, végétalisé sur une moitié de la rive et pour le reste ouvert sur des prairies pacagées.

Dynamique

L'envasement est très accentué; un curage partiel pourrait être effectué en portant une attention particulière au peuplement de Limnanthème.

Menaces

- curage complet de l'étang
- modification de la qualité de l'eau
- travaux en amont du ruisseau



Limnanthème faux-nénuphar (*Nymphoides peltata*)

Bibliographie

LETACQ (AL) (1900) - Distribution géographique des plantes dans le département de l'Orne - Bull. Soc. des Amis des Sciences Nat. de Rouen, 44^e année, 1900.

Coteau du Gland

Ticheville, Le Bosc-Renoult



Milieu physique

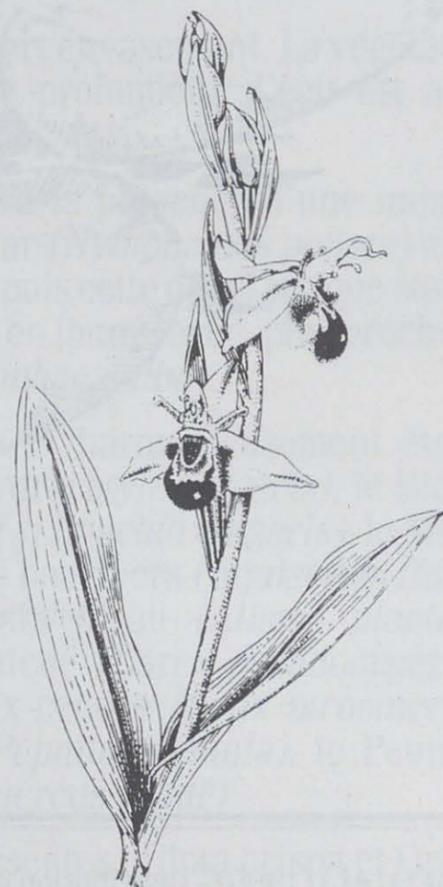
C'est un coteau crayeux moyennement pentu, exposé à l'ouest. Le sol est une rendzine sur substrat composé de craie glauconieuse du Cénomanién.

Sur le sommet du coteau et le rebord du plateau s'étendent des argiles à silex prenant par endroits la forme d'entassements de silex sans sol interstitiel.

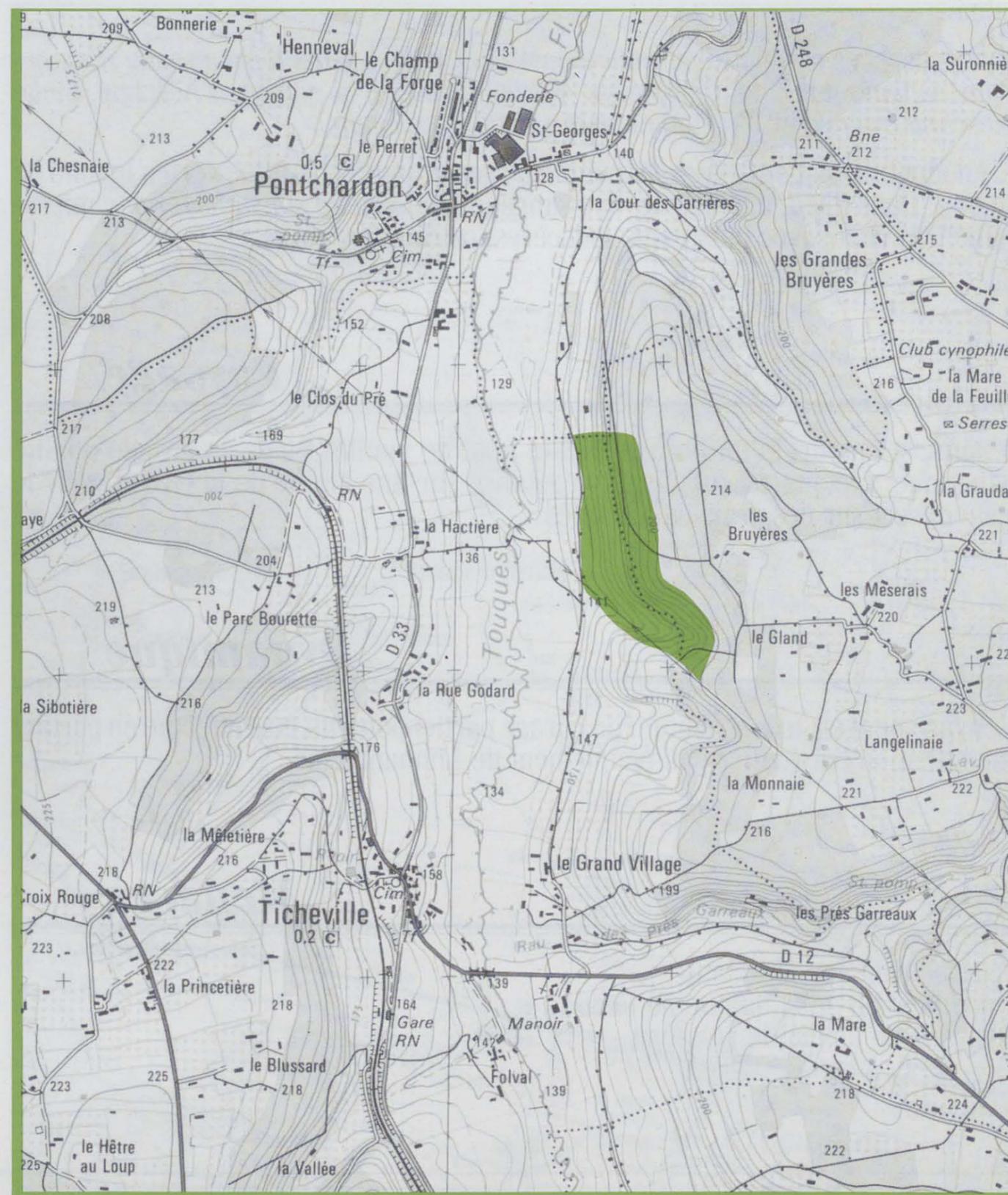
Végétation

Les parties médianes et basses du coteau sont couvertes d'une pelouse xérophytique dont la flore montre ici une grande diversité.

La famille des orchidées compte quinze représentantes avec deux espèces inféodées au milieu forestier et treize aux pelouses calcicoles. Parmi elles, quatre sont à noter : le *Gymnadenia* à long éperon (*Gymnadenia conopsea*) qui forme un tapis d'une densité exceptionnelle; l'hybride entre l'Orchis pourpre et l'Orchis militaire (*Orchis hybrida*) qui constitue une curiosité végétale; l'Orchis punaise (*Orchis coriophora*) observée uniquement au début des années 1980 et dont cette station constitue l'une des plus septentrionale de France - elle n'est connue que de trois endroits dans l'Orne; - l'Epipactis rouge (*Epipactis atrorubens*) qui trouve ici une de ses cinq stations ornaïses, toutes dans le Pays d'Auge. Malgré des recherches approfondies, nous n'avons pas retrouvé l'Herminium à un bulbe (*Herminium monorchis*), minuscule orchidée



Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1714 est)

1km
500m

signalée par Duhamel au début de ce siècle sur les communes de Ticheville et de Canapville et pour laquelle le site paraît favorable.

Deux autres espèces végétales rares sont à mentionner : le Rosier rubigineux (*Rosa rubiginosa*) et la Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*), petite plante mauve qui pousse à la fin de l'été ici en population importante.

Les parties médianes hautes sont occupées par des peuplements forestiers qui se composent d'une hêtraie-acéraie avec passage à la chênaie acidophile sur argile à silex.

Ponctuellement subsiste un peuplement de tilleuls à petites feuilles (*Tilia cordata*) traité en taillis. D'après le professeur Frileux de l'Université de Rouen, ce groupement végétal serait le témoin de la forêt "primitive" dont des lambeaux subsistent sur les rebords des vallées auvergnaises.

Faune

C'est essentiellement l'entomofaune héliophile qui est remarquable. Bien qu'une étude complète reste à réaliser, notons déjà plusieurs espèces rares observées : l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*), l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*), l'Argus bleu-nacré (*Lysandra coridon*) et le Sylvain azuré (*Azuritis reducta*).

Paysage

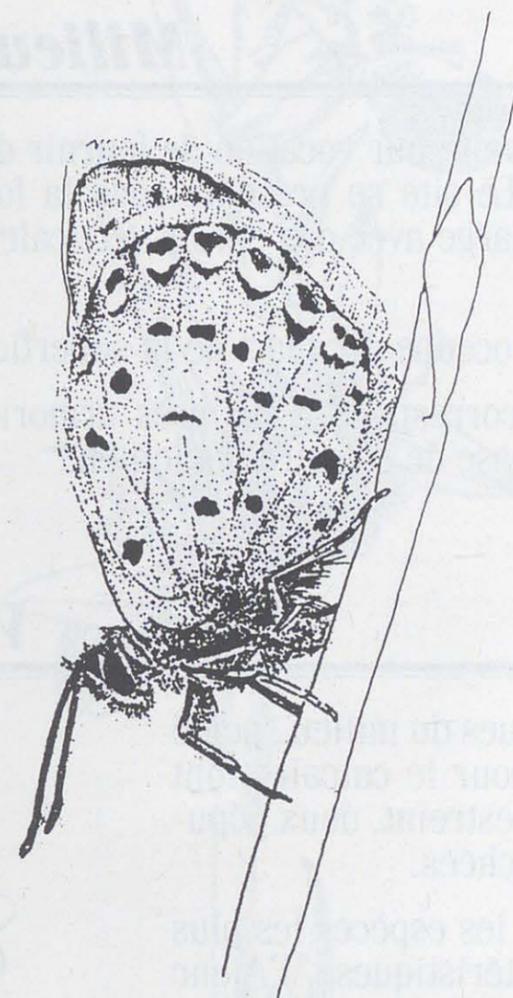
Situé en position médiane sur la ligne de coteau, le site offre une vue dégagée sur un des plus beaux secteurs de la vallée de la Touques où alternent prairies, bois, haies, cours plantées, rivière...

Dynamique

Bien que quelques buissons de rosiers ponctuent un secteur, l'essentiel du site est une pelouse rase présentant un optimum de potentialités.

Menaces

- boisement
- abandon d'un pâturage extensif



L'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*)

Bibliographie

- ALARD (D), 1990 - La végétation pastorale de Normandie centrale. Thèse de doctorat (relevé phytosociologique n° 112 et 112a), Université de Rouen, 187 p et annexes.
- DUHAMEL, (?) - Plantes rares trouvées aux environs de Vimoutiers par M. DUHAMEL, botaniste à Camembert.

Carrière de Villedieu-lès-Bailleul

Villedieu-lès-Bailleul



Milieu physique

Cette ancienne carrière avait pour vocation de fournir des granulats de grès par extraction à ciel ouvert. Le site se présente sous la forme d'une grande fosse d'environ 200 mètres de large avec des parois verticales de plusieurs mètres de haut.

Un petit étang permanent occupe un quart de la superficie totale.

La structure géologique correspond à du grès armoricain, recouvert par des sédiments secondaires à base de calcaire bathonien.

Végétation

Les deux natures géologiques du milieu : acide pour le grès et basique pour le calcaire font cohabiter, sur un espace restreint, deux populations végétales très tranchées.

Sur le grès, notons parmi les espèces les plus rares ou les plus caractéristiques : l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), l'Ajonc nain (*Ulex nanus*), le Genêt à balai (*Cytisus scoparius*), l'Ombilic fleur de Vénus (*Umbilicus ruspes-tris*); sur le calcaire : l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Ophrys araignée (*O. sphegodes*), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), l'Ophioglosse langue-de-serpent (*Ophioglossum vulgatum*), le Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*), l'Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*), la Pimprenelle (*Sanguisorba minor*).



Saxifrage à trois doigts (*Saxifraga tridactylites*)



L'étang accueille une petite population de Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) et à quelques mètres des berges : le Saxifrage granuleux (*Saxifraga granulata*), le Saxifrage à trois doigts (*S. tridactylites*), la Drave printanière (*Erophila verna*) et un Myosotis (*Myosotis ramosissima*).

Faune

L'étude détaillée des populations animales reste à réaliser. Compte-tenu de l'exiguïté du site, seules les populations d'insectes, de batraciens et de reptiles présentent un intérêt. Parmi les papillons, deux espèces rares et fragiles y ont été découvertes : il s'agit de l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*) et de la Piéride du Lotier (*Leptidea sinapis*).

Paysage

Bien que le site soit artificiel, la variété créée par les parois rocheuses et la végétation recolonisatrice rendent l'endroit agréable.

Dynamique

La végétation spontanée n'évolue que très lentement vers la strate arborée, ce qui préserve le cortège végétal en place.

Menaces

- aménagement en aire privée de loisirs.



Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*)

Liste des illustrations des tomes 1, 2 et 3

(J.F.L) Jean-François LAUNAY
(C.F) Claire FELLONI
(E.M) Evelyne MOINET-RADIGUE
(P.R) Philippe RADIGUE

T = Tome, p = page

Nous adressons nos remerciements au Parc Naturel Régional Normandie-Maine qui a bien voulu mettre à notre disposition une partie des dessins présentés dans les trois tomes de cet inventaire.

Faune

Mammifères

Cerf élaphe	(J.F.L) T3 p 47
Grands rhinolophe	(J.F.L) T1 p 57
Vespertillon de Bechstein	(J.F.L) T1 p 57

Oiseaux

Bécassine sourde	(J.F.L) T1 p 18
Busard cendré	(J.F.L) T1 p 28
Canard colvert	(J.F.L) T1 p 44
Canard souchet	(J.F.L) T1 p 56
Courlis cendré	(J.F.L) T1 p 52 T2 p 19
Faucon hobereau	(J.F.L) T1 p 46
Foulque macroule	(J.F.L) T1 p 48
Fuligule milouin	(J.F.L) T1 p 34 T3 p 41
Grèbe à cou noir	(J.F.L) T3 p 33
Grèbe castagneux	(J.F.L) T1 p 12 T2 p 21
Grèbe huppé	(J.F.L) T1 p 50 T3 p 47
Harle piette	(J.F.L) T1 p 34
Héron cendré	(J.F.L) T3 p 35
Locustelle tachetée	(J.F.L) T1 p 42 T3 p 15
Loriot	(J.F.L) T3 p 13
Martin pêcheur	(J.F.L) T2 p 21
Mésange boréale	(J.F.L) T3 p 37
Mouette rieuse	(J.F.L) T3 p 32
Phragmite des joncs	(J.F.L) T1 p 22
Pie grièche-écorcheur	(J.F.L) T2 p 43
Râle d'eau	(J.F.L) T1 p 38
Rosignol philomèle	(J.F.L) T1 p 54
Sarcelle d'hiver	(J.F.L) T1 p 40
Vanneau huppé	(J.F.L) T3 p 34

Reptiles

Coronelle lisse	(J.F.L) T1 p 30
Lézard des murailles	(E.M) T2 p 47

Batraciens

Crapaud accoucheur	(J.F.L) T1 p 14
--------------------------	-----------------

Papillons

Argus à bande noire	(J.F.L) T1 p 12
Argus bleu nacré	(J.F.L) T1 p 16 (C.F) T2 p 9
Azuré de l'Ajonc	(J.F.L) T2 p 55
Carte géographique	(J.F.L) T3 p 11
Céphale	(J.F.L) T3 p 43
Damier de la Succise	(J.F.L) T2 p 17
Grand nacré	(J.F.L) T2 p 49
Grisette	(J.F.L) T3 p 23
Machaon	(J.F.L) T2 p 37
Mélitée noirâtre	(J.F.L) T3 p 25
Miroir	(J.F.L) T1 p 24 T2 p 29
Protée	(J.F.L) T1 p 18
Souci	(J.F.L) T3 p 17
Soufre	(J.F.L) T3 p 29
Sylvain azuré	(J.F.L) T1 p 20

Flore

Aconit napel	(P.R) T2 p 11
Alisier blanc	(J.F.L) T1 p 25
Anémone pulsatille	(C.F) T3 p 42
Benoîte des ruisseaux	(C.F) T3 p 39
Brunelle laciniée	(C.F) T2 p 36
Bruyère cendrée	(J.F.L) T1 p 19
Bruyère ciliée	(J.F.L) T1 p 36
Bruyère tétragone	(J.F.L) T1 p 27
Bugle jaune	(C.F) T2 p 8
Campanule agglomérée	(J.F.L) T1 p 45
Capillaire noir	(C.F) T2 p 46
Centaurée scabieuse	(C.F) T3 p 31
Choin noirâtre	(C.F) T3 p 38
Cladonie	(J.F.L) T1 p 26
Comaret palustre	(J.F.L) T1 p 47 (C.F) T3 p 10
Corydale à vrilles	(C.F) T2 p 23
Dorine à feuilles alternes	(C.F) T3 p 36
Epipactis des marais	(J.F.L) T1 p 43
Cardère poilue	(C.F) T3 p 14
Genêt ailé	(C.F) T2 p 41
Genêt d'Angleterre	(C.F) T3 p 22
Genévrier	(C.F) T3 p 28
Gentiane croisettes	(J.F.L) T1 p 15

Gentiane pneumonanthe	(J.F.L) T1 p 39
Germandrée des montagnes	(C.F) T3 p 8
Globulaire ponctuée	(C.F) T3 p 9
Grande douve	(C.F) T2 p 13
Grassette du Portugal	(J.F.L) T1 p 23 (C.F) T2 p 51
Gratiolle officinale	(C.F) T2 p 35
Gymnadène à long éperon	(C.F) T3 p 21
Hépatique trilobée	(C.F) T2 p 48
Hottonie des marais	(C.F) T2 p 27
Iris faux-acore	(J.F.L) T2 p 31
Laitue vivace	(J.F.L) T1 p 13
Limnanthème faux nénuphar	(C.F) T2 p 53
Linaigrette à feuilles étroites	(J.F.L) T1 p 21
Linaigrette vaginée	(J.F.L) T1 p 31 (C.F) T2 p 28
Litorelle uniflore	(J.F.L) T1 p 55
Maïanthème à deux feuilles	(C.F) T3 p 44
Ombilic fleur de vénus	(C.F) T2 p 22
Ophioglosse langue de serpent	(C.F) T2 p 16
Ophrys abeille	(C.F) T2 p 54
Ophrys bourdon	(C.F) T2 p 57
Orchis à fleurs lâches	(C.F) T3 p 46
Orchis bouffon	(C.F) T3 p 27
Orchis brûlé	(C.F) T2 p 38
Orchis grenouille	(C.F) T3 p 30
Orchis incarnat	(C.F) T2 p 12
Orchis militaire	(J.F.L) T1 p 29
Orchis négligé	(C.F) T2 p 42
Orchis pourpre	(J.F.L) T1 p 3
Orchis punaise	(C.F) T2 p 40
Orchis pyramidal	(C.F) T3 p 16
Osmonde royale	(J.F.L) T1 p 32 (C.F) T2 p 45
Ossifrage brise-os	(J.F.L) T1 p 35
Parnassie des marais	(J.F.L) T1 p 51 (C.F) T3 p 19
Pin sylvestre	(C.F) T2 p 39
Prêle des bois	(C.F) T2 p 33
Prêle des borbiers	(C.F) T2 p 32
Raiponce en épis	(C.F) T2 p 15
Renoncule scélérate	(C.F) T2 p 18
Renouée bistorte	(C.F) T2 p 14
Roseau	(C.F) T3 p 40
Rosolis à feuilles rondes	(J.F.L) T1 p 41 (C.F) T2 p 50
Samole de Valérand	(C.F) T2 p 24
Saxifrage à trois doigts	(C.F) T2 p 56
Saxifrage granuleux	(J.F.L) T1 p 53
Scorsonère basse	(C.F) T3 p 20
Tétragonolobe siliqueux	(C.F) T3 p 26
Trèfle d'eau	(C.F) T3 p 10
Troscard des marais	(C.F) T2 p 25
Utriculaire	(J.F.L) T1 p 37
Violette des marais	(J.F.L) T1 p 49

Index des communes

(tome 2)

	page
Antoigny	30
Argentan	8
Batilly	46
Bréel	44
Canapville	10
Céaucé	12
Courménéil	16
Ecouché	18
Fontenai-sur-Orne	18
Fresnaye-le-Samson	24
Goulet	18
Juvigny-Sur-Orne	26
La Chapelle-près-Sées	14
La Ferté-Macé	20
La Forêt-Auvray	22
La Lande-de-Goult	28
Le Bosc-Renoult	54
Le Ménil-de-Briouze	32
Magny-le-Désert	20 et 30
Marcei	38
Ménil-Hermei	22

	page
Ménil-Hubert-sur-Orne	44
Mieuxcé	34
Moulins-sur-Orne	18
Rabodanges	22
Roiville	36
Saint Aubert-sur-Orne	22
Saint Christophe-le-Jajolet	38
Saint Germain-de-Clairefeuille	40
Saint Gervais-des-Sablons	42
Saint Ouen-le-Brisoult	30
Saint Patrice-du-Désert	30
Saint Philbert-sur-Orne	44
Sarceaux	18
Ségrie-Fontaine	44
Serans	46
Silly-en-Gouffern	48
Tanville	50
Tessé-Froulay	52
Ticheville	54
Villedieu-lès-Bailleul	56



C O N S E I L
G É N É R A L
D E L ' O R N E



Les sites naturels de l'Orne

Tome 3



1229.3
ENV

26/09/99

Les sites naturels de l'Orne

Tome 3

Coordination : *Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO)
François RADIGUE*

Rédaction : *Robert et Christiane CHEREL,
Gilles GUILLEMOT,
Pierre LEGOT,
Jeanne et Gaston MOREAU,
François et Evelyne RADIGUE-MOINET*

Dessins : *Claire FELLONI,
Jean-François LAUNAY*

Conception et Maquette : *Atelier de reprographie du Département de l'Orne,
Bureau de l'Environnement du Conseil Général*

Édition : *Conseil Général de l'Orne,
4^e trimestre 1992.*

Tome 3

Les observateurs

Christiane et Robert CHEREL
Claire FELLONI
Gérard HUNAUULT
Jeanne et Gaston MOREAU
François et Evelyne RADIGUE-MOINET

Concilier un développement économique harmonieux avec la protection active de l'environnement constitue un enjeu essentiel de cette fin de siècle. L'Orne est riche d'un patrimoine naturel encore préservé qu'elle souhaite protéger et mettre en valeur. Dans cette perspective, une bonne connaissance de la faune et de la flore que recèle le département et des milieux qui les abritent s'avère nécessaire. En 1989 paraissait le tome 1 du Répertoire des Sites Naturels de l'Orne. L'édition des tomes 2 et 3 vient aujourd'hui compléter ce précieux inventaire.

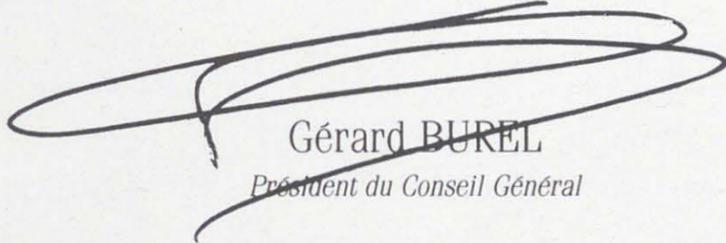
Fruit du travail minutieux des membres de l'Association Faune et Flore de l'Orne, ces ouvrages savamment illustrés fournissent une somme d'informations précises et utiles sur les milieux naturels du département.

A l'usage des passionnés et des chercheurs, ils intéresseront aussi les décideurs qui ont en charge l'aménagement de l'espace rural et la politique de protection de l'Environnement. Parmi eux, le Conseil Général en fait d'ores et déjà un support pour l'action qu'il mène.

En ce sens la Taxe Départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), instaurée en 1991, permet au Département d'acquérir, gérer et aménager de façon prioritaire, des sites naturels menacés comme le marais du Grand-Hazé. Des actions sont ainsi définies et mises en œuvre pour restaurer la richesse écologique originelle de ces milieux naturels. Parmi celles-ci les méthodes agricoles traditionnelles peuvent être mises à profit. Les sites acquis doivent enfin être aménagés afin de permettre au public de les découvrir dans de bonnes conditions et sans risquer de les dégrader.

Protéger les milieux naturels et les paysages, inciter le public à mieux les connaître et à les respecter, telles sont les directions essentielles de la politique du Conseil Général de l'Orne en matière d'Environnement. Cette action de protection et de valorisation du patrimoine naturel ne pourra être mise en œuvre qu'avec l'accord et le soutien des collectivités locales concernées.

Dans ce contexte, je ne peux que me féliciter de la parution des tomes 2 et 3 du répertoire des sites naturels de l'Orne. Sur le terrain, avec discrétion et efficacité, les membres de l'A.F.F.O. continuent inventaires et prospections. Nul doute qu'ils nous feront connaître de nouveaux sites remarquables.



Gérard BUREL

Président du Conseil Général

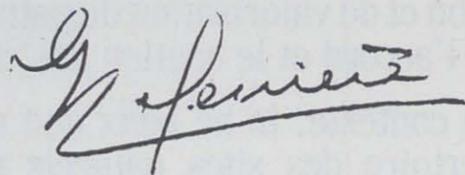
Depuis 1982, sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle, le Ministère de l'Environnement mène un inventaire du patrimoine naturel.

Cet inventaire a pour objectif essentiel la localisation et la description des Zones Naturelles présentant un Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF). La somme de connaissances ainsi accumulées constitue pour les élus, les administrations et les professionnels de l'aménagement, un outil d'aide à la décision important, nécessaire à la prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion raisonnée du territoire.

En Basse-Normandie, l'inventaire des ZNIEFF est élaboré sous l'autorité d'un comité scientifique régional de spécialistes et grâce aux aides financières de l'Etat et de la Région ; la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) en assure la coordination technique, administrative et financière. Une présentation régionale de cet inventaire a été diffusée en mars dernier.

Dans l'Orne, dès 1983, l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) a réalisé pour le compte de la DIREN, un premier bilan de ses connaissances du patrimoine naturel du département. C'est ce document qui a été édité en 1989 par le Conseil Général en accord avec l'Etat. Depuis l'AFFO a amplifié ses connaissances et pris une part très active à l'inventaire des ZNIEFF de l'Orne. Pour ce qui concerne son territoire, le Parc Naturel Régional Normandie-Maine a apporté aussi des contributions importantes.

La publication par le Conseil Général de cette mise à jour des connaissances acquises dans l'Orne depuis 1983, répertoriées dans l'inventaire régional des ZNIEFF, constitue une illustration du partenariat indispensable entre l'Etat et les collectivités locales pour faciliter la prise en compte et la préservation d'un patrimoine d'intérêt général.



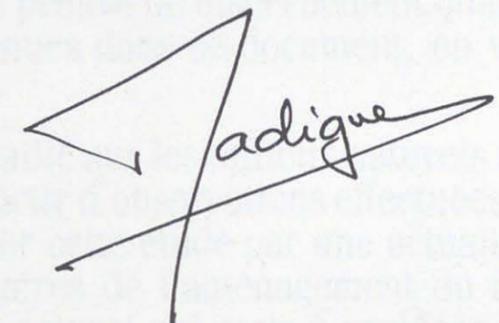
Georges LAFERRIÈRE
Préfet de l'Orne

Complétant le premier tome édité en 1989, ces tomes 2 et 3 de l'Inventaire des Sites Naturels de l'Orne nous permettent de disposer pour la première fois d'un outil irremplaçable pour la connaissance de notre patrimoine naturel ornais. L'Association Faune et Flore de l'Orne est heureuse d'avoir, avec l'aide du Conseil Général et du Ministère de l'Environnement, mené à terme ce programme d'études et d'inventaire. Ce travail de grande ampleur a été réalisé par des bénévoles, ce qui n'oblitére en rien son sérieux et sa qualité. Sauf à mettre en jeu des conditions financières et de durée impressionnantes, un bureau d'études privé n'aurait pu y parvenir.

La quasi totalité des sites naturels d'intérêt départemental est ici référencée, ce qui représente une superficie de 3 400 hectares. Cela équivaut à 0,55 % du territoire ornais ; c'est dire combien la surface qu'occupent ces sites est réduite et que par conséquent envisager leur protection ne relève pas de l'utopie.

C'est maintenant à nous tous, propriétaires, décideurs politiques, administratifs, associations de protection de la nature, chasseurs, pêcheurs, particuliers, d'agir pour préserver ces milieux extraordinaires. Pour ce faire, des outils existent déjà : réserve naturelle, arrêté de biotope, convention de gestion. Mais à notre sens, la structure la mieux adaptée pour réunir efficacement toutes les énergies devrait prendre la forme d'un Conservatoire Départemental du Patrimoine Naturel Ornais, qui reste à créer. Nous nous y emploierons.

Notre souhait est que l'Orne sache assurer la pérennité de ce patrimoine naturel unique dont la richesse et la diversité n'ont d'égales que leur extrême fragilité.

A handwritten signature in black ink, reading 'Radigue', with a stylized flourish above it.

François RADIGUE

Président Association Faune et Flore de l'Orne

Sommaire

Introduction	7
Pelouses du Crochemeslier et de Cosne-bergère	8
Vallée de la Commeauche	10
Vallée du Moire	12
Prairies humides de l'Iton	14
Coteaux d'Orgeval	16
Tourbière du Marais	18
Pelouses et bois des Monts d'Amain	20
Tourbière de la Nicolière	22
Tourbière de Commeauche	24
Lande de Marcre	26
Cuesta de Vaunoise	28
Coteau de la Bandonnière	30
Etangs du Moulin et de Rumien	32
Le Pré du Tertre	34
Vallée de la Jambée	36
Tourbière des Audonnières	38
Étang de Conturbie	40
Coteaux de Montméan et de la Minotière	42
Vallée de Chaude-Fontaine	44
Etang et prairies de la Fossardière	46
Table des illustrations	47
Index des communes	48
Index des général des tomes 1, 2 et 3	49
<i>Appenai-sous-Bellême, Igé, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême</i>	8
<i>Autheuil, Malétable, Tourouvre</i>	10
<i>Bellou-le-Trichard, Saint-Germain-de-la-Coudre, la Chapelle-du-Bois (Sarthe)</i>	12
<i>Bonnefoi, Les Genettes, Bonsmoulins</i>	14
<i>Bretoncelles</i>	16
<i>Bretoncelles</i>	18
<i>Brullemail</i>	20
<i>La Chapelle-Montligeon, Corbon</i>	22
<i>Feings</i>	24
<i>Gâprée, Trémont</i>	26
<i>Le Gué-de-la-Chaîne, Vaunoise, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême</i>	28
<i>Longny-au-Perche</i>	30
<i>Marchainville, la Lande-sur-Eure</i>	32
<i>Mâle</i>	34
<i>Moulicent</i>	36
<i>Moutiers-au-Perche</i>	38
<i>Randonnai, Bresollettes</i>	40
<i>Saint-Hilaire-le-Châtel</i>	42
<i>Touquettes, Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois</i>	44
<i>Pervençères</i>	46

Introduction

Ce document a pour but de présenter les sites naturels riches du Département de l'Orne avec les caractéristiques physico-chimiques, géologiques, faunistiques, floristiques et paysagères montrant leur originalité.

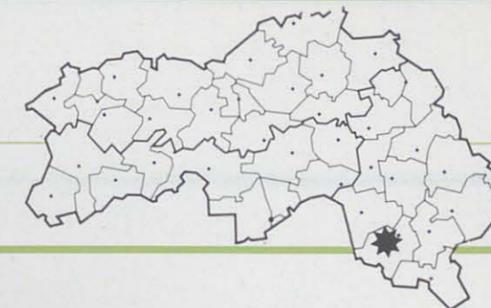
Comme tous les inventaires de ce type, ce document n'est pas une fin en soi. C'est une photographie à un moment donné de la connaissance qu'ont les naturalistes des milieux naturels. De même que les milieux naturels, cette connaissance a une dynamique qui fait que, dès la parution du document, elle se trouve dépassée du simple fait de nouvelles découvertes et de l'évolution rapide de certains milieux. Cette publication n'est donc pas exhaustive de tous les sites naturels riches de l'Orne, ni de toutes les espèces qu'on peut y rencontrer. Certaines disciplines de la faune (Araignées, Entomologie à l'exception des papillons...) ou de la flore (algues, mousses, lichens...) n'ont pas encore fait l'objet d'investigation. Si un spécialiste des araignées venait à étudier le département de l'Orne, il pourrait découvrir des sites importants pour ce groupe faunistique, qui n'ont pas encore été décelés.

Il est souhaitable que les utilisateurs fassent preuve de discernement quant à la divulgation de certaines observations contenues dans ce document, en vue de prévenir des pillages de sites.

Ce document est donc le premier rapport détaillé sur les milieux naturels riches qu'il convient de protéger. Il a été réalisé à partir d'observations effectuées entre 1978 et 1991. Il serait opportun de prolonger cette étude par une actualisation régulière qui permettrait à tous les partenaires de l'aménagement du département de prendre en compte un patrimoine naturel qui reste à protéger.

Pelouses du Crochemeslier et de Cosne-Bergère

Appenai-sous-Bellême, Igé, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême



Milieu physique

Les pelouses sont situées en périphérie ou dans des carrières d'extraction de calcaire en activité ou non. Le niveau géologique correspond au calcaire corallien de l'Oxfordien moyen.

La pelouse de Cosne-Bergère est bordée par les sables ferrugineux de l'Oxfordien inférieur. La topographie est animée par des microreliefs artificiels dus aux travaux d'extraction et par le versant naturel d'un affluent de la rivière la Même.

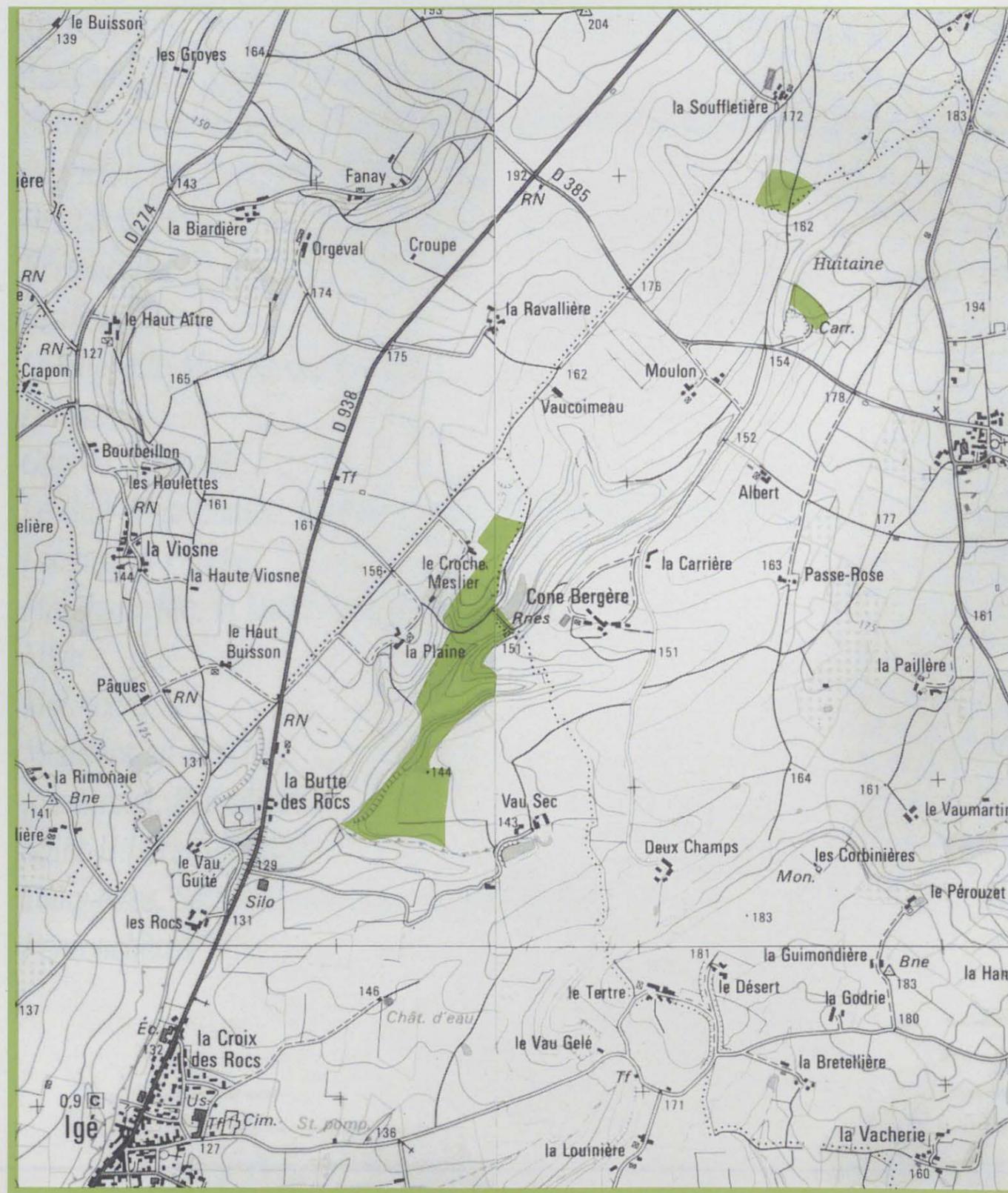
Végétation

Les quatre pelouses du site sont de petite taille. Elles se retrouvent isolées dans un milieu de plus en plus voué aux cultures agricoles. La nature du substrat ainsi que la faible densité de la végétation arborescente spontanée conditionnent les associations végétales présentes.

Celles-ci sont caractéristiques des terrains calcaires et renferment de ce fait des espèces végétales extrêmement rares dans le département : la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), la Globulaire ponctuée (*Globularia punctata*), l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*), la Véronique germandrée (*Veronica teucrium*), le Bugle de Genève (*Ajuga Genevensis*), l'Ibéris amère (*Iberis amara*), le Petit pigamon (*Thalictrum minus*).



Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1817 est + 1817 ouest)

1km
500m

D'autres plantes caractéristiques sont également présentes: L'aspérule des sables (*Asperula cynanchica*), l'Héliantheme vulgaire (*Helianthemum vulgare*), la Koelérie grêle (*Koeleria cristata*), l'Arabette hirsute (*Arabis hirsuta*), la Vulnéraire (*Anthyllis vulneraria*)...

Faune

La diversité de la flore herbacée et l'exposition très ensoleillée sont favorables à une entomofaune riche, particulièrement les papillons.

Nous pouvons citer à titre d'exemple: l'Argus bleu nacré (*Lysandra coridon*) et l'Argus bleu céleste (*Lysandra bellargus*) dont les deux chenilles sont inféodées à deux papilionacées calcicoles: le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) et l'Hippocrepis à toupet (*Hippocrepis comosa*) qui poussent sur le site.

Paysage

Cosne-Bergère est connu comme un des grands sites archéologiques normands. Le vallonnement et les bosquets sur les pentes donnent au paysage un cachet indéniable.

Dynamique

Les pelouses sont aujourd'hui abandonnées. Une strate arborée s'y développe peu à peu, étouffant la végétation herbacée. Ce sont actuellement les lapins qui maintiennent l'originalité du milieu en limitant la strate arborée.

Menaces

- Boisement spontané des pelouses
- Progression des fronts de taille des carrières sur deux pelouses



Globulaire ponctuée (*Globularia punctata Wilkommii*)

Bibliographie

- LETACQ (A.L) (1921)-Note sur la flore du Crochemélier et de Cosne-Bergère près Bellême - Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 7è s, pp 214- 218.
- LEMEE (G) (1937) Recherches écologiques sur la végétation du Perche - Librairie générale de l'enseignement -PARIS.

Vallée de la Commeauche

Autheuil, Malétable, Tourouvre



Milieu physique

Du lieu-dit La Forge au Moulin des Sablons, la Commeauche emprunte une allée large de 200 à 300 mètres, de caractère semi-tourbeux, à tendance neutre ou alcaline.

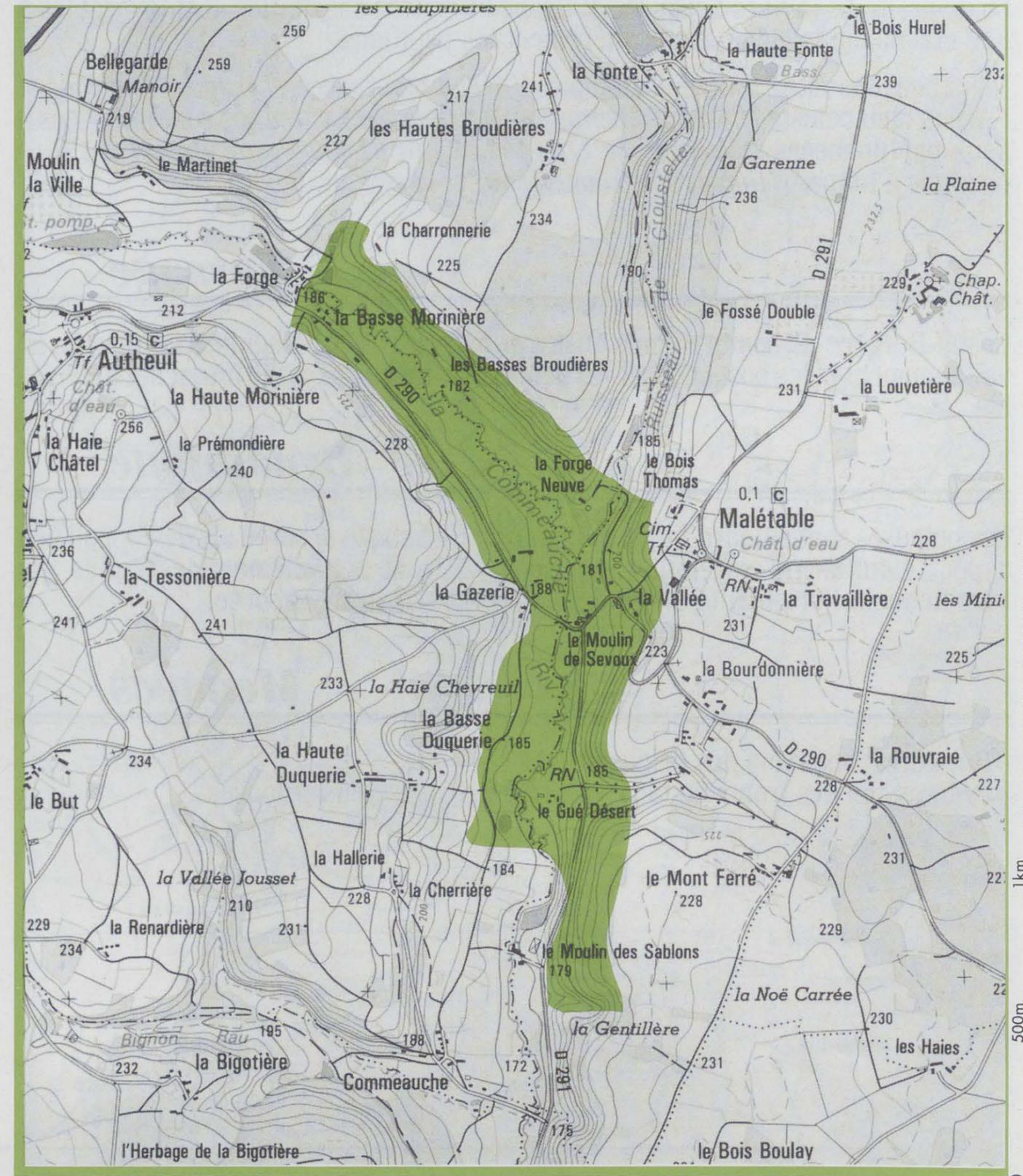
Particulièrement sur les anciennes prairies humides bordées d'aulnes ou de saules, les associations végétales sont intéressantes et caractérisent les milieux naturels humides du Perche qui se raréfient depuis l'extension des drainages.

Végétation

Plusieurs plantes remarquables y sont observées, toutes caractéristiques des prairies humides : l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), le Tréfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), le Comaret (*Comarum palustre*), le Cresson doré (*Chrysosplenium oppositifolium*), ainsi que d'autres moins caractéristiques : l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), la Platanthère verdâtre (*Platanthera chlorantha*).



Le Comaret (*Comarum palustre*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1816 est)

1km
500m

Faune

Très affectée depuis les années sèches, la faune des reptiles et amphibiens trouve là un refuge nécessaire à un redéploiement futur.

Il en est de même pour les oiseaux liés aux milieux humides tels que la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la Mésange boréale (*Parus montanus*) et la Grive musicienne (*Turdus philomelos*).

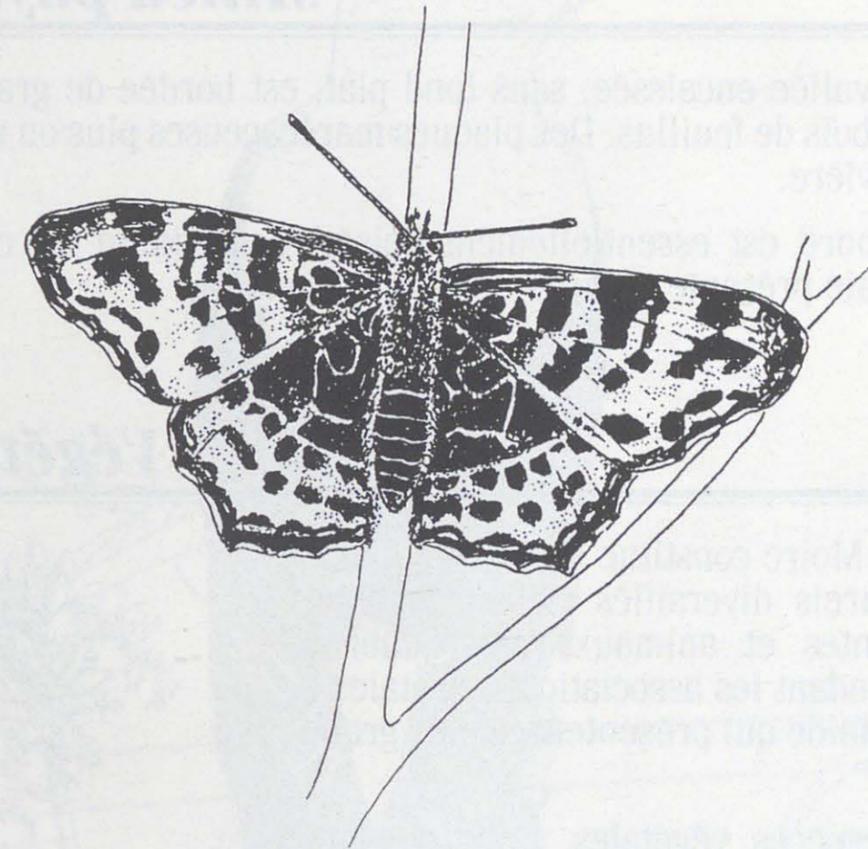
Les lépidoptères y comptent des variétés intéressantes telles l'Hespérie du chiendent (*Thymelicus acteon*), le Cuivré fuligineux (*Heodes tityrus*), le Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*) et la Thécla de l'Orme (*Satyrium W-album*), très rare en Normandie et dont c'est actuellement l'unique station connue dans le département de l'Orne.

Paysage

Cette petite vallée rurale, assez encaissée, crée des perspectives visuelles agréables, malgré une urbanisation parfois anarchique.

Menaces

- expansion trop importante des saulaies et des aulnaies
- drainage ou recalibrage de la rivière
- populiculture



La Carte géographique (*Araschnia levana*)

Vallée du Moire

Bellou-le-Trichard, Saint-Germain-de-la-Coudre, La Chapelle-du-Bois (Sarthe)



Milieu physique

Cette petite vallée encaissée, sans fond plat, est bordée de grandes prairies de fauche et de bois de feuillus. Des plaques marécageuses plus ou moins tourbeuses longent la rivière.

Le versant nord est essentiellement boisé. A proximité du cours d'eau, une aulnaie-frênaie présente un sous-bois remarquable.

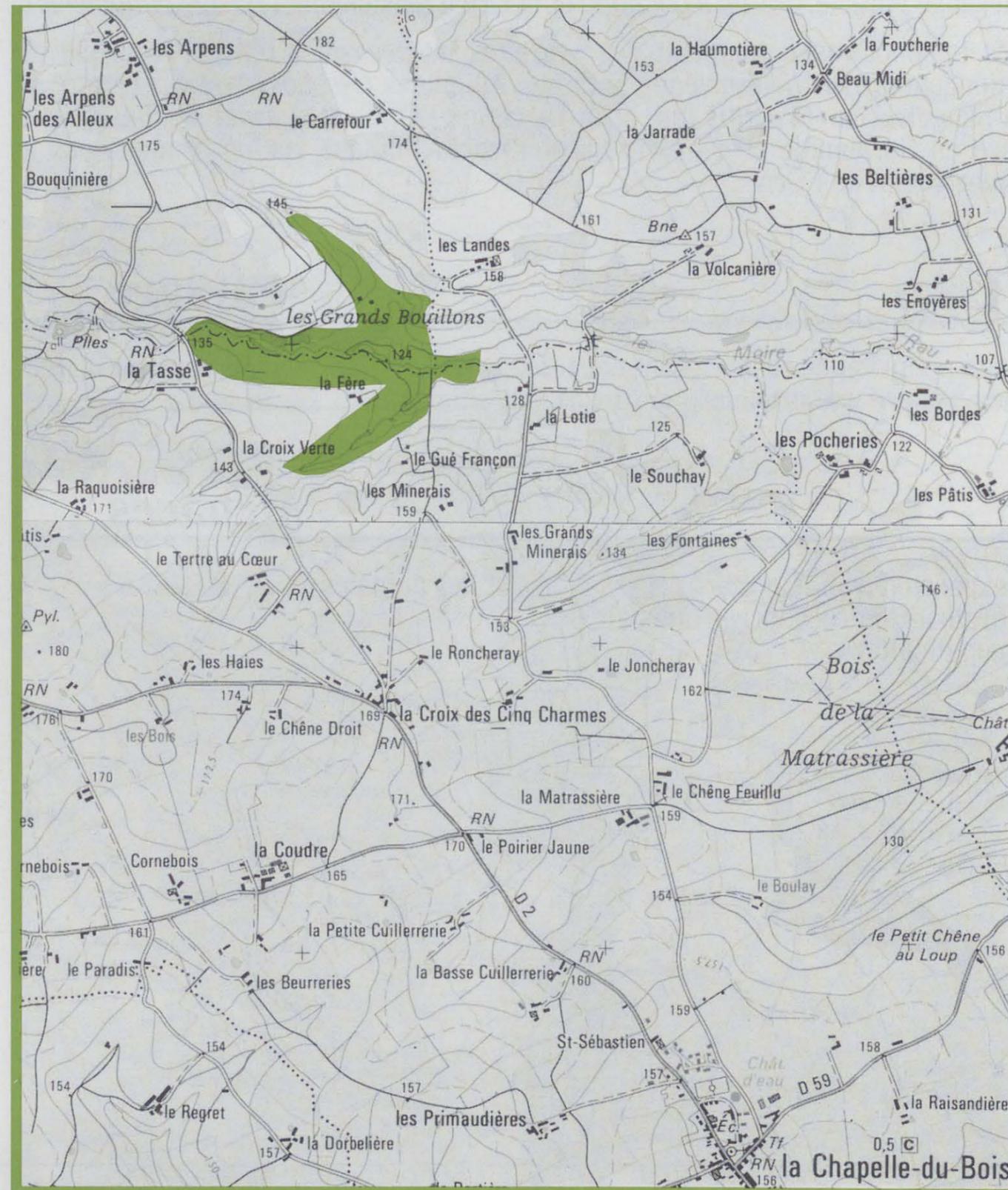
Végétation

La vallée du Moire constitue une mosaïque de milieux naturels diversifiés riches de nombreuses plantes et animaux remarquables. Ce sont cependant les associations végétales à caractère humide qui présentent le plus grand intérêt.

Parmi ces espèces végétales, nous pouvons citer : la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), le Troscart des marais (*Triglochin palustris*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*), l'Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), le Rubanier dressé (*Sparganium erectum*), l'Ail des ours (*Allium ursinum*), la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), l'Ophioglosse langue-de-serpent (*Ophioglossum vulgatum*), l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*)...



Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1817 est + 1818 est)

1km
500m

Faune

Le calme et la variété des niches écologiques sont autant d'atouts pour attirer un cortège faunistique riche.

L'avifaune est diversifiée avec la présence de nombreux passereaux forestiers et de milieux découverts, et des rapaces : Buse variable, Bondrée apivore, Faucon crécerelle, Epervier d'Europe. Le Lorient, chanteur au printemps, y niche probablement.

Notons la présence d'un petit papillon peu commun dans l'Orne : l'Hespérie de la Passe-rose (*Carcharodus alceae*).

Paysage

L'absence d'habitation, la tranquillité, la variété des couleurs florales au printemps dans les prairies, les masses boisées confèrent au site un attrait paysager remarquable.

Menaces

- mise en culture des prairies ou engraissement de ces dernières
- drainage des prairies humides
- enrésinement



Le Lorient (*Oriolus oriolus*)

Prairies humides de l'Iton

Bonnefoi, les Genettes, Bonsmoulins



Milieu physique

A cent mètres à l'ouest du village de Bonnefoi, la vallée d'alluvions dans laquelle s'écoule l'Iton se trouve bordée sur ses flancs de dépôts du cénomaniens crayeux et sableux.

Un milieu humide intéressant de type neutrophile s'étale de chaque côté de la route départementale N° 28.

Végétation

Les grands carex et les hautes graminées dissimulent une végétation prairiale intéressante.

Nous notons la présence d'abondantes orchidées parmi lesquelles de beaux exemplaires de l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), de l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) et, plus tard, de l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*).

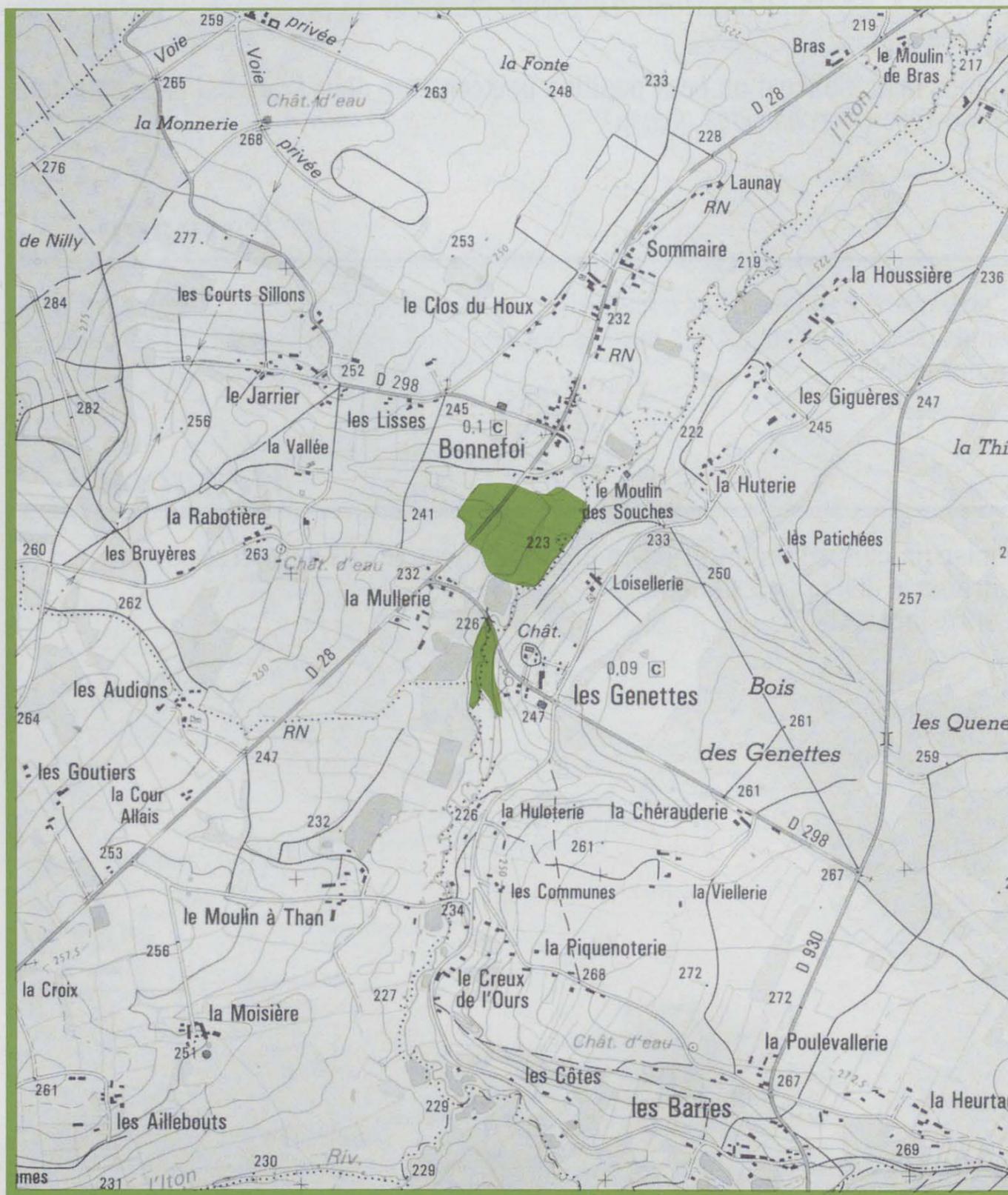
Les Laïches noire, paniculée, à bec et étoilée (*Carex nigra*, *C. paniculata*, *C. rostrata*, *C. echinata*) y sont rencontrées, ainsi que la peu commune Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*) que l'on retrouve plus près de la rivière avec la rare Benoite des ruisseaux (*Geum rivale*).

L'admirable fleur rosée du Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) y voisine avec les ombelles blanches du Sélinum à feuilles de carvi (*Selinum carviflora*).

Le fossé abrite la Prêle géante (*Equisetum telmateia*).



Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*)



N° autorisation IGN: 43-20044 (1815 est)

Faune

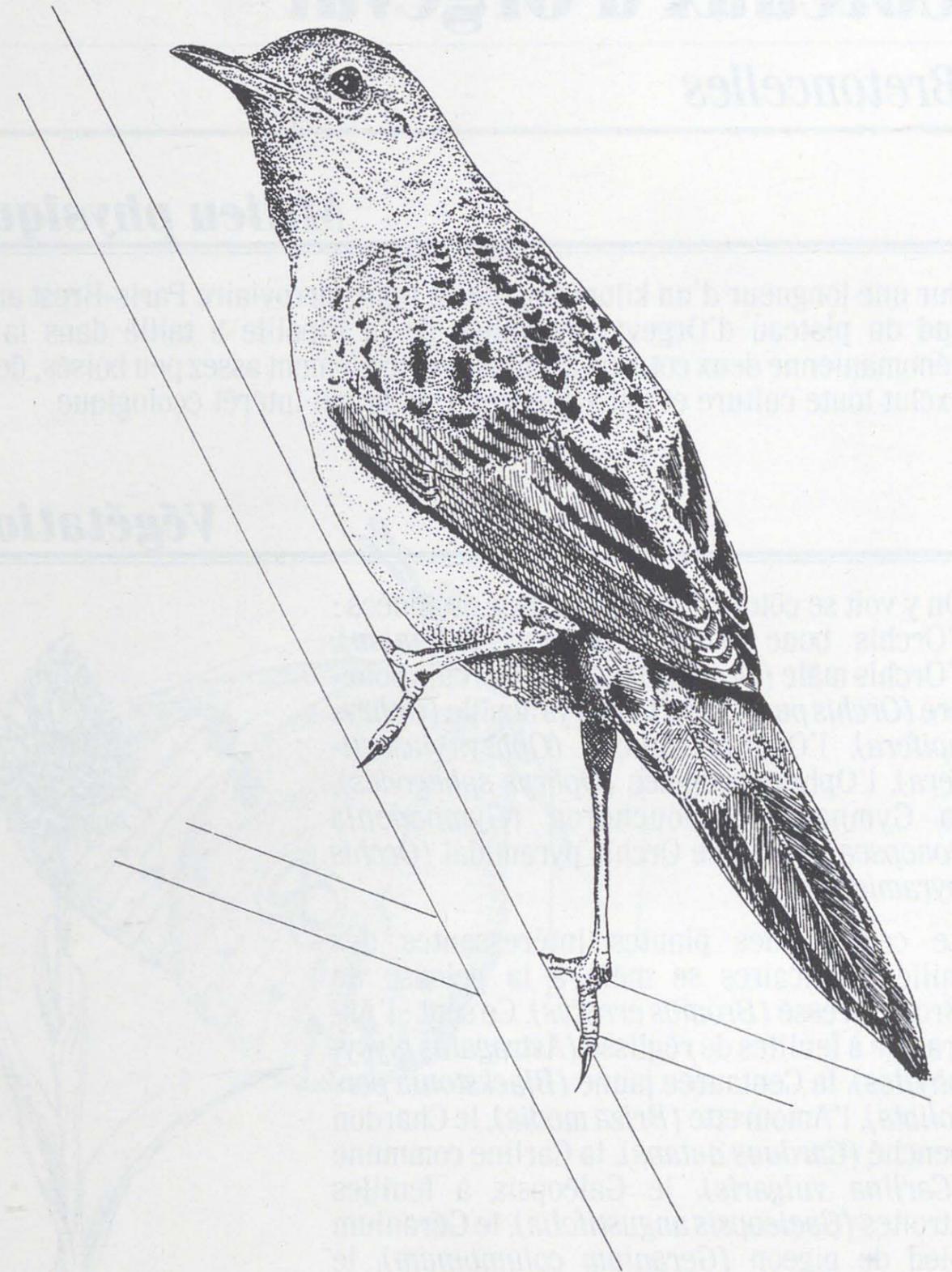
Les chants de la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), ceux du Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et du Pipit des prés (*Anthus pratensis*) y sont réguliers, tous oiseaux de milieux humides en raréfaction.

Il subsiste là une aire favorable aussi au Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*), aux couleuvres et aux grenouilles terrestres que les sécheresses récentes ont fait disparaître dans beaucoup de secteurs.

La présence de papillons spécifiques des zones humides y est notée.

Menaces

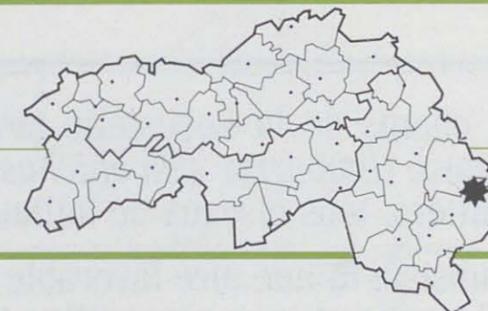
- conquête récente par des grands héliophytes, des saules et des aulnes
- absence de fauchage annuel ou d'un pacage extensif



Locustelle tachetée (*Locustella naevia*)

Coteaux d'Orgeval

Bretoncelles



Milieu physique

Sur une longueur d'un kilomètre, de la ligne ferroviaire Paris-Brest aux arrières sud du plateau d'Orgeval, la vallée de la Ripaille a taillé dans la glauconie cénomaniennes deux coteaux abrupts, naturellement assez peu boisés, dont la pente exclut toute culture et qui s'avèrent d'un grand intérêt écologique.

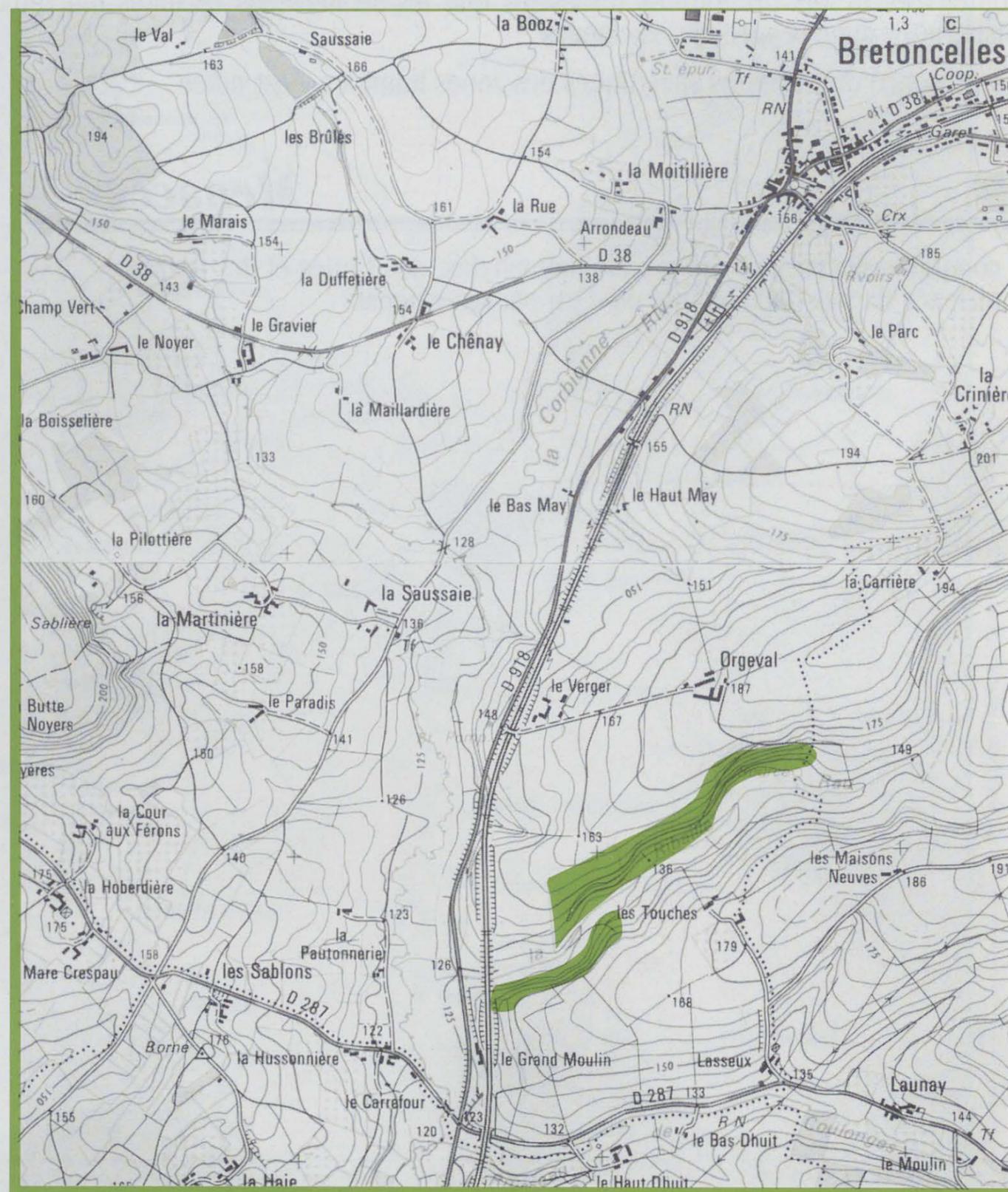
Végétation

On y voit se côtoyer de nombreuses orchidées : l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), la Gymnadénie moucheron (*Gymnadenia conopsea*) et le rare Orchis pyramidal (*Orchis pyramidalis*).

Le cortège des plantes intéressantes des milieux calcaires se mêle à la pelouse de Brome dressé (*Bromus erectus*). Ce sont : l'As-tragale à feuilles de réglisse (*Astragalus glycyphyllos*), la Centaurée jaune (*Blackstonia perfoliata*), l'Amourette (*Briza media*), le Chardon penché (*Carduus nutans*), la Carline commune (*Carlina vulgaris*), le Galéopsis à feuilles étroites (*Gaeleopsis angustifolia*), le Géranium pied de pigeon (*Geranium columbinum*), le Genévrier (*Juniperus communis*), l'Inule squarreuse (*Inula conyza*), le Mélilot blanc (*Melilotus alba*), le Muscari à toupet (*Muscari comosum*), la Polygale du calcaire (*Polygala*



Orchis pyramidal (Anacamptis pyramidalis)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1917 ouest + 1916 ouest)

calcareia), la Sauge des prés (*Salvia pratensis*) et la très rare et inconstante Epiaire d'Allemagne (*Stachys germanica*).

Le mycologue averti peut y rencontrer la peu commune Amanite solitaire (*Amanita solitaria*).

Faune

Outre sa vocation de réservoir à lapins et refuge de lièvres, la côte herbeuse et à buissons bas permet la nidification régulière de la Perdrix rouge (*Alectoris rufa*) qui voisine là sa limite nord de reproduction naturelle, la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Traquet pâtre (*Saxicola torquata*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)...

A l'étage au-dessus, la Grive musicienne (*Turdus philomelos*) et le Pigeon ramier (*Columba palumbus*) logent dans le Prunellier (*Prunus spinosa*) et l'Erable champêtre (*Acer campestre*).

La chaleur du versant sud attire de nombreux papillons, migrants et sédentaires. Nous citerons la Carte géographique (*Araschnia levana*) et divers zygènes dont l'exceptionnelle Zygène de Carniole (*Zygaena carniolica*) observée en 1980 notamment.

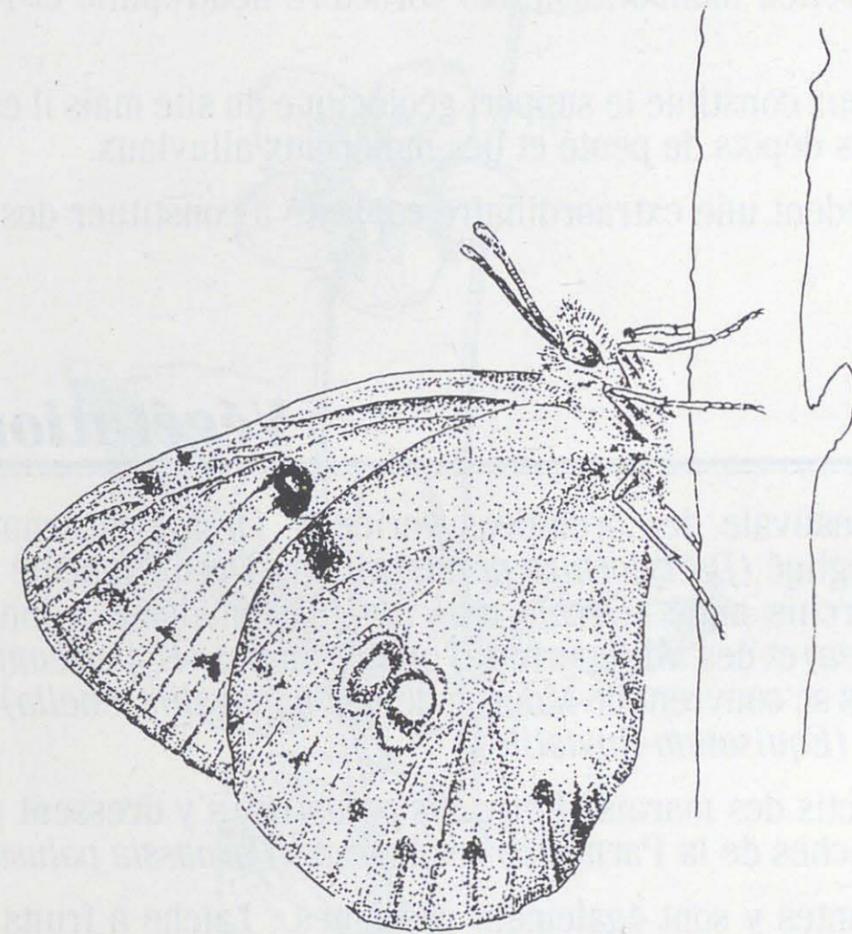
La Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*) et le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), qui restent rares dans le Perche ornais, sont ici bien représentés, ainsi que l'Escargot de Bourgogne.

Paysage

Ce coteau noyé au milieu de labours présente une physionomie remarquable alliant les courbes naturelles du relief à celles des lignes de cultures.

Menaces

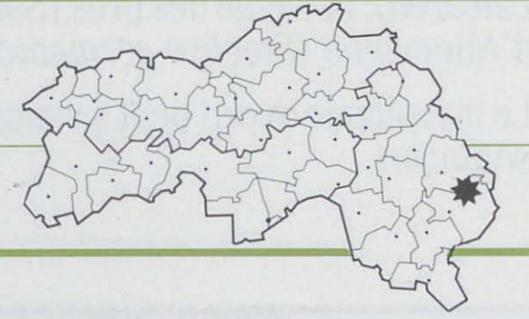
Le débordement d'un excès d'engrais ou de pesticides des cultures du plateau pourrait modifier le milieu naturel des coteaux.



Le Souci (*Colias crocea*)

Tourbière du Marais

Bretoncelles



Milieu physique

Il s'agit d'une mini-tourbière de pente, de type neutro-alcalin, qui a conservé, grâce à un léger entretien manuel, son bon caractère neutrophile et l'humidité suffisante à sa survie.

Le Cénomaniens crayeux constitue le support géologique du site mais il est plus ou moins masqué par des dépôts de pente et des matériaux alluviaux.

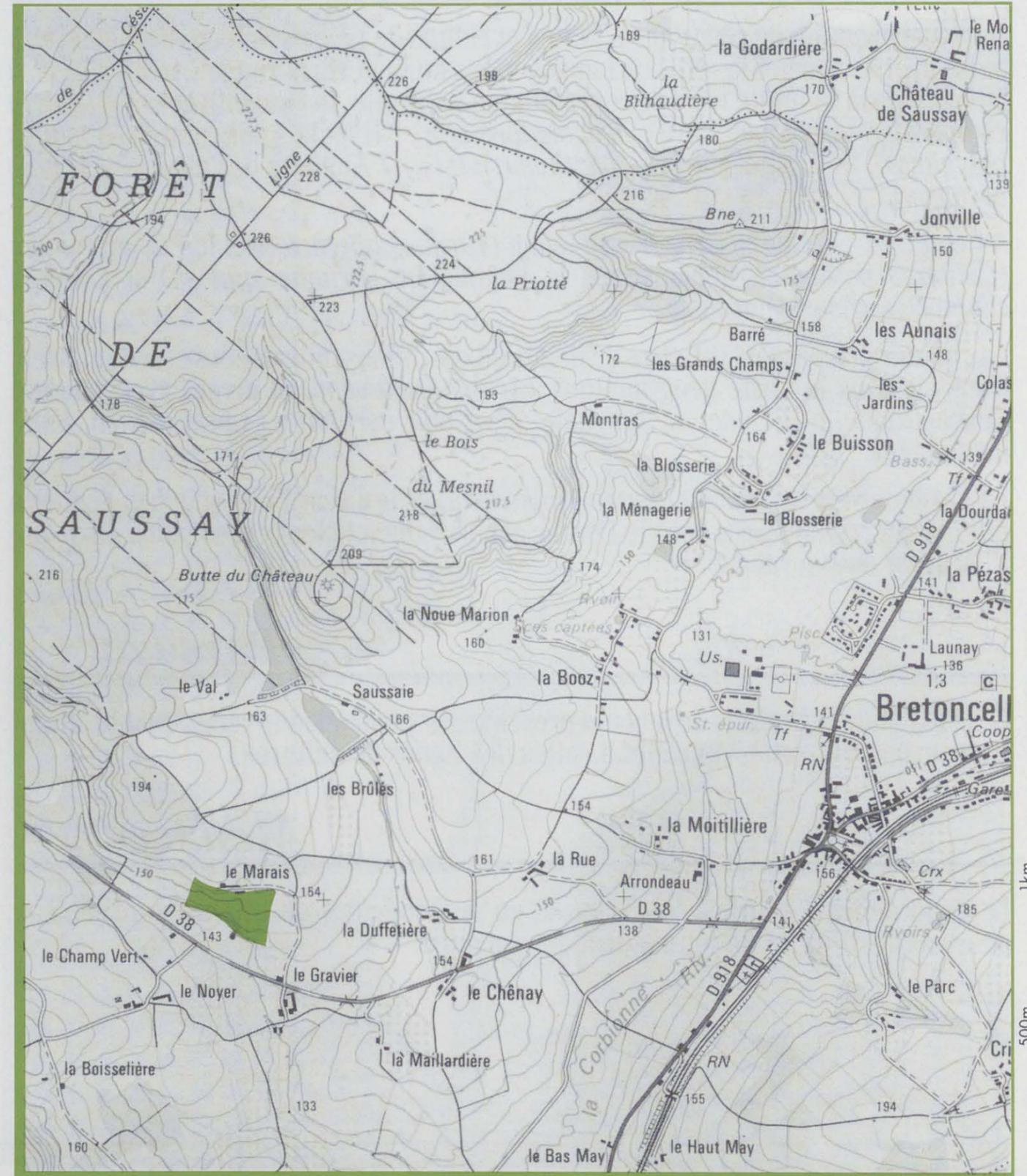
De tels milieux possèdent une extraordinaire capacité à constituer des réserves d'eau précieuses.

Végétation

Après la vague pré-estivale des orchidées variées - Orchis incarnat (*Orchis incarnata*), Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), Orchis maculé (*Dactylorhiza maculata*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), Gymnadème à long éperon (*Gymnadenia conopsea*) et des Millepertuis à quatre angles (*Hypericum tetrapetrum*), ses petits fossés se couvrent de Mouron délicat (*Anagallis tenella*) mêlé aux Prêles des borbiers (*Equisetum fluviatile*).

Peu après, les Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) s'y dressent parmi les multiples étoiles blanches de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*).

Des laïches intéressantes y sont également présentes : Laïche à fruits gracieux (*Carex lepidocarpa*), Laïche faux panicum (*Carex panicea*) et Laïche étoilée (*Carex stellulata*).



Faune

Ce petit marais implanté dans une zone cultivée attire à lui des oiseaux spécifiques : la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et les deux Pipits (*Anthus trivialis* et *Anthus pratensis*). De précieux amphibiens et reptiles y survivent : Le Lézard vivipare, la Grenouille agile et divers crapauds.

Menaces

la qualité de ce petit secteur dépend étroitement de l'intérêt que lui porte son propriétaire. Un drainage profond le détruirait brutalement.



Parnassie des marais (*Parnassia palustris*)

Faune

La richesse du site en abris arbustifs et en nourriture (baies, graines, insectes) favorise la présence de nombreux petits passereaux.

Le Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*), petit papillon rare dans l'Orne, est ici abondant.

Les reptiles et les batraciens sont également bien représentés : Vipère péliade, Lézard vivipare, Rainette arboricole, Tritons commun et alpestre.

Paysage

Le site laissé à lui-même offre un aspect sauvage attachant. La proximité à quelques centaines de mètres de la limite haute des Monts d'Amain permet une perspective remarquable sur les terres du canton de Courtomer.

Dynamique

L'évolution de la strate arbustive est lente mais certaine. Une intervention manuelle ou un pacage intermittent suffiraient à maintenir la qualité de ce milieu.

Menaces

- essai de retournement en culture
- plantations de résineux



Gymnadène à long éperon (*Gymnadenia conopsea*)

Tourbière de la Nicolière

La Chapelle-Montligeon, Corbon



Milieu physique

Il s'agit d'une tourbière de pente installée en tête d'une petite vallée alimentant un affluent du ruisseau du Cavru. Le site est enclavé dans un ensemble de grandes prairies et de champs vallonnés, eux-mêmes entourés à l'ouest, au nord et à l'est par la forêt domaniale de Réno-Valdieu perchée sur d'étroits plateaux d'argile à silex.

En tête du talweg, le site repose sur la craie cénomaniennes.

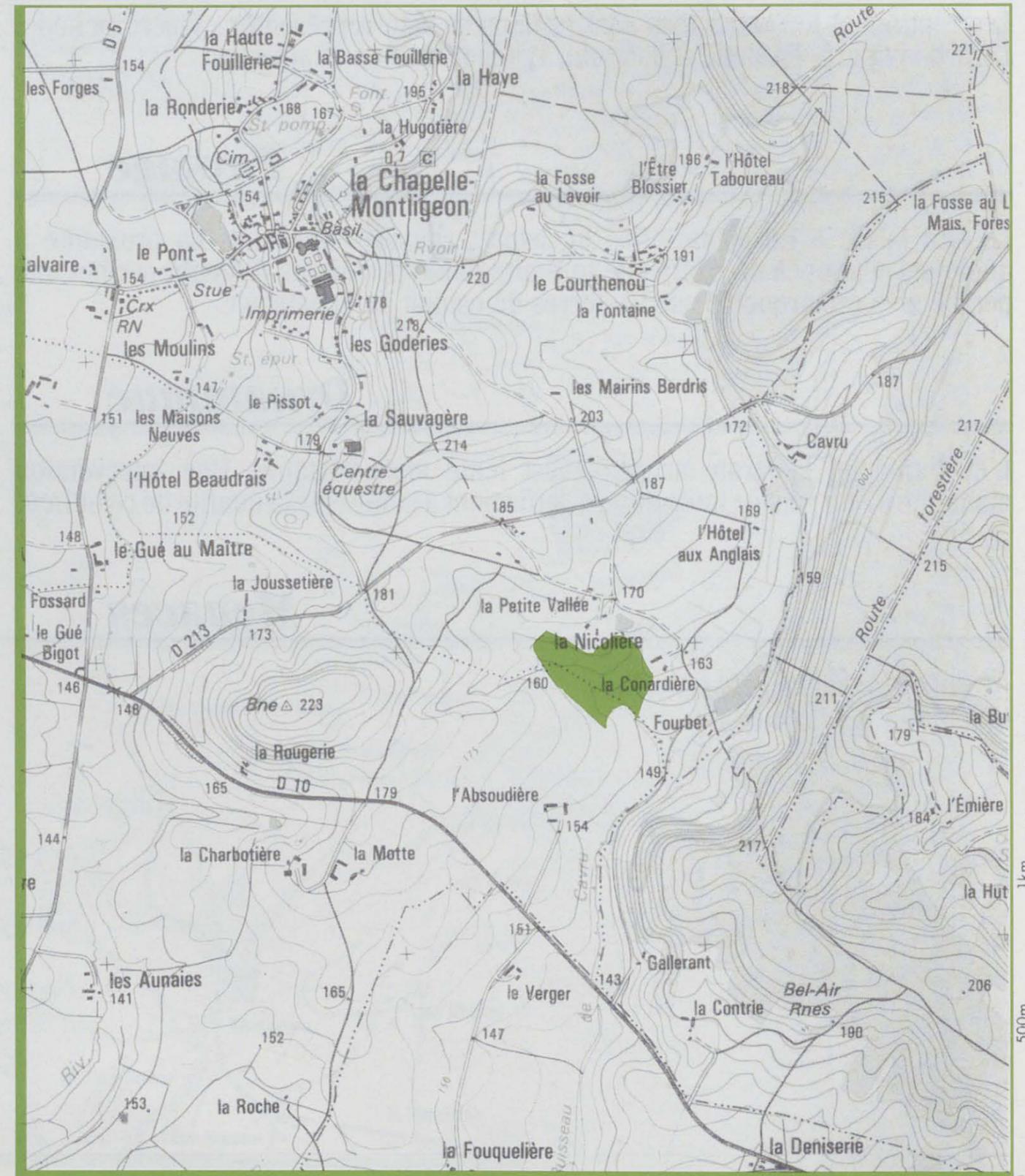
Végétation

Le substrat, la présence permanente d'eaux de ruissellement et d'infiltration expliquent la présence de cette tourbière alcaline. La partie supérieure du terrain est limitée par un bosquet d'aulnes, de saules, de chênes faisant place en aval à une zone herbacée limitée au sud par le ruisseau.

Les plantes les plus caractéristiques sont : l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), le Platanthère verdâtre (*Platanthera chlorantha*), le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).



Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1816 est)

1km
500m

Faune

Malgré l'absence de mares, les amphibiens sont bien représentés : Grenouille verte, Grenouille agile et Grenouille rousse.

La molinaie accueille la chenille d'un papillon rare et localisé : le Miroir (*Heteropterus morpheus*).

Paysage

Cette région du Perche a un paysage typique. La présence de bois sur les hauteurs, de prairies entourées de haies et de champs sur le versant, crée des perspectives magnifiques.

L'ensemble de la forêt de Réno-Valdieu et de ses abords sont inscrits au titre des sites depuis le 8 janvier 1976.

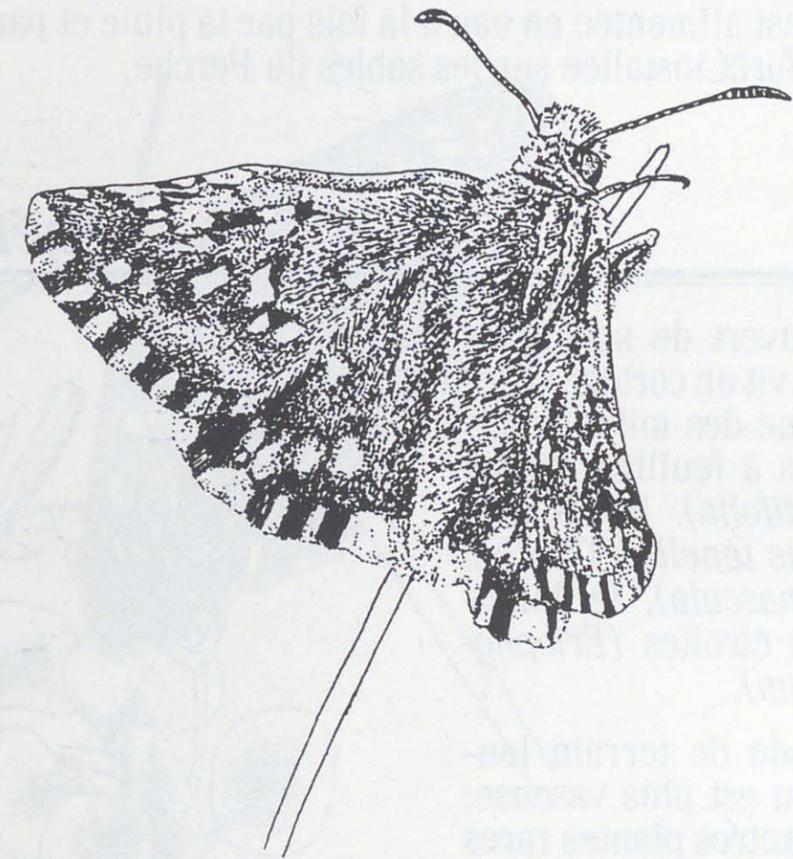
Dynamique

La tourbière a été boisée artificiellement en noyers et frênes vers 1980, mais ceux-ci végètent. La saulaie-aulnaie progresse et risque de fermer le milieu.

Une intervention de l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) en 1990 a permis d'éviter le drainage du site.

Menaces

- drainage
- creusement de plans d'eau



La Grisette (*Carcharodus alceae*)

Tourbière de Commeauche

Feings



Milieu physique

La tourbière se localise sur le versant faiblement incliné d'un affluent de la rivière la Commeauche. Le site est délimité par le ruisseau, la lisière de la forêt domaniale de Réno-Valdieu sur deux côtés et un herbage bordé de haies. Cette tourbière est alimentée en eau à la fois par la pluie et par le ruissellement provenant de la forêt installée sur les sables du Perche.

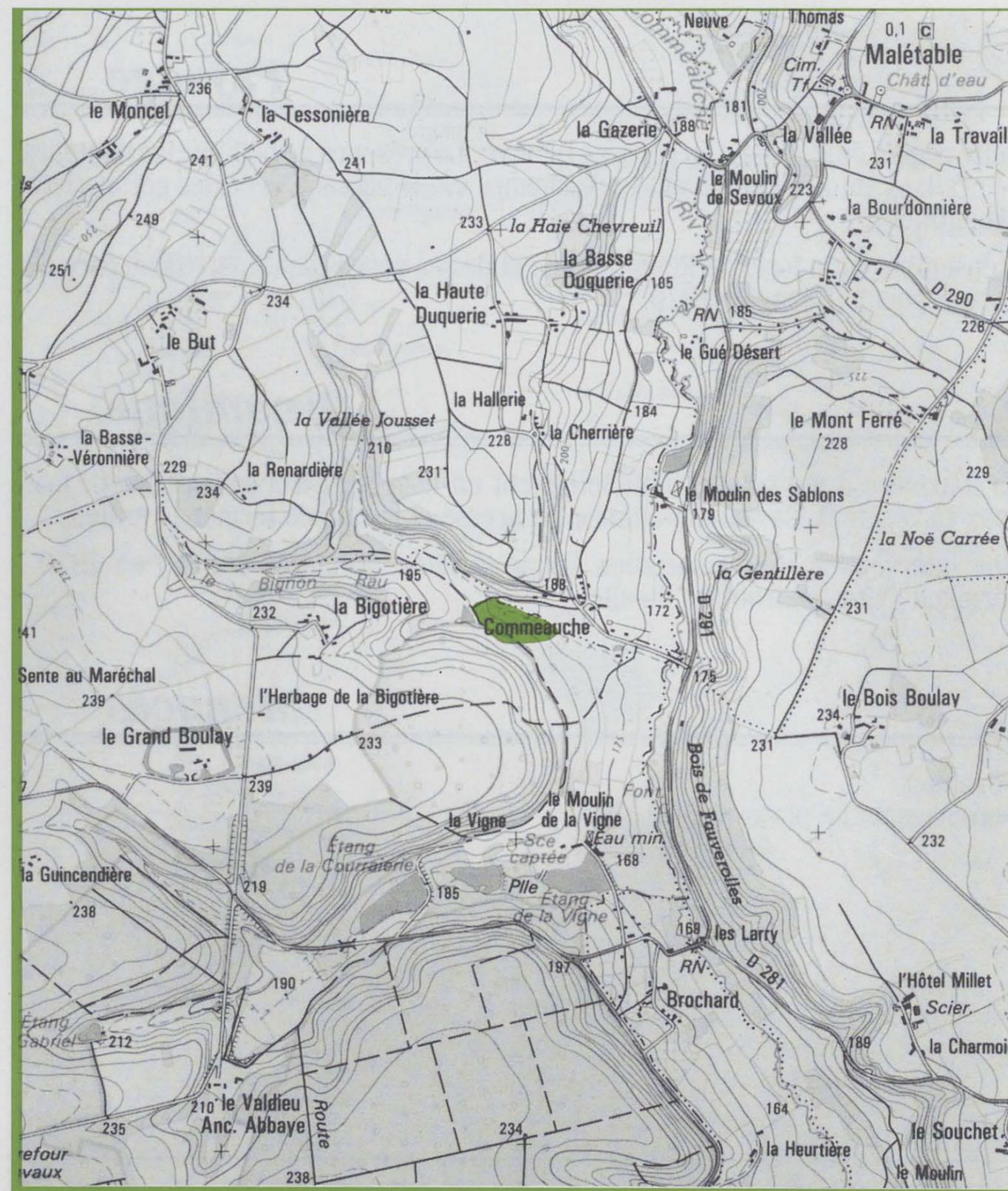
Végétation

Le sol est recouvert de sphaignes parmi lesquelles vit un cortège végétal caractéristique des milieux acides : la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), le Mouron délicat (*Anagallis tenella*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), la Linai-grette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*).

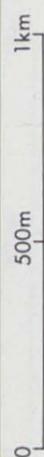
Une étroite bande de terrain longeant le ruisseau est plus vaseuse; elle accueille d'autres plantes rares caractéristiques : l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et la Prêle des borbiers (*Equisetum fluviatile*).



Le Mouron délicat (*Anagallis tenella*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1816 est)



Faune

A l'exception de l'entomofaune, les animaux supérieurs sont peu nombreux du fait de l'exiguïté du site. Le Lézard vivipare et la Grenouille agile y sont communs.

Le site accueille la rarissime Mélitée noirâtre (*Melitaea diamina*) dont seulement trois stations de ce petit papillon sont connues en Basse-Normandie.

Paysage

Les paysages du site et des environs : vallée de La Commeauche, massif domanial de Réno-Valdieu, sont remarquables. Ce milieu est d'ailleurs protégé en tant que site inscrit (8 janvier 1976).

Dynamique

Cette tourbière correspond à un ancien herbage aujourd'hui abandonné. Le stade d'évolution est avancé et quelques végétaux ligneux apparaissent (bouleaux, aulnes, bruyères, callunes)

Menace

- projet de recalibrage du ruisseau dans le cadre d'un remembrement
- envahissement naturel par des végétaux ligneux



La Mélitée noirâtre (*Melitaea diamina*)

Lande de Marcre

Gâprée, Trémont



Milieu physique

C'est une petite lande semi-boisée épargnée par le remembrement et située à 7 kilomètres à l'est de Sées dans la plaine. Elle s'étend au milieu de cultures intensives, sur un sol argilo-calcaire daté du Collovien et du Bathonien.

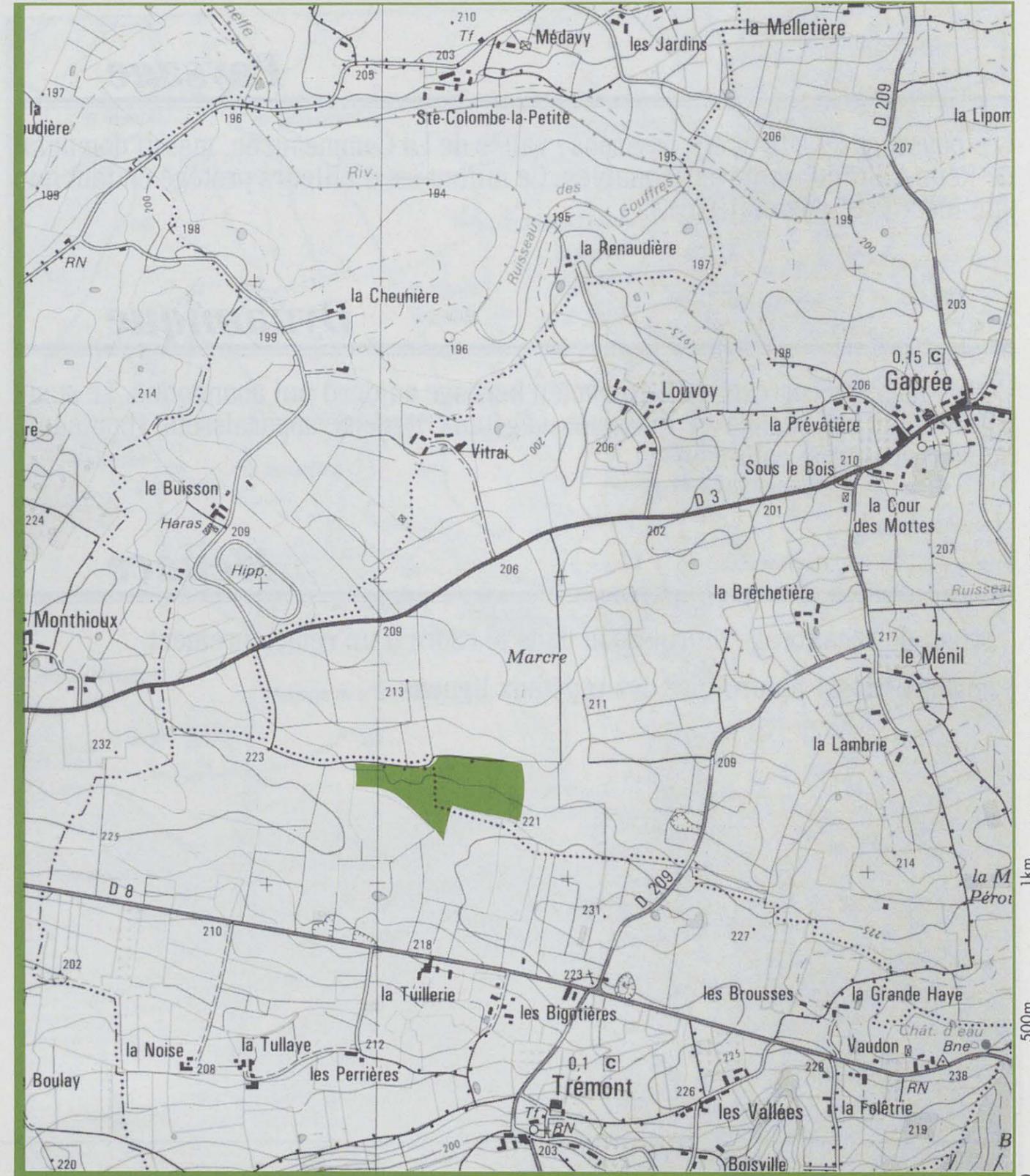
Végétation

Le boisement, périphérique surtout, est constitué de prunelliers anciens (*Prunus spinosa*) et de beaux bouquets d'aubépine sous forme d'arbustes (*Crataegus monogyna*, *C. laevigata*), de Bourdaine (*Frangula alnus*), de bouleaux et de chênes pédonculés.

La lande à brachypodes (*Brachypodium pinnatum*) et bromes (*Bromus erectus*) contient de nombreuses plantes intéressantes. Nous retiendrons la Centaurée jaune (*Blakstonia perfoliata*), le Genêt ailé (*Genista sagittalis*) voisinant avec le Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), l'Hélianthème vulgaire (*Helianthemum vulgare*), la Polygale du calcaire (*Polygala calcarea*), la Potentille printanière (*Potentilla verna*) et le rare Tétragonolobe (*Tetragonolobus maritimus*).



Tétragonolobe siliqueux (*tetragonolobus maritimus*)



Bon nombre d'orchidées s'y joignent : l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), le Gymnadème à long éperon (*Gymnadenia conopsea*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), la Listère à feuilles ovales (*Listera ovata*), les deux Plathanthères (*Platanthera chlorantha*, *P. bifolia*), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*).

Faune

Ce véritable îlot naturel de verdure présente les trois conditions d'accueil des oiseaux nicheurs : milieu favorable à leur installation, nourriture et paix.

Nous y notons la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), la Fauvette à tête noire (*S. atricapilla*), la Fauvette des jardins (*S. borin*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), deux Pouillots, le véloce et le fitis (*Phylloscopus collybita*, *P. trochilus*), le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), la Grive musicienne (*Turdus philomelos*) la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), etc...

Parfaites conditions d'accueil aussi pour les migrants : nombreuses baies, fruits de centaurées ... et présence d'une petite mare, seul point d'eau à la ronde, encore fonctionnel en pleine sécheresse. Présence encore du Hibou moyen-duc (*Asio otus*).

Les papillons sont bien représentés également; citons une espèce rare : Le Damier de la succise (*Eurodryas aurinia*).

Paysage

Par opposition à la plaine nue, la découverte de cette lande est reposante et pleine d'intimité.

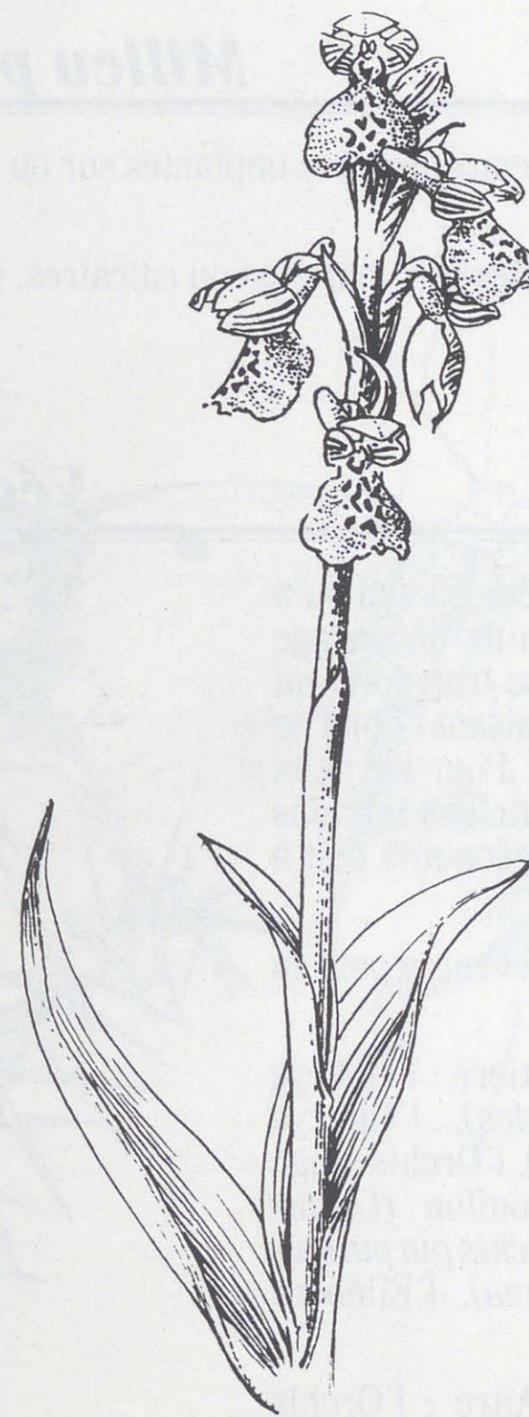
La strate herbacée émaillée de fleurs et parsemée de petites buttes couvertes de serpolets (*Thymus praecox*) odorants et roses est attachante.

Dynamique

La conquête du milieu par les arbres et arbustes condamnerait la pelouse à plus ou moins long terme. Une intervention humaine est concevable sous deux formes : un pâturage extensif modulable et des éclaircies réfléchies dans le boisement.

Menaces

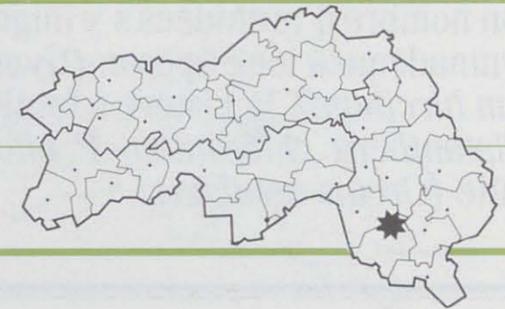
- évolution vers un boisement
- remise en culture du terrain



Orchis bouffon (*Orchis morio*)

Cuesta de Vaunoise

Le Gué-de-la-Chaine, Vaunoise, Saint Martin-du-Vieux-Bellême



Milieu physique

Il s'agit de pelouses et de coteaux disjoints implantés sur ou légèrement en retrait de la cuesta de Vaunoise.

Les sites reposent sur des matériaux marneux ou calcaires, principalement d'origine oxfordienne.

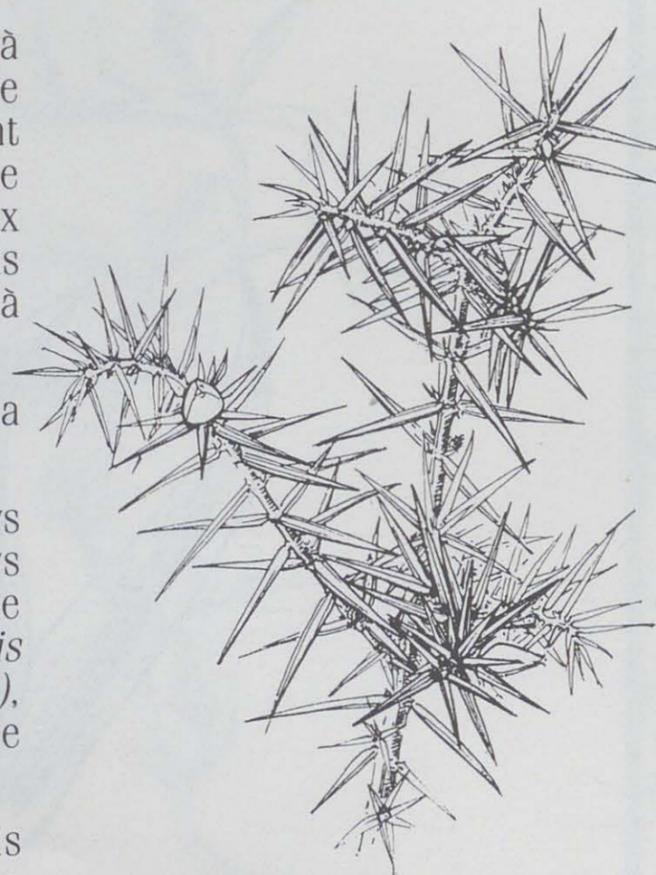
Végétation

Les pelouses pentues orientées au sud ou à l'ouest sont d'anciens terrains de pacage aujourd'hui abandonnés et se transformant peu à peu en bois ou parfois faisant l'objet de plantations en pin sylvestre. Pour les deux pelouses plates, il s'agit d'anciens terrains d'extraction de matériaux reconquis peu à peu par le boisement.

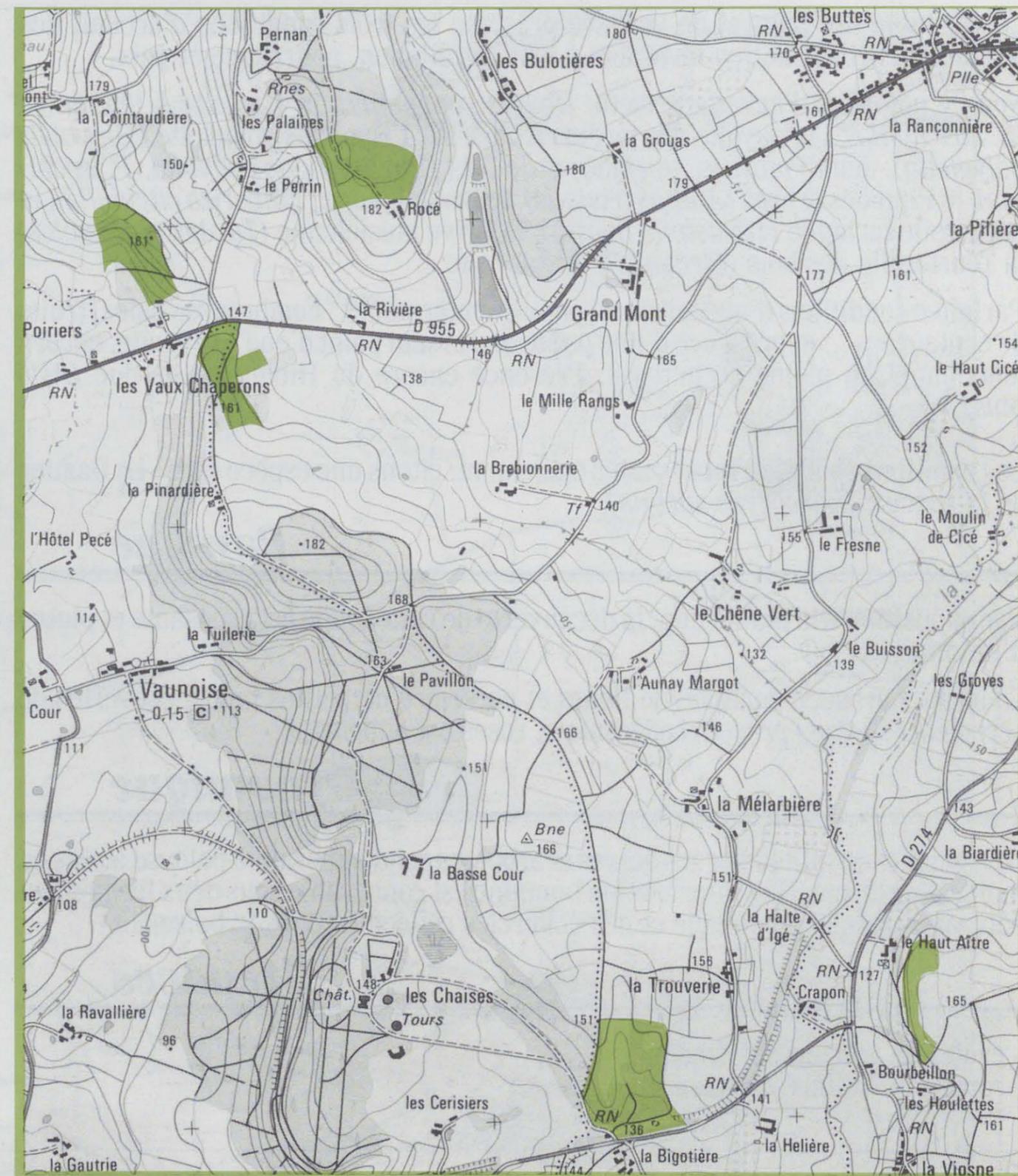
Les plantes caractéristiques et rares pour la région sont nombreuses.

- Pour la carrière de la Bigotière : l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), l'Iris fétide (*Iris foetidissima*), l'Ellébore fétide (*Helleborus foetidus*).

- Pour le Coteau du Haut-Aître : l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), le Polygale du calcaire (*Polygala calcarea*).



Genévrier (*Juniperus communis*)



- Pour les terrains proches de la route départementale n° 955 : le Gymnadème à long éperon (*Gymnadenia conopsea*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), le Cephalanthere pâle (*Cephalanthera damasonium*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la Guimauve hérissée (*Althea hirsuta*), la Sarriette des champs (*Acinos arvensis*), l'Erigeron âcre (*Erigeron acris*), le Monotrope sucepin (*Monotropa hypopitys*), l'Ophioglosse à langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*).

Faune

La diversité de la flore, l'exposition ensoleillée sont favorables à une entomofaune riche, particulièrement les papillons. Nous pouvons citer : le Soufré (*Colias hyale*), l'Azuré des cytises (*Glaucopsyche alexis*), l'Argus bleu nacré (*Lysandra coridon*), l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*).

Les reptiles sont également bien représentés par la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) dans la carrière de la Bigotière.

L'avifaune y trouve des conditions favorables de reproduction (Rossignol, Bruant jaune et Bruant Zizi, Perdrix grise).

Le Chevreuil et le Blaireau sont présents sur l'ensemble des sites.

Paysage

Les différentes perspectives à partir des sites sont très belles sur le Perche à l'est, et sur le Saosnois à l'ouest.

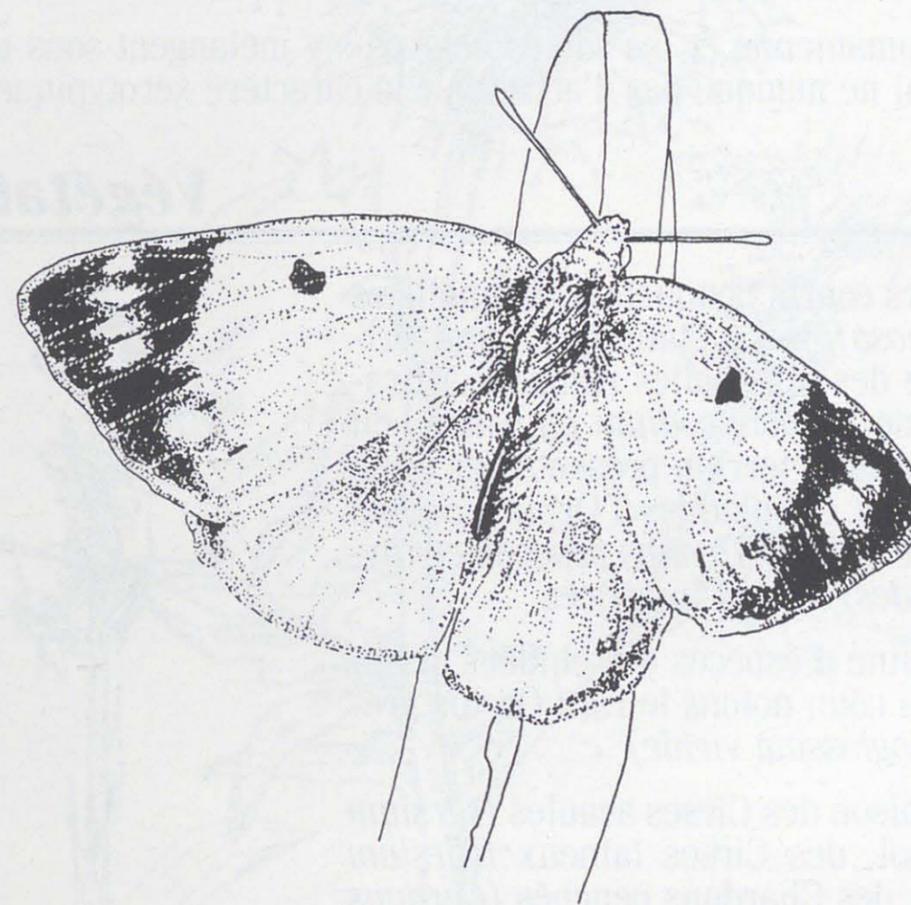
Les vues en direction du sud sur les reliefs de la cuesta sont remarquables.

Dynamique

L'abandon généralisé du pacage, l'enrésinement avec le pin sylvestre, entraînent un appauvrissement des cortèges végétaux herbacés. Un entretien et un pacage léger permettraient de conserver la richesse de ces biotopes.

Menaces

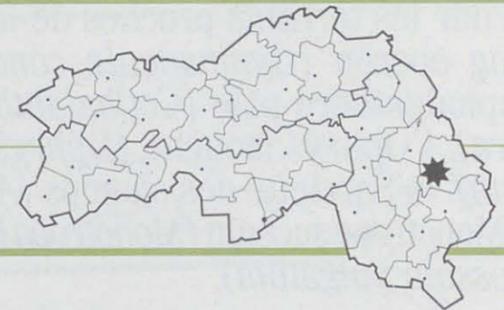
- enrésinement
- développement de la strate arbustive



Le Soufré (*Colias hyale*)

Coteau de la Bandonnière

Longny-au-Perche



Milieu physique

Dès la sortie de la ville vers l'Aigle, le coteau descend brusquement sur 200 mètres environ, du flanc de la route, peuplé d'un petit bois calcaire au départ, vers la vallée de la Robioche située à une altitude inférieure de 40 mètres.

La craie cénomaniennne et les sables délavés s'y mélangent sous une exposition sud-ouest, qui ne manque pas d'accentuer le caractère xérotypique du versant.

Végétation

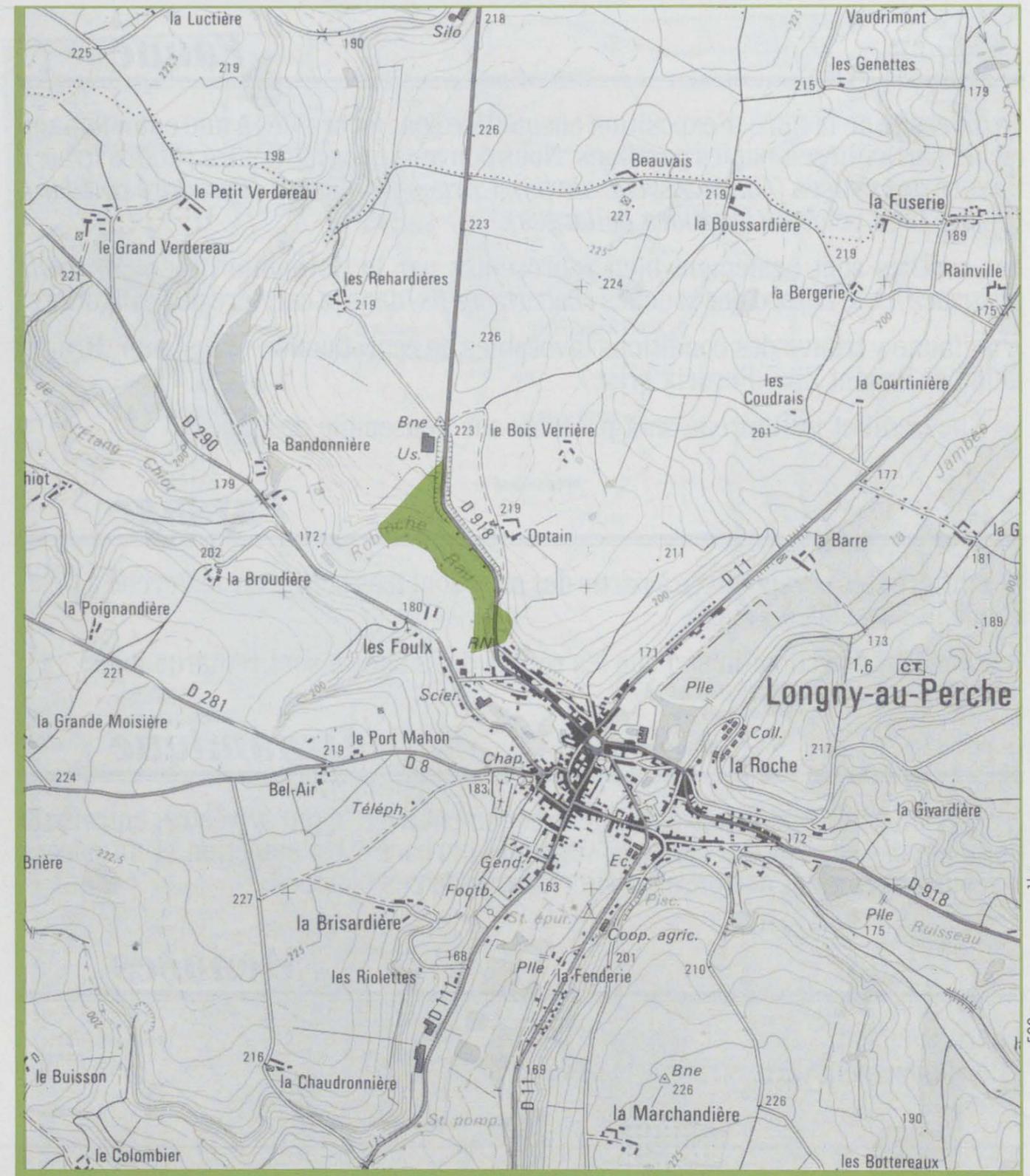
Hors quelques courts bouquets de Prunelliers (*Prunus spinosa*), la végétation est caractérisée par l'une des plus belles pelouses à Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) du Perche, et, là où le terrain présente des aires plus dépouillées, des plaques d'Orpins (*Sedum acre*) et de Serpolets (*Thymus praecox* et *Thymus pulegioides*) se sont installées.

Parmi la dizaine d'espèces d'orchidées disséminées sur la côte, notons le rare Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*).

La riche floraison des Cirses acaules (*Cirsium acaule*) au sol, des Cirses laineux (*Cirsium eriophorum*), des Chardons penchés (*Carduus nutans*) et des Centaurées scabieuses (*Centaurea scabiosa*) nous ferait oublier les raretés plus discrètes par leur taille : l'Oeillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*) groupé sur le site, l'Oeillet chevelu (*Dianthus armeria*) plus dispersé, la Brunelle lasciniée (*Prunella laciniata*) et la Sariette des champs (*Acinos arvensis*), abondantes localement.



Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1916 ouest)

Faune

Les papillons divers y sont nombreux.

Parmi la dizaine d'espèces d'oiseaux qui fréquentent ce milieu, nous retiendrons la Pie-grièche écorcheur, très rare dans l'Orne, le Rossignol, le Traquet pâtre, les Bruants et les Perdrix.

Lapins et lièvres y vivent nombreux, nullement inquiets de la présence du Lézard des souches et de la Vipère péliade.

Dynamique

La pente du sol qui n'autorise pas la culture et l'élevage extensif de moutons et de chevaux permettent au coteau de conserver son caractère de pelouse primitive.

Menaces

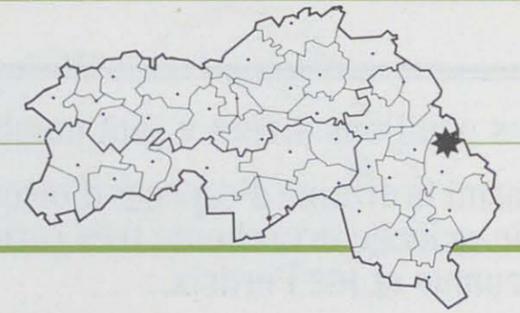
- boisement de résineux
- urbanisation



Centauree scabieuse (*centaurea scabiosa*)

Étangs du Moulin et de Rumien

Marchainville, la Lande-sur-Eure



Milieu physique

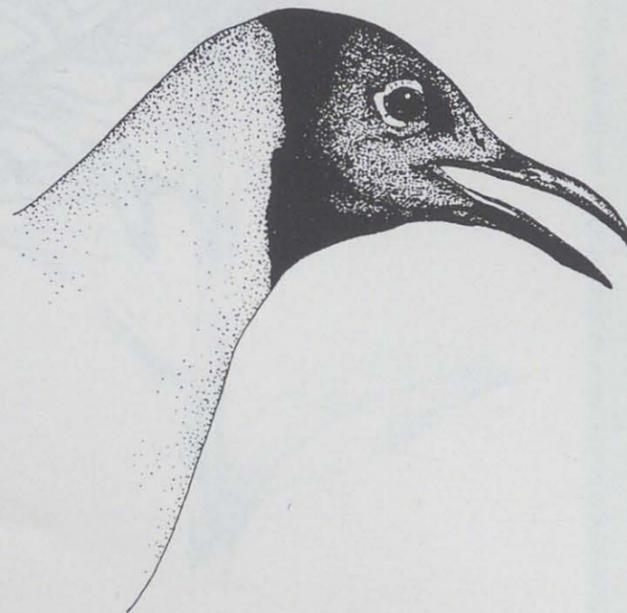
Les queues des deux grands étangs du Moulin et de Rumien voisinent à quelques centaines de mètres, et pourtant, si le premier envoie ses eaux à la Loire, le second appartient au bassin de la Seine. Les quelques mètres d'altitude qui les séparent marquent donc une des limites des deux grands bassins français.

Les deux plans d'eau reposent sur des alluvions anciennes (dépôt de solifluxion à base de limon, sable) sur fond d'argile à silex. Ils étalent largement des bords semi-boisés humides enrichis en humus acide, créant ainsi des zones semi-tourbeuses intéressantes.

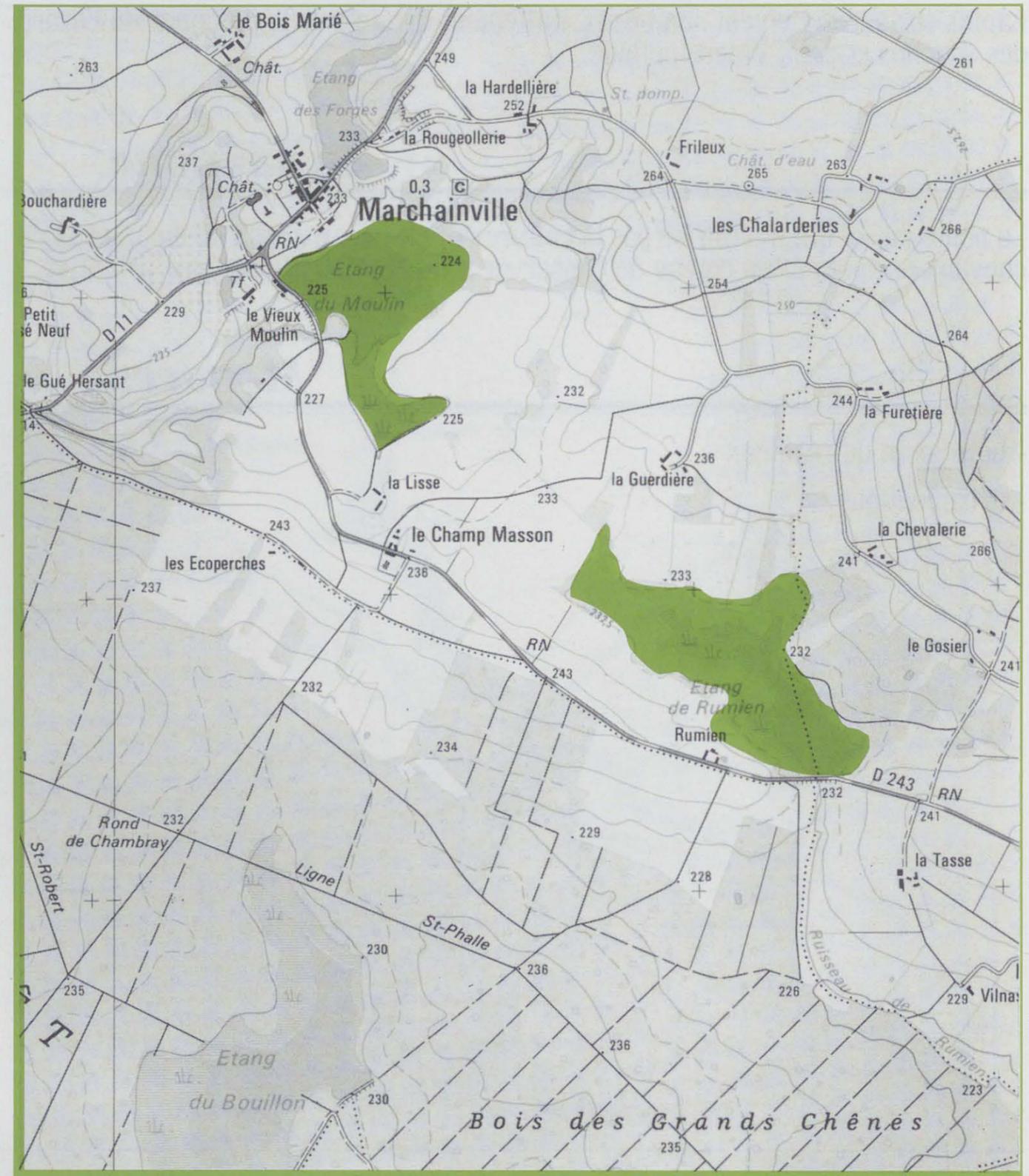
Végétation et faune

L'étang du Moulin bénéficie de la plus belle roselière (*Phragmites australis*) de la région, régulièrement occupée par un oiseau inféodé à cette végétation, la Rousserole effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), hôte privilégié du Coucou. L'étang apporte sa fraîcheur à des milieux couverts de Bruyère tétragone (*Erica tetralix*) où fleurissent notamment la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), la Pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*), quelques Rossolis (*Drosera rotundifolia*) et l'une des deux seules populations d'Ossifrage brise-os du Perche (*Narthecium ossifragum*).

Sur le bord exondé, le seul groupe connu du secteur de Renouée fluette (*Polygonum minus*) voisine avec deux raretés minuscules: l'Elatine (*Elatine hexandra*) et le Scirpe épingle (*Eleocharis acicularis*).



Mouette rieuse (*Larus ridibundus*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1916 ouest)

L'étang de Rumien dans son ensemble, comme celui du Moulin dans ses prolongements, est largement occupé par des touffes de laïches (*Carex elata*) qui permettent une belle reproduction d'anatidés : Canards colverts, Sarcelles d'hiver... et plus spécialement à Rumien, l'essentiel des Fuligules milouins nichant dans l'Orne (environ 10 couples).

Nous rappellerons que cet étang a accueilli en 1965 la 2^e nidification en France du Fuligule morillon, resté nicheur sporadique comme son cousin le Canard souchet.

Les deux étangs abritent beaucoup de Râles d'eau, oiseau en raréfaction générale, de Phragmites des joncs, de Bruants des roseaux, et, au Moulin, de Faisans sauvages.

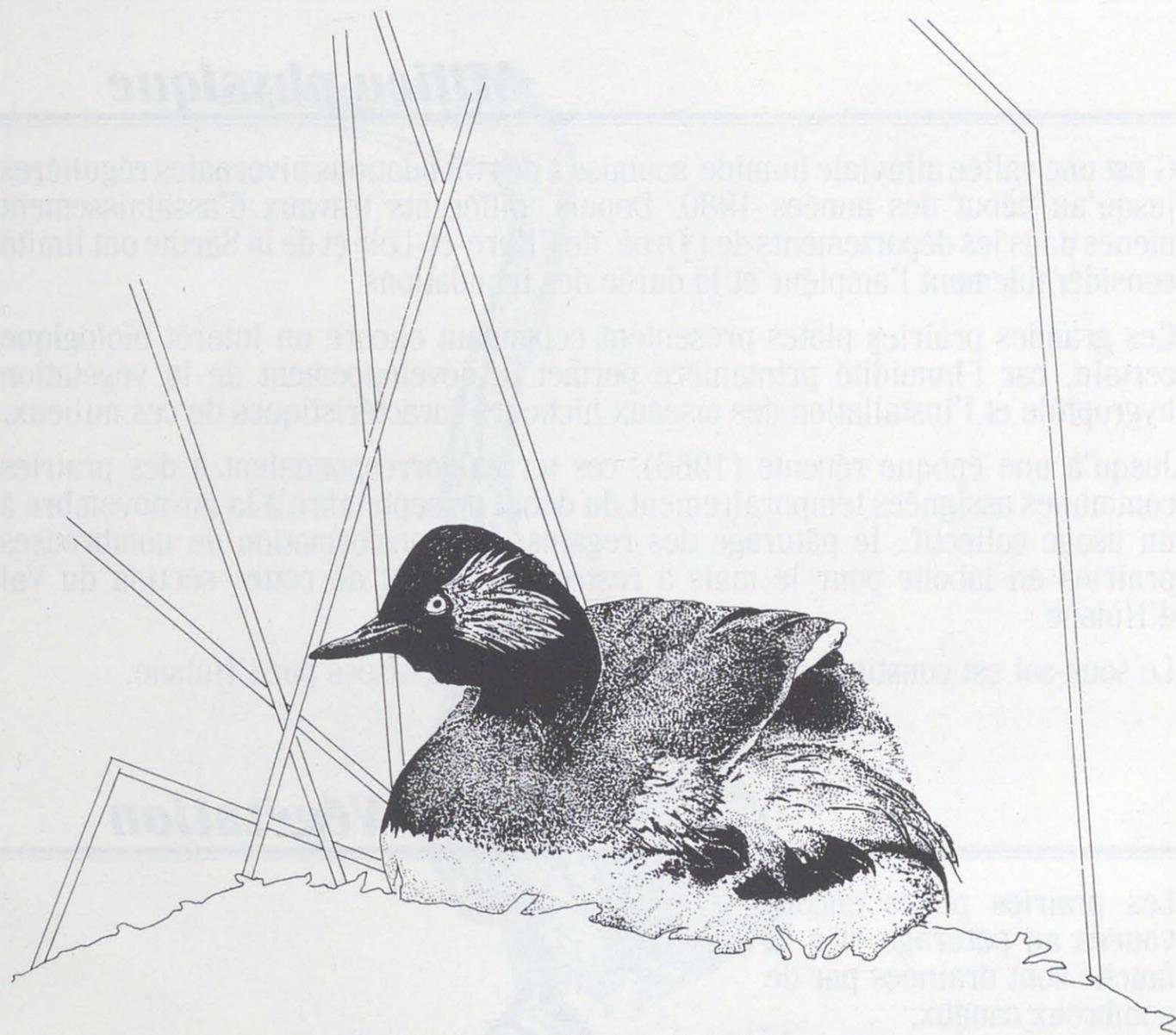
A noter la disparition de deux espèces rares : le Butor étoilé vers 1962, la Locustelle luscinoïde vers 1970, et la grande raréfaction de la Sarcelle d'été.

Paysage

Le circuit privilégié pour admirer, à partir de la route, trois des plus beaux étangs du Perche, passe par Marchainville et rejoint, par la Lande-sur-Eure, l'étang des Personnes, au Mage.

Menaces

Des plantations intempestives, une pression de chasse exagérée surtout au printemps, et un envahissement lent mais certain de la végétation arborée pourraient compromettre gravement le très beau caractère de ces étangs.



Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*)

Bibliographie

- MOREAU (G) (1966) - Le Fuligule morillon nicheur. ORFO Tome 2.
- MOREAU (G et J) (1982) - La Locustelle luscinoïde dans le Perche - Le Cormoran n° 24 - 1982.

Le Pré du Tertre

Mâle



Milieu physique

C'est une vallée alluviale humide soumise à des inondations hivernales régulières jusqu'au début des années 1980. Depuis, différents travaux d'assainissement menés dans les départements de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe ont limité considérablement l'ampleur et la durée des inondations.

Ces grandes prairies plates présentent cependant encore un intérêt biologique certain, car l'humidité printanière permet le développement de la végétation hygrophile et l'installation des oiseaux nicheurs caractéristiques de ces milieux.

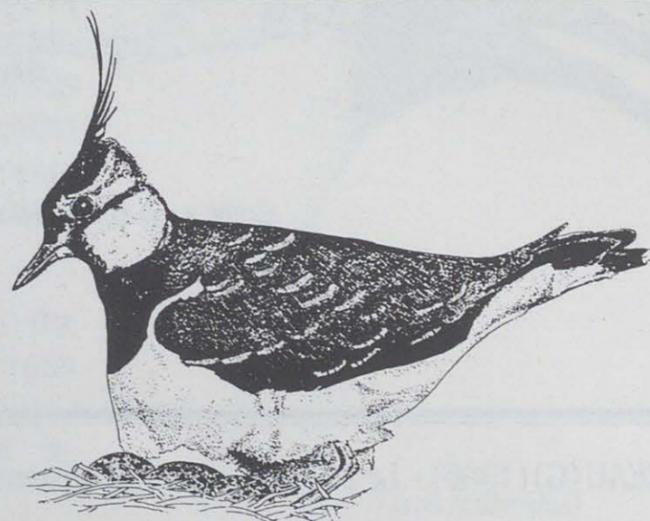
Jusqu'à une époque récente (1966), ces terres correspondaient à des prairies communes assignées temporairement du début de septembre à la mi-novembre à un usage collectif : le pâturage des regains. La transformation de nombreuses prairies en labour pour le maïs a restreint l'intérêt de cette section du Val d'Huisne.

Le sous-sol est constitué d'alluvions récentes transportées par l'Huisne.

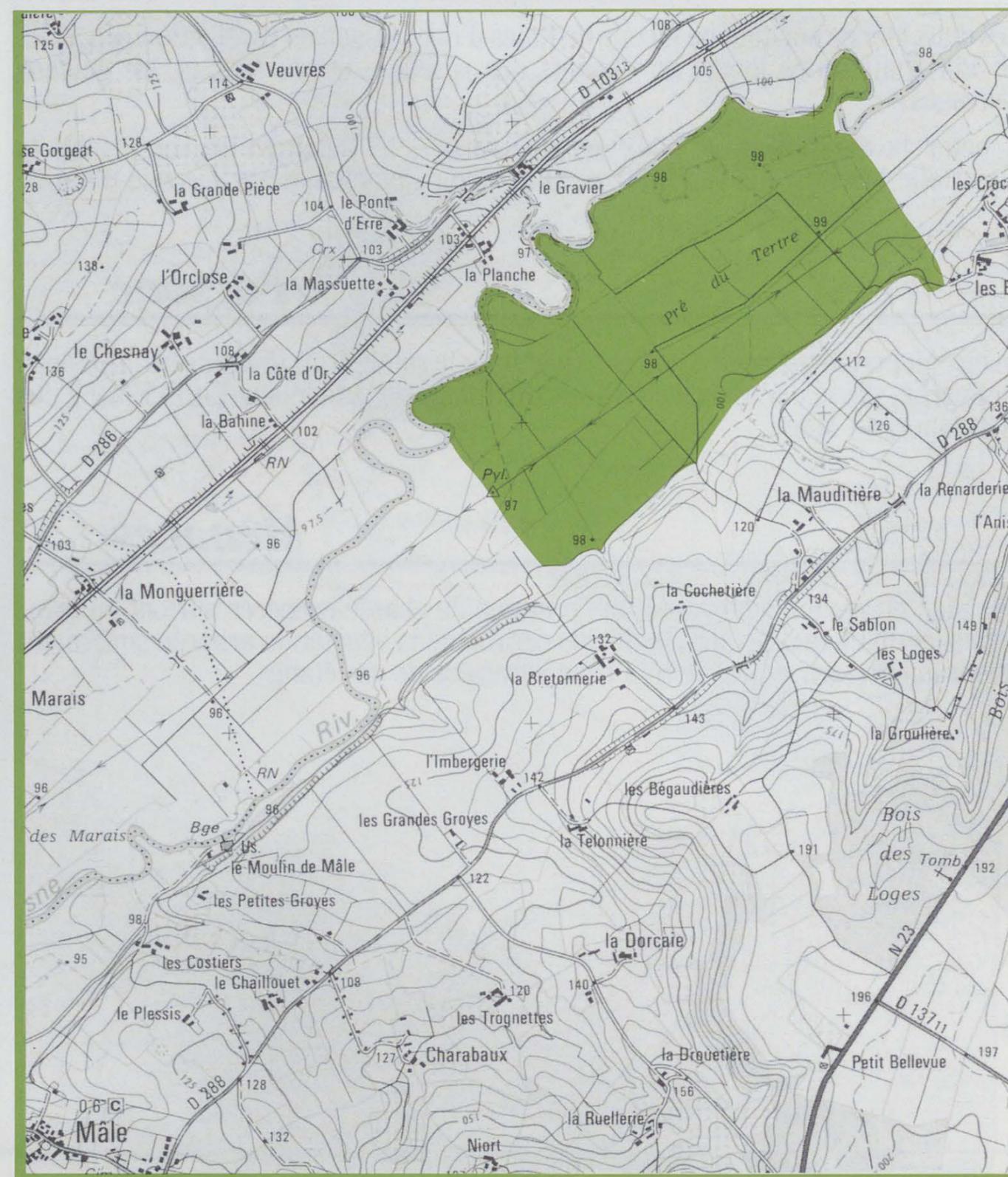
Végétation

Les prairies plates encore vouées au pâturage et à la fauche sont drainées par de nombreux canaux.

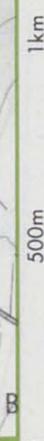
Les associations végétales en place sont caractéristiques de ces systèmes hygrophiles : prairies à strate herbacée basse, mégaphorbiaies, phragmitaies (le long des canaux). L'étude fine des populations végétales reste à réaliser.



Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1917 ouest)



Faune

Le Val d'Huisne constitue un axe privilégié pour le déplacement de nombreux oiseaux migrateurs, notamment des petits limicoles qui suivent les cours d'eau : Bécasseau maubèche, B. variable, Chevalier cul-blanc, C. arlequin, C. combattant, C. gambette, C. guignette, Petit gravelot, Pluvier argenté, P. doré, Barge à queue noire, B. rousse ...

Les canards sont également nombreux : Canard colvert, C. pilet, C. souchet, Sarcelle d'été, S. d'hiver ... De très nombreux autres oiseaux peuvent être vus en migration.

Parmi les nicheurs les plus remarquables, notons : le Courlis cendré (*Numenius arquata*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*). La rivière et les prairies humides constituent donc un milieu d'un grand intérêt ornithologique.

Les mammifères aquatiques sont bien représentés avec une population importante de Rats musqués (*Ondatra zibethicus*) et plus faible de Ragondins (*Myocastor coypus*). Le Campagnol amphibie (*Arvicola amphibius*) strictement lié à la rivière est omniprésent.

Paysage

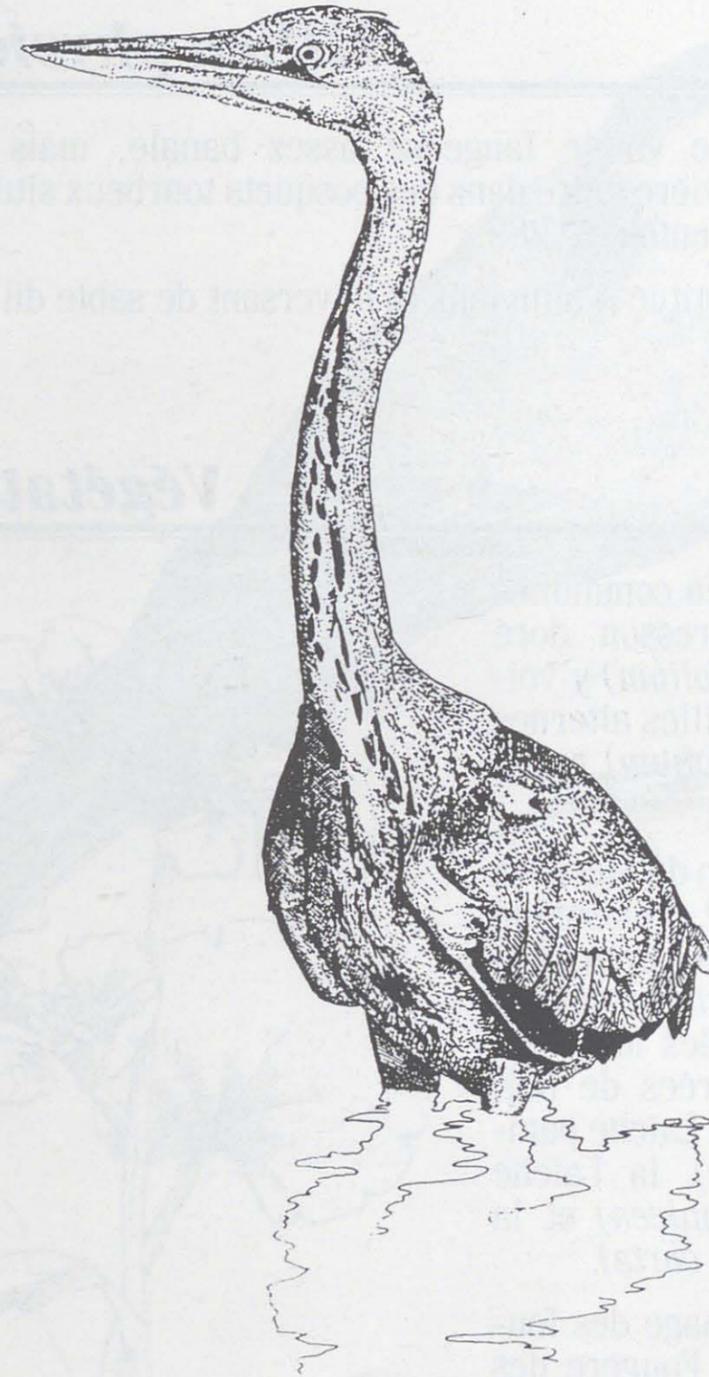
Le fond plat, large, et les versants de grande ampleur contribuent à créer un paysage typé de qualité.

Le Val d'Huisne traverse toute la région du Perche en décrivant une grande courbe et en marquant ainsi fortement cette région.

Menaces

La lutte incessante de l'homme pour se libérer des contraintes liées aux fluctuations du niveau de l'eau et les transformations rapides de l'agriculture contribuent à l'appauvrissement accéléré de ces milieux humides.

Le Pré du Tertre ne constitue plus aujourd'hui qu'un îlot isolé préservé dans la vallée de l'Huisne. De nouveaux travaux hydrauliques et le retournement des terres en labour risquent de le détruire à court terme.



Héron cendré (*Ardea cinerea*)

Vallée de la Jambée

Moulicent



Milieu physique

La Jambée traverse une vallée fangeuse assez banale, mais qui devient intéressante lorsque la rivière entre dans des bosquets tourbeux situés de chaque côté de la route départementale N° 289.

Le fond de vallon est constitué d'alluvions et le versant de sable du Perche.

Végétation

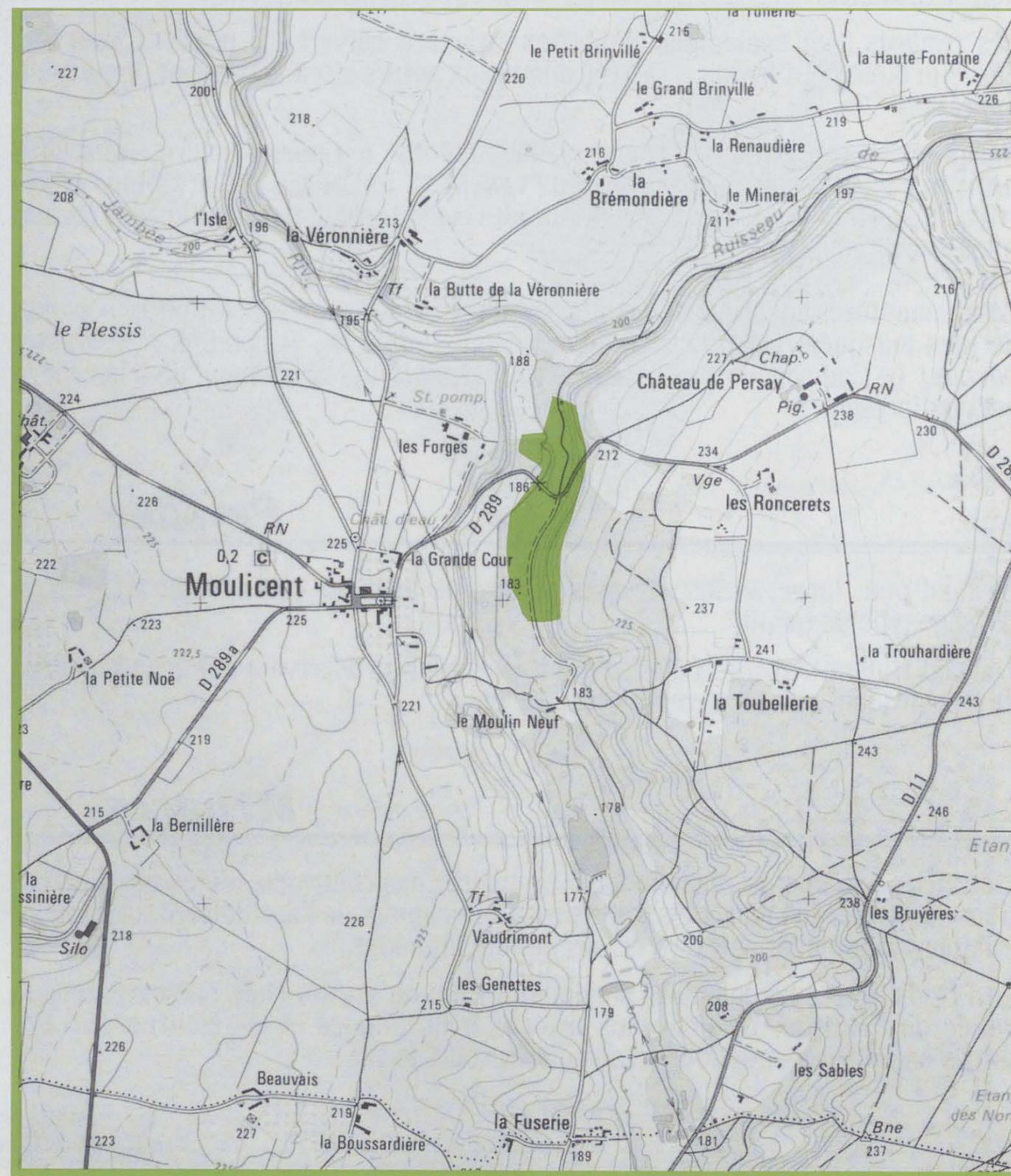
Le nombre des plantes peu communes est ici étonnant: le Cresson doré (*Chrysosplenium oppositifolium*) y voisine avec la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*), rarissime dans l'Orne.

Dans le marécage, non loin du Merisier à grappes (*Prunus padus*), croissent la Valériane dioïque (*Valeriana dioica*), la Cardamine amère (*Cardamine amara*) et la minuscule Montie des fontaines (*Montia rivularis*) entourées de huit espèces de laïches dont la Laïche paniculée (*Carex paniculata*), la Laïche faux panicum (*Carex panicea*) et la Laïche blanchâtre (*Carex curta*).

Parmi le bel échantillonnage des fougères, on distinguera la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) et, sur la côte voisine, le coriace Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*).



Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*)



La variété des plantes à fleurs va de l'humble Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*) au très solide Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*) en passant par l'élégante Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis*) ou la fragile Prêle des bourières (*Equisetum fluviatile*).

Faune

Le mauvais état des bois tendres attire les insectes xylophages et, conséquemment, le cortège des pics dont le minuscule pic épeichette (*Dendrocopos minor*) et celui des mésanges, notamment l'assez rare Mésange boréale (*Parus montanus*).

Le contexte eau et bois retient au passage les oiseaux migrateurs, bécasses et grives en particulier.

Dans ce milieu, on rencontre aussi le Lézard vivipare, la Grenouille rousse et la Grenouille agile.

Menaces

- les mouvements du niveau d'eau de la petite rivière qui conditionnent l'intérêt de ce milieu humide et certains envahissements de ronces et grandes herbacées devront être surveillés
- changement des essences constituant les boisements



Mésange boréale (*Parus montanus*)

Tourbière des Audonnières

Moutiers-au-Perche



Milieu physique

La petite pente tourbeuse des Audonnières est un des restes de la longue tourbière de la vallée de la Feuillée, dite tourbière de Culoiseau, à Moutiers-au-Perche. Elle s'étend sur 250 mètres en rive droite.

Sur un fond de sable crayeux cénomanien, la tourbe moderne créée par engorgement des eaux pluviales apporte une couche acide peu épaisse et on assiste alors à une succession verticale de tourbières acides sur sédiments neutres.

Les sables du Perche sont présents sur les versants.

Végétation

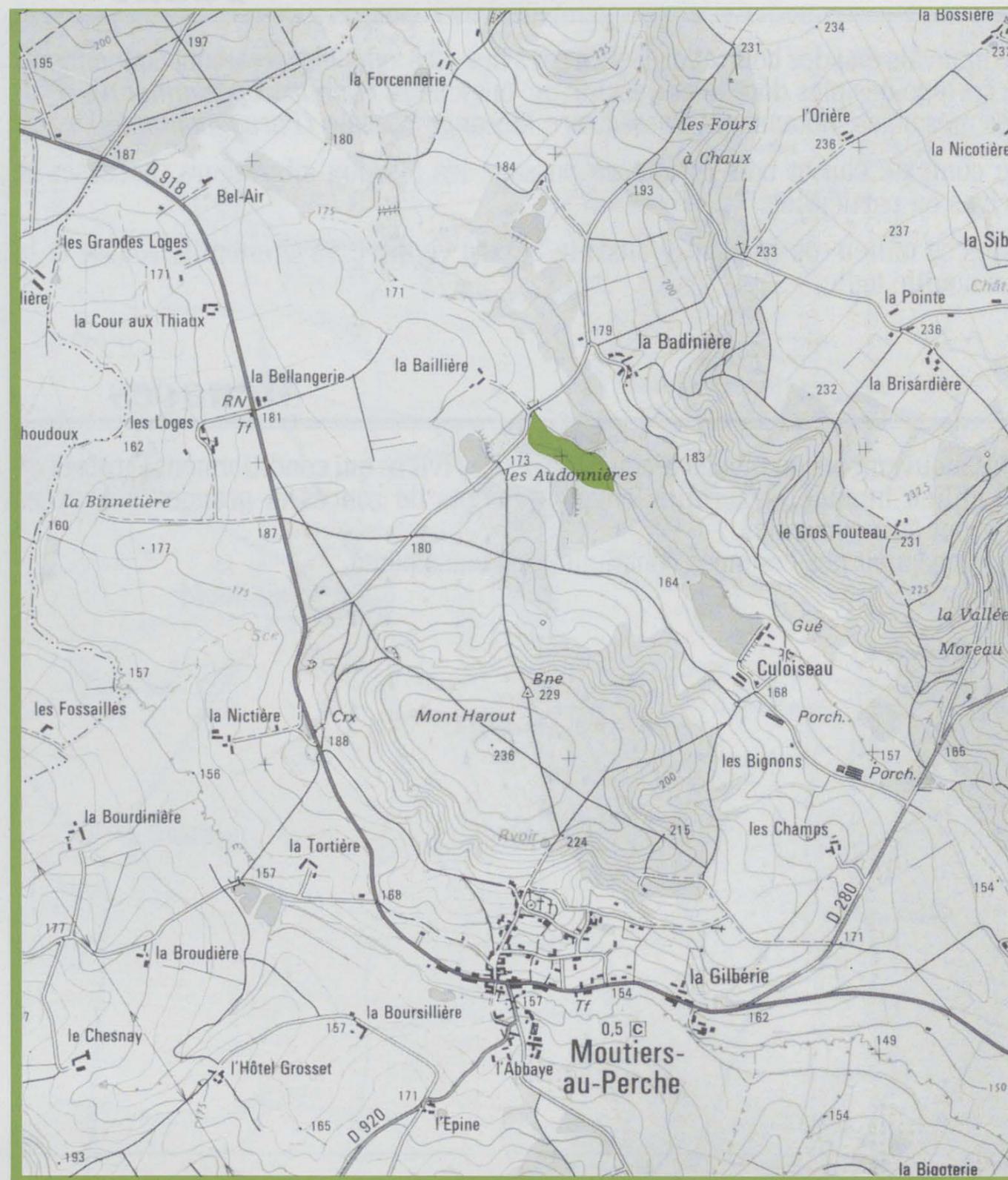
L'originalité de ce milieu permet à deux végétations différentes de se développer : par exemple, le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) implanté dans la couche neutre, traverse les bombements de sphaignes acides tandis que la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) pousse dans les sphaignes en surface.

Il en résulte un côtoiement étonnant de plantes d'affinités différentes : Choin noirâtre, Gymnadème à long éperon (*Gymnadenia conopsea*), Rossolis, Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), joncs (*Juncus acutiflorus* et *J. subnodulosus*), Bruyère tétragone (*Erica tetralix*), Cirse anglais (*Cirsium dissectum*), Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), linaigrettes (*Eriophorum angustifolium* et *E. latifolium*), Ancolie (*Aquilegia vulgaris*), Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), laïches (*Carex echinata* et *C. panicea*).

Sur les bords du cours d'eau s'est établie une très belle station de Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*), plante rare en Normandie.



Choin noirâtre
(*Schoenus nigricans*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1916 ouest)

Un secteur gratté à gauche a permis de recréer le groupement des Grassettes du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), Mouron délicat (*Anagallis tenella*) et Laïche tardive (*Carex serotina*), entouré d'un fort peuplement de Prêle géante (*Equisetum telmateia*).

Faune

La conquête arbustive sur le ruisseau permet à la faune avienne de nidifier, du Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) au sol, à l'Epervier (*Accipiter nisus*) dans le taillis.

La rencontre du Lézard vivipare et de la Vipère péliade y est commune.

Quelques papillons rares : la Mélitée noirâtre (*Melitaea diamina*) dont trois stations seulement sont connues en Basse-Normandie, et le Miroir (*Heteropterus morpheus*) y volent régulièrement.

Dynamique

Les arbustes et les ajoncs conquièrent peu à peu le milieu, mais plus insidieuse et plus grave est la prolifération du Jonc sylvatique (*Juncus acutiflorus*) due au déficit hydrique actuel mais aussi à l'absence totale de pâturage et de piétinement.

Un léger entretien réalisable partiellement grâce à un pacage extensif (chevaux par exemple) semble nécessaire à la survie de cette petite tourbière originale et riche.

Menaces

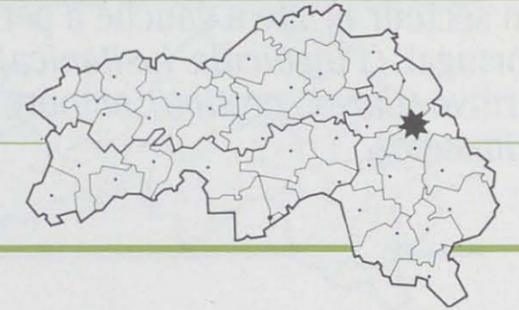
- boisement naturel et artificiel
- drainage



Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*)

Étang de Conturbie

Randonnai, Bresolettes



Milieu physique

Si la haute vallée de l'Avre s'avère intéressante dans sa totalité, c'est sans doute à sa sortie de la Forêt du Perche, avec l'étang de Conturbie et ses prolongements semi-tourbeux, qu'elle présente la plus grande variété de milieux.

Sa bordure de calcaire cénomaniens au sud, de solifluxion au nord et son fond d'alluvions modernes la détachent du grand ensemble d'argile à silex du Perche.

Végétation

Véritable rendez-vous de carex : Laïche étoilée (*Carex echinata*), Laïche raide (*C. hudsonii*), faux-panicum (*C. panicea*), paniculée (*C. paniculata*), faux-souchet (*C. pseudocyperus*) et plus spécialement Laïche des fanges (*C. limosa*), deuxième station française découverte par M. Bournérias en 1979.

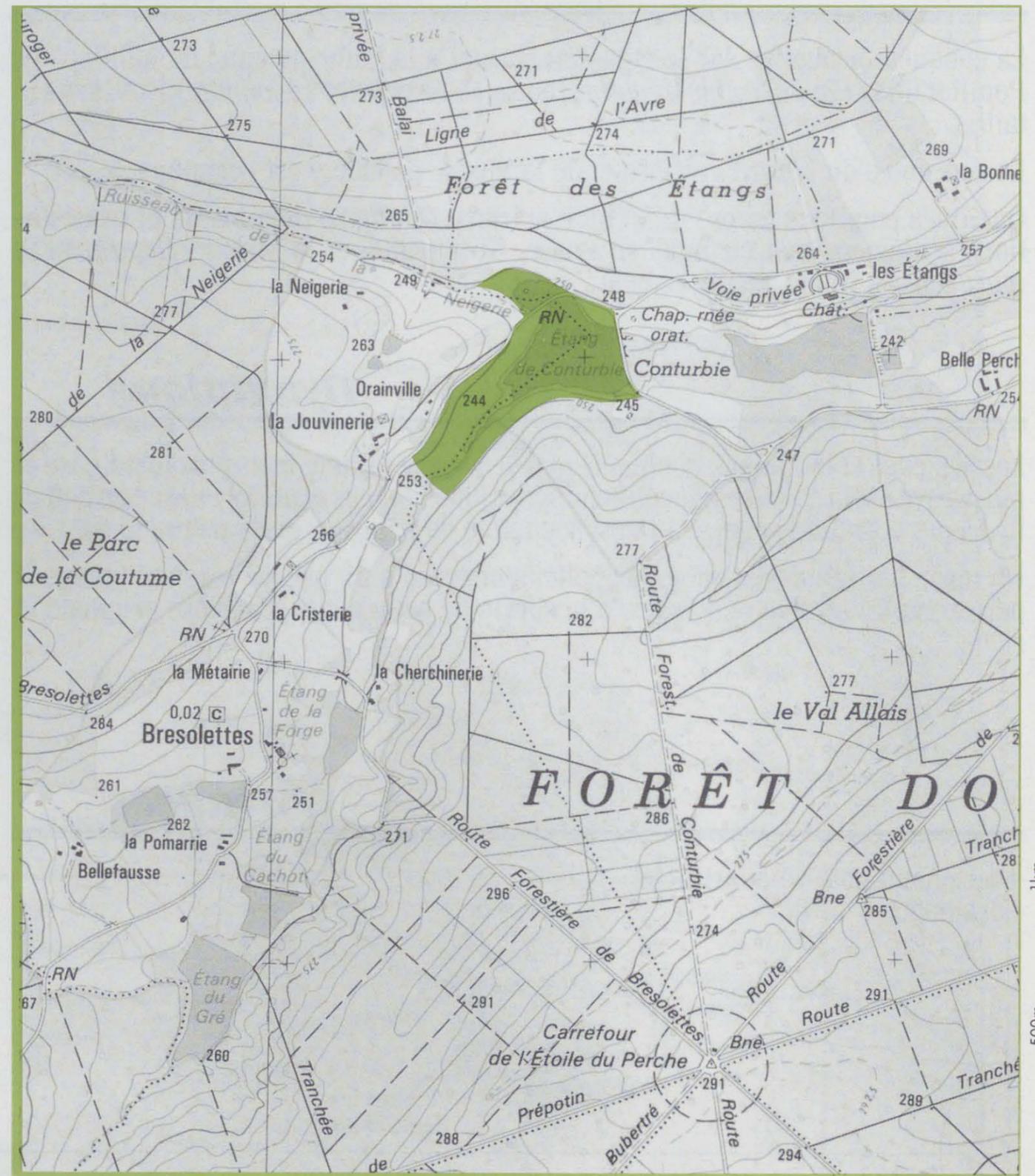
Ce milieu s'enrichit aussi de la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et du rare Bois-gentil (*Daphne mezereum*). Le cortège des fougères ornaïses y est quasi complet.

Les eaux ont abrité tour à tour le Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*) et le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) ainsi que la Renouée aquatique (*Polygonum amphibium*).

Les bordures portent une belle densité de Polytrich commun (*Polytrichum commune*) et de Bruyère tétragone (*Erica tetralix*) et la côte, une station de Petite pyrole (*Pyrola minor*).



Roseau (*Phragmites australis*)



Avec le Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*) et le Saule à oreillettes (*Salix aurita*), la strate arbustive n'est pas banale. On y trouve encore quelques orchidées d'ombre telle la Listère à feuilles ovales (*Listera ovata*) et une liliacée peu commune : la Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*).

Faune

A la nidification du Canard colvert s'ajoutent ici celle du Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), assez régulière, et celles plus accidentelles du Fuligule milouin (*Aythya ferina*), de la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) et d'une petite colonie de mouettes rieuses (*Larus ridibundus*).

Les petits passereaux : fauvettes diverses, pouillots, Rouge-queue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), six sortes de mésanges dont la Mésange noire (*Parus ater*) et la boréale (*Parus montanus*) y logent.

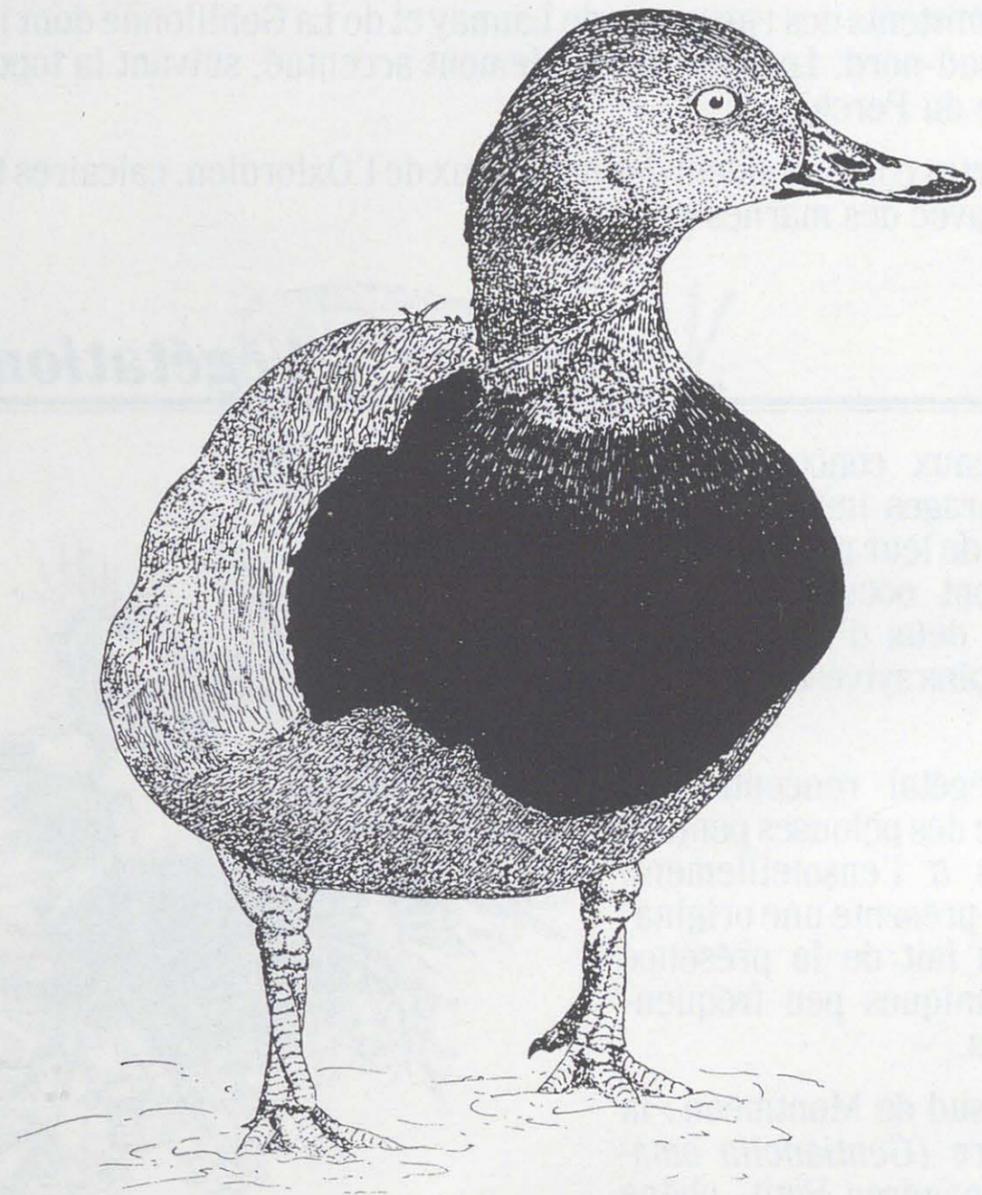
Sa valeur d'abreuvoir pour les animaux forestiers, de conservatoire pour le monde des amphibiens et des reptiles, et de relais pour les migrateurs est certaine.

Paysage

Son vieux pont, les restes d'un moulin, de la petite chapelle voisine, le calme de l'étang, la beauté de ses bordures retiennent les amateurs d'art et de nature vraie.

Faune

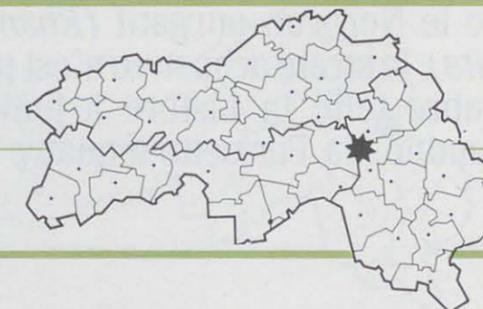
- quelques plantations sur ses bords humides ayant nécessité le creusement de fossés risquent de modifier le milieu. Il est souhaitable de ne pas les généraliser
- extension de l'enrésinement
- chaulage des eaux



Fuligule milouin (*Aythya ferina*)

Coteaux de Montméan et de la Minotière

Saint-Hilaire-le-Châtel



Milieu physique

Les coteaux de Montméan et de La Minotière se localisent sur les versants de deux affluents intermittents des ruisseaux de Launay et de La Gobillonne dont les cours sont orientés sud-nord. Le relief est mollement accentué, suivant la topographie caractéristique du Perche.

A ces pentes fortes correspondent des matériaux de l'Oxfordien, calcaires blanchâtres alternant avec des marnes grises.

Végétation

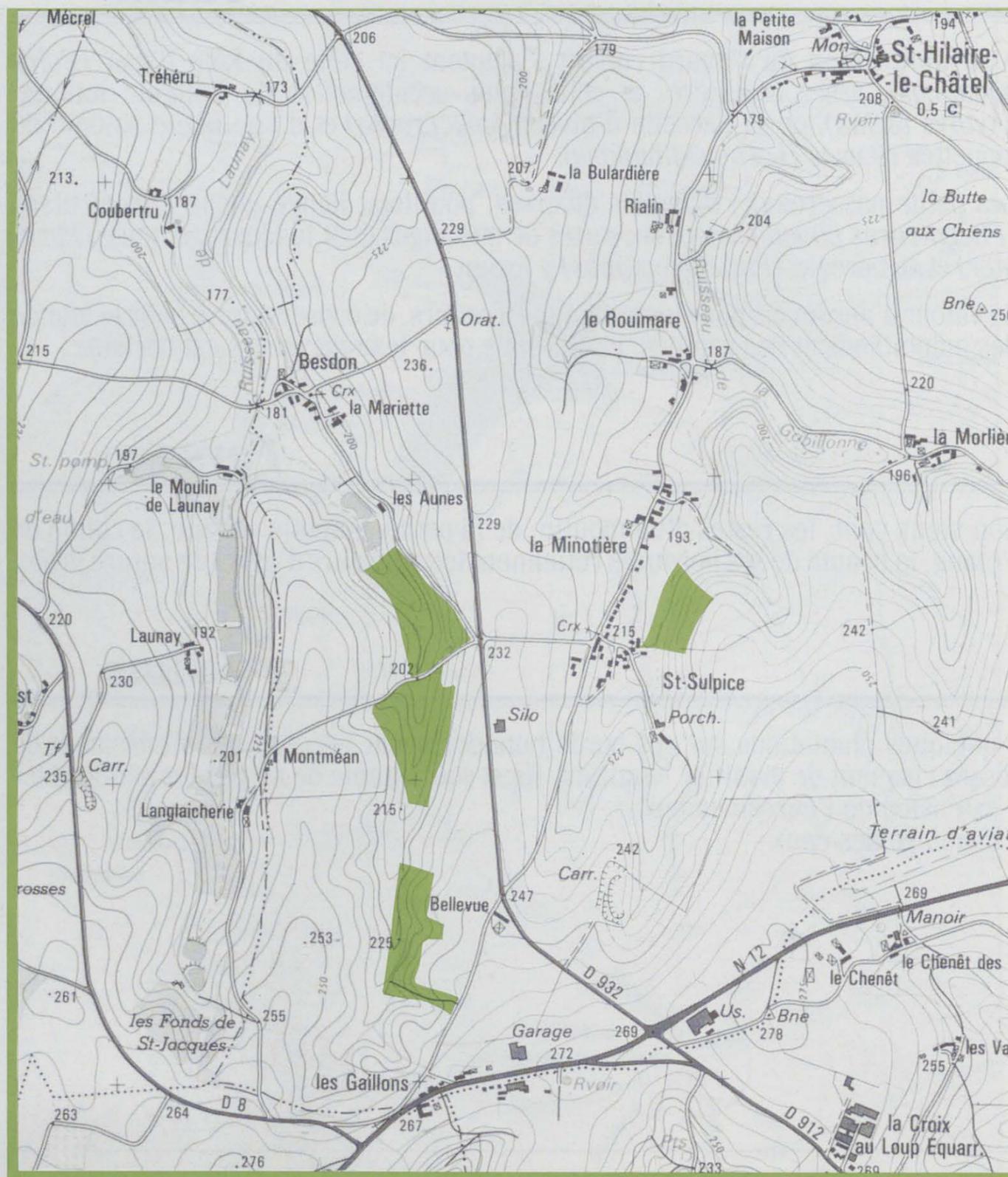
Les trois coteaux concernés sont d'anciens pâturages impropres aux labours du fait de leur pente. Actuellement, ils sont occupés par des pelouses pour deux d'entre eux et par un bois de pins sylvestres pour le troisième.

Le cortège végétal rencontré est caractéristique des pelouses pentues bien exposées à l'ensoleillement. Chaque coteau présente une originalité propre du fait de la présence d'espèces botaniques peu fréquentes, voire rares.

Sur le coteau sud de Montméan : la Gentiane amère (*Gentianella amarella*), la Germandrée Petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), l'Orchis singe (*Orchis simia*) et le Genévrier commun (*Juniperus communis*).



Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1816 ouest)

Sur le coteau nord de Montméan : la Goodyère rampante (*Goodyera repens*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*).

Le coteau de La Minotière héberge la plus belle des cinq stations ornaises d'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*).

Faune

Ces coteaux isolés parmi de grande parcelles traitées en labours constituent des îlots d'accueil et de reproduction pour bon nombre d'espèces d'oiseaux, mais surtout d'insectes et parmi lesquelles des papillons rares : le Céphale (*Coenonympha arcania*) qui trouve là son unique station percheronne, l'Echiquier (*Carterocephalus palaemon*), l'Hespérie des Sanguisorbes (*Spialia sertorius*), l'Argus frêle (*Cupido minimus*), l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*), l'Argus bleu nacré (*Lysandra coridon*) et la Lucine (*Hamearis lucina*).

Paysage

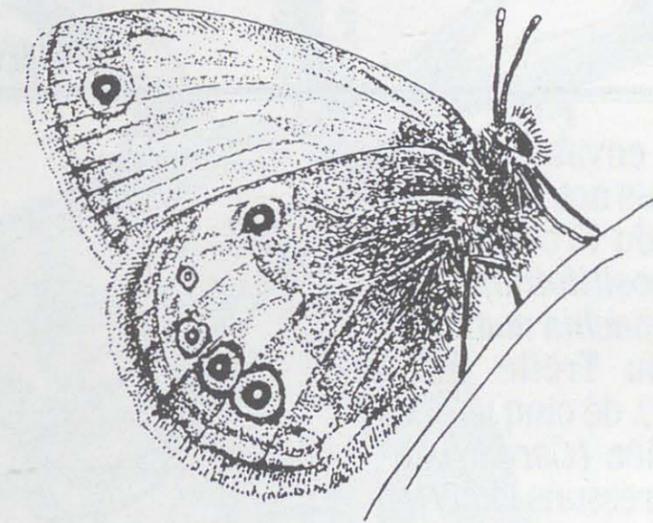
L'agriculture a ouvert et banalisé le paysage en détruisant le maillage bocager. On a cependant une belle vue sur le Pays du Merlerault situé au nord.

Dynamique

Les pelouses sont peu à peu envahies par des végétaux ligneux; seule la présence du lapin tempère cette évolution.

Menaces

- l'extension d'une petite carrière d'extraction de calcaire jouxtant la station à Anémone pulsatille de La Minotière
- reboisement systématique des coteaux



Le Céphale (*Coenonympha arcania*)

Vallée de Chaud-Fontaine

Touquettes, Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois



Milieu physique

Entre les pentes boisées sur argile à silex, les ruisseaux de Chaud-Fontaine et de Trémont empruntent de petites vallées constituées d'alluvions modernes. Avant leur confluent à l'Étang Neuf, le premier ruisseau baigne une prairie semi-tourbeuse.

Prairie et étang, avec une large bordure forestière, présentent un résumé intéressant des espèces propres à la forêt de Saint-Evroult.

Végétation

Bien qu'elle soit très envahie par les grandes herbacées, nous notons encore en vallée la présence du Cresson doré (*Chrysosplenium oppositifolium*), de deux lysimaques (*Lysimachia nemorum* et *L. nummularia*), du Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), de cinq laïches dont la Laïche paniculée (*Carex paniculata*), de deux faux-cressons (*Rorripa islandica* et *R. sylvestris*), de la Wahlenbergie à feuilles de lierre (*Wahlenbergia hederacea*), de deux bidens (*Bidens cernua* et *B. trifoliata*) et d'une plante très rare dans l'Orne : le Faux riz (*Leersia oryzoides*).

Sur les pentes boisées se trouve le Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolia*) qui n'existe que dans le quart nord-est de l'Orne, et plus rarement la Langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*).



Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolia*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1814 ouest + 1815 ouest)

Faune

Eau vive, prairie et bordure forestière conviennent à de très nombreux oiseaux. Une trentaine d'espèces y sont notées dont six de sylvidés, cinq de paridés, quatre de turdidés, quatre de picidés.

La fréquentation des grands cervidés y est intense ainsi que le passage du sanglier. Au sol, le Lézard vivipare, la Grenouille verte et la Grenouille rousse sont présents.

En matière d'entomologie, ce site constitue une des stations forestières les plus riches de l'Orne, notamment en matière de lépidoptères. En effet, outre des espèces communes nombreuses, s'y reproduisent tous les grands papillons sylvatiques du département : le Grand Sylvain (*Limenitis populi*), le Grand Mars changeant (*Apatura iris*), le Petit mars changeant (*Apatura ilia*), le Morio (*Nymphalis antiopa*) dont c'est la seule station bas-normande actuellement connue, le Petit Sylvain (*Limenitis camilla*), le Sylvain azuré (*Azuritis reducta*), le Grand Nacré (*Mesoacidalia aglaja*). Des hespérides rares sont également signalées : le Miroir (*Heteropterus morpheus*), l'Echiquier (*Carterocephalus palaemon*) et des lycènes : la Thécla du chêne (*Quercusia quercus*), la Thécla de l'Yeuse (*Nordmannia illicis*), etc ...

Paysage

C'est un endroit calme et retiré dont l'ambiance sauvage ne manque pas de charme. Cette quiétude pourrait inciter à établir une réserve ornitho- cynégéto-botanique qui donnerait une valeur à un secteur forestier où le boisement n'en a guère.

Menaces

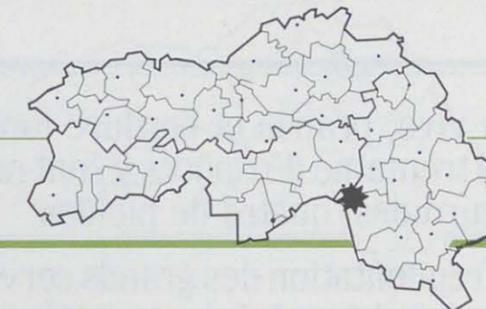
- extension de l'enrésinement
- drainage
- populiculture



Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

Étang et prairies de la Fossardière

Pervençhères



Milieu physique

La coulée d'alluvions modernes du tertiaire qui s'établit sur un vaste socle jurassique du callovo-oxfordien permet l'établissement de l'étang de Vidai au milieu de prairies naturelles parcourues de fossés humides riches en plantes aquatiques.

Végétation

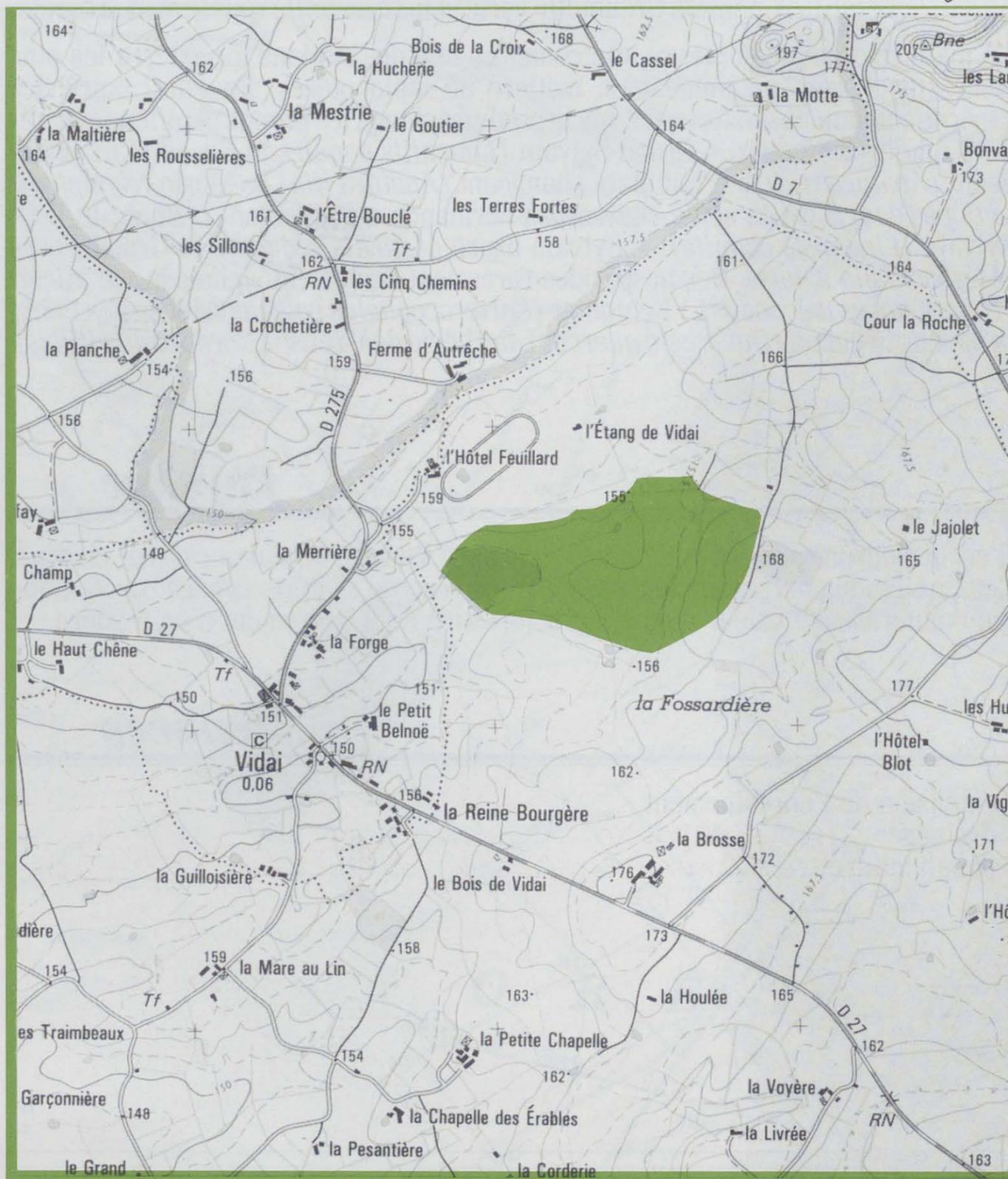
Sous l'eau, les triangles enchevêtrés de la Lentille à trois lobes (*Lemna trisulca*) se mêlent aux feuilles laciniées de la Renoncule peltée (*Ranunculus peltatus*) près de laquelle les touffes de Laïche paniculée (*Carex paniculata*) et les hallebardes jaunes de l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) se dressent.

Sur le sol détrempé et près des fossés, on reconnaît le Populage des marais (*Caltha palustris*), le Bident trifolié (*Bidens tripartita*), le Rorippa amphibie (*Rorippa amphibia*), le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), le Scirpe à une écaille (*Eleocharis uniglumis*), la Glycérie pliée (*Glyceria plicata*), le Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*), la Laïche bleuâtre (*Carex panicea*) et le Céraiste aquatique (*Myosoton aquaticum*).

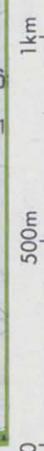
La prairie fraîche groupe des orchidées remarquables : l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), l'Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*) et l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*).



Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*)



N° autorisation IGN : 43-20044 (1816 ouest)



Faune

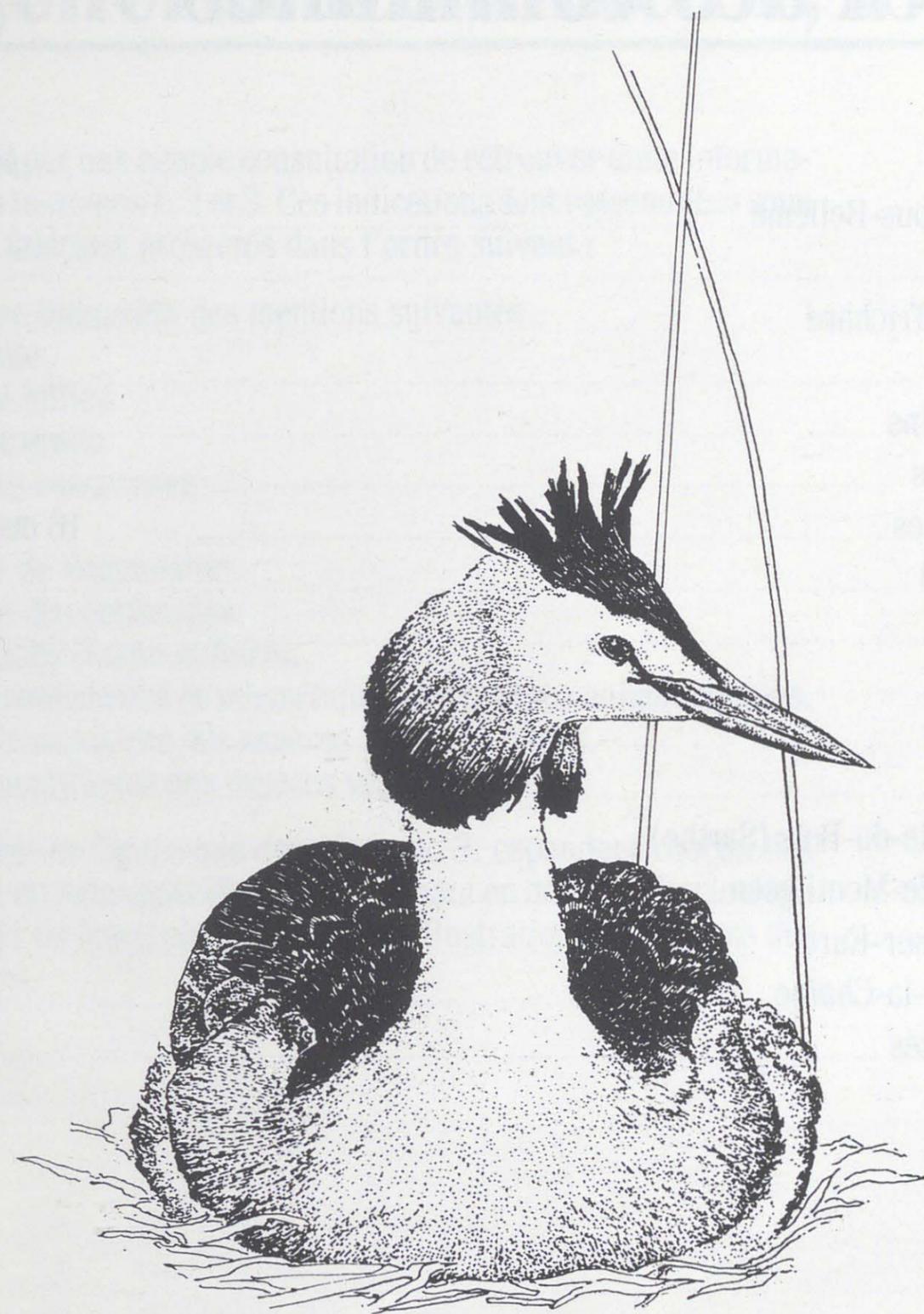
La faune des herbages vaut par les oiseaux nicheurs tous assez rares dans l'Orne : le Courlis cendré (*Numenius arquata*), le Traquet tarier (*Saxicola rubetra*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) et le Bruant proyer (*Emberiza calandra*) et qui sont très représentatifs de milieux humides en voie de disparition.

Les prairies plus sèches et les quelques haies accueillent au printemps la Caille des blés (*Coturnix coturnix*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanio collurio*).

Le monde de plus en plus restreint des crapauds, Grenouilles vertes, tritons divers et Lézards vivipares trouve ici un refuge favorable.

Menaces

L'actuelle qualité des eaux reste tributaire d'un large environnement sain de ces prairies, de l'absence de creusements intempestifs, d'un minimum d'entretien actuellement confié à un élevage bien équilibré.



Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)

Index des communes

(tome 3)

	page
Appenai-sous-Bellême	8
Autheuil	10
Bellou-le-Trichard	12
Bonnefoi	14
Bonsmoulins	14
Bresolettes	40
Bretoncelles	16 et 18
Brullemail	20
Corbon	22
Feings	24
Gâprée	26
Igé	8
La Chapelle-du-Bois (Sarthe)	12
La Chapelle-Montligeon	22
La Lande-sur-Eure	32
Le Gué-de-la-Chaîne	28
Les Genettes	14

	page
Longny-au-Perche	30
Mâle	34
Malétable	10
Marchainville	32
Moulicent	36
Moutiers-au-Perche	38
Pervençères	46
Randonnai	40
Saint Evroult-Notre-Dame-du-Bois	44
Saint Germain-de-la-Coudre	12
Saint Hilaire-le-Châtel	42
Saint Martin-du-Vieux-Bellême	8 et 28
Touquettes	44
Tourouvre	10
Trémont	26
Vaunoise	28

Index général des tomes 1, 2 et 3

Cet index permet par une simple consultation de retrouver toute information mentionnée dans les tomes 1, 2 et 3. Ces indications sont rassemblées sous forme de listes et de tableaux présentés dans l'ordre suivant :

- liste des sites avec indication des mentions suivantes :
 - nom du site
 - nature du milieu
 - région naturelle
 - communes concernées
 - superficies
 - caractère de domanialité,
- liste alphabétique des communes,
- liste des illustrations (faune et flore),
- liste des noms vernaculaires et scientifiques des espèces animales citées,
- liste des noms vernaculaires des espèces végétales citées,
- liste des noms scientifiques des espèces végétales citées.

Cet index général ne figure que dans le tome 3, cependant chacun des trois tomes comporte un index spécifique mentionnant en début de fascicule la liste des sites et en fin de fascicule une table des illustrations et les noms des communes concernées.

Tableau synthétique des sites décrits dans les tomes 1, 2 et 3

N°	SITE	COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)	RÉGION NATURELLES	TYPE	SUPERFICIE	DOMANIALITÉ	TOMES et PAGES
1	Carrière du hameau des Trois villages	Aubry-en-Exmes	Plaine	carrière	3 ha	privée	T1 p 11
2	Carrière de la Tourelle	Aubry-en-Exmes	Plaine	carrière	0,6 ha	privée	T1 p 13
3	Coteau des Champs genêts	Aubry-le-Panthou	Pays d'Auge	coteau	6 ha	privée	T1 p 15
4	Vallée du Bourgel	Avernes-Saint-Gourgon	Pays d'Auge	prairies, coteaux		privée	T1 p 17
5	Le Vaudobin ou Gorges du Meillon	Bailleul	Plaine	carrière, lande, rivière	11 ha	privée	T1 p 19
6	Marais du Grand Hazé	Briouze, Bellou-en-Houlme	Bocage	marais	172 ha	communale et privée	T1 p 21
7	Tourbière du ruisseau des Trois vallées	Le Cercueil, Montmerrei	Bocage	tourbière	9 ha	privée	T1 p 23
8	La Butte Chaumont	Cuissai, Livaie, Saint Denis-sur-Sarthon, Saint Nicolas-des-Bois	Bocage	forêt, éboulis	9 ha	privée	T1 p 25
9	Bruyères de la Coudraie	Fleuré,	Francheville	Bocage, lande	80 ha	privée	T1 p 27
10	Carrières	Joué-du-Plain	Plaine	carrière	0,8 ha	privée	T1 p 29
11	Tourbières du Bois de Goult	La Lande-de-Goult, Saint Sauveur-de-Carrouges, Roupperoux	Bocage	tourbières	21 ha	domaine d'Etat	T1 p 31
12	Les Grandes Loges	Longny-au-Perche	Perche	étang, forêt	322 ha	privée	T1 p 33
13	Tertre Bizet	Lonlay-l'Abbaye	Bocage	lande	82 ha	indivis communal	T1 p 35
14	Etang des Personnes	Le Mage	Perche	étang	65 ha	privée	T1 p,37
15	Etang du Haut-Plain	Moussonvilliers	Perche	étang, lande	61 ha	privée	T1 p 39
16	Tourbière de Cul-Oiseau	Moutiers-au-Perche	Perche	tourbière, lande	58 ha	privée	T1 p 41
17	Etang du Bois Roger	Neauphe-sous-Essai	Plaine	étang, prairies	28 ha	privée	T1 p 43
18	Coteau de la Frénée	Ommeel	Pays d'Auge	coteau	8,5 ha	privée	T1 p 45
19	Etang des Noës	Saint-Martin-des-Landes	Bocage	étang	30 ha	privée	T1 p 47
20	Etang du Petit Jard	Saint-Patrice-du-Désert	Bocage	étang	47 ha	privée	T1 p 49
21	Marais de Grogny	Sarceaux	Plaine	prairies	65 ha	communale	T1 p 51
22	Carrière	Tournai-sur-Dives	Plaine	carrière	3 ha	privée	T1 p 53
23	Etang de Vrigny	Vrigny	Plaine	étang	62 ha	privée	T1 p 55
24	Carrière de Belle-eau	Argentan	Plaine	carrière	2,5 ha	communale	T2 p 8
25	Prairies de l'herbage du Pont et coteau du Hameau des Vesques	Canapville	Pays d'Auge	prairies et coteau	14 ha	privée	T2 p 10
26	Marais de Boire	Céaucé	Bocage	prairies	7 ha	privée	T2 p 12
27	Prairie de la Vandré	La Chapelle-prés-Séés	Bocage	prairie	1 ha	privée	T2 p 12
28	Coteau de la Butte	Courménéil	Pays d'Auge	coteau	11 ha	privée	T2 p 16
29	Prairie de la vallée de l'Orne	Ecouché, Goulet, Fontenai-sur-Orne, Moulins-sur-Orne	Plaine	prairies	44 ha	privée	T2 p 18
30	Etang de la Cour	La Ferté-Macé, Magny-le-Désert	Bocage	étang	11 ha	domaine d'Etat	T2 p 20
31	Gorges de Saint-Aubert	La Forêt-Auvray, Ménil-Hermei, Rabodanges, Saint Aubert-sur-Orne	Bocage	vallée fluviale	593 ha	privée	T2 p 22
32	Tourbière de Tordouet	Fresnay-le-Samson	Pays d'Auge	prairies	27 ha	privée	T2 p 24
33	Marais du Mottey et du Douit	Juvigny-sur-Orne	Plaine	prairies	11 ha	communale	T2 p 26
34	Tourbière de Goult	La Lande-de-Goult	Bocage	tourbière, lande	3 ha	privée	T2 p 28

N°	SITE	COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)	RÉGION NATURELLES	TYPE	SUPERFICIE	DOMANIALITÉ	TOMES et PAGES
35	Gorges de Villiers	Magny-le-Désert, Saint Patrice-du-Désert, Saint Ouen-le-Brisoult, Antoigny	Bocage	bois, éboulis	111,5 ha	privée	T2 p 30
36	Bois et prairies de Charlemagne	Le Mesnil-de-Briouze	Bocage	prairies, bois	13 ha	privée	T2 p 32
37	Prairies du Bas Epauley	Mieuxcé	Bocage	prairies	51 ha	privée	T2 p 34
38	Coteau de la Fosse	Roiville	Pays d'Auge	coteau	10 ha	privée	T2 p 36
39	Bois des Brousses	Saint Christophe-le-Jajolet, Marcei	Plaine	bois	20 ha	privée	T2 p 38
40	Coteau de la Gorgerie	Saint Germain-de-Claire-feuille	Pays d'Auge	coteau	7 ha	privée	T2 p 40
41	Prairies des quatre Favriels	Saint Gervais-des-Sablons	Pays d'Auge	prairies	21 ha	privée	T2 p 42
42	Le Val des Roches d'Oëtre	Saint Philibert-sur-Orne, Ségrie-Fontaine, Bréel, Ménil-Hubert-Sur-Orne	Bocage	vallée	131 ha	privée	T2 p 44
43	Rochers de Mesnil-Glaise	Sérans, Batilly	Bocage	abrupts rocheux	2,5 ha	privée	T2 p 46
44	Pelouses et bois calcicoles	Silly-en-Gouffern	Plaine	pelouse, bois	21,5 ha	privée	T2 p 48
45	Tourbières des Noës, du Champ Germain, des Ménages	Tanville	Bocage	prairies	9 ha	privée	T2 p 50
46	Etang de Tessé-Froulay	Tessé-Froulay	Bocage	étang	4 ha	privée	T2 p 52
47	Coteau du Gland	Ticheville, Le Bosc-Renoult	Pays d'Auge	coteau	16 ha	privée	T2 p 54
48	Carrière de Villedieu-Lès-Bailleul	Villedieu-Lès-Bailleul	Plaine	carrière, lande	3,5 ha	privée	T2 p 56
49	Pelouse du Crochemeslier	Appenai-sous-Bellême	Perche	pelouse, bois	8,3 ha	privée	T3 p 8
50	Vallée de la Commeauche	Autheuil, Malétable, Tourouvre	Perche	prairies	107 ha	privée	T3 p 10
51	Vallée du Moire	Bellou-le-Trichard, Saint Germain-de-la-Coudre, La Chapelle-des-Bois (Sarthe)	Perche	prairies	16,5 ha	privée	T3 p 12
52	Prairies humides de l'Iton	Bonnefoi, Les Genettes	Pays d'Ouche	prairies	13 ha	privée	T3 p 14
53	Coteau d'Orgeval	Bretoncelles	Perche	coteau	15 ha	privée	T3 p 16
54	Tourbière du marais	Bretoncelles	Perche	tourbière	3,5 ha	privée	T3 p 18
55	Pelouses et bois des Monts d'Amain	Brullemail	Le Merlerault	coteau	13 ha	privée	T3 p 20
56	Tourbière de la Nicollière	La Chapelle Montligeon	Perche	tourbière	6,5 ha	privée	T3 p 22
57	Tourbière de Commeauche	Feings	Perche	tourbière	2,5 ha	privée	T3 p 24
58	Lande de Macre	Gaprée, Trémont	Plaine	pelouse	8 ha	privée	T3 p 26
59	Cuesta de Vaunoise	Le Gué-de-la-Chaîne, Vaunoise, Saint Martin-du-Vieux-Bellême	Perche	coteaux, pelouses	25,5 ha	privée	T3 p 26
60	Coteau de la Bandonnière	Longny-au-Perche	Perche	coteau	8,5 ha	privée	T3 p 30
61	Etang du Moulin et de Rumien	Marchainville, La Lande-sur-Eure	Perche	étangs	37,5 ha	privée	T3 p 32
62	Le Pré du Tertre	Mâle	Perche	prairies	120 ha	privée	T3 p 34
63	Vallée de la Jambée	Moulicent	Perche	coteau	12 ha	privée	T3 p 36
64	Tourbière des Audonnières	Moutiers-au-Perche	Perche	tourbière	4 ha	privée	T3 p 38
65	Etang de Conturbie	Randonnai, Bresolles	Perche	étang	21 ha	privée	T3 p 40
66	Coteau de Montméan	Saint Hilaire-le-Châtel	Perche	coteau	21 ha	privée	T3 p 42
67	Vallée de Chaude fontaine	Saint Evroult-notre-Dame-du-Bois, Touquettes	Pays d'Ouche	forêt	30,5 ha	privée	T3 p 44
68	Etang et prairie de La Fossardière	Pervençères	Perche	étang, prairies	42 ha	privée	T3 p 46

— Soit 68 sites, concernant 99 communes sur 507 dans le département de l'Orne (20%).

— La superficie totale des sites atteint 3393 ha soit 0,55 % du territoire ornais. En enlevant aux 68 sites étudiés ceux qui dépassent 100 ha, soit 6 milieux naturels, le pourcentage concerné par rapport à l'ensemble du territoire ornais (612 300 ha) se limite à 0,25 %



Liste alphabétique des communes (citées dans les tomes 1, 2 et 3)

Antoigny	T2 p 30	Juvigny-sur-Orne	T2 p 26	Rabodanges	T2 p 22
Appenai-sous-Bellême	T3 p 8	La Chapelle-du-Bois (Sarthe)	T3 p 12	Randonnai	T3 p 40
Argentan	T2 p 8	La Chapelle-Montligeon	T3 p 22	Roiville	T2 p 36
Aubry-en-Exmes	T1 p 11, p 13	La Chapelle-près-Sées	T2 p 14	Rouperroux	T1 p 31
Aubry-le-Panthou	T1 p 15	La Ferté-Macé	T2 p 20	Saint Aubert-sur-Orne	T2 p 22
Authueil	T3 p 10	La Forêt-Auvray	T2 p 22	Saint Christophe-le-Jajolet	T2 p 38
Avernes Saint-Gourgon	T1 p 17	La Lande-de-Goult	T1 p 31, T2 p 28	Saint Denis-sur-Sarthon	T1 p 25
Bailleul	T1 p 19	La Lande-sur-Eure	T3 p 32	Saint Evroult-Notre-Dame-du-Bois	T3 p 44
Batilly	T2 p 46	Le Bosc-Renoult	T2 p 54	Saint Germain-de-Clairefeuille	T2 p 40
Bellou-en-Houlmé	T1 p 21	Le Cercueil	T1 p 23	Saint Germain-de-la-Coudre	T3 p 12
Bellou-le-Trichard	T3 p 12	Le Gué-de-la-Chaine	T3 p 28	Saint Gervais-des-Sablons	T2 p 42
Bonnefoi	T3 p 14	Le Mage	T1 p 37	Saint Hilaire-le-Châtel	T3 p 42
Bonsmoulins	T3 p 14	Le Ménil-de-Briouze	T2 p 32	Saint Martin-des-Landes	T1 p 47
Bréel	T2 p 44	Les Genettes	T3 p 14	Saint Martin-du-vieux-Bellême	T3 p 8, p 28
Bresolettes	T3 p 40	Livaie	T1 p 25	Saint Nicolas des bois	T1 p 25
Bretoncelles	T3 p 16, p 18	Longny-au-Perche	T1 p 33, T3 p 30	Saint Ouen-le-Brisoult	T2 p 30
Briouze	T1 p 21	Lonlay-l'Abbaye	T1 p 35	Saint Patrice-du-Désert	T1 p 49, T2 p 30
Brullemail	T3 p 20	Magny-le-Désert	T2 p 20, p 30	Saint Philibert-sur-Orne	T2 p 44
Canapville	T2 p 10	Mâle	T3 p 34	Saint Sauveur-de-Carrouges	T1 p 31
Céaucé	T2 p 12	Malétable	T3 p 10	Sarceaux	T1 p 51, T2 p 18
Corbon	T2 p 22	Marcei	T2 p 38	Ségrie-Fontaine	T2 p 44
Courménil	T2 p 16	Marchainville	T3 p 32	Serans	T2 p 46
Cuissai	T1 p 25	Ménil-Hermei	T2 p 22	Silly-en-Gouffern	T2 p 48
Ecouché	T2 p 18	Ménil-Hubert-sur-Orne	T2 p 44	Tanville	T2 p 50
Feings	T3 p 24	Mieuxcé	T2 p 34	Tessé-Froulay	T2 p 52
Fleuré	T1 p 27	Montmerrei	T1 p 23	Ticheville	T2 p 54
Fontenai-sur-Orne	T2 p 18	Moulicent	T3 p 36	Touquettes	T3 p 44
Francheville	T1 p 27	Moulins-sur-Orne	T2 p 18	Tournai-sur-Dives	T1 p 53
Fresnaye-le-Samson	T2 p 24	Moussonvilliers	T1 p 39	Tourouvre	T3 p 10
Gâprée	T3 p 26	Moutiers-au-Perche	T1 p 41, T3 p 38	Trémont	T3 p 26
Goulet	T2 p 18	Neauphe-sous-Essai	T1 p 43	Vaunoise	T3 p 28
Igé	T3 p 8	Ommeel	T1 p 45	Villedieu-lès-Bailleul	T2 p 56
Joué-du-Plain	T1 p 29	Pervençères	T3 p 46	Vrigny	T1 p 55

Liste des illustrations des tomes 1, 2 et 3

(J.F.L) Jean-François LAUNAY
(C.F) Claire FELLONI
(E.M) Evelyne MOINET-RADIGUE
(P.R) Philippe RADIGUE

T = Tome, p = page

Nous adressons nos remerciements au Parc Naturel Régional Normandie-Maine qui a bien voulu mettre à notre disposition une partie des dessins présentés dans les trois tomes de cet inventaire.

Faune

Mammifères

Cerf élaphe	(J.F.L) T3 p 47
Grands rhinolophe	(J.F.L) T1 p 57
Vespertillon de Bechstein	(J.F.L) T1 p 57

Oiseaux

Bécassine sourde	(J.F.L) T1 p 18
Busard cendré	(J.F.L) T1 p 28
Canard colvert	(J.F.L) T1 p 44
Canard souchet	(J.F.L) T1 p 56
Courlis cendré	(J.F.L) T1 p 52 T2 p 19
Faucon hobereau	(J.F.L) T1 p 46
Foulque macroule	(J.F.L) T1 p 48
Fuligule milouin	(J.F.L) T1 p 34 T3 p 41
Grèbe à cou noir	(J.F.L) T3 p 33
Grèbe castagneux	(J.F.L) T1 p 12 T2 p 21
Grèbe huppé	(J.F.L) T1 p 50 T3 p 47
Harle piette	(J.F.L) T1 p 34
Héron cendré	(J.F.L) T3 p 35
Locustelle tachetée	(J.F.L) T1 p 42 T3 p 15
Loriot	(J.F.L) T3 p 13
Martin pêcheur	(J.F.L) T2 p 21
Mésange boréale	(J.F.L) T3 p 37
Mouette rieuse	(J.F.L) T3 p 32
Phragmite des joncs	(J.F.L) T1 p 22
Pie grièche-écorcheur	(J.F.L) T2 p 43
Râle d'eau	(J.F.L) T1 p 38
Rossignol philomèle	(J.F.L) T1 p 54
Sarcelle d'hiver	(J.F.L) T1 p 40
Vanneau huppé	(J.F.L) T3 p 34

Reptiles

Coronelle lisse	(J.F.L) T1 p 30
Lézard des murailles	(E.M) T2 p 47

Batraciens

Crapaud accoucheur	(J.F.L) T1 p 14
--------------------------	-----------------

Papillons

Argus à bande noire	(J.F.L) T1 p 12
Argus bleu nacré	(J.F.L) T1 p 16 (C.F) T2 p 9
Azuré de l'Ajonc	(J.F.L) T2 p 55
Carte géographique	(J.F.L) T3 p 11
Céphale	(J.F.L) T3 p 43
Damier de la Succise	(J.F.L) T2 p 17
Grand nacré	(J.F.L) T2 p 49
Grisette	(J.F.L) T3 p 23
Machaon	(J.F.L) T2 p 37
Mélitée noirâtre	(J.F.L) T3 p 25
Miroir	(J.F.L) T1 p 24 T2 p 29
Protée	(J.F.L) T1 p 18
Souci	(J.F.L) T3 p 17
Soufre	(J.F.L) T3 p 29
Sylvain azuré	(J.F.L) T1 p 20

Flore

Aconit napel	(P.R) T2 p 11
Alisier blanc	(J.F.L) T1 p 25
Anémone pulsatile	(C.F) T3 p 42
Benoîte des ruisseaux	(C.F) T3 p 39
Brunelle laciniée	(C.F) T2 p 36
Bruyère cendrée	(J.F.L) T1 p 19
Bruyère ciliée	(J.F.L) T1 p 36
Bruyère tétragone	(J.F.L) T1 p 27
Bugle jaune	(C.F) T2 p 8
Campanule agglomérée	(J.F.L) T1 p 45
Capillaire noir	(C.F) T2 p 46
Centaurée scabieuse	(C.F) T3 p 31
Choin noirâtre	(C.F) T3 p 38
Cladonie	(J.F.L) T1 p 26
Comaret palustre	(J.F.L) T1 p 47 (C.F) T3 p 10
Corydale à vrilles	(C.F) T2 p 23
Dorine à feuilles alternes	(C.F) T3 p 36
Epipactis des marais	(J.F.L) T1 p 43
Cardère poilue	(C.F) T3 p 14
Genêt ailé	(C.F) T2 p 41
Genêt d'Angleterre	(C.F) T3 p 22
Genévrier	(C.F) T3 p 28
Gentiane croisettes	(J.F.L) T1 p 15

Gentiane pneumonanthe	(J.F.L) T1 p 39
Germandrée des montagnes	(C.F) T3 p 8
Globulaire ponctuée	(C.F) T3 p 9
Grande douve	(C.F) T2 p 13
Grassette du Portugal	(J.F.L) T1 p 23 (C.F) T2 p 51
Gratioline officinale	(C.F) T2 p 35
Gymnadène à long éperon	(C.F) T3 p 21
Hépatique trilobée	(C.F) T2 p 48
Hottonie des marais	(C.F) T2 p 27
Iris faux-acore	(J.F.L) T2 p 31
Laitue vivace	(J.F.L) T1 p 13
Limnanthème faux nénuphar	(C.F) T2 p 53
Linaigrette à feuilles étroites	(J.F.L) T1 p 21
Linaigrette vaginée	(J.F.L) T1 p 31 (C.F) T2 p 28
Litorelle uniflore	(J.F.L) T1 p 55
Maïanthème à deux feuilles	(C.F) T3 p 44
Ombilic fleur de vénus	(C.F) T2 p 22
Ophioglosse langue de serpent	(C.F) T2 p 16
Ophrys abeille	(C.F) T2 p 54
Ophrys bourdon	(C.F) T2 p 57
Orchis à fleurs lâches	(C.F) T3 p 46
Orchis bouffon	(C.F) T3 p 27
Orchis brûlé	(C.F) T2 p 38
Orchis grenouille	(C.F) T3 p 30
Orchis incarnat	(C.F) T2 p 12
Orchis militaire	(J.F.L) T1 p 29
Orchis négligé	(C.F) T2 p 42
Orchis pourpre	(J.F.L) T1 p 3
Orchis punaise	(C.F) T2 p 40
Orchis pyramidal	(C.F) T3 p 16
Osmonde royale	(J.F.L) T1 p 32 (C.F) T2 p 45
Ossifrage brise-os	(J.F.L) T1 p 35
Parnassie des marais	(J.F.L) T1 p 51 (C.F) T3 p 19
Pin sylvestre	(C.F) T2 p 39
Prêle des bois	(C.F) T2 p 33
Prêle des borbiers	(C.F) T2 p 32
Raiponce en épis	(C.F) T2 p 15
Renoncule scélérate	(C.F) T2 p 18
Renouée bistorte	(C.F) T2 p 14
Roseau	(C.F) T3 p 40
Rossolis à feuilles rondes	(J.F.L) T1 p 41 (C.F) T2 p 50
Samole de Valérand	(C.F) T2 p 24
Saxifrage à trois doigts	(C.F) T2 p 56
Saxifrage granuleux	(J.F.L) T1 p 53
Scorsonère basse	(C.F) T3 p 20
Téragonolobe siliqueux	(C.F) T3 p 26
Trèfle d'eau	(C.F) T3 p 10
Troscard des marais	(C.F) T2 p 25
Utriculaire	(J.F.L) T1 p 37
Violette des marais	(J.F.L) T1 p 49

Noms vernaculaires et scientifiques des espèces animales citées

Mammifères

Barbastelle (<i>Barbastella barbastella</i>)	T1 p 18
Blaireau (<i>Meles meles</i>)	T2 p 43 T3 p 29
Campagnol amphibie (<i>Arvicola amphibius</i>)	T3 p 35
Chevreuil (<i>Capreolus capreolus</i>)	T2 p 39 p43 p 49 T3 p 29
Ecureuil (<i>Sciurus vulgaris</i>)	T2 p 39
Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumesquinum</i>)	T1 p 57
Lapin (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	T2 p 39 T3 p 9 p 31 p 43
Lièvre (<i>Lepus capensis</i>)	T2 p 39 T3 p 31
Mulot à collier (<i>Apodemus flavicollis</i>)	T1 p 18
Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>)	T3 p 35
Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)	T3 p 35
Renard (<i>Vulpes vulpes</i>)	T2 p 39 p 43
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	T2 p 43 T3 p 45
Vespertillon de Bechstein (<i>Selysius bechsteinii</i>)	T1 p 57

Oiseaux

Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	T3 p 17
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	T1 p 28
Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>)	T3 p 35
Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>)	T3 p 35
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	T2 p 11
Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>)	T3 p 35
Bécassine sourde (<i>Lymnocyptes minimus</i>)	T1 p 18
Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	T2 p 21
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	T1 p 18 T3 p 13
Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)	T1 p 38 T2 p 27 T3 p 11 p 15 p 18 p 33
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	T2 p 39 p 41 T3 p 27 p 29 p 31
Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	T2 p 39 T3 p 47
Bruant zizi (<i>Emberiza cirulus</i>)	T3 p 29 p 31
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	T1 p 28
Busard saint martin (<i>Circus cyaneus</i>)	T1 p 28 p 36
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	T2 p 39 T3 p 13 p 35
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	T3 p 33
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	T3 p 47
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	T1 p 34 p 44 T3 p 33 p 35 p 41
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	T3 p 35
Canard souchet (<i>Spatula clypeata</i>)	T1 p 56
Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>)	T3 p 35
Chevalier combattant (<i>Philomachus pugnax</i>)	T3 p 35
Chevalier cul-blanc (<i>Tringa ochropus</i>)	T3 p 35
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	T3 p 35
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	T3 p 35
Chouette chevêche (<i>Athene noctua</i>)	T1 p 18
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	T1 p 18
Cinle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)	T2 p 23
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	T1 p 28

Coucou (<i>Cuculus canorus</i>)	T3 p 32
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	T1 p 22 p 52 T2 p 19 p 27 T3 p 35 p 47
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	T1 p 36
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	T3 p 13 p 39
Faisan sauvage (<i>Phasianus colchicus</i>)	T3 p 33
Faucon crecerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	T2 p 39 T3 p 13
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	T1 p 18 p 46
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	T3 p 27
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	T2 p 43 T3 p 27
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	T1 p 28 p 36
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	T2 p 43 T3 p 17 p 27
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	T1 p 34 p 38 p 48 T2 p 53
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	T1 p 34 T3 p 33 p 41
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	T3 p 33
Grèbe castagneux (<i>Podiceps ruficollis</i>)	T1 p 12 p 38 T2 p 21
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	T1 p 34 p 38 p 50
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	T3 p 11 p 17 p 27
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)	T1 p 18
Harle piette (<i>Mergus albellus</i>)	T1 p 34
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	T1 p 18 T2 p 53
Hibou moyen-duc (<i>Asio otus</i>)	T1 p 28 T3 p 27
Huppe fasciée (<i>Hupupa epops</i>)	T1 p 28
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolaïs polyglotta</i>)	T1 p 18 T2 p 43 T3 p 17 p 27
Linotte mélodieuse (<i>Acanthis cannabina</i>)	T2 p 39
Locustelle luscinoïde (<i>Locustella luscinioides</i>)	T3 p 33
Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>)	T1 p 18 p 42 T2 p 43 T3 p 11 p 15 p 18 p 27
Loriot (<i>Oriolus oriolus</i>)	T3 p 13
Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>)	T1 p 18 T2 p 21
Mésange boréale (<i>Parus montana</i>)	T3 p 11 p 37 p 41
Mésange noire (<i>Parus ater</i>)	T2 p 21 T3 p 41
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	T1 p 38 T3 p 41
Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>)	T3 p 29 p 31
Perdrix rouge (<i>Alectoris rufa</i>)	T3 p 17 p 31
Petit gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	T3 p 35
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	T1 p 22 p 38 T3 p 33
Pic épechette (<i>Dendrocopos minor</i>)	T3 p 37
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	T2 p 39 T3 p 17
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	T1 p 28 T2 p 43 T3 p 31 p 47
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	T2 p 39
Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>)	T3 p 17 p 18 p 27
Pipit des prés (<i>Anthus pratensis</i>)	T3 p 15 p 18
Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>)	T3 p 35
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	T3 p 35
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)	T3 p 27 p 39
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	T3 p 27
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	T1 p 34 p 38 T2 p 11 T3 p 33 p 41
Rosignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	T1 p 12 p 54 T2 p 39 T3 p 29 p 30
Rouge-queue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	T3 p 41
Rousserole effarvate (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	T1 p 38 T3 p 32

Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	T3 p 33 p 35
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	T1 p 40 p 34 T3 p 33 p 35 p 41
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	T1 p 18
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	T3 p 27
Traquet pâtre (<i>Saxicola torquata</i>)	T2 p 41 T3 p 17 p 31
Traquet tarier (<i>Saxicola rubetra</i>)	T1 p 18 T3 p 47
Verdier (<i>Carduelis chloris</i>)	T2 p 39
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	T2 p 27 T3 p 35 p 47

Poissons

Saumon (<i>Salmo salar</i>)	T2 p 23
Truite de mer (<i>Salmo trutta trutta</i>)	T2 p 11 p 23

Reptiles

Lézard des murailles (<i>Lacerta muralis</i>)	T1 p 14 T2 p 45
Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>)	T3 p 17 p 29 p 30
Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)	T2 p 23
Lézard vivipare (<i>Lacerta vivipara</i>)	T1 p 36 T3 p 15 p 18 p 21 p 25 p 37 p 39 p 45 p 47
Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)	T1 p 36
Couleuvre d'Esculape (<i>Elaphe longissima</i>)	T1 p 36 T3 p 17
Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)	T1 p 29 p 30
Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>)	T1 p 36
Vipère péliade (<i>Vipera berus</i>)	T1 p 36 T3 p 21 p 30 p 39

Batraciens

Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	T1 p 14
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	T2 p 13 p 53 T3 p 19 p 23 p 25 p 37
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	T2 p 53 T3 p 23 p 37 p 45
Grenouille verte (<i>Rana esculenta</i>)	T2 p 13 T3 p 23 p 45 p 47
Rainette arboricole (<i>Hylea arborea</i>)	T3 p 21
Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>)	T2 p 53 T3 p 21
Triton commun (<i>Triturus vulgaris</i>)	T3 p 21
Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>)	T2 p 53

Mollusques

Anodonte (<i>Anodonta cygnea</i>)	T2 p 53
Escargot de Bourgogne (<i>Helix pomatia</i>)	T3 p 17
Sangsue (<i>Helobdella stagnalis</i>)	T2 p 53

Papillons

Argus à bande noire (<i>Celastrina argiolus</i>)	T1 p 12
Argus bleu céleste (<i>Lysandra bellargus</i>)	T2 p 9 p 37 p 55 p 57 T3 p 9 p 29 p 43
Argus bleu nacré (<i>Lysandra coridon</i>)	T1 p 12 p 16 T2 p 9 p 55 T3 p 9 p 29 p 43
Argus frêle (<i>Cupido minimus</i>)	T1 p 12 p 30 T3 p 43
Azuré de l'ajonc (<i>Plebejus argus</i>)	T1 p 30 T2 p 55
Azuré du genêt (<i>Lycaena armoricana</i>)	T1 p 36
Azuré des cytises (<i>Glaucopsyche alexis</i>)	T3 p 29
Carte géographique (<i>Araschnia levana</i>)	T3 p 17

Céphale (<i>Coenonympha arcania</i>)	T2 p 10 p 17 p 39 p 49 T3 p 43
Cuivré fuligineux (<i>Heodes tityrus</i>)	T3 p 11
Damier athalie (<i>Mellicta athalia</i>)	T1 p 18
Damier de la Succise (<i>Eurodryas aurinia</i>)	T1 p 18 T2 p 17 T3 p 21 p 27
Echiquier (<i>Carterocephalus palaemon</i>)	T1 p 28 T2 p 17 T3 p 43 p 45
Ecu (<i>Polychrysis moneta</i>)	T2 p 10
Grand collier argenté (<i>Clossiana euphrosyne</i>)	T2 p 49
Grand mars changeant (<i>Apatura iris</i>)	T3 p 45
Grand nacré (<i>Mesoacidalia aglaja</i>)	T2 p 49 T3 p 45
Grand sylvain (<i>Limenitis populi</i>)	T3 p 45
Hésperie de la Passe-rose (<i>Carcharodus alceae</i>)	T3 p 13
Hésperie des sanguisorbes (<i>Spialia sertorius</i>)	T3 p 43
Hésperie du chiendent (<i>Thymelicus acteon</i>)	T2 p 40 T3 p 11
Lucine (<i>Hamearis lucina</i>)	T2 p 10 T3 p 43
Mélitée noirâtre (<i>Melitaea diamina</i>)	T3 p 25 p 39
Miroir (<i>Heteropterus morpheus</i>)	T1 p 24 p 23 p 28 p 36 T2 p 29 T3 p 39 p 45
Morio (<i>Nymphalis antiopa</i>)	T3 p 45
Nacré de la Sanguisorbe (<i>Brenthis ino</i>)	T2 p 10 p 49 T3 p 11
Petit collier argenté (<i>Clossiana selene</i>)	T2 p 49
Petit mars changeant (<i>Apatura ilia</i>)	T3 p 45
Petit sylvain (<i>Limenitis camilla</i>)	T3 p 45
Piéride du lotier (<i>Leptidea sinapis</i>)	T2 p 57
Point de Hongrie (<i>Erynnis tages</i>)	T2 p 40
Soufré (<i>Colias hyale</i>)	T2 p 41 T3 p 29
Sylvain azuré (<i>Limenitis reducta</i>)	T1 p 18 p 19 p 20 p 55 T3 p 45
Thécla de l'Orme (<i>Satyrium W-album</i>)	T3 p 11
Thécla de l'yeuse (<i>Nordmannia illicis</i>)	T3 p 45
Thécla du chêne (<i>Quercusia quercus</i>)	T3 p 45
Zygène de Carniole (<i>Zygaena carniolica</i>)	T3 p 17

Oiseaux

Aesche bleue (<i>Aeschna cyanea</i>)	T2 p 21 p 53
Agrion élégant (<i>Ischnura elegans</i>)	T2 p 53
Calopteryx vierge (<i>Calopteryx virgo</i>)	T2 p 53
Orthétrum réticulé (<i>Orthetrum cancellatum</i>)	T2 p 21
Sympétrum rouge (<i>Sympetrum sanguineum</i>)	T2 p 21 p 53

Noms vernaculaires et scientifiques des espèces végétales citées

Achillée sternutatoire (<i>Achillea ptarmica</i>)	T2 p 31 p 32
Aconit napel (<i>Aconitum napellus</i>)	T2 p 10 p 11
Ail des ours (<i>Allium ursinum</i>)	T2 p 12 T3 p 12
Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>)	T1 p 19 p 35 p 53 T2 p 30 p 56
Ajonc nain (<i>Ulex minor</i>)	T1 p 39 p 47 T2 p 30 p 56
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	T1 p 25
Amourette (<i>Briza media</i>)	T3 p 16
Ancolie (<i>Aquilegia vulgaris</i>)	T3 p 38
Anémone pulsatille (<i>Pulsatilla vulgaris</i>)	T1 p 51 p 8 p 43
Anémone sylvie (<i>Anemone nemorosa</i>)	T2 p 30 p 44
Arabette hirsute (<i>Arabis hirsuta</i>)	T3 p 9
Aspérule des sables (<i>Asperula cynanchica</i>)	T1 p 51 T3 p 9
Astragale à feuilles de réglisse (<i>Astragalus glycyphyllos</i>)	T3 p 16
Aubépine commune (<i>Crataegus laevigata</i>)	T3 p 26
Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>)	T3 p 26
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	T1 p 49 T2 p 52
Belladone (<i>Atropa belladonna</i>)	T2 p 48
Benoîte des ruisseaux (<i>Geum rivale</i>)	T1 p 42 T3 p 14 p 38
Bident penché (<i>Bidens cernua</i>)	T2 p 20 T3 p 44
Bident trifolié (<i>Bidens trifoliata</i>)	T2 p 52 T3 p 44
Bleuet des champs (<i>Centaurea cyanus</i>)	T2 p 8
Bois-gentil (<i>Daphne mezereum</i>)	T2 p 11 T3 p 40
Bourdaie (<i>Frangula alnus</i>)	T3 p 26
Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>)	T2 p 36 p 49 T3 p 26 p 30
Brome dressé (<i>Bromus erectus</i>)	T3 p 16 p 26
Brunelle laciniée (<i>Prunella laciniata</i>)	T1 p 15 T2 p 36 T3 p 30
Bruyère cendrée (<i>Erica cinerea</i>)	T1 p 19
Bruyère ciliée (<i>Erica ciliaris</i>)	T1 p 35
Bruyère tétragone (<i>Erica tetralix</i>)	T1 p 27 p 39 T2 p 28 p 50 T3 p 32 p 38 p 40
Bugle de Genève (<i>Ajuga genevensis</i>)	T2 p 49 T3 p 8
Bugle jaune (<i>Ajuga chamaepitys</i>)	T2 p 8
Callune (<i>Calluna vulgaris</i>)	T1 p 25 p 32 p 39 p 47 T2 p 22 p 28 p 30 p 31
Campanule agglomérée (<i>Campanula glomerata</i>)	T1 p 45 T2 p 49
Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>)	T2 p 22
Capillaire noir (<i>Asplenium adiantum nigrum</i>)	T2 p 44 p 46
Cardamine amère (<i>Cardamine amara</i>)	T3 p 36
Cardère poilue (<i>Dipsacus pilosa</i>)	T3 p 14
Carline commune (<i>Carlina vulgaris</i>)	T3 p 16
Carum verticillé (<i>Carum verticillatum</i>)	T1 p 39
Centaurée scabieuse (<i>Centaurea scabiosa</i>)	T3 p 30
Centaurée jaune (<i>Blackstonia perfoliata</i>)	T3 p 16 p 26
Céphalanthère pâle (<i>Cephalanthera damasonium</i>)	T2 p 11 p 38 T3 p 29
Chardon penché (<i>Carduus nutans</i>)	T3 p 16 p 30
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	T2 p 30 p 52 T3 p 26
Choin noirâtre (<i>Schoenus nigricans</i>)	T1 p 41 p 51 T3 p 38
Cirse acaule (<i>Cirsium acaule</i>)	T3 p 30
Cirse anglais (<i>Cirsium dissectum</i>)	T1 p 39 p 51 T3 p 38
Cirse laineux (<i>Cirsium eriophorum</i>)	T1 p 45
Cirse maraîcher (<i>Cirsium oleraceum</i>)	T2 p 10 T3 p 37
Comaret (<i>Comarum palustre</i>)	T1 p 22 p 37 p 47 p 49 T2 p 20 p 32 T3 p 10
Corydale à vrilles (<i>Corydali claviculata</i>)	T2 p 22
Cresson doré (<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>)	T2 p 23 p 30 T3 p 10 p 36 p 44
Dompte-venin (<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>)	T2 p 48
Dorine à feuilles alternes (<i>Chrysosplenium alternifolium</i>)	T3 p 36
Drave printanière (<i>Erophila verna</i>)	T2 p 57
Ecuelle d'eau (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>)	T2 p 52
Elatine (<i>Elatine hexandra</i>)	T3 p 32
Hellébore fétide (<i>Helleborus foetidus</i>)	T3 p 28
Hellébore vert (<i>Helleborus occidentalis</i>)	T2 p 12 p 16
Elodée des marais (<i>Hypericum elodes</i>)	T1 p 33 p 39 p 41 p 47 T2 p 50 p 52
Epiaire d'Allemagne (<i>Stachys germanica</i>)	T3 p 17
Epipactis à feuilles larges (<i>Epipactis helleborine</i>)	T2 p 38
Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>)	T1 p 17 p 41 p 43 T2 p 25 T3 p 10 p 14 p 18 p 22 p 24 p 38
Epipactis rouge (<i>Epipactis rubra</i>)	T1 p 45 T2 p 54
Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	T3 p 17
Erigeron âcre (<i>Erigeron acris</i>)	T3 p 29
Euphorbe douce (<i>Euphorbia dulcis</i>)	T3 p 37
Euphorbe petit cyprès (<i>Euphorbia cyparissias</i>)	T2 p 56
Faux capillaire (<i>Asplenium trichomanes</i>)	T2 p 46
Faux riz (<i>Leersia oryzoides</i>)	T2 p 20 T3 p 44
Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>)	T1 p 36 T2 p 31 p 46 p 48
Fougère des marais (<i>Thelypteris palustris</i>)	T3 p 12 p 36
Fougère mâle (<i>Dryopteris filix-mas</i>)	T2 p 46
Fusain (<i>Evonymus europaeus</i>)	T1 p 15 T2 p 31
Gaillet fangeux (<i>Galium uliginosum</i>)	T2 p 32
Galeopsis à feuilles étroites (<i>Galeopsis angustifolia</i>)	T3 p 16
Galeopsis des champs (<i>Galeopsis segetum</i>)	T2 p 23
Genêt à balais (<i>Sarothamnus scoparius</i>)	T2 p 30 p 56
Genêt ailé (<i>Genista sagittalis</i>)	T2 p 41 T3 p 26
Genêt d'Angleterre (<i>Genista anglica</i>)	T1 p 19 p 23 p 32 p 35 p 49 p 39 p 41 T2 p 28 p 50 T3 p 22 p 38
Genêt des teinturiers (<i>Genista tinctoria</i>)	T1 p 41 T2 p 12 T3 p 26
Genévrier (<i>Juniperus communis</i>)	T1 p 15 T2 p 11 T3 p 16 p 20 p 42
Gentiane croisettes (<i>Gentiana cruciata</i>)	T1 p 15 p 17
Gentiane amère (<i>Gentianella amarella</i>)	T2 p 48 T3 p 42
Gentiane d'Allemagne (<i>Gentianella germanica</i>)	T2 p 11 p 36 p 55
Gentiane des marais (<i>Gentianella uliginosa</i>)	T1 p 45
Gentiane pneumonanthe (<i>Gentiana pneumonanthe</i>)	T1 p 37 p 39 p 43 p 41 p 51 T2 p 26 T3 p 32
Géranium pied de pigeon (<i>Geranium columbinum</i>)	T3 p 16
Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>)	T3 p 8
Germandrée petit-chêne (<i>Teucrium chamaedrys</i>)	T3 p 42
Globulaire ponctuée (<i>Globularia punctata</i>)	T3 p 8
Gnaphale blanc jaunâtre (<i>Gnaphalum luteoalbum</i>)	T1 p 56
Goodyère rampante (<i>Goodyera repens</i>)	T2 p 11 p 38 T3 p 43
Grande douve (<i>Ranunculus lingua</i>)	T1 p 44 T2 p 12
Grassette du Portugal (<i>Pinguicula lusitanica</i>)	T1 p 23 p 42 T3 p 39
Gratiolle officinale (<i>Gratiola officinalis</i>)	T2 p 34
Guimauve officinale (<i>Althea officinalis</i>)	T2 p 34
Guimauve hérissée (<i>Althea hirsuta</i>)	T3 p 29

Gymnadénie moucheron (<i>Gymnadenia conopsea</i>)	T2 p 12 p 54 T3 p 16 p 18 p 20 p 27 p 29 p 38
Hélianthème vulgaire (<i>Helianthemum vulgare</i>)	T3 p 9 p 26
Hépatique trilobée (<i>Hepatica nobilis</i>)	T2 p 48
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)	T1 p 25 T2 p 30
Herminium à un bulbe (<i>Herminium monorchis</i>)	T2 p 54
Hippocrepis à toupet (<i>Hippocrepis comosa</i>)	T3 p 9
Hottonie des marais (<i>Hottonia palustris</i>)	T1 p 33 p 37
Ibéris amère (<i>Iberis amara</i>)	T3 p 8
Inule britannique (<i>Inula britannica</i>)	T2 p 34
Inule squarreuse (<i>Inula conyza</i>)	T3 p 16
Iris faux-acore (<i>Iris pseudacorus</i>)	T2 p 30
Iris fétide (<i>Iris foetidissima</i>)	T3 p 28
Jacinthe des bois (<i>Endimion non-scriptus</i>)	T2 p 44
Jonc à feuilles obtuses (<i>Juncus subnodulosus</i>)	T3 p 38
Jonc fleuri (<i>Butomus umbellatus</i>)	T2 p 34
Jonc grêle (<i>Juncus tenuis</i>)	T2 p 20
Jonc nain (<i>Juncus pygmaeus</i>)	T1 p 56
Jonc sylvatique (<i>Juncus acutiflorus</i>)	T2 p 52 T3 p 38 p 39
Jonquille (<i>Narcissus pseudonarcissus</i>)	T2 p 44
Koelérie grêle (<i>Koeleria cristata</i>)	T3 p 9
Laïche à bec (<i>Carex rostrata</i>)	T3 p 14
Laïche à fruit gracieux (<i>Carex lepidocarpa</i>)	T2 p 25 T3 p 18
Laïche blanchâtre (<i>Carex curta</i>)	T3 p 36
Laïche des fanges (<i>Carex limosa</i>)	T3 p 40
Laïche distant (<i>Carex distans</i>)	T2 p 19
Laïche distique (<i>Carex disticha</i>)	T2 p 19
Laïche étoilée (<i>Carex echinata</i>)	T2 p 28 T3 p 14 p 18 p 38 p 40
Laïche élevée (<i>Carex elata</i>)	T1 p 37 T3 p 33
Laïche à deux nervures (<i>Carex binervis</i>)	T2 p 28
Laïche à pilules (<i>Carex pilulifera</i>)	T2 p 28
Laïche faux panicum (<i>Carex panicea</i>)	T2 p 17 T3 p 18 p 36 p 38 p 40
Laïche faux souchet (<i>Carex pseudo-cyperus</i>)	T2 p 19 p 52 T3 p 40
Laïche grêle (<i>Carex gracilis</i>)	T2 p 19
Laïche noire (<i>Carex nigra</i>)	T3 p 14
Laïche paniculée (<i>Carex paniculata</i>)	T3 p 14 p 36 p 40 p 44
Laïche queue de renard (<i>Carex vulpina</i>)	T2 p 34
Laïche queue de renard (<i>Carex vulpina nemorosa</i>)	T2 p 19
Laïche queue de renard (<i>Carex vulpina vulpina</i>)	T2 p 19
Laïche raide (<i>Carex hudsonii</i>)	T3 p 40
Laïche tardive (<i>Carex serotina</i>)	T3 p 39
Laïche vésiculeuse (<i>Carex vesicaria</i>)	T2 p 19
Laitue vivace (<i>Lactuca perennis</i>)	T1 p 13 T2 p 8
Lenticule à racines nombreuses (<i>Lemna polyrhiza</i>)	T2 p 34
Limnanthème faux-nénuphar (<i>Nymphoides peltata</i>)	T2 p 52 p 53
Lin purgatif (<i>Linum catharticum</i>)	T2 p 16
Linaigrette à feuilles étroites (<i>Eriophorum angustifolium</i>)	T1 p 23 p 22 p 41 p 51 T2 p 26 p 28 p 50 T3 p 12 p 24 p 38
Linaigrette à feuilles larges (<i>Eriophorum latifolium</i>)	T1 p 41 T2 p 17 p 24 p 42 T3 p 38
Linaigrette engainée (<i>Eriophorum vaginatum</i>)	T1 p 32 p 35 T2 p 28
Linaire rampante (<i>Linaria repens</i>)	T2 p 46
Lis martagon (<i>Lilium martagon</i>)	T2 p 22
Listère à feuilles ovales (<i>Listera ovata</i>)	T3 p 27 p 41
Litorelle uniflore (<i>Litorella lacustris</i>)	T1 p 55
Lobélie brûlante (<i>Lobelia urens</i>)	T1 p 35 p 39 p 42 T2 p 50
Luzule élevée (<i>Luzula sylvatica</i>)	T2 p 30
Lysimaque commune (<i>Lysimachia vulgaris</i>)	T2 p 52
Lysimaque des bois (<i>Lysimachia nemorum</i>)	T3 p 44

Lysimaque nummulaire (<i>Lysimachia nummularia</i>)	T3 p 44
Lotier corniculé (<i>Lotus corniculatus</i>)	T3 p 9
Macusson (<i>Lathyrus tuberosus</i>)	T2 p 34
Maïanthème à deux feuilles (<i>Maianthemum bifolia</i>)	T3 p 44
Massette à larges feuilles (<i>Typha latifolia</i>)	T2 p 57
Mélilot blanc (<i>Melilotus alba</i>)	T3 p 16
Mercuriale perenne (<i>Mercurialis perennis</i>)	T2 p 23
Merisier (<i>Prunus avium</i>)	T1 p 13
Merisier à grappes (<i>Prunus padus</i>)	T3 p 36
Millepertuis à quatre angles (<i>Hypericum tetrapterum</i>)	T3 p 18
Molène blattaire (<i>Verbascum blattaria</i>)	T2 p 34
Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>)	T1 p 37 P.41 p 47 T2 p 28 T3 p 22
Monotrope sucepin (<i>Monotropa hypopitys</i>)	T3 p 29
Montie des fontaines (<i>Montia rivularis</i>)	T3 p 36
Moscatelline (<i>Adoxa moschatellina</i>)	T2 p 30
Mouron délicat (<i>Anagallis tenella</i>)	T1 p 42 p 43 T2 p 26 p 50 T3 p 18 p 24 p 39
Mousse fontinale (<i>Fontinalis antipyretica</i>)	T2 p 20
Muscari à toupet (<i>Muscari comosum</i>)	T3 p 16
Myosotis (<i>Myosotis ramosissima</i>)	T2 p 57
Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>)	T2 p 22 p 30 p 31
Nénuphar blanc (<i>Nymphaea alba</i>)	T2 p 52 T3 p 40
Nénuphar jaune (<i>Nuphar lutea</i>)	T3 p 40
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	T3 p 41
Oeillet prolifère (<i>Petrorhagia prolifera</i>)	T3 p 30
Ombilic fleur de vénus (<i>Umbelicus rupestris</i>)	T2 p 22 p 46 p 56
Ophioglosse langue-de-serpent (<i>Ophioglossum vulgatum</i>)	T2 p 16 p 41 p 49 p 56 T3 p 12 p 29 p 44
Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>)	T2 p 12 p 16 p 36 p 38 p 40 p 56 T3 p 16 p 20 p 29 p 43
Ophrys araignée (<i>Ophrys sphegodes</i>)	T2 p 36 p 40 p 56 T3 p 16 p 28
Ophrys mouche (<i>Ophrys insectifera</i>)	T2 p 38 T3 p 16 p 28 p 29 p 43
Orchis à fleurs lâches (<i>Orchis laxiflora</i>)	T1 p 44 T3 p 12
Orchis bouc (<i>Himantoglossum hircinum</i>)	T2 p 36 p 40 p 56 T3 p 16 p 27
Orchis bouffon (<i>Orchis morio</i>)	T1 p 49 T2 p 40 p 56 T3 p 27 p 28
Orchis brûlé (<i>Orchis ustulata</i>)	T2 p 14 T3 p 12 p 27 p 28
Orchis grenouille (<i>Coeloglossum viride</i>)	T2 p 16 p 36 p 40 T3 p 10 p 20 p 30
Orchis hybride (<i>Orchis hybrida</i>)	T2 p 54
Orchis incarnat (<i>Dactylorhiza incarnata</i>)	T1 p 51 T2 p 12 T3 p 10 p 12 p 14 p 18 p 38
Orchis mâle (<i>Orchis mascula</i>)	T2 p 38 p 56 T3 p 16
Orchis militaire (<i>Orchis militaris</i>)	T1 p 29
Orchis négligé (<i>Dactylorhiza praetermissa</i>)	T1 p 17 p 51 T2 p 8 p 10 p 17 p 26 p 42 T3 p 10 p 12 p 14 p 18 p 38
Orchis pourpre (<i>Orchis purpurea</i>)	T1 p 5 T2 p 12 T3 p 16 p 28 p 29
Orchis punaise (<i>Orchis coriophora</i>)	T2 p 40 p 54
Orchis pyramidal (<i>Orchis pyramidalis</i>)	T3 p 16
Orchis singe (<i>Orchis simia</i>)	T3 p 28 p 42
Orchis tacheté (<i>Dactylorhiza maculata</i>)	T3 p 18 p 24 p 27 p 38
Orpin des murailles (<i>Sedum acre</i>)	T3 p 30
Orpin réfléchi (<i>Sedum reflexum</i>)	T2 p 46
Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>)	T1 p 23 p 25 p 32 p 35 p 49 T2 p 28 p 44 T3 p 12
Ossifrage brise-os (<i>Narthecium ossifragum</i>)	T1 p 23 p 31 p 32 p 35 T2 p 28 p 50 T3 p 32
Parisette à quatre feuilles (<i>Paris quadrifolia</i>)	T3 p 41
Parnassie des marais (<i>Parnassia palustris</i>)	T1 p 42 p 43 p 51 T2 p 26 T3 p 18 p 24
Pédiculaire des bois (<i>Pedicularis sylvatica</i>)	T2 p 28 p 50 T3 p 32
Petite pyrole (<i>Pyrola minor</i>)	T3 p 40
Petit pigamon (<i>Thalictrum minus</i>)	T2 p 48 T3 p 8
Peuplier d'Italie (<i>Populus italica</i>)	T2 p 52
Pigamon jaune (<i>Thalictrum flavum</i>)	T2 p 34
Pillulaire à globules (<i>Pilularia globulifera</i>)	T1 p 56

Pimprenelle (<i>Sanguisorba minor</i>)	T2 p 56
Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>)	T1 p 25 T2 p 30 p 38 T3 p 20 p 42
Plantain d'eau (<i>Plantago aquatica</i>)	T2 p 20 p 52
Platanthère à deux feuilles (<i>Platanthera bifolia</i>)	T2 p 36 T3 p 27
Platanthère verdâtre (<i>Platanthera chlorantha</i>)	T2 p 12 p 38 T3 p 10 p 22 p 27
Polygale du calcaire (<i>Polygala calcarea</i>)	T3 p 16 p 26 p 28
Polypode vulgaire (<i>Polypodium vulgare</i>)	T2 p 46
Polystic sétifère (<i>Polystichum setiferum</i>)	T2 p 46
Polystic à aiguillons (<i>Polystichum aculeatum</i>)	T3 p 36
Polytric commun (<i>Polytrichum commune</i>)	T3 p 40
Potentille printanière (<i>Potentilla verna</i>)	T3 p 26
Potentille tormentille (<i>Potentilla erecta</i>)	T2 p 24
Prêle des bois (<i>Equisetum sylvaticum</i>)	T2 p 32
Prêle des borbiers (<i>Equisetum fluviatile</i>)	T2 p 20 p 32 p 52 T3 p 18 p 24 p 37
Prêle des marais (<i>Equisetum palustre</i>)	T2 p 32
Prêle géante (<i>Equisetum telmateia</i>)	T2 p 17 T3 p 14 p 39
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	T3 p 17 p 26
Raiponce en épis (<i>Phyteuma spicatum</i>)	T2 p 14
Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>)	T1 p 43
Renouée aquatique (<i>Polygonum amphibium</i>)	T3 p 40
Renouée bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>)	T2 p 10 p 14
Renouée fluette (<i>Polygonum minus</i>)	T1 p 56 T3 p 32
Rhynchospora blanche (<i>Rhynchospora alba</i>)	T1 p 42
Rorippa amphibie (<i>Rorippa amphibia</i>)	T2 p 47
Rorippa des forêts (<i>Rorippa sylvestris</i>)	T3 p 44
Rorippa d'Islande (<i>Rorippa islandica</i>)	T3 p 44
Roseau (<i>Phragmites australis</i>)	T1 p 37 p 41 p 43 p 47 p 51 p 55 T3 p 32 p 34
Rosier rubigineux (<i>Rosa rubiginosa</i>)	T2 p 55
Rosolis à feuille ronde (<i>Drosera rotundifolia</i>)	T1 p 23 p 32 p 35 p 41 p 24 T2 p 28 p 50 T3 p 32 p 38 p 40
Rubanier dressé (<i>Sparganium erectum</i>)	T2 p 20 T3 p 12
Rumex aquatique (<i>Rumex aquaticus</i>)	T2 p 47
Salicaire (<i>Lythrum salicaria</i>)	T2 p 52
Samole de Valérand (<i>Samolus valerandi</i>)	T2 p 25
Sanguisorbe officinale (<i>Sanguisorba officinalis</i>)	T2 p 34
Sapin de Normandie (<i>Abies pectinata</i>)	T1 p 18
Sarriette des champs (<i>Acinos arvensis</i>)	T2 p 8 T3 p 29 p 30
Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>)	T3 p 17
Saule à oreillettes (<i>Salix aurita</i>)	T3 p 41
Saule rampant (<i>Salix repens</i>)	T1 p 39
Saule roux-cendré (<i>Salix atrocinerea</i>)	T2 p 52
Saxifrage à trois doigts (<i>Saxifraga tridactylites</i>)	T2 p 57
Saxifrage granuleux (<i>Saxifraga granulata</i>)	T1 p 53 T2 p 57
Scirpe cespiteux (<i>Scirpus caespitosus</i>)	T1 p 23 p 32
Scirpe comprimé (<i>Blysmus compressus</i>)	T2 p 26
Scirpe des lacs (<i>Scirpus lacustris</i>)	T1 p 33
Scirpe épingle (<i>Eleocharis acicularis</i>)	T1 p 56 T3 p 32
Scolopendre (<i>Asplenium scolopendrium</i>)	T2 p 46 p 56
Scorsonère basse (<i>Scorzonera humilis</i>)	T1 p 39 T2 p 24
Selinum à feuilles de Carvi (<i>Selinum carvifolia</i>)	T3 p 14
Séneçon des marécages (<i>Senecio palustris</i>)	T2 p 34
Seslérie bleue (<i>Sesleria coerulea</i>)	T1 p 14
Souchet brun (<i>Cyperus fuscus</i>)	T1 p 56
Stellaire des marais (<i>Stellaria palustris</i>)	T1 p 39 T2 p 34
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	T2 p 31
Tetragonolobe (<i>Tetragonolobus maritimus</i>)	T3 p 26
Thym serpolet (<i>Thymus praecox</i>)	T3 p 27 p 30

Thym (<i>Thymus pulegioides</i>)	T3 p 30
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)	T2 p 55
Trèfle d'eau (<i>Menyanthes trifoliata</i>)	T1 p 42 T2 p 10 p 26 T3 p 10 p 12 p 14 p 24 p 44
Tremble (<i>Populus tremula</i>)	T2 p 52
Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)	T1 p 13 p 15
Troscart des marais (<i>Triglochin palustre</i>)	T2 p 25 T3 p 12
Utriculaire (<i>Utricularia minor</i>)	T1 p 37
Utriculaire vulgaire (<i>Utricularia vulgaris</i>)	T1 p 33
Valériane dioïque (<i>Valeriana dioica</i>)	T2 p 42 T3 p 36
Véronique à feuilles de serpolet (<i>Veronica serpyllifolia</i>)	T3 p 37
Véronique germandrée (<i>Veronica teucrium</i>)	T3 p 8
Violette de Rivin (<i>Viola riviniana</i>)	T2 p 30
Violette des marais (<i>Viola palustris</i>)	T1 p 22 p 47 p 49 T2 p 50
Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	T1 p 13 p 15
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)	T2 p 31
Vulnéraire (<i>Anthyllis vulneraria</i>)	T3 p 9
Wahlenbergie à feuilles de lierre (<i>Wahlenbergia hederacea</i>)	T1 p 23 T2 p 50 T3 p 44

Champignons

Amanite solitaire (<i>Amanita solitaria</i>)	T3 p 17
--	---------

Lichens

Cladonie (<i>Cladonia sp.</i>)	T1 p 25 T2 p 22 p 30
Parmélie (<i>Parmelia sp.</i>)	T2 p 22 p 30

Noms scientifiques des espèces végétales citées

Abies pectinata	T1 p 18	Carex panicea	T2 p 17 p 18 p 36 p 38 p 40
Acer campestre	T3 p 17	Carex paniculata	T3 p 14 p 36 p 40 p 44
Achillea ptarmica	T2 p 31 p 32	Carex pilulifera	T2 p 28
Acinos arvensis	T2 p 8 T3 p 29 p 30	Carex pseudo-cyperus	T2 p 19 p 52 T3 p 40
Aconitum napellus	T2 p 10 p 11	Carex rostrata	T3 p 14
Adoxa moschatellina	T2 p 30	Carex serotina	T3 p 39
Airopsis agrostidea	T1 p 48	Carex vesicaria	T2 p 19
Ajuga chamaepitys	T2 p 8	Carex vulpina	T2 p 34
Ajuga genevensis	T2 p 49 T3 p 8	Carex vulpina nemorosa	T2 p 19
Alisma plantago	T2 p 20 p 52	Carex vulpina vulpina	T2 p 19
Allium ursinum	T2 p 12 T3 p 10 p 12	Carlina vulgaris	T3 p 16
Alnus glutinosa	T1 p 49 T2 p 52	Carum verticillatum	T1 p 39
Althea hirsuta	T3 p 29	Centaurea cyanus	T2 p 8
Althea officinalis	T2 p 34	Centaurea scabiosa	T3 p 30
Anagallis tenella	T1 p 42 p 43 T2 p 26 p 50 T3 p 18 p 24 p 39	Cephalanthera damasonium	T2 p 11 p 38 T3 p 29
Anemone nemorosa	T2 p 30 p 44	Chrysosplenium alternifolium	T3 p 36
Anthyllis vulneraria	T3 p 9	Chrysosplenium oppositifolium	T2 p 23 p 30 T3 p 10 p 36 p 44
Aquilegia vulgaris	T3 p 38	Cirsium acaule	T3 p 30
Arabis hirsuta	T3 p 9	Cirsium dissectum	T1 p 39 p 51 T3 p 38
Asperula cynanchica	T1 p 51 T3 p 9	Cirsium eriophorum	T1 p 45
Asplenium adiantum-nigrum	T2 p 44 p 46	Cirsium oleraceum	T2 p 10 T3 p 37
Asplenium scolopendrium	T2 p 46 p 56	Coeloglossum viride	T2 p 16 p 36 p 40 T3 p 10 p 20 p 30
Asplenium trichomanes	T2 p 46	Comarum palustre	T1 p 22 p 37 p 47 p 49 T2 p 20 p 32 T3 p 10
Astragalus glycyphyllos	T3 p 16	Corydalis claviculata	T2 p 22
Atropa belladonna	T2 p 48	Crataegus laevigata	T3 p 26
Bidens cernua	T2 p 20 T3 p 44	Crataegus monogyna	T3 p 26
Bidens tripartita	T2 p 52 T3 p 44	Cyperus fuscus	T1 p 56
Blackstonia perfoliata	T3 p 16 p 26	Dactylorhiza incarnata	T1 p 51 T2 p 12 T3 p 10 p 12 p 14 p 18 p 38
Blysmus compressus	T2 p 26	Dactylorhiza maculata	T3 p 18 p 24 p 27 p 38
Brachypodium pinnatum	T2 p 36 p 49 T3 p 26 p 30	Dactylorhiza praetermissa	T1 p 17 p 51 T2 p 8 p 10 p 17 p 26 p 42 T3 p 10 p 12 p 14 p 18 p 38
Briza media	T3 p 16	Daphne mezereum	T2 p 11 T3 p 40
Bromus erectus	T3 p 16 p 26	Deschampsia flexuosa	T2 p 22 p Dipsacus pilosa T3 p 16 p
Butomus umbellatus	T2 p 34	Dipsacus pilosa	T3 p 16
Calluna vulgaris	T1 p 25 p 32 p 39 p 47 T2 p 22 p 28 p 30 p 31	Drosera rotundifolia	T1 p 23 p 32 p 35 p 41 T2 p 28 p 50 T3 p 32 p 38 p 40
Campanula glomerata	T1 p 45 T2 p 49	Dryopteris filix mas	T2 p 46
Cardamine amara	T3 p 36	Elatine hexandra	T3 p 32
Carduus nutans	T3 p 16 p 30	Eleocharis acicularis	T1 p 56 T3 p 32
Carex binervis	T2 p 28	Eleocharis ovata	T1 p 37 p 56
Carex curta	T3 p 36	Endimion non-scriptus	T2 p 44
Carex distans	T2 p 19	Epipactis helleborine	T2 p 38
Carex disticha	T2 p 19	Epipactis palustris	T1 p 17 p 41 p 43 T2 p 25 T3 p 10 p 14 p 18 p 22 p 24 p 38
Carex echinata	T2 p 28 T3 p 14 p 18 p 38 p 40	Epipactis rubra	T1 p 45 T2 p 54
Carex elata	T1 p 37 T3 p 33	Equisetum fluviatile	T2 p 20 p 32 p 52 T3 p 18 p 24 p 37
Carex gracilis	T2 p 19	Equisetum palustre	T2 p 32
Carex hudsonii	T3 p 40	Equisetum sylvaticum	T2 p 32
Carex lepidocarpa	T2 p 25 T3 p 18	Equisetum telmateia	T2 p 17 T3 p 14 p 39
Carex limosa	T3 p 40	Erica ciliaris	T1 p 35
Carex nigra	T3 p 14	Erica cinerea	T1 p 19

Erica tetralix T1 p 27 p 39 T2 p 28 p 50 T3 p 32 p 38 p 40
Erigeron acris T3 p 29
Eriophorum angustifolium T1 p 23 p 22 p 41 p 51 T2 p 26 p 28 p 50 T3 p 12 p 24 p 38
Eriophorum latifolium T1 p 41 T2 p 17 p 24 p 42 T3 p 38
Eriophorum vaginatum T1 p 32 p 35 T2 p 28
Erophila verna T2 p 57
Euphorbia cyparissias T2 p 56
Euphorbia dulcis T3 p 37
Evonymus europaeus T1 p 15 T2 p 31
Fagus sylvatica T1 p 25 T2 p 30
Filipendula ulmaria T1 p 43
Fontinalis antipyretica T2 p 20
Frangula alnus T3 p 26
Galeopsis angustifolia T3 p 16
Galeopsis segetum T2 p 23
Galium uliginosum T2 p 32
Genista anglica T1 p 19 p 23 p 32 p 35 p 49 p 39 p 41 T2 p 28 p 50 T3 p 22 p 38
Genista sagittalis T2 p 41 T3 p 26
Genista tinctoria T1 p 41 T2 p 12 T3 p 26
Gentiana cruciata T1 p 15 p 17
Gentiana pneumonanthe T1 p 37 p 39 p 43 p 41 p 51 T2 p 26 T3 p 32
Gentianella amarella T2 p 48 T3 p 42
Gentianella germanica T2 p 11 p 36 p 55
Gentianella uliginosa T1 p 45
Geranium columbinum T3 p 16
Geum rivale T1 p 42 T3 p 14 p 38
Globularia punctata T3 p 8
Gnaphalium luteoalbum T1 p 56
Goodyera repens T2 p 11 p 38 T3 p 43
Gratiola officinalis T2 p 34
Gymnadenia conopsea T2 p 12 p 54 T3 p 16 p 18 p 20 p 27 p 29 p 38
Helianthemum vulgare T3 p 9 p 26
Helleborus foetidus T3 p 28
Helleborus occidentalis T2 p 12 p 16
Hepatica nobilis T2 p 48
Herminium monorchis T2 p 54
Himantoglossum hircinum T2 p 36 p 40 p 56 T3 p 16 p 27
Hippocrepis comosa T3 p 9
Hottonia palustris T1 p 33 p 37
Hydrocotyle vulgaris T2 p 52
Hypericum elodes T1 p 33 p 39 p 41 p 47 T2 p 50 p 52
Hypericum tetrapterum T3 p 18
Iberis amara T3 p 8
Inula britannica T2 p 34
Inula conyza T3 p 16
Iris foetidissima T3 p 28
Iris pseudoacorus T2 p 30
Juncus acutiflorus T2 p 52 T3 p 38 p 39
Juncus pygmaeus T1 p 56
Juncus subnodulosus T3 p 38
Juniperus communis T1 p 15 T2 p 11 T3 p 16 p 20 p 42
Koeleria cristata T3 p 9
Lactuca perennis T1 p 13 T2 p 8
Lathyrus tuberosus T2 p 34
Leersia oryoides T2 p 20 T3 p 44
Lemna polyrhiza T2 p 34

Ligustrum vulgare T1 p 13 p 15
Lilium martagon T2 p 22
Linaria repens T2 p 46
Linum catharticum T2 p 16
Listera ovata T3 p 27 p 41
Litorella lacustris T1 p 55
Lobelia urens T1 p 35 p 39 p 42 T2 p 50
Lotus corniculatus T3 p 9
Luzula sylvatica T2 p 30
Lysimachia nemorum T3 p 44
Lysimachia nummularia T3 p 44
Lysimachia vulgaris T2 p 52
Lythrum salicaria T2 p 52
Maianthemum bifolia T3 p 44
Melilotus alba T3 p 16
Menyanthes trifoliata T1 p 42 T2 p 10 p 26 T3 p 10 p 12 p 14 p 24 p 44
Mercurialis perennis T2 p 23
Molinia caerulea T1 p 37 p 41 p 47 T2 p 28 T3 p 22
Monotropa hypopitys T3 p 29
Montia rivularis T3 p 36
Muscari comosum T3 p 16
Myosotis ramosissima T2 p 57
Narcissus pseudonarcissus T2 p 44
Narthecium ossifragum T1 p 23 p 31 p 32 p 35 T2 p 28 p 50 T3 p 32
Nuphar lutea T3 p 40
Nymphaea alba T2 p 52 T3 p 40
Nymphoides peltata T2 p 52 p 53
Ophioglossum vulgatum T2 p 41 p 56 T3 p 12 p 44
Ophrys apifera T2 p 12 p 16 p 36 p 38 p 40 p 56 T3 p 16 p 20 p 29 p 43
Ophrys insectifera T2 p 38 T3 p 16 p 28 p 29 p 43
Ophrys sphegodes T2 p 36 p 40 p 56 T3 p 16 p 28
Orchis coriophora T2 p 40 p 54
Orchis hybrida T2 p 54
Orchis laxiflora T1 p 44 T3 p 12
Orchis mascula T2 p 38 p 56 T3 p 16
Orchis militaris T1 p 29
Orchis morio T1 p 49 T2 p 40 p 56 T3 p 27 p 28
Orchis purpurea T1 p 5 T2 p 12 T3 p 16 p 28 p 29
Orchis pyramidalis T3 p 16
Orchis simia T3 p 28 p 42
Orchis ustulata T2 p 14 T3 p 12 p 27 p 28
Osmunda regalis T1 p 23 p 25 p 32 p 35 p 49 T2 p 28 p 44 T3 p 12
Paris quadrifolia T3 p 41
Parnassia palustris T1 p 42 p 43 p 51 T2 p 26 T3 p 18 p 24
Pedicularis sylvatica T2 p 28 p 50 T3 p 32
Petrorhagia prolifera T3 p 30
Phragmites australis T1 p 37 p 41 p 43 p 47 p 51 p 55 T3 p 32 p 34
Phyteuma spicatum T2 p 14
Pilularia globulifera T1 p 56
Pinguicula lusitanica T1 p 23 p 42 T3 p 39
Pinus sylvestris T1 p 25 T2 p 30 p 38 T3 p 20 p 42
Platanthera bifolia T2 p 36 T3 p 27
Platanthera chlorantha T2 p 12 p 38 T3 p 10 p 22 p 27
Polygala calcarea T3 p 16 p 26 p 28
Polygonum amphibium T3 p 40
Polygonum bistorta T2 p 10 p 14

Polygonum minus	T1 p 56	T3 p 32
Polypodium vulgare		T2 p 46
Polystichum aculeatum		T3 p 36
Polystichum setiferum		T2 p 46
Polytrichum commune		T3 p 40
Populus italica		T2 p 52
Populus tremula		T2 p 52
Potentilla erecta		T2 p 24
Potentilla verna		T3 p 26
Prunella laciniata	T1 p 15	T2 p 36 T3 p 30
Prunus avium		T1 p 13
Prunus padus		T3 p 36
Prunus spinosa		T3 p 17 p 26
Pteridium aquilinum	T1 p 36	T2 p 31 p 46 p 48
Pulsatilla vulgaris		T1 p 51 p 8 p 43
Pyrola minor		T3 p 40
Quercus robur		T2 p 30 p 52 T3 p 26
Ranunculus lingua		T1 p 44 T2 p 12
Rhamnus catharticus		T3 p 41
Rhynchospora alba		T1 p 42
Rorippa amphibia		T2 p 47
Rorippa islandica		T3 p 44
Rorippa sylvestris		T3 p 44
Rosa rubiginosa		T2 p 55
Rumex aquaticus		T2 p 47
Salix atrocinerea		T2 p 52
Salix aurita		T3 p 41
Salix repens		T1 p 39
Salvia pratensis		T3 p 17
Sambucus nigra		T2 p 31
Samolus valerandi		T2 p 25
Sanguisorba minor		T2 p 56
Sanguisorba officinalis		T2 p 34
Sarothamnus scoparius		T2 p 30 p 56
Saxifraga granulata		T1 p 53 T2 p 57
Saxifraga tridactylites		T2 p 57
Schoenus nigricans		T1 p 41 p 51 T3 p 38
Scirpus caepitosus		T1 p 23 p 32
Scirpus lacustris		T1 p 33
Scorzonera humilis		T1 p 39 T2 p 24
Sedum acre		T3 p 30
Sedum reflexum		T2 p 46
Selinum carvifolia		T3 p 14
Senecio palustris		T2 p 34
Sesleria coerulea		T1 p 14
Sorbus aria		T1 p 25
Sparganium erectum		T2 p 20 T3 p 12
Stachys germanica		T3 p 17
Stellaria palustris		T1 p 39 T2 p 34
Tetragonolobus maritimus		T3 p 26
Teucrium chamaedrys		T3 p 42
Teucrium montanum		T3 p 8
Thalictrum flavum		T2 p 34
Thalictrum minus		T2 p 48 T3 p 8
Thelypteris palustris		T3 p 12 p 36
Thymus praecox		T3 p 27 p 30

Thymus pulegioides		T3 p 30
Tilia cordata		T2 p 55
Triglochin palustre		T2 p 25 T3 p 12
Typha latifolia		T2 p 57
Umbelicus rupestris		T2 p 22 p 46 p 56
Ulex europaeus	T1 p 19 p 35 p 35 p 53	T2 p 30 p 56
Ulex minor		T1 p 39 p 47 T2 p 30 p 56
Utricularia minor		T1 p 37
Utricularia vulgaris		T1 p 33
Vaccinium myrtillus		T2 p 22 p 30 p 31
Valeriana dioica		T2 p 42 T3 p 36
Verbascum blattaria		T2 p 34
Veronica serpyllifolia		T3 p 37
Veronica teucrium		T3 p 8
Viburnum lantana		T1 p 13 p 15
Viburnum opulus		T2 p 31
Vincetoxicum hirundinaria		T2 p 48
Viola palustris		T1 p 22 p 47 p 49 T2 p 50
Viola riviniana		T2 p 30
Wahlenbergia hederacea		T1 p 23 T2 p 50 T3 p 44

Mousses, Sphaignes, Hépatiques

Diplophyllum albicans		T2 p 20
Hedwigia sp.		T2 p 30
Hookeria lucens		T2 p 32
Metzgeria furcata		T2 p 20
Mnium species		T2 p 30
Orthotrichum lyellii		T2 p 52
Rhacomitrium sp.		T2 p 30
Riccia sp.		T2 p 20
Tetraphis pellucida		T2 p 32
sphagnum cuspidatum		T2 p 20 T1 p 49
sphagnum palustre		T1 p 47 T2 p 20 p 28
sphagnum sp.		T2 p 28 p 50
Ulota crispa		T2 p 20 p 52

Algues

Lemanea sp.		T2 p 20
-------------	--	---------

Lichens

Cladonia sp.		T1 p 25 T2 p 22 p 30
Lecidia sp.		T2 p 30
Parmelia sp.		T2 p 22 p 30
Perthusaria sp.		T2 p 30

Champignons

Amanita solitaria		T3 p 17
-------------------	--	---------





C O N S E I L
G É N É R A L
D E L ' O R N E